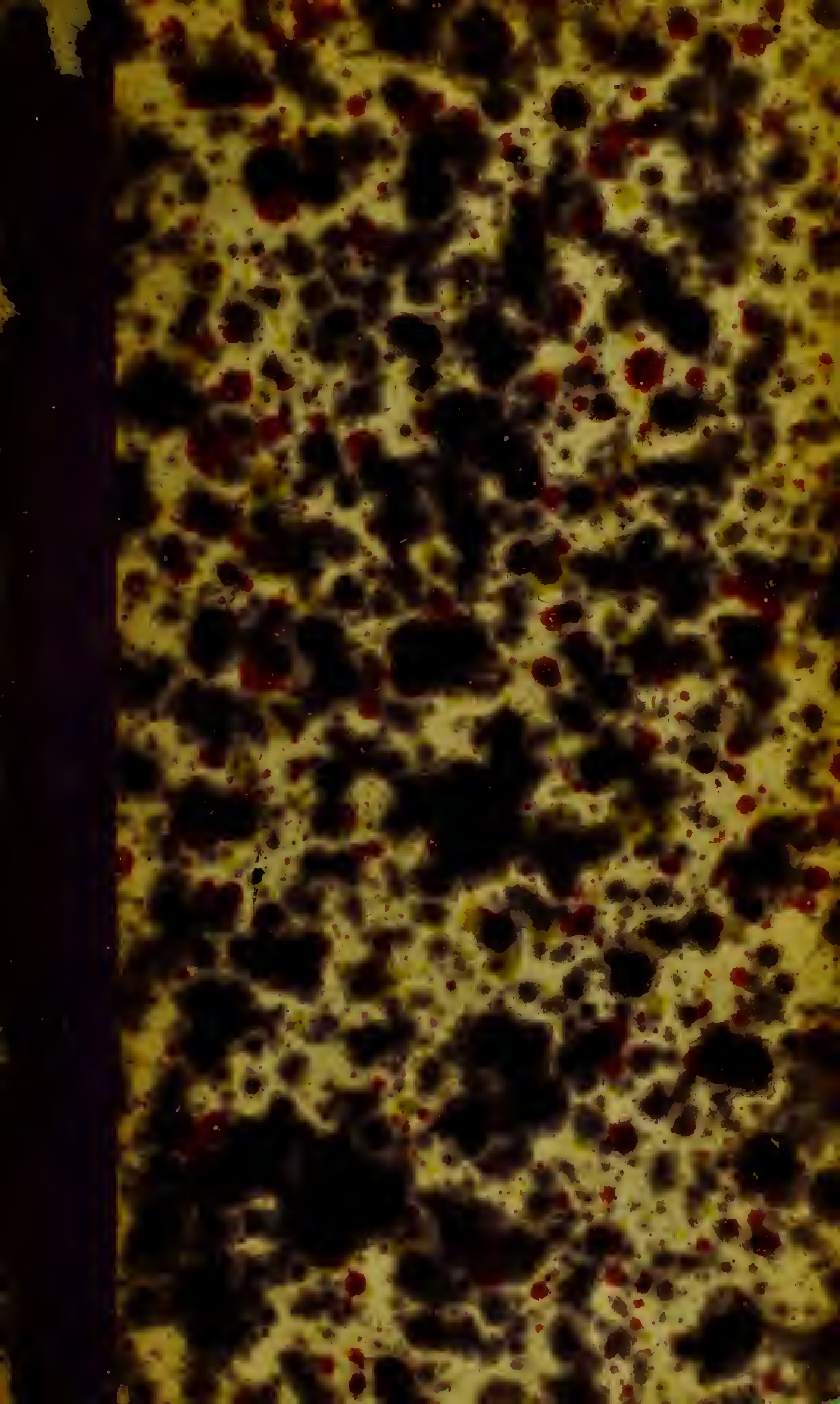
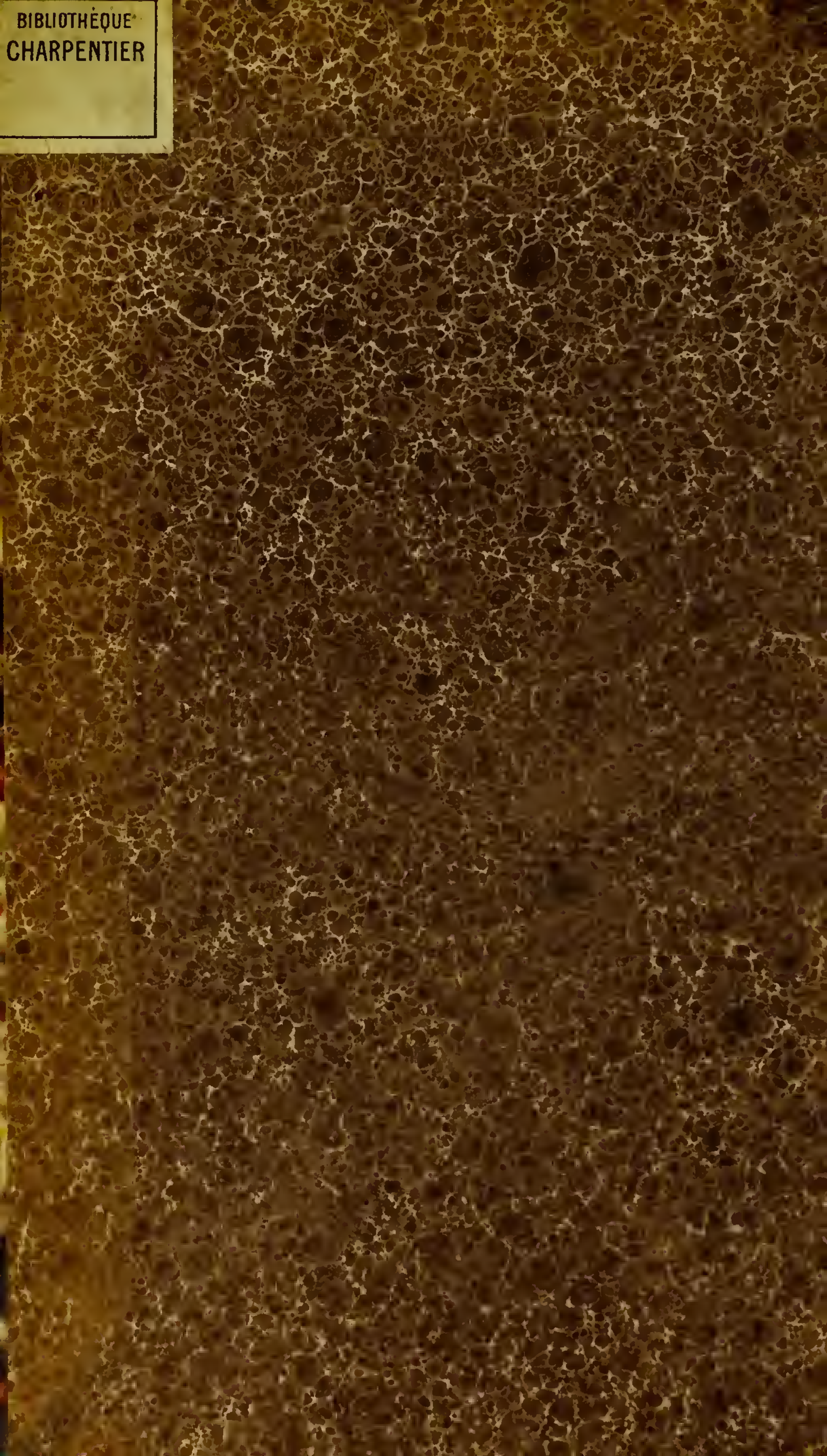



BIBLIOTHÈQUE
CHARPENTIER



LUCINE FRANÇAISE,

OU

Recueil d'Observations médicales, chirurgicales, pharmaceutiques, historiques, critiques et littéraires, relatives à la Science des Accouchemens;

PAR LE DOCTEUR SACOMBE,

De Carcassonne, département de l'Aude; Médecin-Accoucheur de l'Université de Montpellier, depuis 1780; professeur de Médecine et de Chirurgie des Accouchemens au Palais national des Sciences et des Arts; Fondateur de l'École Anti-Cæsaro-Symphisienne et du Collége des Médecins-Accoucheurs, sous les auspices du Gouvernement; Membre de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris, etc.

Casta fave Lucina.

TOME SECOND.

A PARIS,

AU BUREAU DE LA LUCINE FRANÇAISE,

Chez LEFEBVRE, imprimeur, faubourg Saint-Germain, rue de Lille, près celle des SS.-Pères, n°. 688.

1er. Vendemiaire An XII.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

LUCINE FRANÇAISE.

RÉPONSE

A LA DIATRIBE

Méchamment dégoûtante, insérée contre la Lucine française, *dans le Bulletin de littérature*, signé Lucet (1), *et dans* la Clef du cabinet des Souverains (2), *sous le voile transparent de l'anonyme.*

AVANT de donner les détails de l'accouchement ou plutôt du martyre de madame Tardieu, je vais répondre à la diatribe méchamment dégoûtante, dont je soupçonne avec fondement maître B**** d'être l'auteur, ou le bailleur de fonds *(ad hoc)*. Mes lecteurs éclairés et impartiaux jugeront par cette

(1) Tout le monde se rappelle de la caricature *Asinus Lucet*, auteur de l'énigme *Contraste*.

(2) N°. 2087. Mercredi, 28 vendemiaire an XI de la République.

pièce, combien sont lâches et stupidement méchans, les assassins qui, pour me frapper, se couvrent mal-adroitement du voile transparent de l'anonyme.

Diatribe. « L'intérêt public, ainsi que » l'humanité, nous commandent de donner » à nos compatriotes un avis utile, et qui doit » les mettre à l'abri des erreurs funestes dans » lesquelles on veut les entraîner ».

Réponse. Quand on donne un avis utile à ses compatriotes, on ne doit pas rougir de le signer, sur-tout quand l'adversaire contre lequel on lance ses traits envenimés, a la poitrine découverte, et donne l'exemple de l'intrépidité.

Diatribe. « On répand depuis quelque » temps, avec une profusion ridicule, un » feuilleton ayant pour titre, Lucine fran- » çaise, etc. Ce feuilleton est le *prospectus* d'un » journal proposé par souscription, qui, si on » en juge par les promesses du cit. Sacombe » qui doit le rédiger, va devenir la chronique » scandaleuse des événemens malheureux qui » surviendront aux femmes en *travail* d'en- » fant, et même de tous les accidens contre » lesquels les efforts de l'art le mieux dirigés » auront eu le malheur d'échouer ».

Réponse. J'ignore ce que l'anonyme entend par une *profusion ridicule.* Quand le libraire m'acheta le manuscrit de la *Lucine française*, et qu'il s'engagea à faire imprimer cet ouvrage à ses risques et périls, il dût compter, pour la rentrée de ses fonds, sur le nombre des abonnemens ; or plus on répand de *prospectus*, et plus on peut espérer d'avoir des abonnés. Je ne vois rien de *ridicule* dans cette spéculation commerciale ; le ridicule, à mon avis, aurait été de compter pour le succès de mon journal sur les bonnes intentions de l'anonyme, qui fait passer très-exactement chaque numéro de la Lucine française à tous ses collègues, à condition qu'ils ne s'abonneront point.

Quant à l'objet de mon ouvrage, l'anonyme l'a mal saisi. Mon intention n'a jamais été de donner l'histoire de tous les événemens malheureux occasionnés par l'ignorance : l'étendue de mon journal ne suffirait pas pour remplir cette tâche douloureuse, mais j'ai fait serment (et je ne jure jamais en vain) de donner les détails circonstanciés des éventrations, des mutilations, des décollemens, en un mot, de tous les actes d'impéritie et d'immoralité commis par les accoucheurs qui pensent avoir

acquis le droit de tout faire impunément, parce que l'intrigue et la cabale les font tourner à grands coups de langue sur leurs ferremens, comme les enfans, à grands coups de lanières, font tourner leurs sabots sur leurs pointes ferrugineuses.

Diatribe. « Si ce journal a lieu, en offrant
» ainsi périodiquement les tableaux les plus
» affligeans, ne servira-t-il pas uniquement
» à jeter l'alarme dans le cœur des personnes
» qui se dévouent avec zèle au service pénible
» de l'humanité, dans la pratique des accou-
» chemens ? »

Réponse. Les scélérats que je poursuis et que je poursuivrai sans relâche, pour s'être souillés du sang de douze victimes humaines, ne trouveront pas un défenseur parmi les hommes de l'art probes et éclairés. L'opinion publique a mis hors de la loi, des hommes qui ont foulé aux pieds la première et la plus sacrée de toutes les lois, celle de l'humanité.

Diatribe. « Si l'auteur, qui n'est déjà que
» trop connu par plusieurs diatribes pleines
» d'erreurs, de sottises et de satyres révoltantes,
» n'avait pas déjà échoué dans l'entreprise
» d'un journal proposé par lui, sous le titre

» des *Douze mois*, et dont il n'a paru que
» trois *numéros*, nous aurions à craindre que
» la feuille périodique qu'il annonce, ne
» devienne de nouveau un germe de dis-
» putes et de débats scandaleux entre les
» hommes de l'art et cet accoucheur qui, de
» tout temps, s'est montré un peu enclin à
» l'irascibilité ».

Réponse. Où sont ces *erreurs*, ces *sottises*, ces *satyres?* Vous n'osez pas les articuler, monsieur l'anonyme : serait-ce par hasard le meurtre de la femme Vasseur ? l'assassinat de la femme Marville ? mais tous ces faits sont étayés de preuves irréfragables. Mon journal des *Douze mois* n'a eu que trois *numéros*, dites-vous ; si je ne craignais de paraître *un peu enclin à l'irascibilité*, je vous dirais bien, monsieur l'anonyme, que vous êtes le plus impudent menteur qui ait jamais paru sous la voûte des cieux ; mais je me contenterai de vous demander dans quel *numéro* de mon journal des *Douze mois*, se trouve le premier acte du drame intitulé *la Mort de Jeanne de Seymour?* Du reste, si mon journal a échoué, c'est à votre générosité que j'en suis redevable, monsieur l'anonyme. Combien vous a coûté cet acte de corruption ?

Diatribe. « Mais ce journal, comme son
» aîné, n'aura, il faut l'espérer, que la gloire
» d'avoir été annoncé pompeusement, et le
» premier jour de son existance sera marqué
» par celui de sa mort. On sait que le génie
» du citoyen Sacombe est habitué aux avor-
» temens ».

Réponse. Ma petite Lucine a un an révolu, et si la tendresse paternelle ne m'abuse, je crois qu'elle a franchi les écueils du premier âge de l'enfance. Tremblez, cæsariens; si ma Lucine a une fois ses vingt dents, elle vengera son père d'une manière éclatante.

L'habitude des avortemens suppose au moins la fréquence des conceptions. Mais votre génie châtré, monsieur l'anonyme, n'est point habitué aux avortemens, parce qu'il est dans l'impossibilité de concevoir.

Diatribe. « Au surplus, on croit assez
» communément que le *prospectus* de notre
» docteur, n'est au fait qu'un prétexte et une
» ruse de sa part, pour répandre sa nouvelle
» adresse, et pour reprocher sans doute au
» public ingrat, l'abandon auquel il paraît
» avoir voué un docteur qui fait chaque jour
» de grands et d'inutiles efforts pour sortir
» de l'oubli dans lequel l'a plongé l'injuste

» mépris que l'on a conçu de ses rares et pré-
» cieux talens ».

Réponse. « Faire timbrer et imprimer des *prospectus* de quatre pages *in*-8°. serait un moyen peu économique de répandre son adresse. D'ailleurs, dix ouvrages publiés depuis 1791, tirés chacun à mille exemplaires, plus trois éditions de ma *Luciniade*, sans parler des traductions; sont douze cents adresses que le public a accueillies favorablement, et loin de l'accuser d'ingratitude, je vois avec reconnaissance que les Français et les Etrangers recherchent mes ouvrages, au point que je reçois en ce moment les deux premiers *numéros* de ma Lucine française, traduits en allemand par le docteur Schumacher.

Diatribe. « Malgré que l'on ne soit point
» dupe de ce nouveau genre de charlatanisme,
» de répandre son adresse sous le voile d'un
» *prospectus* d'un journal mort-né, il est
» impossible de se figurer l'impression fâ-
» cheuse que les premières lignes seules de ce
» *prospectus* ont dû produire sur l'esprit
» des femmes qui les ont lues. En effet,
» quelle femme assez aguerrie contre la
» crainte, pourra, sans une espèce de terreur,
» encourir les dangers de la maternité, lors-

» qu'elle aura lu dans ce *prospectus* le pas-
» sage suivant :

L'art d'attendre *stupidement* l'enfant à terme à la vulve ; l'art de *tenailler* ou de *crocheter* mécaniquement un enfant dans la matrice ; l'art *d'éventrer* ou de *mutiler* inhumainement les femmes enceintes ; en un mot, l'art des accouchemens vient d'être métamorphosé en une science dont les principes, susceptibles d'une démonstration géométrique, reposent sur deux bases inébranlables, l'expérience et l'observation.

» Serait-ce donc dans l'intention de donner
» à son annonce un certain degré d'intérêt que
» le Docteur se sert d'expressions aussi éner-
» ques, *tenailler, crocheter, mutiler, éven-*
» *trer ?* Aurait-il craint de ne point attirer
» l'attention èt de manquer son but, en se
» servant de termes plus conformes aux vues
» de douceur et de circonspection qui doivent
» toujours diriger la plume ainsi que les ac-
» tions d'un véritable ami de l'humanité
» souffrante, d'un homme sour-tout qui ose
» se parer du titre de médecin ? Il n'y a, il
» faut l'avouer, que le charlatanisme le plus
» effronté qui puisse avoir l'audace de se van-
» ter, comme le fait notre Docteur, dans son

» *prospectus* à tenailles, d'avoir à lui seul
» opéré une révolution salutaire dans une
» science à laquelle tant d'hommes de mérite
» se sont livrés depuis plus d'un siècle avec
» le plus grand succès, tant en France que
» dans les pays étrangers. Il n'y a que le
» charlatan le plus déhonté et le plus impu-
» dent, qui puisse promettre et s'engager de
» publier tous les actes d'impéritie qui se com-
» mettront dans la France, ainsi que les noms
» des accoucheurs qui les auront commis, par-
» mi lesquels actes seront confondus, n'en
» doutons point, les écarts de la nature qui
» auront été insurmontables aux efforts de
» l'art le plus consommé ».

Réponse. Je déclare que je n'ai jamais distribué de *prospectus* de mes journaux, que je n'ai jamais fait annoncer un seul de mes ouvrages, que je n'ai jamais remis de note aux journalistes. Mes libraires, intéressés à répandre mes productions, ont seuls pris ce soin, et j'invoque à cet égard leur témoignage. Une seul fois mon libraire m'a dit que monsieur Millin se refusait d'annoncer un des mes ouvrages intitulé, *Plus d'opération cæsarienne.* Je rendis visite à ce savant, à qui je prouvai qu'un journaliste dont l'impartialité

devait être le caractère essentiel, ne pouvait, sans se compromettre, faire un pareil refus. M. Millin parut convaincu, promit d'annoncer l'ouvrage, et je m'en suis rapporté à sa parole, sans savoir s'il l'a tenue.

Les dames ne font pas sans doute partie du public qui me méprise, puisque l'anonyme suppose que mon *prospectus* a fait sur elles une vive impression. C'est déjà beaucoup pour un accoucheur que d'avoir pour soi cette belle moitié du genre humain, qui ne peut m'en vouloir de défendre sa cause avec courage.

J'ai déjà dit (1) ce que j'entends par ces mots *stupidement*, *tenailler*, *crocheter*, *éventrer*, *mutiler*. J'ai oublié dans mon *prospectus* un autre infinitif, *décoller*, qui signifie séparer, dans l'accouchement, la tête du tronc d'un enfant à terme, comme a fait M. Baudelocque dans l'accouchement de madame Tardieu.

L'anonyme qui, ne fût jamais de bonne foi, ose me contester la gloire de la révolution opérée de nos jours dans l'art des accouchemens. Qu'il regarde donc à ses ongles, et il verra si je ne les ai pas rognés à tous les cæsariens.

---

(1) Voyez la Lucine française, tome I, page 127.

L'anonyme parle de charlatanisme et de charlatans sans se douter que le comble du charlatanisme, dans son métier, est d'avoir la prétention de passer pour le meilleur des accoucheurs, en *éventrant* ou en *tenaillant* les mères et en *décollant* les enfans. Mais cette qualification odieuse, ne peut être donnée que par un charlatan, à un accoucheur qui, depuis dix ans, invoque l'expérience; à un accoucheur qui, depuis dix ans, brave le fer et les poisons d'une secte *Gunopédophage;* à un accoucheur enfin qui a fait le sacrifice de sa fortune, de son repos et de sa vie même, pour affranchir la moitié du genre humain des couteaux cæsarien et symphisien, des *forceps* et des crochets, dont l'impéritie armait ses mains sanguinaires, avant la révolution qu'il vient d'opérer en France.

L'anonyme pense que la douceur et la circonspection doivent diriger la plume et les actions d'un véritable ami de l'humanité. Oui sans doute, lorsqu'il a à combattre des hommes et non des tigres, des préjugés et non des crimes, des ignorans et non des scélérats. De même que le cautère actuel est le seul remède efficace contre la carie des os, une plume brûlante pouvait seule rappeler à

l'état naturel, un art dénué de principes et vicié dans ses élémens.

J'ai rendu aux étrangers, et notamment aux médecins accoucheurs anglais, toute la justice qu'ils méritent. Les docteurs Denman, Underwod, Poignand, mes amis, sont d'autres accoucheurs que nos Baudelocque, nos Marchais, nos Coutouly, hommes illétrés, sans connaissance de la médecine des accouchemens. Je le dis avec franchise, oui le plus grand sacrifice, le plus douloureux que j'aie fait à l'humanité, est celui de m'abaisser jusqu'à descendre à l'exercice d'un état en proie à des manipulateurs, qui ont passé le tiers de leur vie dans la boutique des barbiers, et avec lesquels je suis confondu par le stupide vulgaire.

Diatribe. « Or l'on demande si la publi-
» cation de pareils faits et de tous les accidens
» malheureux survenus sur les accouchemens,
» ne sera pas un *épouvantail* continuel, qui
» ne servira qu'à effrayer les femmes enceintes,
» et particulièrement celles à la connaissance
» desquelles ces rapports scandaleux ne man-
» queront pas de parvenir; et l'on demande
» encore si ce tableau dénonciateur ne leur
» ôtera pas, aux unes, le desir de devenir
» mères,

» mères, aux autres, l'espérance d'être délivrées heureusement.

» Mais pourquoi nous effrayer nous mêmes » des résultats qu'aurait infailliblement ce » journal, s'il existait, lorsque nous sommes » persuadés que les amis de l'humanité feront » justice, à notre exemple, d'un *prospectus* » où l'on a l'impudence, pour ne pas dire » plus, de présenter l'art actuel des accou- » chemens comme l'art funeste de tenailler » et de crocheter un enfant) il fallait ajouter » de le décoller), d'éventrer ou de mutiler les » femmes enceintes. C'est par la terreur que » M. Sacombe veut se faire des partisans. » Eh ! ne sait-il pas bien que de semblables » moyens ne peuvent réussir que sur l'esprit » des faibles et des sots ? S'il réussit à s'en pro- » curer quelques-uns, grand bien lui fasse ».

Réponse. Je ne me suis point engagé à publier la liste des femmes mortes en *travail* ou en couches, par des accidens malheureux, mais j'ai fait serment (et je ne jure jamais en vain) de donner la liste des accoucheurs qui se permettront de *tenailler*, de *crocheter*, de *mutiler*, *d'éventrer* les femmes en *travail*, et de *décoller* les enfans à terme, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé par l'expérience, que je

n'ai pas l'art d'extraire par la voie naturelle un enfant à terme, à travers un bassin quelque vicieusement configuré qu'il puisse être.

Pauvre ignorant ! Eh ! que prétends-tu faire ?
Tu te prends à plus dur que toi,
Petit serpent à tête folle :
Plutôt que d'emporter de moi
Seulement le quart d'une obole,
Tu te romprais toutes les dents.

LA FONTAINE, *fab. XVI, liv. V.*

L'anonyme demande si la publication des actes d'impéritie et des noms des accoucheurs qui les auront commis, ne sera pas un anti-aphrodisiaque pour le beau sexe. Autant vaudrait demander si la chasse aux loups est un moyen d'empêcher les brebis de multiplier.

Il n'y a ni esprit, ni logique, ni sens commun dans cette diatribe dégoûtante, que je ne mets sous les yeux de mes abonnés, que pour leur prouver que mes antagonistes sont dignes de trouver place dans l'hôpital des Insensés de Bruxelles. Je recommanderai à mes bons amis Fournier et Kok, le rédacteur du Journal de Médecine et l'auteur anonyme de la diatribe ci-dessus.

DÉCOLLEMENT D'UN ENFANT A TERME.

Exposition des faits relatifs à l'accouchement, ou plutôt au martyre de Madame Tardieu, décédée le 11 thermidor à midi, vingt et une heures après l'extraction de la tête de son enfant à terme, décollé au-dessus du détroit supérieur du bassin de la mère, par M. Baudelocque, professeur-adjoint d'accouchemens à l'École spéciale de médecine de Paris.

MADAME TARDIEU, mariée à 28 ans, accoucha, neuf mois et demi après la célébration de son mariage, d'une demoiselle qui touche aujourd'hui à sa dixième année. Ce premier accouchement fut si naturel, et se termina si heureusement, que Madame Tardieu et son mari se trouvant, par l'effet du hasard, chez feu M Baudelocque cadet, à l'instant des premières douleurs du *travail*, cet accoucheur, après avoir touché Madame

Tardieu, lui dit : Madame, sauvons-nous, sans quoi vous accoucherez ici. En effet, à peine fut-elle rendue au logis, que M. Baudelocque cadet, qui les avait accompagnés dans la même voiture, l'accoucha sur-le-champ et sans le plus léger accident.

Deux ans et demi après ce premier accouchement, Madame Tardieu mit au monde, à terme, un enfant qui mourut durant le *travail.* Elle a toujours pensé que ce fut par la faute de son accoucheur, feu M. Baudelocque cadet, qui, par l'effet d'une digestion pénible, au sortir d'un grand dîner, resta constamment assoupi dans un fauteuil, se contentant de répondre à la patiente et aux personnes qui le sollicitaient de la secourir : *Poussez, poussez toujours, la nature fera le reste.* Impatienté du rôle passif de l'accoucheur, et peiné de voir souffrir son épouse, le mari le conjure de se lever, au moins par complaisance, pour juger de l'état des choses. *Allez chercher mon* forceps *et mes crochets, j'ai besoin de mes crochets et de mon* forceps; voilà tout ce qu'on put obtenir, et notre homme se rendort. Cependant le *forceps* et les crochets arrivent, mais la tête était depuis longtemps au passage, et Madame Tardieu, qui la

sentait arrêtée, ne pût jamais déterminer son accoucheur à se lever pour s'en convaincre (1). Enfin on l'arrache des bras du sommeil : *Ah !* dit-il, *c'est vrai, la tête est à moitié passée, nous n'aurons pas besoin des instrumens.* Et il fit de suite l'extraction de l'enfant mort, sans autre instrument que ses mains. Une telle conduite fit perdre à cet accoucheur la confiance de Madame Tardieu.

Six ans après ce second accouchement, Mme. Tardieu mit à la fois deux enfans au monde, à l'époque de huit mois et demi de grossesse, ainsi que le jugea M. Marquais, chirurgien-accoucheur, qui fut appelé au défaut de M. Coutouly, dont Mme. Tardieu avait fait choix. L'accouchement de ces jumeaux morts-nés, quoique très-forts, fut aussi prompt que l'éclair.

Enfin M. Baudelocque, professeur-adjoint d'accouchemens à l'École de médecine de Paris, etc. etc. etc. fut appelé par Mme. Tardieu, dans le cours de sa dernière grossesse; il lui rendit visite plusieurs fois, et à chaque entrevue il lui répétait : *Madame, vous accoucherez le plus heureusement possible, et*

(1) Il paraît que madame Tardieu n'avait pas encore appris à *manger* ses douleurs. (*Note du rédacteur.*)

vous nourrirez sans doute, car la beauté de votre gorge vous en impose la loi.

« Qu'une femme enceinte est heureuse, » mon ami, le jour où elle voit son accou- » cheur, disait Mme. Tardieu à son mari ; » sa présence ranime son courage et semble » doubler ses forces ».

Mme. Tardieu fut saignée à cinq mois et demi de grossesse, et deux jours avant le *travail*, c'est-à-dire, le mercredi matin 8 thermidor. Ces deux saignées ont été pratiquées par M. Baffos, élève de l'hospice dit de *Perfectionnement*, de l'avis et par ordre exprès de M. Baudelocque.

Cependant le jeudi 9 thermidor, à onze heures du soir, M. Baudelocque arrive chez Mme. Tardieu. Les douleurs du *travail* étaient sans doute très-peu expulsives, car l'accoucheur ne cessait de lui répéter : *Poussez, poussez donc, comme si vous alliez à la garde-robe.*

Jusques-là M. Baudelocque n'était point sorti des bornes que l'humanité, la décence, le respect dû aux êtres souffrans, prescrivent à tout accoucheur honnête ; lorsqu'à une heure du matin, un domestique arrive avec une voiture, chargé de venir chercher M. Baudelocque pour accoucher une dame

au faubourg Saint-Honoré. Sur-le-champ il écrit à un de ses confrères de se rendre au lieu indiqué, et le domestique part avec la lettre.

Une demi-heure après, M. Baudelocque change de ton et dit au mari : *Vous venez me chercher en me donnant à entendre que les choses sont bien avancées, et cependant votre femme n'est pas prête d'accoucher.* — « Monsieur, lui répondit-il, j'ai couru chez vous » parce que mon épouse souffrait, et comme » je ne suis point accoucheur, je n'ai pu juger » de son état ».

A chaque nouvelle douleur qu'avait Madame Tardieu, l'accoucheur lui répétait avec un air d'impatience : *Poussez donc; vous n'accoucherez pas tant que vous* mangerez *vos douleurs. Ce n'est pas comme cela que l'on pousse; vous* triturez (1) *votre enfant. C'est vous qui devez accoucher et non pas moi.* — « Mais si vous ne m'aidez pas, Monsieur, disait cette malheureuse femme, je n'accoucherai jamais ». — *Apprenez, Madame, qu'un*

---

(1) Ce mot frappa M. Tardieu. C'est une expression neuve dans la langue de la science, mais elle ne dit rien à l'esprit, qui ne peut se faire une idée de cette prétendue *trituration*. (Note du rédacteur).

professeur comme moi, un homme qui accouche depuis trente ans, n'est pas fait pour entendre ces raisons. — « Vous me traitez bien » durement, Monsieur, reprend la patiente ». — *Eh bien! je ne vous dirai plus rien*, ajoute l'accoucheur en s'étalant dans une bergère, et gardant le plus morne silence. — « Monsieur » Baudelocque, j'implore votre secours; de » grace, M. Baudelocque, répondez-moi du » moins ». — *Non, vous m'avez imposé silence.* — Qu'on juge de la situation douloureuse dans laquelle se trouvait M. Tardieu. « Hélas! Monsieur, lui dit-il, agréez mes » excuses, si vous avez pu vous croire outragé » par une femme que la douleur égare ». — *Eh bien! qu'elle descende de son lit, qu'elle marche; je ne suis ni une sage-femme, ni un crocheteur; toutes les femmes marchent bien, qu'elle marche, peut-être les douleurs reviendront.* A ces mots il se tapit dans sa bergère, et s'endort jusqu'au point du jour.

On l'éveille, et après avoir *touché* la femme, il prend en particulier son mari: *Votre épouse est perdue*, lui dit-il, *ainsi que son enfant; en la faisant promener vous avez rompu la matrice* — « Ah! Monsieur, que » dites-vous là; à peine a-t-elle pu faire un

» pas, et d'ailleurs ce n'est que par votre » ordre qu'elle est descendue de son lit. . . . » Vous ne l'accoucherez-donc point? » — *Je ne connais qu'un seul moyen de terminer l'accouchement, c'est de lui ouvrir le ventre.* — « Mais si la mère et l'enfant sont perdus, » pourquoi, Monsieur, ouvrir le ventre à » cette malheureuse mère? »

Peu de temps après, M. Baudelocque, toujours en contradiction avec lui-même, lui dit : *Il n'y a que M. Dubois, professeur à l'hospice, qui puisse accoucher votre femme.* On vole chercher M. Dubois, il était à la campagne. A cette nouvelle M. Baudelocque se désespère. *Non*, dit-il, *c'est qu'il ne veut pas venir; je vais lui écrire.* M. Baffos reçoit la lettre, et rapporte de vive voix la réponse que M. Dubois est réellement à la campagne. On propose tour-à-tour plusieurs accoucheurs, M. Baudelocque les refuse; enfin on parle de M. Boyer, il est accepté.

M. Boyer, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien de la Charité, arrive à six heures du matin. *Mon ami*, lui dit M. Baudelocque, *il faut que vous m'aidiez à terminer cet accouchement, je suis excédé de fatigue.* — « Je ne suis point accoucheur, répond

» M. Boyer, et je m'étonne que vous ayez » recours à moi ». M. Boyer se refusa constamment à ce triste ministère. Alors M. Baudelocque se détermine à saisir les pieds de l'enfant; il tire de toutes ses forces, et après deux heures de manœuvres, il décolle l'enfant. Ensuite il demande un long couteau de cuisine: M. Tardieu va en tremblant chercher un couteau à gaine, qui lui fut remis par madame Bridif, épouse d'un professeur et sœur de M. Landry, professeur de mathématiques au Prytanée français. M. Baudelocque entoura la lame de ce couteau d'un linge fin et l'introduisit dans le corps, en présence de M. Boyer, qui disparut peu de temps après.

Madame Tardieu ayant senti extraire le tronc de l'enfant, dont la tête était dans la matrice, demande à son accoucheur s'il y avait encore un autre enfant dans son corps? — *Vous ne savez ce que vous dites, madame, c'est une portion de votre enfant.* Ce propos fut tenu en présence de madame Dumont, épouse du fameux sculpteur de ce nom, qui sentit ses cheveux se dresser d'horreur.

A neuf heures du matin, dix thermidor, M. Baudelocque, renonçant à l'extraction de la tête de l'enfant, se disposait à s'en aller. —

Eh quoi ! Monsieur, lui dit M. Tardieu, vous partez et la tête de l'enfant est encore dans la matrice ? — *Sa présence*, répond M. Baudelocque, *retiendra les intestins, et empêchera le sang de s'épancher ; c'est un bouchon naturel.*

A une heure après midi, l'accoucheur vint attendre, auprès de sa victime, l'arrivée de M. Dubois, qui se rendit vers les deux heures. Monsieur Dubois, lui dit le mari, la tête de l'enfant est restée dans la matrice de mon épouse, et M. Baudelocque m'a assuré que vous seul pouviez l'extraire, et terminer l'accouchement. — *Votre épouse est perdue*, répond M. Dubois d'un air vivement pénétré ; *l'extraction de la tête ne changera pas son sort, tandis qu'elle peut périr dans l'opération, et je vous avoue que je craindrais qu'on ne m'imputât sa mort.* On doit hautement cette justice à M. Dubois, que sa conduite a contrasté d'une manière bien honorable pour lui avec celle de son collègue. Dans la nuit du 10 au 11 thermidor, il revint : *Vous voyez*, dit-il au mari, *le tendre intérêt que je prends à votre malheur ; je n'ai pas voulu me coucher avant de voir votre épouse.*

Cependant, à trois heures après midi,

M. Dubois cédant aux instances du mari et à celles de M. Baudelocque, fit l'extraction de la tête, ensuite l'on tempona le vagin avec un linge pour retenir les intestins, et l'on posta un élève auprès de la victime, jusqu'à ce que la mort eut terminé son martyre, le onze thermidor à midi.

Nous soussignés, attestons la vérité des faits ci-dessus.

ALEXANDRE TARDIEU, *graveur de la Marine*; DUMONT, *sculpteur; femme* DUMONT; *femme* BRIDIF, *rue Sorbonne, au Musée des Artistes.*

RÉFLEXIONS du Rédacteur sur les faits exposés ci-dessus.

Monsieur Baudelocque a commis, je ne dis pas dans l'accouchement (mais dans l'égorgement) de Madame Tardieu trois actes révoltans d'impéritie : 1°. En pratiquant la saignée du bras le 8 thermidor; 2°. En décollant un enfant à terme, dont les mouvemens étaient très-sensibles avant la saignée; 3°. En opérant la rupture de la matrice.

Dans ces trois actes d'impéritie, M. Baudelocque ne peut s'en prendre qu'à lui même. Il a fait saigner Mme. Tardieu pendant le cours de sa dernière grossesse; il lui a pronostiqué l'accouchement le plus heureux; il a conseillé et ordonné la saignée du 8 thermidor pratiquée par M. Baffos; il a refusé constamment le ministère des accoucheurs qu'on lui a proposé; il n'a pas osé par pudeur refuser M. Boyer, qui, peu jaloux de partager avec lui la honte d'un décollement, a dû faire un grand sacrifice en demeurant simple spectateur d'une manœuvre aussi féroce. Un malheureux hasard pour lui l'a privé de mettre sur le compte de M. Dubois la moitié de ses impérities, tandis que c'est M. Dubois qui, par sa dextérité, lui en a sauvé une quatrième, celle de laisser mourir la femme avant l'extraction de la tête de l'enfant hors de la matrice.

Je suis loin de vouloir insulter à votre situation, M. Baudelocque; mais qu'il me soit permis du moins, par représailles de tout le mal que vous m'avez fait depuis dix ans, et que vous cherchez à me faire tous les jours par le ministère de vos agens en calomnie; qu'il me soit permis de vous rappeler la prédiction que je vous fis dans la chambre de la

femme Marville l'an VI, le même mois, le même jour et à la même heure où Madame Tardieu termina son martyre.

« Baudelocque, vous dis-je, il est des Dieux !
» le sang de la femme Marville réjaillira sur
» vous : vous êtes l'auteur de sa mort, de la
» mort de la femme Vasseur, de la mort de
» la femme Bourgeois, de la mort de toutes
» les femmes tombées depuis l'an II sous
» le couteau cæsarien. C'est vous qui avez fait
» couronner Bacqua ; c'est vous qui avez
» acheté son silence ; c'est vous qui avez dicté
» l'arrêté qui déshonore la Société de méde-
» cine ; c'est vous qui vous opposez au bien
» que je veux faire et que je ferai malgré
» vous. L'erreur n'a qu'un temps, la vérité
» est éternelle ; elle va sortir du nuage, son
» triomphe est certain, *credimus esse deos* (1).

1°. *Premier acte d'impéritie : la saignée du bras pratiquée le 8 thermidor.*

En ne parlant que de la seconde saignée pratiquée par ordre de M. Baudelocque à Madame Tardieu le 8 thermidor, je ne prétends

---

(1) Voyez la troisième édition de ma Luciniade, page 206, *in*-12, an VII, où cette prédiction est telle qu'elle est ici consignée.

pas justifier la saignée faite au cinquième mois et demi de sa grossesse ; mais comme celle-ci a été administrée impunément quoique mal-à-propos, il est inutile d'en faire mention ici, d'autant plus que j'aurai à traiter ailleurs du danger des saignées périodiques en général. La saignée du 8 thermidor a été la cause première des désordres dont nous avons à gémir ; c'est donc la seule qui doit fixer plus particulièrement notre attention.

Cette saignée ne peut être justifiée par aucune raison plausible. Madame Tardieu avait 38 ans; loin d'être pléthorique, elle ne *voyait* périodiquement que pendant deux jours, et en très-petite quantité ; elle touchait au dernier terme de la grossesse : le 8 thermidor l'atmosphère était brûlante (1). La raréfaction du sang pouvait donc seule occasionner les suffocations dont se plaignait Madame Tardieu, qui pensait que la saignée pourrait être un remède efficace à la gêne qu'elle éprouvait dans la respiration. L'orangeade, une légère

---

(1) Le 8 thermidor, à cinq heures du soir, le thermomètre s'éleva à 19 degrés 3/4. *Voyez le registre de M. Chevalier, physicien-astronome, Quai de l'Horloge.*

limonade, les boissons anti-phlogistiques, auraient appaisé l'effervescence du sang et rétabli la liberté de la respiration. Mais après tout, les objections, les plaintes, les desirs d'une femme enceinte souffrante, ne sont-ils pas toujours subordonnés aux lumières de l'accoucheur à qui elle a donné sa confiance? Il n'y a qu'un accoucheur ignorant, ou, ce qui est pire encore, un accoucheur sordidement complaisant, qui puisse se rendre aux desirs d'une femme enceinte, qui exige de lui l'emploi d'un moyen capable de compromettre sa vie ou sa santé; et pour offrir ici dans tout son jour la conduite ignare ou sordide de M. Baudelocque, il suffira de la mettre en opposition avec celle d'un accoucheur qui a préféré perdre la confiance de Madame Tardieu que de trahir ses propres lumières, et d'étouffer le cri de sa conscience.

Avant d'appeler, pour son malheur, M. Baudelocque dans cette dernière grossesse, Madame Tardieu avait fait choix de M. Jacques pour son accoucheur, qui se refusa constamment à pratiquer la première saignée, malgré la différence de la saison, du degré de chaleur de l'atmosphère, et de l'époque moins critique de la grossesse. Monsieur

sieur Jacques, plus honnête qu'intéressé, fit son devoir, il en reçoit aujourd'hui le juste prix.

M. Baudelocque, au contraire, fit saigner non-seulement à cinq mois et demi, mais au dernier terme de la grossesse et contre tous les principes, une malheureuse mère, qu'une fatalité entraînait sans doute à sa perte. Puisse l'Europe savante, puissent les femmes enceintes faire justice d'un accoucheur, qui ne fût jamais avare de sang humain !

Il y a dans cette seconde saignée du 8 thermidor, un double acte d'impéritie : le premier, de l'avoir pratiquée contre toutes les règles de l'art ; le second, de n'avoir pas su réparer le mal qu'elle avait causé.

La saignée du 8 thermidor fut sans doute un grand malheur, puisqu'elle détermina presque sur-le-champ, de concert avec la chaleur atmosphérique, un relâchement dans tous les organes de la génération, et que ce relâchement entraîna nécessairement la rupture spontanée des membranes. Mais ce malheur n'était point irréparable ; que dis-je, un accoucheur qui aurait reconnu sa faute, un accoucheur qui aurait été jaloux de la réparer, un accoucheur qui n'aurait pas compté sur la trempe de sa réputation, comme Achille sur la trempe

de son bouclier, pour repousser les traits de l'opinion publique, en un mot un accoucheur éclairé, délicat, honnête et sensible, aurait pu dans l'état actuel des choses, le 9 thermidor, sauver et la mère et l'enfant.

En effet, à quoi se réduisait, en dernière analyse, l'état de Mme. Tardieu, à l'époque où ce malheureux domestique vint, le 10 thermidor à une heure du matin, du faubourg Saint-Honoré, pour faire perdre la tête à un accoucheur cupide? A l'état d'une femme très-blanche de peau dont la fibre est très-lâche, et qui, au sortir d'un bain trop chaud qu'on lui a fait prendre imprudemment, sent tout-à-coup ses membranes se rompre, et les eaux de l'*amnios* s'écouler goutte à goutte. Cette femme serait-elle en *travail*, parce qu'il y aurait chez elle écoulement des eaux de l'*amnios*, et des mouvemens spasmodiques de la matrice troublée dans ses fonctions? Pas plus que Mme. Tardieu n'était en *travail* le jeudi 9 thermidor à 11 heures du soir; mais les attouchemens rudes et fréquens, mais le concours de tant de causes morales, propres à bouleverser le système d'un être souffrant, mais les cris redoublés de *Poussez, poussez donc...... Vous mangez vos douleurs.... Vous triturez votre enfant,*

lancés du fond de la gorge sonore d'un homme dont la Déesse aux cent voix a publié l'infaillibilité; toutes ces causes physiques et morales étaient propres à accroître les dangers et à transformer un état naturel en un état désastreux.

Pousser, dans la circonstance où Monsieur Baudelocque tenait ce langage étrange à Mme. Tardieu, était le moyen le plus sûr d'épuiser les forces physiques de la femme sans aucun succès, puisque ses douleurs n'étaient et ne pouvaient être que spasmodiques; car le 10 thermidor à six heures du matin, lorsqu'en présence de M. Boyer, M. Baudelocque voulut terminer l'accouchement, l'enfant était au-dessus du détroit supérieur du bassin de la mère, quoique la malheureure eut *poussé* jusqu'à extinction de forces, en moins de douze heures.

Vous mangez vos douleurs. Eh! depuis quand, Monsieur le Professeur, la fonction naturelle de l'accouchement est-elle devenue un acte de la volonté de la femme enceinte? Depuis quand la femme enceinte peut-elle à son gré accoucher ou ne pas accoucher? Cet idiôme ne semble-t-il pas donner à entendre, qu'une femme en *travail* d'enfant qui aurait un grand appétit de dou-

leurs, ou, pour me servir du langage de M. Baudelocque, qui serait une grande *mangeuse* de douleurs, pourrait retarder de plusieurs heures, de plusieurs jours, de plusieurs mois l'accouchement ? Je m'étonne que les partisans des grossesses tardives n'aient pas étayé leur systême de la faculté qu'ont les femmes de *manger* leurs douleurs; et conséquemment de retarder à leur gré l'accouchement. Je ne me serais jamais douté que ce langage des matrônes de village serait un jour consacré par le trop fameux Baudelocque.

Vous triturez votre enfant : cette expression est neuve pour moi dans la langue de la science; l'idée d'analogie qu'elle présente à l'esprit des femmes enceintes et souffrantes, me paraît propre à troubler leur imagination, en leur donnant à entendre qu'elles peuvent écraser, broyer leur enfant, par les efforts qu'elles font, ou les diverses attitudes qu'elles prennent durant le *travail.* Eh ! comment une femme osera-t-elle *pousser*, si en *poussant* elle craint de *triturer* son enfant ? elle aimera mieux *manger* ses douleurs. Mais laissons cet absurde baragouinage pour nous occuper d'objets plus importans.

Si j'eusse été appelé par Mme. Tardieu le 9 thermidor, à onze heures du soir, voici quelle eût été ma conduite à son égard, et les raisons que j'aurais employées pour la rassurer sur son état actuel.

Madame, lui aurais-je dit, la saignée qu'on vous a administrée (car certainement je ne l'aurais pas ordonnée) a causé la rupture des membranes, et vous êtes précisément dans le cas d'une femme qui a fait une chûte, ou reçu un coup avant le dernier terme de la grossesse. Les eaux s'écouleront peu à peu, peut-être pendant plusieurs jours, l'air s'introduira dans la matrice, les eaux acrimonieuses deviendront un stimulant pour ce viscère, qui tôt ou tard se contractera sur l'enfant; dès que les premières douleurs du *travail* m'annonceront la réaction de l'*utérus*, je seconderai ses efforts à l'aide d'une potion légèrement cordiale et des lavemens émolliens; je ne vous perdrai point de vue, je vous prescrirai chaque jour le régime analogue à votre état, et je réponds sur ma tête que votre accouchement se terminera avec le plus heureux succès.

Voilà ce qu'avec des principes de science, de désintéressement et d'humanité, tout accoucheur aurait dit à Mme. Tardieu, et

certainement, ou il ne l'aurait pas saignée le 8, ou il aurait réparé sa faute en ne cherchant point à l'accoucher de force le lendemain 9 thermidor.

2°. *Deuxième acte d'impéritie : le décollement de l'enfant au-dessus du détroit supérieur du bassin de sa mère.*

Le décollement d'un enfant à terme au-dessus du détroit supérieur, ne peut jamais avoir lieu, quelque vicieusement configuré qu'on suppose le bassin de la femme, lorsque l'accoucheur a des principes, et qu'il suit la loi des diamètres. En effet, de deux choses l'une, ou l'enfant est mort depuis longtemps dans la matrice, ou il est mort, soit durant, soit peu de temps avant le *travail* de l'enfantement. Dans le premier cas, l'accoucheur instruit ne s'exposera pas à saisir l'enfant par les pieds, sur-tout si le bassin est vicié; mais il videra le crâne, et fera l'extraction de l'enfant à l'aide du crochet. Dans le second cas, 1°. il saisira l'enfant par les pieds durant le *travail*; 2°. il fera franchir aux épaules le détroit supérieur dans la direction du diamètre *transversal*, ou grand diamètre; 3°. il fera décrire aux épaules, dans l'excavation du petit bassin, le premier quart de cercle ou arc de 90 degrés;

4°. le grand diamètre de la tête de l'enfant étant en rapport avec le grand diamètre du bassin de la mère, l'accoucheur fera les attractions dans le sens du grand diamètre du détroit inférieur du bassin; alors le petit diamètre de la tête de l'enfant, se trouvant nécessairement en rapport avec le diamètre *antéro-postérieur*, ou petit diamètre du détroit supérieur du bassin de la mère, et le petit diamètre de la tête de l'enfant à terme étant susceptible de la plus grande dépression, à raison de la ligne circulaire qui partage la tête de l'enfant en deux hémisphères, depuis la symphise du menton jusqu'au bord postérieur et moyen du grand trou occipital; alors dis-je, le petit diamètre de la tête de l'enfant s'engagera à travers le petit diamètre du bassin, tandis que le grand diamètre de la tête de l'enfant franchira le grand diamètre du détroit supérieur du bassin, qui aura gagné en étendue ce qu'aura perdu son petit diamètre, et la tête de l'enfant ainsi disposée glissera à travers le détroit supérieur, comme à travers sa filière naturelle, quelque vicieusement configuré qu'on suppose le bassin de la mère (1).

---

(1) Je sens que je parle une langue étrangère pour

Je suppose toutefois que dans l'exécution de ce mécanisme, l'art est secondé par la nature, c'est-à-dire, que la matrice réagit sur l'enfant, et conséquemment que le *travail* de l'enfantement est établi, que les douleurs ne sont pas seulement spasmodiques, et que les contractions spontanées de l'*utérus* ont été secondées par les moyens médicaux exposés dans mes ouvrages.

Mais vouloir accoucher sur-le-champ et à volonté, *de Par sa réputation*, et au mépris des lois de la nature, une femme qui n'était pas et qui ne pouvait être en *travail*; dire à une femme, *poussez* quand la matrice ne seconde pas ses efforts; *marchez*, quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se soutenir; *dilater* l'orifice jusqu'à ce qu'il permette l'introduction de la main; *tirer* un enfant par les pieds en ligne droite, c'est-à-dire, prétendre faire passer le grand diamètre de la tête de l'enfant, à travers le petit diamètre du bassin

---

M. Baudelocque et pour ses disciples; mais le dernier de mes élèves leur démontrera géométriquement le mécanisme de l'accouchement. Les succès constans de ma pratique, dans mon école et hors de mon école, ont assez confirmé par l'expérience, la solidité de cette théorie.

de la mère ; *décoller* l'enfant, quand on a soi-même enseigné et consigné dans son ouvrage que le décollement d'un enfant à terme, même putrifié, est l'opprobre de l'art; proposer d'*éventrer* une femme accouchée précédemment d'un enfant à terme et vivant; *se servir* d'un long couteau à gaîne pour ne pas se donner la peine d'envoyer chercher un perce-crâne; *renoncer* à l'extraction de cette tête; *avouer* que M. Dubois seul peut terminer cet accouchement; enfin *abandonner* cette tête à la dextérité de son collègue; n'est-ce pas là le comble de l'impéritie, de la démence et de la férocité ?

J'en appelle à vous, Monsieur Boyer, qui réunissez aux talens d'un chirurgien habile, l'impartialité d'un homme probe; j'en appelle à vous qui, lorsque j'étais seul contre tous, à l'ouverture du cadavre de la femme Marville, rendîtes hommage à la vérité, en déclarant qu'il n'y avait pas trace d'inflammation au bas-ventre de cette malheureuse victime du fanatisme cæsarien, quoique M. Baudelocque eut déclaré sept jours auparavant, que cette prétendue inflammation existait déjà; j'en appelle à vous, Monsieur Boyer, qu'avez-vous pensé des ressources de l'art des accouchemens, lorsque vous avez

vu manœuvrer comme un *Fort de la Halle* le plus fort accoucheur de Paris ? Qu'avez-vous pensé des ressources de l'art des accouchemens, lorsque vous avez vu décoller l'enfant au-dessus du détroit supérieur du bassin ? Qu'avez-vous pensé des ressources de l'art des accouchemens, lorsque le plus fameux accoucheur de Paris, sur la porte duquel on lit en gros caractères, MAGASIN DE FER (1), s'est servi d'un couteau au lieu de *perce-crâne*, et qu'il l'a introduit dans la matrice de cette malheureuse femme agonisante. Vous avez dû fuir indigné. Mais ne vous y trompez pas, ce n'est pas là la science des accouchemens; celui que vous avez vu manœuvrer ainsi n'en connaît pas même les premiers élémens.

J'en appelle à vous, Monsieur Dubois, qu'un heureux hasard avait fait absenter de Paris, le 10 thermidor; qu'avez-vous pensé de ce modeste aveu fait par votre maître? *Il n'y a que Monsieur Dubois qui puisse terminer cet accouchement.* Vous

---

(1) J'ignore si c'est un marchand qui habite la même maison, ou si c'est M. Baudelocque qui fait forger chez lui les instrumens de l'École. *N°. 44, rue de Thionville, près celle Contrescarpe.*

n'avez pas été dupe de cet éloge; vous avez bien compris que son intention perfide était de se décharger sur vous de la moitié de sa responsabilité, et peut-être de la faire peser toute entière sur votre tête, ainsi qu'il mit en vos mains, en l'an IV, le couteau cæsarien qu'il aiguisait depuis long-temps pour Madame Vasseur.

J'en appelle à vous, chirurgiens-accoucheurs ses collègues, qui n'êtes si petits que parce que vous rampez aux pieds de Monsieur Baudelocque, pour en faire un grand-homme; que pensez-vous de son refus constant de s'environner de vos lumières? L'ingrat vous méprise-t-il, ou voulait-il plutôt se dérober aux juges compétens de son impéritie?

J'en appelle à vous, sages-femmes, qui répétiez sans cesse dans tous les carrefours de Paris : *M. Baudelocque est mon professeur; M. Baudelocque est un grand-homme; M. Baudelocque est le Roi des accoucheurs*; que pensez-vous de ce propos injurieux : *Je ne suis ni une sage-femme, ni un crocheteur, pour vous traîner. Promenez-vous.* Oubliez cet illustre ingrat, ou, semblables aux roseaux de Midas, ne vous agitez plus que pour répéter avec eux : *Midas, le Roi Midas, a des oreilles d'âne.*

3°. *Troisième acte d'impéritie : la rupture de la matrice.*

Je sais que la rupture spontanée de la matrice, ou le déchirement de ce viscère par les seuls efforts de l'enfant à terme durant le *travail*, doit entrer dans le systême des cæsariens, pour justifier leur audace ou leur impéritie; mais il n'entrera jamais dans la tête d'un physicien, qu'un viscère qui a une ouverture naturelle, l'orifice, formé de fibres longitudinales, plus susceptibles de déchirement par leur direction, puisse se rompre dans son corps, dont la texture est beaucoup plus forte. D'ailleurs, dans quelle circonstance aurait lieu cette prétendue rupture de matrice, en la supposant possible? Serait-ce durant les douleurs du *travail* de l'enfantement? mais alors le fond de ce viscère se contracterait sur l'enfant, et l'orifice se dilaterait par degrés. Serait-ce dans l'état d'inertie? mais alors l'*utérus* n'opposerait aucune résistance, et l'enfant à terme, fût-il un petit Hercule, ne parviendrait pas à rompre les parois de la prison qui le renferme, et dont la texture admirable atteste et démontre, à tout autre qu'aux cæsariens, l'impossibilité de cet accident spontané.

Cependant Deventer a dit.... plus d'une bêtise. L'obliquité de la matrice n'est-elle pas aussi un des moulins à vent que ce Don Quichotte cæsarien a pris pour des Géans ? Mais laissons là Deventer pour entendre M. Baudelocque. A quelle cause impute-t-il la rupture de matrice chez Mme. Tardieu ? *C'est vous*, dit-il au mari désespéré, *ce sont les comères* (1) *qui entourent votre épouse, qui avez opéré la rupture de la matrice, en agitant la malade et en la faisant marcher.*

Je sens que j'en dirais trop, si j'arrêtais plus long-temps mes idées sur ce troisième acte d'impéritie, que M. Baudelocque ne justifiera pas plus que les deux premiers, et je crois qu'il me saura gré de ne l'accuser à cet égard que d'impéritie.

Quant à l'immoralité de la conduite de M. Baudelocque envers Mme. Tardieu, ce n'est pas moi qui l'accuse : c'est l'époux de sa victime; c'est M. Dumont; c'est Mme. Dumont; c'est Mme. Bridif; c'est..... la voix

---

(1) Ce propos indécent s'adressait aux épouses des Artistes les plus célèbres, amies de Madame Tardieu, révoltées de la dureté avec laquelle M. Baudelocque se permettait de traiter un être souffrant.

publique qui, dans tous les coins du Musée des Artistes, répète : *On n'est pas plus inhumain, on n'est pas plus insolent, on n'est pas plus cupide que M. Baudelocque.*

Si l'année prochaine, cet accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité, prononce un discours, décerne des prix aux élèves, en un mot singe mes séances publiques, tous les Artistes du Musée et leurs épouses doivent se rendre en deuil à cet hospice, et l'interrompre à chaque phrase, en présence du Préfet du département de la Seine, en répétant en chœur : *On n'est pas plus inhumain, on n'est pas plus insolent, on n'est pas plus cupide que M. Baudelocque.*

Cependant M. Baudelocque m'accuse peut-être en ce moment d'être envieux de sa renommée : il est dans l'erreur ; j'ose me flatter de ne jamais l'obtenir, et les réflexions suivantes vont lui prouver que je suis peu jaloux de la mériter.

Depuis Louis XIV, plusieurs accoucheurs ont obtenu tour-à-tour le sceptre de l'art des accouchemens. Eh ! quels ont été leurs titres à cet empire despotique ? L'inhumanité, l'ignorance et l'immoralité.

Mauriceau dit, d'un enfant à terme décollé au-dessus du détroit supérieur, *qu'il a*

vu d'un roturier faire un gentilhomme (1). Mauriceau sacrifia une malheureuse femme *en travail*, pour se donner le plaisir barbare d'humilier l'amour-propre de Chamberleigne (2).

La maitresse de Samuël-Bernard, le grand Levret, imagina un tire-tête, instrument infernal, à l'usage duquel il ne renonça qu'après avoir immolé un nombre infini de victimes humaines.

M. Baudelocque..... On sait ce qu'il a fait et ce qu'il est capable de faire.

La célébrité dans l'art des accouchemens est donc à Paris, depuis près de deux siècles, le prix de l'ignorance, de la barbarie et de l'immoralité ! Oui sans doute, parce qu'il faut aux aimables roués, à qui l'hymen n'a pu couper les aîles qu'ils tiennent de son frère, un accoucheur toujours prêt à se vendre, pour qu'ils puissent toujours l'acheter au besoin; un accoucheur dont la réputation imposante en

(1) Sous le gouvernement monarchique, un gentilhomme avait le singulier privilége d'être décollé. Ce propos immoral prouve que la pratique de Mauriceau a dû souvent confirmer sa théorie.

(2) Voyez sa XXVIe. Observation, rapportée textuellement dans la Lucine française, tome I p. 314.

impose à la renommée, parce qu'il faut aux *mille et un* accoucheurs routiniers de Paris, un chef, un patron, un oracle qui soutienne leurs sottises aux yeux du sot vulgaire, à la charge par eux de préconiser leur Dieu tutélaire; de là l'origine des préconiseurs de Mauriceau, de Levret et de Baudelocque.

Femmes enceintes, vous sur-tout qui habitez les rives du Pactole, défiez-vous d'un accoucheur que des prôneurs ou des prôneuses à gages viennent vous proposer; défiez-vous sur-tout d'un accoucheur qui n'a jamais tort dans les événemens les plus tragiques.

Et vous, époux vertueux et sensibles, que M. Tardieu soit votre modèle. Citez au tribunal redoutable de l'opinion publique l'accoucheur qui aura donné la mort à votre épouse en *travail*, soit moralement par des propos inhumains, soit physiquement par des manœuvres barbares, telles que le décollement de l'enfant au-dessus du détroit supérieur, l'usage d'un instrument proscrit, ou la rupture de la matrice; et bientôt, ne comptant plus sur l'impunité, l'art ne fondera sa gloire que sur les heureux succès de sa pratique.

PLAINTE
EN CALOMNIE,

Portée devant le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement de la ville de Paris, par maître Baudelocque, Professeur-adjoint à l'École spéciale de Médecine de Paris, etc. etc. etc.; contre le rédacteur de la Lucine Française, *pour avoir inséré dans son ouvrage périodique, les détails du martyre de Madame Tardieu, signés de son époux, et attestés par vingt artistes probes et distingués par leurs talens.*

Maître Baudelocque n'a pas seulement le cœur, mais le front doublé d'un triple airain. Les vêtemens encore tout dégoûtans du sang de sa victime, la main droite armée du couteau de cuisine avec lequel il perça le crâne de l'enfant décollé, la main gauche munie de la matrice, qu'il rompit par ses manœuvres barbares, Baudelocque a eu l'audace d'aller chez un

Magistrat de sûreté rendre une plainte en calomnie, contre le rédacteur de la Lucine Française, que la calomnie poursuit depuis dix ans, parce qu'il fit serment, à la face de l'Europe savante, de publier tous les actes d'impéritie, et les noms de ceux qui les commettraient.

Il luit donc enfin pour le bonheur de l'humanité, pour l'intérêt social, et sur-tout pour le salut de cette belle moitié du genre humain; il luit enfin le jour de la justice que mes vœux appelaient depuis si long-temps, pour arracher des mains de l'ignorance, de la routine et de l'immoralité, ces êtres si précieux, si respectables, si intéressans, les femmes enceintes qui, dans tous les siècles et chez les nations les plus barbares, furent un objet de vénération, et partagèrent souvent avec leurs Dieux, l'encens brûlé sur les autels.

C'est à ce sexe faible toujours dupe, et trop souvent victime du plus fort, que je fais, depuis vingt ans, le sacrifice de mon repos, de ma fortune et de ma vie. Oui, de ma vie même, puisqu'il résulte des procès-verbaux des Officiers de police, que les cæsariens avaient formé le projet de me

précipiter du haut de la chaire de vérité dans le temple des Protestans, le jour de la fameuse séance du 30 brumaire an VII; puisque le Docteur Gilbert, ancien professeur à l'Hôpital du Val-de-Grace et médecin de l'armée de Saint-Domingue, eut l'impudeur de me dire, en présence de tous les membres de la Société libre des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Paris : *Souvenez-vous que Marchand* (1) *mourut jeune, et que rien n'est plus à craindre que la colère des gens de l'art.* Et cette menace n'est pas vaine, puisqu'elle a été consacrée par les livres saints, *time iram medici* (2).

---

(1) L'antagoniste du scélérat Rousset, Marchand, le Sacombe du 16e. siècle, qui mourut jeune, dit Gilbert.

(2) Je laisse néanmoins aux interprêtes de l'Écriture, le soin de décider si *medici* veut dire des médecins ou du médecin ; et si la juste colère d'un médecin, étayé du suffrage honorable des plus savans praticiens de l'Europe, ne sera pas plus funeste au charlatanisme ; que les lâches complots de quelques éventreurs, membres de deux sociétés médicales, mues par une poignée de vils intrigans, ne pourront être funestes à la propagation des vrais principes de la science des accouchemens.

Cependant quel fruit ai-je recueilli jusqu'à ce jour de tant et de si douloureux sacrifices faits à l'humanité ? Vous le voyez, chers lecteurs, l'ignorance et l'immoralité me traînent dans le sanctuaire de la justice comme un vil calomniateur, pour avoir consigné dans mon journal, des faits signés du mari de la victime, et attestés par tous les artistes, par toutes les femmes des artistes du Musée de Paris.

L'ignorance et l'immoralité me traînent dans le sanctuaire de la justice comme un vil calomniateur, quand un Sédillot calomnie ma doctrine, et a le front de consigner dans le Journal de Médecine (1) que mes principes *ne sont entrés dans la tête d'aucun membre de la génération présente.*

L'ignorance et l'immoralité me traînent dans le sanctuaire de la justice comme un vil calomniateur, quand, sur les pas de la

(1) La Société dont Sédillot-Favard est le digne secrétaire, n'est pas la Société de médecine de Paris, fille de Vicq-d'Azir, mais (*ne varietur*) le tripot cæsarien de la rue Saint-Honoré, à la tête duquel sont quelques intrigans, qui vivent, eux et leur Rossinante, des contributions qu'ils perçoivent sur les membres amputés à la ci-devant Académie de chirurgie de Paris.

calomnie, les cæsariens, que mon mépris encourage, vont de porte en porte dénaturer mes principes, pour me faire perdre la confiance des femmes enceintes. Sacombe a de l'esprit, dit celui-ci d'un ton hypocrite, mais il fait des expériences. Sacombe ne manque pas de connaissances, dit celui-là, non moins perfide, mais il donne tout à la nature : il laisserait plutôt périr une femme, que de la seconder dans son *travail.* « Je » ne vous redouterai plus à l'avenir, me » disait dernièrement une jeune Dame que » je venais d'accoucher, rue Taranne, fau- » bourg St.-Germain ; mais je vous avouerai » qu'on m'avait effrayée en me disant que » vous employez des potions pour faire ac- » coucher de force ».

L'ignorance et l'immoralité ont porté plus loin leur audace, elles ont arraché à leurs occupations des citoyens paisibles ; des femmes timides (1), pour déposer qu'un écrit *signé*

---

(1) Madame Croullebois, épouse du Libraire, a eu une frayeur mortelle en recevant la citation du Magistrat de sûreté, qui la mandait pour déposer : quoi ? Qu'un extrait de mon journal lui était parvenu par la poste en forme de circulaire, tandis que ce journal est signé de moi, et que l'extrait est signé de Mr. Tardieu.

Sacombe, était de moi, et qu'un extrait de cet écrit *signé* Tardieu, était du mari de la femme victimée.

Enfin le comble de la scélératesse, à mon avis, dans l'affaire Tardieu-Baudelocque, est de voir un assassin de profession traîner en justice un époux inconsolable, dont la douleur est empreinte dans tous les traits de son visage, et de r'ouvrir ses blessures encore saignantes, en le forçant, au nom de la loi, de se retracer toutes les circonstances de la plus horrible catastrophe.

Je n'ai pas lu sa déposition, mais comme Alexandre Tardieu n'est pas un de ces maris qui se vendent, ou qu'on intimide par des formes judiciaires, je suis persuadé qu'il a dit au Magistrat :

« Oui, M. Baudelocque a fait saigner
» mon épouse le 8 thermidor; M. Baude-
» locque a sacrifié mon épouse à la cupidité,
» sa vile idole; M. Baudelocque a décollé
» mon enfant à terme le 10 thermidor;
» M. Baudelocque s'est servi d'un couteau
» à gaîne après le décollement de mon
» enfant; M. Baudelocque a laissé la tête
» de mon enfant dans le sein de sa mère
» depuis neuf heures du matin jusqu'à trois

» heures après midi; M. Baudelocque, qui
» se flatte d'être le premier accoucheur de
» Paris, a dit que M. Dubois pouvait seul
» terminer cet accouchement, et en effet,
» c'est lui qui seul a extrait la tête du sein
» d'une trop malheureuse mère; M. Baude-
» locque a tué mon épouse moralement, en
» lui refusant ses secours, en lui tenant les
» propos les plus durs, en l'abandonnant
» à la nature, quand l'art seul pouvait
» l'arracher au désespoir de sentir dans
» son sein la tête de son enfant ».

Et le Magistrat, en instruisant ce procès, a dû s'étonner que l'accusateur ne fût pas l'accusé. Mais ne vous y méprenez pas, citoyen Magistrat, ce n'est pas Baudelocque qui nous cite à votre tribunal, c'est le tribunal redoutable de l'opinion publique qui force aujourd'hui Baudelocque à se justifier, sous peine de perdre à jamais la confiance de ses concitoyens ; et dans cette cruelle alternative, le plaignant a pensé sans doute que le témoignage des dames vivantes, quoiqu'accouchées par lui, le silence des dames mortes en couche, son crédit, sa réputation colossale, ses titres, ses prôneurs, etc. pourraient peut-être faire pancher en sa faveur la

balance de la justice, et tourner contre l'accusé son glaive redoutable.

Mais le plaignant ignore-t-il que la Justice et la Vérité sont sœurs, et que de nos jours, les prêtres de Thémis, incorruptibles comme elle, en sont les dignes interprêtes? Ce jour sera donc un jour de triomphe pour la Vérité. Et j'ai le sentiment intime que la justice me vengera de l'imputation odieuse de calomniateur.

Qu'il est lent à venir ce jour que le plaignant a provoqué lui-même, pour faire triompher mes principes aux yeux de l'Europe savante! Que de vérités terribles seront dévoilées à la face de l'univers! Je veux qu'en sortant du sanctuaire de la Justice, les deux filles d'Hippocrate, les yeux baissés, se disent l'une à l'autre : Nous avons bien mérité la honte dont on vient de nous couvrir, en irritant la sensibilité naturelle d'un homme qui n'invoquait que l'expérience, et que nous avons repoussé de notre sein pour protéger un fameux ignorant, dont l'infamie va rejaillir sur nous. Que la bonne intelligence règne désormais entre nos enfans, et persuadons-leur bien, que c'est de l'unité des principes que dépend la gloire de la médecine et de ceux qui la cultivent.

CORRESPONDANCE.

Flaignes, le 20 fructidor an 11.

M. Crin, Chirurgien, à M. Lefebvre, Imprimeur.

Monsieur,

Je vous prie de remettre à M. Sacombe mes réflexions sur M. Caqué.

J'ai vu avec peine que l'on fait figurer M. Caqué, comme cæsarien, dans un des numéros précédens. Je ne crois pas qu'il ait pratiqué l'opération cæsarienne sur le vivant. Je ne lui en ai jamais entendu parler pendant trois ans que je suis resté chez lui : il n'aurait pas manqué d'en faire part à ses élèves, en quelque temps qu'il l'eût faite.

Je l'ai, au contraire, entendu blâmer M. Robin, chirurgien-accoucheur à Rheims, parce qu'il faisait un usage trop fréquent du forceps; aussi ce dernier n'aimait-il pas M. Caqué.

Je suis persuadé que Chabrol l'a pratiquée; quand il aurait eu la certitude que la femme en serait morte.

On n'a pas toujours rendu à M. Caqué toute la justice qui lui était due; son gendre même, M. L. Noël n'a pas eu toute la reconnaissance qu'il lui devait; il s'est approprié une observation dont tout l'honneur appartient à son beau-père.

Cette observation est la première par Noël dans le 2e. numéro du Journal de Chirurgie de M. Dessault.

M. Noël, d'ailleurs bon chirurgien, aurait dû dire que son beau-père, desirant l'annoncer, ne manqua aucune occasion pour y parvenir et l'introduire chez ses connaissances; en conséquence, et comme il faisait ailleurs, il le conduisit chez la personne dont parle Noël, quoiqu'elle était attaquée de rétention d'urine. Ces deux chirurgiens ayant essayé d'introduire une sonde dans la vessie, ne purent y parvenir. Ils se décidèrent à pratiquer l'opération. Noël voulait la faire à la manière de Fleurant, vu par le rectum, mais son beau-père lui fit pratiquer à la région hypogastrique. C'est ce qui contraria l'amour-propre de Noël, alors tout récemment établi à Rheims; lui qui présentait en 1787 cette opération comme nouvelle, sortant des mains de son auteur, et dont, selon lui, très-

peu de monde avait connaissance, à laquelle il avait donné son assentiment, qu'il aimait d'un amour de prédilection, la regardant comme la seule que l'on dût pratiquer. Il ne dit pas un mot de M. Caqué.

Comment en 1791 a-t-il pu blâmer l'opération par le rectum, et comme si l'idée de la pratiquer à la région hypogastrique fût venue de lui ?

Quant à ce qui regarde les accouchemens, Noël a beaucoup blâmé Robin de sa manie instrumentale; il y avait peu d'accouchemens que Robin ne terminât sans instrument.

J'ai vu une femme boiter à ne pouvoir marcher sans le secours de deux personnes, à cause de l'écartement des deux pubis. Noël lui-même a terminé un accouchement dont l'enfant avait deux têtes, en 1788 ou 1789; les autres chirurgiens se disposaient à l'opération cæsarienne.

Je prie M. Sacombe d'insérer dans un numéro, ce que je dis à l'égard de Noël et de Caqué, si cela peut y trouver place.

Je vous salue. CRIN.

Réflexions du rédacteur sur la lettre de M. Crin, chirurgien.

Honneur et gloire au Gouvernement français, qui, malgré les efforts de l'intrigue et de la cabale, maintient et maintiendra toujours la liberté de la presse aux auteurs qui respectent dans leurs écrits les lois, les mœurs et la religion. Honneur et gloire au digne chef de la nation française, qui tient religieusement la parole qu'il donna le jour où il saisit les rênes du gouvernement : *La révolution est finie*, dit Napoléon, *et la liberté ne sera pas un vain mot pour ses dignes enfans.*

En effet, c'est la liberté de la presse qui débrouillera ce cahos d'impostures ourdies depuis trois siècles dans la nuit des ténèbres par les cæsariens. Déjà M. Crin, chirurgien à Flaignes, département des Ardennes, élève reconnaissant, réclame en faveur de son maître, la justice qui lui est due, et que je me fais un devoir de lui rendre dans un journal consacré à la vérité.

« J'ai vu avec peine, dit M. Crin, que » l'on faisait figurer M. Caqué comme cæ- » sarien, dans un des numéros précédens ».

Si j'ai tourné en ridicule M. Caqué, c'est que je le croyais en effet un des cent imposteurs qui se sont fait honneur des succès cæsariens, et mon seul tort envers ce chirurgien, dont le témoignage de M. Crin va réhabiliter la mémoire dans cet ouvrage; mon seul tort, dis-je, est d'avoir cru trop aisément à l'assertion mensongère d'un auteur que j'apprends tous les jours à connaître à mes dépens, et qui déshonore tous les jours notre état par ses impostures, par son ignorance et par sa profonde immoralité.

Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage de cet auteur, dont on devine le nom au portrait que je viens d'en faire (1).

Opérations faites avec succès.

« 1°. La première des Observations dont
» il s'agit a été recueillie et communiquée
» par Caqué de Rheims; la femme qui en
» fait le sujet avait eu, précédemment à
» l'opération cæsarienne, deux accouchemens
» des plus laborieux; et ce ne fut qu'après
» qu'on eut arraché le tronc du troisième

(1) Recherches et réflexions sur l'opération cæsarienne, extraites du tome Ve. du Recueil périodique de la Société de médecine, vendemiaire an 7, page 54.

» enfant, le 17 septembre 1782, qu'on fit » l'opération. La guérison fut complète au » 14 janvier suivant ».

A qui cette Observation de Caqué a-t-elle été communiquée?... Quelle est cette femme?.. Est-il vraisemblable qu'on pratique l'opération cæsarienne pour extraire une tête ? Fort de cette autorité, notre historien aurait éventré sans doute Mme. Tardieu, si M. Dubois eût fait un plus long séjour à la campagne. *Ab uno disce omnes.*

Il résulte de la lettre de M. Crin, que M. Caqué n'était pas même tenailleur, et que M. Chabrol (1) était un homme assez immoral, pour se faire honneur d'un succès qu'il n'avait pas obtenu.

J'insère avec plaisir ici ma réponse à une lettre qui répare l'outrage involontaire que je fis à M. Caqué. Mais je crains que M. Baudelocque ne porte une nouvelle plainte en calomnie contre moi. Non. Il se repentira d'en avoir porté une, et si j'en crois l'opinion publique, *les battus paieront l'amende.*

---

(1) La femme d'un officier de génie fut opérée par Chabrol et Hennequin, à Mézières, le 31 août 1778; mais la guérison ne fut entière qu'après deux mois et huit jours. *Recherches et réflexions*, page 56.

DE L'ALLAITEMENT
DES ENFANS
PAR LEURS MÈRES.

Alere matrum est, erudire patrum.
Lib. Œconom. caput. VII.

Que n'a-t-on pas écrit depuis un siècle, sur les avantages de l'allaitement des enfans par leurs mères ! Des médecins, des philosophes célèbres, des écrivains philantropes se sont élevés avec force, avec courage, contre l'abus des nourrices vénales, contre ce commerce infâme, à la faveur duquel on voit deux mères, l'une acheter, l'autre vendre un aliment que la nature généreuse avait accordé gratuitement à chacune d'elles, afin qu'elles remplissent le plus auguste, le plus saint, le plus indispensable des devoirs. Des médecins, des philosophes célèbres, des écrivains philantropes ont dit et redit mille fois des vérités qu'on ne saurait répéter trop souvent pour en consacrer la pratique, mais malheureusement leur voix en passant par l'oreille avait glissé sur le cœur. Il était réservé au Dieu de l'éloquence, de persuader les mères de famille. J.-J. Rousseau a dit, et

tout a été fait. Il a écrit, et la révolution s'est opérée dans la métropole du monde savant.

Dès que l'Emile parut, les jardins, les promenades publiques offrirent à nos yeux attendris, le spectacle intéressant des bonnes mères de famille, allaitant leurs nourrissons, et leur prodiguant ces tendres soins qu'on n'achète point avec le lait des nourrices mercenaires. Et comme l'exemple fut toujours plus puissant chez les humains que le précepte, l'exemple des bonnes mères consacra bientôt l'allaitement à Paris, et pour la première fois la Mode vit, dans la capitale de son empire, l'austère Philosophie applaudir en souriant à son culte frivole, et brûler en son honneur un grain d'encens au pied de ses autels.

Une révolution aussi soudaine qu'avantageuse aux bonnes mœurs dût alarmer les ennemis de la France. « Si la population, » dirent-ils, qui constitue la force et la ri- » chesse des états, est toujours en raison » directe de la liberté, des mœurs et de » la vertu, à quel degré de prospérité, de » gloire et de puissance, parviendra donc » un jour cette nation libre, victorieuse et

» florissante,

» florissante, après une guerre de dix années, » contre toutes les puissances de l'Europe coalisées, pour opérer plus sûrement sa ruine, » si nous lui permettons d'avoir des mœurs et » des vertus ? Vaincus par la supériorité de ses » forces, cherchons à triompher d'elle par » la corruption, inondons la France de romans; que tout y respire le goût du luxe, » de la mollesse et des plaisirs, et sur-tout » empêchons les mères d'allaiter leurs enfans; » la barrière de l'allaitement une fois brisée, » les vices ne tarderont pas à faire irruption, » à se répandre en torrent dans toutes les » classes de la société ».

Mères de famille, épouses vertueuses, tel est sans doute le projet des ennemis de la France, et c'est par vous que doit commencer la dissolution des mœurs. Déjà des milliers de romans anglais ont, durant la révolution française, égaré les esprits et corrompu les cœurs; déjà on a préconisé les avantages de l'allaitement étranger; déjà les maîtres de l'art, membres de cette même Faculté qui couronna l'auteur d'une *Dissertation sur les avantages de l'allaitement des enfans par leurs mères*, ont souffert que leurs noms fussent inscrits en tête d'une

thèse subversive des principes consacrés par cette société savante ; déjà les journalistes ont applaudi aux paradoxes d'un élève en médecine, aux sentimens duquel je rends néanmoins assez de justice, pour croire qu'il n'a pas eu l'intention coupable de porter atteinte aux mœurs, en prêchant aux mères l'oubli d'un devoir sacré, et qu'il renoncera sans peine au succès d'une entreprise, dont son âge et son inexpérience ne lui ont pas permis de calculer les dangers.

Cependant la publicité scandaleuse donnée à la thèse récemment soutenue à l'École spéciale de médecine de Paris, m'impose la nécessité de peindre sans exagération aux bonnes mères de famille, les avantages de l'allaitement, pour elles et pour leurs enfans.

Ce n'est pas sur les charmes de l'éloquence que je fonde le succès de mon entreprise : je sens qu'il y aurait de la témérité à vouloir rivaliser sur ce point avec l'illustre citoyen de Genève. C'est par l'expérience et par la force de la vérité, que j'ose me flatter de porter dans le cœur des bonnes mères, la conviction intime des avantages qu'elles peuvent retirer de l'allaitement, et pour elles et pour leurs enfans.

Avantages de l'allaitement pour les mères.

La plupart des médecins qui ont écrit sur les avantages de l'allaitement, dans l'intention bien louable, sans doute, d'engager les mères à nourrir leurs enfans, ne l'ont fait avec si peu de succès, que parce qu'ils ont exagéré les dangers du non allaitement, et que leur théorie s'est trouvée démentie par l'expérience. En effet, induits eux-mêmes en erreur par les faux principes de leurs maîtres, ces écrivains ont tracé des tableaux si affreux des maux et des dangers auxquels s'exposent les femmes qui n'allaitent point leurs enfans, que les mères ont fini par croire que ces auteurs avaient voulu les traiter comme des enfans qu'on menace des punitions les plus sévères, pour les contraindre à faire leur devoir, et lorsqu'elles ont vu que leurs parentes, leurs amies, leurs voisines se dispensaient impunément d'un devoir qu'on voulait leur imposer par la terreur, elles ont cessé de s'effrayer, et ont imité l'exemple des mauvaises mères, en confiant leurs enfans à des nourrices mercenaires.

En tête de ces médecins terroristes, nous placerons le Docteur Landais, qui, dans sa dissertation couronnée par la Faculté de médecine de Paris, s'exprime en ces termes :

« Autant la nouvelle accouchée se trouve » bien en donnant au nouveau-né le lait » qui lui est destiné, autant elle s'expose » et court de dangers en étouffant ce lait, » en le forçant de rebrousser, de se replier » sur lui-même, de refluer dans les mêmes » voies qui le conduisent et le portent aux » mamelles. C'est pour lors que véritablement » tout est dans le désordre et dans le trouble, » que l'harmonie des fonctions préparées par » la nature, se trouve brusquement dérangée, » détruite. Cet attentat sur l'ordre naturel, en » supposant même le succès le plus complet, » ne saurait être sans inconvéniens ; tôt ou » tard la suppression du lait produira des » maladies, et déjà la mère ingrate et ma- » râtre subit la peine de son injustice. Le » lait augmentant à chaque instant, s'accu- » mule dans les mamelles ; il les engorge, » les gonfle, les distend avec douleur et les » enflamme ; il s'y épaissit, il s'oppose à » l'abord de celui qui vient après, il le

» repousse, il le force de rétrograder, de
» refluer dans les vaisseaux sanguins, d'y
» rester sans y être séparé, d'errer dans les
» voies de la circulation. C'est pour lors que
» cette humeur étrangère dans le sang, occa-
» sionne une pléthore laiteuse, qu'elle se
» dévoie et se fait de fausses routes, qu'elle
» trouble, gêne, dérange l'économie de
» toutes les fonctions, qu'elle anime le
» mouvement intestin, produit un orgasme
» dans tout le systême vasculeux, et y excite
» la fièvre qu'on appelle pour cela *fièvre*
» *de lait*, quelquefois si redoutable et si
» souvent accompagnée de symptômes graves
» et alarmans; fièvre néanmoins salutaire
» puisqu'elle n'est qu'un effort de la nature,
» qui déploie toute son activité et tout ce
» qu'elle a d'énergie, pour se débarrasser de
» son ennemi et chasser loin d'elle une hu-
» meur étrangère, souvent dépravée et tou-
» jours nuisible, puisqu'elle sert plus que
» tous les autres moyens, à dissiper le lait,
» à l'évacuer par la transpiration et les
» sueurs. Il faut nécessairement que le lait
» dévoyé se prépare des émonctoires nou-
» veaux, qu'il s'échappe par des issues qui
» ne lui sont pas naturelles. Ses couloirs lé-

» gitimes (1) sont bouchés, et son reflux
» dans les routes de la circulation, excite
» tout-à-coup une révolution inattendue, et
» à laquelle la nature n'a point pourvu (2).
» Nul organe n'est destiné à suppléer aux
» fonctions des mamelles (3), elles n'ont
» aucune voie de correspondance directe
» qui puisse les remplacer. Elles deviennent
» après l'accouchement, le centre d'action
» où toutes les parties sont entraînées, elles
» donnent le ton à tout le systême organique;
» tout s'emploie, tout se prête à favoriser
» leur ouvrage (4). Les rapports que nous
» avons dit exister entre les seins et la
» matrice, ne sont point corrélatifs; en sorte

---

(1) Quel est ce jargon académique ?

(2) La nature a dû prévoir et a prévu que la mort du nouveau-né pourrait rendre le lait superflu, et elle a pourvu à son évacuation.

(3) La matrice est le réservoir commun du lait qui y reflue des mamelles par les vaisseaux-lymphatico-laiteux.

(4) Les mamelles, au contraire, ont une très-faible action de ressort; sans le mécanisme de la succion, le lait ne peut s'y maintenir plus de 36 heures sans refluer vers la matrice, si toutefois la routine ne vient le répercuter.

» que ces organes puissent avoir des effets » succédanés (1) et se suppléer l'un et l'autre. » L'utérus, après l'accouchement, a rempli » sa tâche; il renvoie l'opération aux ma- » melles qui en restent seules chargées (2). » La matrice alors fatiguée, excédée, a » besoin de repos, et elle ne peut avoir » d'action que pour se refaire, pour reprendre » son premier état, et de réaction, que pour » contribuer pour sa part, de concert avec » les autres organes, à la secrétion du lait » dans les mamelles (3). Qu'arrive-t-il, si » celles-ci se refusent à cet emploi? Forcée » de pomper, d'absorber une partie de la » matière laiteuse, errante et dévoyée (4), la » matrice recommence un nouveau travail; » travail pénible, travail difficile auquel elle » se refuse autant qu'elle peut. L'humeur

---

(1) C'est-à-dire, que ces rapports ne sont pas des rapports, et que ces corrélations ne sont point corrélatives. *Grand effort d'imaginative.*

(2) L'observation démontre le contraire.

(3) Les mamelles ne *restent* donc pas *seules chargées* de la secrétion laiteuse?

(4) Il existe donc un organe destiné à *suppléer aux fonctions des mamelles?*

» laiteuse se porte à la matrice (1) et y est
» dérivée, parce que les vaisseaux de cet
» organe encore ouverts, offrent au lait qui y
» abonde une issue plus facile, une moindre
» résistance; mais ces vaisseaux déjà relâ-
» chés, affaissés, retrécis, se gonflent de
» nouveau, se dilatent, se r'ouvrent avec
» effort, et les lochies plus épaisses (2),
» plus abondantes, recommencent ou con-
» tinuent de couler. Ce nouveau travail ne
» se fait point sans douleur pour l'accouchée,
» les tranchées vives, les coliques, les spasmes,
» les convulsions en sont souvent l'effet ou
» la suite. Les vaisseaux utérins, trop long-
» temps, trop fortement dilatés, trop long-
» temps irrités, trop long-temps ouverts et
» béans, s'enflamment, se corrodent, s'ul-
» cèrent, tombent dans l'atonie, etc. (3). De
» là tous les désordres, tous les maux de la
» matrice; obstructions, ulcères, sarcomes,

---

(1) Et cet organe est l'*uterus*.

(2) Qu'entend M. Landais par des lochies plus épaisses?

(3) *Et voilà pourquoi votre fille est muette*, offre une théorie plus satisfaisante dans la bouche de Sganarelle.

» squirrhes, descentes, pertes de toute es-
» pèce, etc. (1). C'est vraiment aux femmes
» indociles à la voix de la nature, que l'on
» peut appliquer ce que Démocrite écrivait
» au sage de Cos. *Sexcentarum ærumnarum in mulieribus causa uterus.*

» Les accidens que prépare à la matrice
» l'absorbtion forcée de la matière laiteuse,
» ne sont pas les seuls à craindre, et les
» ravages du lait étouffé (2) ne se bornent
» pas à ce viscère. Chassé des mamelles (3)
» et pour ainsi dire, répérenté vers l'in-
» térieur du corps, le lait alors emporté
» tumultueusement dans le torrent de la
» circulation, se jette indistinctement sur
» toutes les parties, suivant qu'elles lui
» opposent plus ou moins d'obstacle, et

---

(1) Il faut que la nature soit bien barbare, pour exposer à ce déluge de maux une accouchée dont l'enfant est mort durant le *travail*.

(2) On n'étouffera pas le lait, ce fluide doit redescendre à la matrice, quand il n'est pas destiné à nourrir le nouveau-né.

(3) Il ne faut ni le chasser, ni s'opposer à son retour vers son receptacle commun.

» forme ce qu'on appelle lait *répandu*, ou
» *dépôts laiteux* (1) ».

Heureusement qu'il n'y a pas un mot de vrai en pratique des menaces faites aux femmes qui n'allaitent point, dans l'*épouvantable* dissertation de M. Landais, et c'est ce que je me propose de démontrer jusqu'à l'évidence, en traitant de la montée du lait, ou révolution laiteuse qui a lieu dans les premiers jours de la couche. En attendant je vais prouver ici,

1°. *Que les avantages de l'allaitement pour les mères sont nuls, dans l'ordre physique.*

2°. *Que les avantages de l'allaitement pour les mères sont innombrables dans l'ordre moral.*

---

(1) Je n'ai cité ce fragment de la dissertation du Docteur Landais, que pour faire connaître le véritable état de la science médicale des accouchemens en 1779, par la doctrine exposée dans un ouvrage couronné par la Faculté de Médecine de Paris, et dédiée au célèbre Antoine Petit, par un élève qui paie en ces termes le juste tribut de sa reconnaissance à son maître : *En vous dédiant ce faible essai*, dit M. Landais, *je ne fais que m'acquitter d'une partie de mes obligations, et je vous rends, Monsieur, ce qui vous appartient.*

1°. Oui, les avantages de l'allaitement pour les mères, sont nuls, dans l'ordre physique. C'est une vérité bonne à dire aux hommes de l'art qui imputent au défaut d'allaitement, tous les maux dont la dissertation du docteur Landais leur offre le tableau le plus effrayant. C'est une vérité bonne à dire aux femmes qui ne se déterminent à allaiter leurs enfans que pour se soustraire aux maux dont on les menace.

J'ose me flatter que les hommes de l'art seront convaincus de cette importante vérité, par l'exposition de mes préceptes sur la couche, préceptes fondés sur l'expérience et l'observation. Je vais m'attacher en ce moment à démontrer cette même vérité aux femmes qui n'allaitent leurs enfans que par la crainte qu'on leur inspire.

Femmes qui n'envisagez l'hymen que comme un concubinage légitime, vous, pour qui les sensations sont tout, et les sentimens de la nature peu de chose; vous, qui n'aimez rien tant au monde que vous même; femmes dont le langage n'admet que deux expressions, *plaisir* et *douleur :* plaisir pour y voler, douleur, pour la fuir; femmes qui vous reconnaissez à ce portrait, de grace ne nourrissez

pas ; vous y perdriez beaucoup, et vos enfans y perdraient encore plus : vous perdriez pour le plaisir, ou ce que vous appelez plaisir, tout le temps de l'allaitement, et vos enfans suceraient un aliment imprégné d'égoïsme, le plus grand, hélas ! de tous les vices sociaux. Encore un coup ne nourrissez pas, faites choix d'un accoucheur qui ait des principes, et vous n'aurez rien à redouter ni pour vos jours ni pour votre santé. Et pour vous convaincre de la vérité de mes assertions, suivez un moment avec moi la marche constante de la nature, et vous admirerez sa sagesse, qui va jusqu'à protéger même les jours de la mère insensible, dont l'oreille sourde à sa voix, néglige d'en remplir le devoir le plus sacré.

La mère qui est dans l'impossibilité physique ou moral d'allaiter son enfant, est précisément dans le cas de la femme qui accouche avant terme, ou de celle dont l'enfant à terme meurt, soit durant le *travail* de l'enfantement, soit peu de jours après sa naissance. Or, la nature n'a pu exiger que la mère qui se trouve dans l'un ou l'autre des cas supposés, aille emprunter le nourrisson d'une mère étrangère, pour se débarrasser

de son lait. D'ailleurs quelle est la mère nourrice assez insouciante sur la santé de son enfant, ou assez cupide pour se prêter à rendre ce bon office, dont son nourrisson pourrait devenir la triste victime, soit par la mauvaise qualité du lait, soit par défaut d'analogie de ce fluide avec les organes digestifs du nourrisson, trop fort pour sucer impunément le lait séreux d'une nouvelle accouchée?

Il ne serait pas moins ridicule de supposer que la nature ait compté sur les petits des animaux quadrupèdes domestiques, pour remplacer auprès de la nouvelle accouchée le nourrisson qu'elle a perdu, et pour faire monter au sein, par le mécanisme de la succion, un lait devenu inutile par la mort de l'enfant.

Encore une preuve, non moins convaincante, que le défaut d'allaitement ne peut compromettre ni les jours, ni la santé d'une accouchée.

Le sevrage est à la mère nourrice ce que le défaut d'allaitement est à la nouvelle accouchée. Le lait que la succion fait monter au sein y stagne pendant quelques heures, par la cessation subite de l'allaitement; mais la nourrice va-t-elle emprunter des petits enfans

ou des petits chiens à sa voisine, pour se débarrasser de son lait ? Non sans doute ; la plupart des femmes ne prennent aucune précaution au sevrage, et celles qu'un peu de prudence dirige dans cette circonstance, se contentent de prendre quelques lavemens émolliens, un doux laxatif, ou un purgatif pris dans la classe des sels neutres, pour hâter le retour du lait vers la matrice, ou en faciliter l'évacuation par les premières voies. ...

Il est vrai que l'accouchée qui n'allaite point son enfant a, dans les cinq ou six premiers jours de la couche, une tention plus douloureuse aux seins, et le pouls plus fébrile que la femme qui sèvre son nourrisson ; mais cette différence entre la femme en couche et la femme qui sèvre son enfant, ne tient qu'à l'obstacle plus ou moins grand que le lait éprouve à revenir du sein dans la matrice, et cet obstacle est toujours plus grand chez la première.

En effet, chez la femme en couche qui ne nourrit point, et sur-tout chez celle dont le lait ne peut s'épancher par les mamelons, le diamètre des vaisseaux lactés étant beaucoup plus petit, le lait descend très-lentement vers la matrice; de-là la fièvre,

c'est-à-dire, l'effort que la nature est obligée de faire pour vaincre les obstacles qui s'opposent au retour de l'humeur laiteuse vers son receptacle commun.

Chez la femme, au contraire, qui sèvre son enfant, le systême des vaisseaux lactés a eu le temps de se prêter, durant le cours de l'allaitement, au flux et au reflux du lait, tantôt des seins à la matrice, tantôt de la matrice aux seins, en sorte qu'au sevrage, il descend pour ainsi dire par son propre poids des seins à la matrice, où il ne remonte plus, dès qu'il n'y est plus attiré par le mécanisme de la succion.

Eh ! comment la nature pourrait-elle exiger impérieusement que toute mère allaite son enfant, quand il est démontré que les vices héréditaires ou acquis, la faiblesse extrême du sujet, les maladies dont il peut être accidentellement atteint, mettent un grand nombre de bonnes mères dans l'impossibilité physique d'allaiter ? Comment peut-on supposer que la nature a été assez barbare, assez imprévoyante, pour punir, par un surcroît d'infirmités, une malheureuse mère qui gémit de n'avoir pas assez de force et de santé, pour se livrer toute entière à

l'accomplissement d'un devoir, objet de ses plus chères délices ? Non, la nature a dû prévoir que les mères faibles et valétudinaires ne pourraient allaiter leurs enfans, et la voie qu'elle a frayé à l'humeur laiteuse atteste, à cet égard, sa profonde sagesse.

Vous pourrez donc sans crainte vous dispenser à l'avenir de l'allaitement, vous qui paraissez peu jalouses d'être véritables mères. L'expérience et l'observation m'ont démontré que vous n'avez à éviter que la multiplicité des grossesses : semblables aux papillons, vos dignes modèles, qui voltigent de fleur en fleur, vous volerez de plaisir en plaisir, et vous éviterez avec grand soin de vous prendre comme eux de nuit à la chandelle.

2°. *Les avantages de l'allaitement pour les mères sont innombrables dans l'ordre moral.*

Je réduits à trois principaux, les avantages qui, au moral, résultent en faveur des mères, de l'allaitement de leurs enfans.

1°. L'estime, la reconnaissance, l'affection de leur époux, et conséquemment le bonheur du mariage.

2°. La tendresse, la reconnaissance, le respect de leurs enfans.

3°. L'estime

3e. L'estime des hommes vertueux, et la vénération des hommes les plus corrompus.

Les femmes qui n'allaitent point leurs enfans lorsqu'elles le peuvent physiquement et moralement, ne sont aux yeux du philosophe, que des *moules* à enfans, dans lesquels leurs époux, un moment aveuglés par l'amour ou guidés par le caprice, jettent, durant quelques mois, la matière prolifique, et qu'ils repoussent loin d'eux avec dédain quand l'hymen a flétri leurs fragiles appas. Semblables à ces modeleurs qui jettent leur plâtre ou leur fonte dans des *moules* neufs et propres à les recevoir, mais qu'ils mettent au rebut dès que ces matrices usées par les frottemens, ne rendent plus les traits du modèle enfanté par le génie de l'artiste.

Il n'en est pas de même des bonnes mères qui allaitent leurs enfans, et qui, par inclination et par devoir, remplissent la tâche honorable de nourrices. Elles ont des droits incontestables à l'estime, à la reconnaissance, à l'affection de leurs époux, et conséquemment elles font le bonheur de leur ménage.

L'amour s'éteint nécessairement par la jouissance. Le volage enfant de Cythère s'enfuit, après quelques mois, du lit nuptial,

l'amitié seule le remplace, et l'hymen ne perd rien au changement, quand la douce amitié y est conduite par l'estime, dont les compagnes ordinaires sont les Grâces et les Vertus, qui se plaisent autour de la mère nourrice.

L'époux le plus insouciant ne peut être insensible à la tendre sollicitude de sa moitié, pour son nourrisson. Les soins qu'elle prodigue à l'enfant sont autant d'aveux des sentimens qu'elle éprouve pour le père de l'objet de sa tendresse. L'époux le plus insouciant ne saurait refuser son estime à une épouse qui, au printemps de son âge, a fait le sacrifice volontaire et généreux des plaisirs que le monde s'empresse d'offrir à sa jeunesse, pour s'immoler toute entière à l'amour maternel.

J'ai dit, en second lieu, qu'une épouse nourrice n'a pas moins de droits à la reconnaissance qu'à l'estime de son mari. En effet, quel est le but que se propose un époux en prenant une compagne digne de lui ? De transmettre son nom et sa fortune à des héritiers qui puissent un jour se féliciter de tenir l'existence physique d'un père qui desire de leur transmettre, avec ses propriétes, le

plus précieux de tous les biens, la santé, puisque sans elle tous les dons de la fortune sont comptés pour rien; or n'est-ce pas la mère nourrice qui fait couler avec le lait, dans les veines de ses enfans, la vie et la santé ? N'est-ce pas la mère nourrice dont les soins vigilans écartent du berceau de son nourrisson les maladies sans nombre qui assiégent le premier âge de l'enfance, maladies que la fable a si bien représentées sous la figure de ces serpens glissés par Junon, dans le berceau d'Hercule; et qu'un Hercule seul, un demi-dieu, c'est-à-dire, un enfant vigoureux, pouvait étouffer de ses mains enfantines ? N'est-ce pas enfin la mère nourrice qui baigne sans cesse les membres délicats de son nourrisson, pour le préserver de toute incommodité, comme Thétis trempa son fils dans les eaux du Styx, pour le rendre invulnérable. C'est donc à son épouse nourrice que l'époux est redevable de la santé de ses enfans, et chaque fois qu'il les embrasse, son cœur paie un tribut de reconnaissance à la mère qui les a nourris.

L'allaitement est encore une source mutuelle d'épanchemens délicieux pour deux cœurs que l'hymen aurait peut-être refroidi

par la jouissance. Eh ! comment ne pas chérir une épouse qui passe les jours et les nuits auprès du berceau de l'enfant qu'elle allaite, qui se prive du repos à l'âge où le repos est si nécessaire, qui tremble pour les jours de son nourrisson lors même qu'il jouit de la santé la plus parfaite, et qui se désespère lorsqu'elle est chancelante ? Comment ne pas chérir une épouse qui, dans les traits de son nourrisson, admire sans cesse les traits de son père, et fait consister son bonheur à le contempler dans son image. Oui, je le dis, et parce que je l'éprouve, et parce que je l'observe tous les jours : les enfans sont les liens les plus doux, les plus forts du mariage ; sans enfans, la maison de deux époux n'est qu'une solitude, qu'ils fuient lorsqu'ils sont jeunes, où ils s'ennuient lorsqu'ils ont atteint l'âge auquel il n'est plus permis de cueillir les fruits d'hymenée.

2°. La mère nourrice n'a pas moins de droits *à la tendresse, à la reconnaissance, au respect de ses enfans.*

L'homme est un animal d'habitude. Dans le premier âge de l'enfance, son cœur s'attache à tous les objets qui frappent agréablement ses sens, qui font sur ses organes frêles et délicats des impressions douces, qui

offrent à son imagination vive des images riantes. Dans l'âge de l'adolescence, avant que les vices des institutions sociales se soient glissés dans son cœur encore novice, son caractère aimant sympathise avec tous les êtres faits pour aimer ; sa gaîté naturelle prête des charmes à tout ce qui l'environne, et parce que tout ce qui n'est pas mauvais ou triste lui plaît, les sensations que lui font éprouver les personnes et les choses, sont toujours plus délicieuses pour lui, dans l'enfance et dans l'adolescence, qu'à toute autre époque de la vie. Age heureux ! dont l'homme ne connaît le prix qu'après avoir perdu l'innocence, ne serais-tu pas l'âge d'or si vanté par les poètes, où le miel découlait du chêne, où des ruisseaux de lait serpentaient dans la plaine ?

L'enfance et l'adolescence sont donc les deux époques de la vie où germent dans le cœur de l'homme les vices et les vertus ; de là cet amour instinctif du nourrisson pour sa nourrice ; de là la solidité des liaisons formées dans l'enfance ; de là cet amour sacré de la patrie qui ne tient ni à la beauté du sol (1), ni à la sérénité

(1) Le Lapon qui a passé son enfance sous les montagnes de neige qui couvraient sa chaumière enfumée,

du ciel, ni à la température du climat, ni aux mœurs des habitans, mais au seul prestige du lieu qui nous vit naître, aux charmes que notre imagination prête au séjour de notre première enfance; en un mot, et j'en appelle à tous les cœurs sensibles, nous tenons toujours malgré nous aux lieux témoins des jeux de notre enfance, nous chérissons toujours les personnes qui nous donnèrent les premières leçons du plaisir.

C'est pour cette raison, sans doute, que la sage et prévoyante nature plaça la gorge des femmes entre l'œil de la nourrice et celui du nourrisson, afin qu'en y puisant à chaque instant du jour et de la nuit, son aliment naturel, l'enfant pût contempler sa mère, la reconnaître à son doux sourire, en un mot, puiser avec le lait, dans la situation la plus convenable, tous les sentimens honnêtes qu'elle devait lui transmettre.

Quelles douces, quelles profondes, quelles

---

le Lapon, après avoir parcouru toutes les contrées de l'univers, et passé 30 ans sous le tropique, languit aux bords enchantés de la Loire et de la Charente, sa patrie le rappelle, et sensible à sa voix, il vient terminer ses jours dans l'humble cabane qui le vit naître.

éternelles impressions ne doit donc pas laisser dans l'esprit de son nourrisson, le tendre sourire, les ingénieuses agaceries, le langage expressif du silence, animé par les yeux, par tous les traits de la physionomie d'une mère nourrice! Quel commerce voluptueux entre la nourrice qui dévore des yeux l'objet de son idolâtrie, en le pressant mollement sur son cœur, et le nourrisson qui, en suçant le mamelon, semble partager la volupté qu'il fait éprouver à sa mère!

Les êtres faibles sont intéressés à observer les êtres forts à l'empire desquels la nature les a soumis, aussi les femmes, les enfans, les esclaves sont-ils d'excellens observateurs, afin de se dérober par la ruse, à la force qui les retient.

C'est durant tout le temps de l'allaitement, que le nourrisson observateur analyse chaque trait de sa mère, qu'il les grave dans son cœur d'une manière si profonde, si favorable, si délicieuse, que le modèle de la Vénus de Médicis n'égalerait jamais à ses yeux, en grâces, en beauté, la femme qui l'a nourri.

Si telles sont, ainsi que je le pense, les impressions que fait sympatiquement la vue

de la nourrice sur son nourrisson, comment la mère qui n'allaite point ses enfans, se flatterait-elle d'être plus tendrement aimée de son fils ou de sa fille, que la nourrice mercenaire et tendre qui les aura nourris avec affection ? Comment une mère, qui n'allaite point ses enfans, serait-elle assez injuste pour prétendre que l'instinct naturel doit l'emporter dans le cœur de son fils ou de sa fille, sur le pouvoir irrésistible de l'éducation physique du premier âge de l'enfance ? Enfin comment la mère qui n'allaite point ses enfans, serait-elle assez peu raisonnable pour commencer l'éducation morale de son fils ou de sa fille, par une leçon d'ingratitude, en leur apprenant que la mère qui les mit au monde doit effacer dans leur cœur la mère qui les allaita.

J'ai été plusieurs fois, à regret, le témoin de cette première entrevue, de la mère naturelle avec le malheureux nourrisson, qui, après deux ans d'exil, revenait dans la maison paternelle, condamné à ne plus revoir ni sa bonne mère nourrice, ni les lieux témoins des premiers jeux de son enfance.

La première fois que j'assistai à ce spectacle déchirant pour tout interprète de la

nature, j'étais chez un fermier-général, dont l'épouse, mère de l'enfant, avait reçu la plus brillante éducation, mais paraissait n'avoir fait qu'une très-légère étude du cœur humain.

A l'aspect de sa mère éclatante de pourpre et de diamans, le petit campagnard serre de plus près sa mère nourrice, dont la tristesse peinte sur son visage semblait lui présager le sort qui l'attendait, et se cramponne à ses bras. Cependant sa mère s'approche pour l'embrasser; la frayeur le saisit, il recule en poussant des cris horribles, on l'emporte, et la mère, fondant en larmes, de s'écrier que son fils ne l'aimait pas.

Elle avait raison; un nourrisson n'aime rien tant que sa nourrice. Le temps, l'absence, l'habitude la lui feront oublier, mais la mère naturelle ne gagnera rien à étouffer les premières affections de l'enfant pour sa nourrice. Trompé par ses parens, qui l'ont arraché brusquement à l'objet de sa tendresse, s'il ne meurt pas de chagrin, il n'aimera que faiblement, dans la crainte d'être séparé de ses meilleurs amis.

L'éducation morale viendra, sans doute, lui retracer ses devoirs envers les auteurs de

ses jours, mais aimer par devoir au lieu d'aimer par penchant, sont deux choses si différentes pour l'objet aimé, qu'il faut n'être mère qu'à demi pour se contenter de ce faible tribut du cœur de ses enfans, quand elle voit la mère nourrice recevoir l'hommage libre et volontaire de la tendresse, de la reconnaissance et du respect de ses nourrissons, parce qu'à mesure qu'ils avancent en âge, rien n'est plus vénérable à leurs yeux, que l'être qui a fait les plus grands sacrifices pour remplir le plus auguste et le plus pénible des devoirs.

3°. Enfin la mère nourrice a des droits *à l'estime des hommes vertueux, et à la vénération des hommes les plus corrompus.*

Il n'est pas permis de douter de l'honnêteté d'une mère nourrice. Une femme sans mœurs n'allaite point ses enfans. Esclave des plaisirs, du luxe et de l'oisiveté, mère de tous les vices, elle s'affranchit volontiers de la gêne, des soins et de l'esclavage qu'impose l'allaitement. Il n'y a qu'une femme vertueuse qui nourrisse volontairement ses enfans, et cette femme est assurée de l'estime de tous les hommes vertueux, que dis-je, les hommes les plus corrompus ont pour

la mère nourrice une vénération profonde.

Le jeune auteur de la thèse soutenue à l'Ecole de médecine de Paris, *Sur les avantages de l'allaitement étranger*, n'aurait pas traité un pareil sujet, s'il s'était douté que le nourrisson, dans les bras de sa mère, est une barrière insurmontable à la séduction, et le garant le plus sacré de la foi conjugale. Les célibataires ont l'allaitement en horreur, parce qu'il leur ferme le cœur des nourrices. Le libertin de profession, persuadé que la mère qui allaite ses enfans, ne prête jamais l'oreille aux discours du séducteur, baisse les yeux devant elle, et si cet hommage n'est pas le plus pur, il est du moins le plus flatteur pour la vertu.

En traçant néanmoins le tableau fidèle des avantages qui résultent, pour les mères, de l'allaitement de leurs enfans, je n'ai eu d'autre intention que de ramener les épouses honnêtes dans le sentier de la nature, dont elles s'étaient écartées pour se livrer au torrent qui, dans la métropole du monde, entraîne souvent la jeunesse, insatiable de plaisirs. Mais je suis loin de regarder comme mauvaises mères, les femmes que des causes physiques ou morales mettent dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfans.

De ce nombre sont les mères faibles, valétudinaires, en proie à des maladies héréditaires; les mères que la médiocrité de leur fortune met dans la dure nécessité d'habiter un local humide, mal sein, dans lequel l'air se renouvelle difficilement, et dans le voisinage duquel se dégagent sans cesse des gaz azotiques; les mères que des chagrins domestiques plongent dans une mélancolie habituelle, propre à altérer le meilleur lait; les mères irascibles ou adonnées aux boissons spiritueuses, ou que l'excès de tempérament entraîne sans cesse à la volupté; les mères que des occupations multipliées et commandées par les premiers besoins de la vie, enchaînent dans leur ménage, en sorte que leurs nourrissons ne pourraient jouir ni de la salubrité de l'air, ni de l'exercice, ni même de la propreté, si nécessaire aux enfans du premier âge; enfin les mères qui sont contraintes par des époux injustes et égoïstes à exiler leurs enfans de la maison paternelle pour maintenir la paix dans leur ménage.

Toutes ces mères sont plus à plaindre qu'à blâmer, lorsqu'elles donnent à leurs enfans une nourrice mercenaire. La mère vraiment

coupable, et la seule coupable, est celle qui, pouvant nourrir physiquement et moralement, se dispense de ce devoir pour s'épargner de la peine, ou pour se livrer au plaisir.

L'amour maternel même a ses excès, qu'il faut savoir éviter pour l'intérêt du nourrisson, qui, par une tendresse excessive ou peu éclairée, puiserait la mort aux sources même de la vie. Une mère atteinte de phthisie, par exemple, hâterait les progrès de sa maladie par l'allaitement, en même temps qu'elle donnerait à son nourrisson un aliment délétère. Le médecin-accoucheur doit donc par humanité employer tous ses efforts pour détourner de l'allaitement les mères atteintes d'un vice vénérien, scorbutique, scrophuleux ou menacées de phthisie; maladie d'autant plus cruelle, que l'art se flatte en vain d'en opérer la guérison.

Avantage de l'allaitement maternel pour les enfans.

Les avantages de l'allaitement maternel pour les enfans sont incalculables dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, et ces avantages sont si faiblement, si imparfaitement compensés par l'allaitement étranger,

que le tableau comparatif des uns et des autres suffira pour engager les bonnes mères à nourrir, en leur démontrant que le lait maternel ne peut jamais être remplacé par le meilleur lait d'une excellente nourrice étrangère.

1°. Il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, à un accoucheur qui s'honore de n'être point charlatan, de déterminer d'une manière satisfaisante, l'époque précise de la grossesse à laquelle telle ou telle femme accouche. A sept mois de grossesse l'enfant est viable : or comme la plus légère cause physique ou morale peut déterminer l'accouchement avant le dernier terme fixé par la nature, l'enfant peut venir au monde à huit mois et demi, à neuf mois moins quelques jours sans que l'accoucheur le plus instruit, puisse assurer physiquement que l'enfant est ou n'est pas à terme, et dans un des cas supposés d'accouchement précoce, je me suis convaincu par l'expérience, que le lait de la mère peut seul convenir au nouveau-né, et qu'il est plus que probable qu'il succombera à l'allaitement étranger, et nécessairement à l'allaitement artificiel. C'est donc sacrifier un enfant nouveau-né, que de lui donner une

nourrice étrangère, ou de le nourrir artificiellement, toutes les fois qu'on a de justes raisons de soupçonner que l'enfant est venu au monde avant terme.

Mais supposons que l'enfant est né à terme et calculons les avantages qui résultent pour lui de l'allaitement maternel, comparé à l'allaitement étranger.

La nature, avant de donner un aliment plus substantiel, plus analogue au principe vital du nouveau-né, filtre dans les mamelles de sa mère un petit lait séreux et laxatif propre à l'évacuation du *méconium*, espèce de poix d'un verd noirâtre, résidu du suc lymphatico-laiteux dont l'enfant s'est nourri pendant les derniers mois de la grossesse.

Ce fluide sereux et laxatif, auquel on a donné le nom de *colostrum*, procure l'évacuation du *méconium*, dont le trop long séjour dans le tube intestinal, pourrait occasionner beaucoup d'accidens, tels que l'ictère, le spasme, les convulsions, etc.

« Mais l'expérience ne prouve-t-elle pas, » a dit l'auteur de la thèse (1) que ceux qui

(1) Sur les avantages de l'allaitement étranger, soutenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 5 floréal an 11.

» sont privés du *colostrum* évacuent tout
» comme les autres? Le Professeur Baude-
» locque, qui ne croit pas à la propriété
» purgative du premier lait, attribue ses
» effets sur le systême digestif de l'enfant aux
» efforts de la succion (1)». *La succion*, dit le Professeur Beaudelocque, *détermine une plus grande quantité de salive dans l'estomac, elle fait couler la bile cystique alors très-abondante dans le* duodénum. *Les enfans qui ne prennent le sein que fort tard, et à qui on ne donne aucune boisson, évacuent comme les autres.*

Ainsi, après avoir avancé, sur le témoignage de plusieurs praticiens, que le *meconium* trop long-temps retenu, peut occasionner beaucoup d'accidens (2) l'auteur de la thèse ajoute (3) que l'enfant peut sans inconvénient être privé du *colostrum*, parce que le Professeur Baudelocque l'a dit; mais sait-il ce qu'il dit, le Professeur Baudelocque? Pas plus que ce qu'il fait.

(1) Ainsi plusieurs onces de *colostrum*, qu'on ferait boire au nouveau-né, ne procureraient point l'évacuation du *meconium*.

(2) Page 9.

(3) Page 11.

L'analyse

L'analyse chimique du *colostrum*, par MM. Deyeux et Parmentier, engage l'auteur de la thèse à conclure (1) que la plus grande vertu du *colostrum* est d'exciter, comme aliment, l'action du tube intestinal, et de déterminer son mouvement péristaltique : *et voilà pourquoi votre fille est muette.*

Que la science est une belle chose ! et qu'un jeune auteur doit être bien content de lui-même, quand il a répété que le *serum*, séparé du *coagulum*, est presque incolore (2)..... Que le *colostrum* du premier jour s'extrait du sein (d'une jolie femme sans doute) par le moyen de la succion, en humectant le mamelon, en le gardant dans sa bouche et en déterminant son excrétion par de légères titillations au moyen de la langue (3)..... Que la crême du second jour ne donne que le tiers de son poids de beurre (4)..... Que la crême du *colostrum* du troisième jour donne le sixième de son poids de beurre (5), etc. etc. ; et conséquemment que l'*enfant peut sans inconvé-*

(1) Page 17.
(2) Page 18.
(3) Page 14.
(4) Page 15.
(5) Page 15.

nient être privé du colostrum; et conséquemment, que la nature ne sait ce qu'elle fait en filtrant dans les mamelles d'une accouchée, un fluide séreux que *l'eau miellée*, *le sirop de chicorée*, *l'huile d'amandes douces peuvent toujours remplacer* (1).

Il faut espérer qu'à mesure que la chimie fera des progrès, elle remplacera avec avantage le lait maternel ; mais en attendant je dis que c'est déraisonner complettement, et faire dire à MM. Deyeux et Parmentier ce qu'ils n'ont jamais eu intention de dire.

Le *colostrum* est un doux laxatif, un léger eccoprotique que les contractions successives de la matrice font refluer vers les mamelles quelques heures après la délivrance. Le petit lait édulcoré, la manne de Calabre, le sirop de chicorée composé suppléent sans doute au besoin le *colostrum*, mais ne le remplacent pas, parce que l'art en médecine n'imite que très-imparfaitement la nature.

L'enfant qui n'est point allaité par sa mère est privé de cette ressource précieuse, et exposé à tous les accidens qui résultent de l'âcreté du *meconium* trop long-temps retenu dans le tube intestinal.

---

(1) Page 10.

2°. Le lait de la mère-nourrice a toujours plus d'analogie avec les forces des organes digestifs du nouveau-né, que n'en a le meilleur lait de la meilleure nourrice, qui ne peut sevrer son propre enfant avant trois mois, à moins que le hasard ne procure une nourrice qui a perdu son enfant peu de temps après sa naissance. Or, un lait de trois mois est trop nourrissant pour un nouveau-né. Cependant, s'il est assez fortement constitué pour résister à cette épreuve, le lait ne tardera pas à changer de nature, par le seul effet du mécanisme de la succion ; et c'est ici le cas de donner la solution d'un problême qui m'a été proposé par M. Lacour, docteur en médecine à Villefranche.

Villefranche, ce 3 germinal an 11.

« Pardonnez, mon cher Collègue, si je » prends la liberté de vous demander la so- » lution d'un problême qu'on n'a pas encore » résolu, à mon avis, d'une manière satis- » faisante ; le voici :

Le nouveau-né renouvelle-t-il, oui ou non, le lait déjà vieux de la nourrice qu'on lui donne ?

« J'ai lu et relu vos savans ouvrages, aucun

» n'a dissipé, sur ce point, mon ignorance.
» Soyez mon oracle, et sur-tout ne répondez
» pas comme l'oracle de Delphes, *oui* et *non* ».

Je suis, etc.

Réponse du Redacteur à la lettre ci-dessus.

Le nouveau-né ne renouvelle pas le lait de sa nourrice, mon cher Collègue ; cependant le préjugé qui a consacré l'opinion contraire n'est pas dénué de fondement, puisque la qualité du lait change chez la nourrice qui, après avoir allaité durant plusieurs mois un enfant, prend un nouveau-né pour nourrisson. Mais ce phénomène tient au seul mécanisme de la succion. Puisque vous avez l'indulgence de me donner le titre d'oracle, je vais faire tous mes efforts pour me rendre intelligible : et d'abord,

Supposons que le lait de la nourrice qu'on donne au nouveau-né ait six mois, je dis que la qualité et la quantité du lait de cette nourrice sont à la force organique du nouveau-né, comme six est à un, et que le rapport est le même entre la force aspirante du nourrisson de six mois et celle de l'enfant nouveau-né. D'où résulte évidemment que la quantité du lait de cette nourrice sera six fois plus grande

et la qualité de ce fluide six fois plus nutritive que le lait récent de la mère du nouveau-né, et conséquemment que le lait d'une nourrice mercenaire, quelque parfait qu'on le suppose, sera toujours inférieur au lait de la mère naturelle, par défaut d'analogie de substance. Mais si le nouveau-né est assez fort pour résister à cette première épreuve, le lait de la nourrice ne tardera pas à changer de qualité et à diminuer de quantité, par le seul effet du mécanisme admirable de la succion, et c'est ce que le vulgaire appelle *renouveler le lait*, parce qu'en effet le lait est moins épais et se porte aux mamelles de la nourrice en moindre quantité, puisque la force aspirante du nouveau-né étant à celle du nourrisson de six mois comme un est à six, le lait pompé par le nouveau-né doit être six fois moins nourrissant et six fois moins abondant que celui que suçait le nourrisson de six mois.

Il ne suffit donc point de donner une bonne nourrice à un nouveau-né, il faut encore que cette nourrice, quelque bonne qu'on la suppose, éprouve la révolution laiteuse après le sevrage de son nourrisson; et lorsque le lait, par défaut de succion, sera descendu dans la

matrice, son réceptacle commun, le nouveau-né fera remonter le lait dans les mamelles, et ce lait sera six fois moins abondant et six fois moins nourrissant, c'est-à-dire dans la juste proportion des forces aspirantes que la nature règle toujours sur le besoin du nourrisson.

Voilà, mon cher Collègue, ce que le vulgaire entend par *renouveler le lait* chez la nourrice qui change de nourrisson, tandis que ce changement, soit dans la quantité, soit dans la qualité du lait de la nourrice, ne tient qu'à la différence nécessaire entre la force aspirante d'un enfant nouveau-né et celle d'un nourrisson de six mois.

Je desire, mon cher Collègue, que la solution du problême que vous m'avez fait l'amitié de me proposer remplisse votre attente; car toute mon ambition est de faire entrer mes principes dans les têtes de la *génération médicale actuelle*, ne fût-ce que pour prouver à Sédillot-Favard que la sienne est vicieusement configurée et imperméable à la vérité.

Signé SACOMBE.

3°. Supposons néanmoins que malgré le défaut d'analogie, le lait d'une bonne nourrice étrangère ne soit pas funeste au nouveau-né, les soins affectueux de la mère naturelle

pourront-ils jamais être remplacés par les soins intéressés d'une nourrice vénale? Je sais que loin des grandes cités, il est des nourrices honnêtes, bonnes, sensibles, qui s'attachent quelquefois à leurs nourrissons; mais ce ne sont-là malheureusement que des exceptions bien rares à la loi générale, et la femme qui fait trafic de son lait, ou par besoin ou par cupidité, est rarement susceptible d'un attachement sincère pour son nourrisson. Et de bonne foi, une mère, quelque grossière qu'on la suppose, peut-elle mettre son affection en ce petit citadin que le hasard a jeté dans ses bras? Ne doit-elle pas au contraire repousser de son cœur tout autre sentiment que la pitié, lorsqu'elle réfléchit que l'aveugle Fortune l'a réduite à la dure nécessité de repousser son propre enfant de son sein, pour donner son lait à un jeune inconnu qu'on instruira quelque jour à oublier sa nourrice? Mais, pour quelques femmes honnêtes qui s'intéressent, par devoir ou par principe de religion, à la santé et à la vie des nourrissons confiés à leurs soins, combien n'est-il pas de ces ames viles qui, plus sensibles à l'appât du gain qu'aux douces émotions de la nature, regardent l'allaitement comme un métier, et pèsent un

nourrisson au poids de l'or qu'il leur procure ?

J'ai vu, et ce souvenir m'inspire un sentiment d'horreur..... J'ai vu une nourrice à Arcueil, renvoyer dans le jour un nourrisson à sa mère, et l'échanger contre un autre qui devait lui rapporter un bénéfice double du premier.

J'ai vu une nourrice, dans un mouvement d'impatience, saisir à la fois la couche et la peau du dos de son nourrisson, sans se douter de la cause des hurlemens affreux qu'un tel supplice faisait pousser à cette innocente créature.

J'ai vu.... Mais pourquoi perdre ici mon temps à tracer des tableaux que la mauvaise mère regarderait comme le fruit de l'imagination du peintre, et dont la bonne mère peut se passer. Je crois d'ailleurs qu'il est démontré, pour toute personne qui veut faire usage des seules lumières de sa raison, que les soins maternels ne sont pas moins nécessaires qu'un bon lait, à l'enfant qui vient de naître, et c'est-là un troisième avantage de l'allaitement des enfans par leurs mères.

4°. Qu'importe à la société qu'il naisse beaucoup d'enfans, si les enfans apportent en naissant les infirmités de leurs pères ? Incapables

de remplir les emplois et les charges publiques, ils ne seront plus que des citoyens inutiles à l'Etat et importuns à eux-mêmes, *fruges consumere nati.* Faut-il s'étonner que chez un peuple qui fondait sa gloire et sa prospérité sur la force des individus, on précipitât au pied du mont Tegète les enfans dégénérés, d'un tempérament frêle et débile (1), que les anciens et les magistrats jugeaient incapables de rendre à la patrie les services qu'elle était en droit d'exiger d'eux ?

Que les mères nourrissent leurs enfans ; que l'on proscrive les nourrices mercenaires, et tous les abus de l'éducation physique vont cesser. Les enfans seront mieux soignés ; ils seront élevés avec beaucoup plus d'intérêt : les mères naturelles, plus éclairées, apporteront plus de choix dans la manière de les coucher, de les vêtir, de les allaiter, de leur donner des alimens plus analogues à la force de leur constitution. Elles verront croître, s'élever, prospérer autour d'elles, et dans leurs bras, des enfans sains et bien constitués.

---

(1) Cette loi, chez les Spartiates, était d'autant plus barbare que tel enfant frêle et débile en naissant, devient souvent fort et vigoureux par les soins et le lait d'une bonne nourrice.

De l'allaitement des enfans par leurs mères, résultera la cessation d'une maladie honteuse, dépopulatrice, contagieuse, et peut-être l'extinction d'un grand nombre d'autres. On sait à quel point les maux vénéricns se multiplient et s'étendent. Combien de fois des nourrices mal-saines ont infecté des enfans sains, et combien de fois des nourrissons infectés ont communiqué, à des nourrices parfaitement saines, un virus héréditaire ! Les maladies vénériennes ne se montrent pas toujours à découvert : on en porte souvent le germe caché ; il roule, il circule avec les humeurs qu'il déprave. Il ne s'annonce pas toujours par des symptômes apparens ; il en impose quelquefois, et se montre sous l'aspect d'autres maladies, avec lesquelles il se complique et qui lui servent de masque. Un enfant retiré de la nourrice apporte à la maison paternelle ce poison caché ; quelquefois on ne s'en doute pas, on n'ose le soupçonner ; et le mal fait des progrès, se répand, se communique et porte les plus grands coups. Combien d'enfans nés de parens sains et d'une conduite irréprochable, jouissant eux-mêmes de l'apparence de la plus belle santé, dépérissent à la nourrice, maigrissent, s'atro-

phient, deviennent écrouelleux, rachitiques! etc. etc. Tous ces maux ne viennent certainement que du lait qu'ils ont teté.

5°. Enfin, les bonnes mères nourrices transmettent avec le lait le germe des vertus à leurs nourrissons, et c'est-là le plus précieux des avantages de l'allaitement des enfans par leurs mères. On est étonné, dit un auteur moderne, de voir quelquefois les enfans de parens honnêtes et vertueux montrer, dès leurs premières années, un fonds de bassesse et de méchanceté, un caractère essentiellement vicieux. C'est de sa nourrice que cet enfant a puisé ces vices; il eût été honnête et bon, si sa mère l'eût allaité; il ne sera qu'un scélérat, peut-être un jour l'opprobre de sa famille, pour avoir sucé un sein mercenaire. L'éducation morale la plus sage ne le corrigera point; elle est trop souvent insuffisante, inutile, elle ne détruit point les premières impressions:

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diù.

Ce sont là des vérités que l'expérience confirme de jour en jour: puissent-elles se propager! puissent les mères de famille, pour leur propre bonheur, pour celui de leurs enfans et

pour le bien général de la société, secouer enfin le joug des préjugés, devenir moins frivoles, plus attachées à leurs devoirs, et plus dociles à la voix de la nature.

Je n'ai pas encore cité l'opinion respectable de l'illustre citoyen de Genève, parce que l'*Emile* est entre les mains de tout le monde; mais je ne puis me refuser au plaisir d'adresser en son nom ces paroles touchantes aux bonnes mères de famille :

« Puisse le nombre des mères vertueuses, » dit J.-J. Rousseau, qui allaitent leurs enfans, » augmenter par l'attrait des biens destinés à » celles qui se livrent à un devoir si doux ! » Fondé sur des conséquences que donne le » plus simple raisonnement, et sur des ob- » servations que je n'ai jamais vu démenties, » j'ose promettre à ces dignes mères un atta- » chement solide et constant de la part de » leurs maris, une tendresse vraiment filiale » de la part de leurs enfans, l'estime et le » respect du public, d'heureuses couches sans » accidens et sans suites, une santé ferme et » vigoureuse; enfin, le plaisir de se voir un » jour imiter par leurs filles, et citer en » exemple à celles d'autrui ».

NOUVELLE PLAINTE

Portée devant le citoyen Magistrat de sûreté du sixième arrondissement de la ville de Paris, par Me. Baudelocque, *professeur adjoint de l'Ecole spéciale de Médecine de Paris, etc. etc. etc., contre le Rédacteur de la* LUCINE FRANÇAISE, *accusé de s'être introduit dans la salle d'accouchemens de l'hospice dit de Perfectionnement, rue de l'Observance, et d'avoir sifflé deux fois ce professeur, durant sa leçon, le vendredi* 21 *vendemiaire an* 12.

Risum teneatis amici.
HOR.

GARDEZ votre sérieux, si vous le pouvez, mes chers lecteurs, tandis que je vais raconter, avec tout le sang-froid possible, le fait qui a donné lieu à la nouvelle plainte portée contre moi par Me. Baudelocque, nous rirons après ensemble tout à notre aise de la petitesse des moyens employés par ce grand homme, pour détourner l'attention du public d'une affaire majeure, et lui faire oublier le décollement de l'enfant et le meurtre de madame Tardieu.

Vendredi 21 vendemiaire an 12, environ six heures et demie du soir, je venais de rendre visite à une dame malade, rue des fossés M. le Prince. A peine étais-je descendu dans la rue de l'Observance, que les élèves sages-femmes sortent en foule de l'hospice de l'école, et je me vois, à mon grand regret, enveloppé du tourbillon femelle. J'aurais voulu pouvoir rétrograder, mais il n'était plus temps. Je me sauvais à la hâte, tête baissée, quand l'une de ces femmes me reconnut, ou me sentit dans l'obscurité. Soudain mon nom vole de bouche en bouche, alors l'une de ces Matrones, la plus impudente créature (1) qui soit sous la voûte des cieux, fend la presse, et du ton bruyant des Dames de la place Maubert, dans le voisinage de laquelle cette fille sage-femme a fixé son domicile : *le voilà*, dit-elle, en me

---

(1) C'est cette même fille qui, le 30 frimaire an 7, se glissa dans la salle des Ducs et Pairs, au Louvre, et sans mon aveu, vint s'asseoir insolemment dans la chaire où mon élève, mademoiselle Liquière, avait soutenu sa thèse. Là, comme une Perruche, elle vint répéter mot pour mot la leçon que ses maîtres lui avaient fait apprendre pour combattre *ab hoc et ab hac*, une doctrine au-dessus de leur faible intelligence.

montrant au doigt, *le voilà ce scélérat*, *ce vil calomniateur.* Je m'arrête, je la regarde, elle recule, se tait, et je poursuis mon chemin, bien résolu de mépriser les propos d'un être méprisable sous tous les rapports, et le vil instrument de son maître.

Cependant l'impunité pouvait encourager son audace, et afin que son exemple ne trouvât point d'imitatrices, je résolus de lui faire donner une leçon verbale, par le Commissaire de police de son arrondissement. En conséquence le lendemain samedi 22, vers les dix heures du matin, je me transportai chez le citoyen Drouet, rue de Bièvre, n°. 37. Il était absent pour des affaires majeures, et madame son épouse m'invita à ne revenir que le lundi 24. En effet, le citoyen Commissaire de police me promit de citer cette sage-femme pour le lendemain mardi à cinq heures du soir, et il attestera que je n'avais nulle intention de porter plainte contre elle.

A peine eut-elle reçu la lettre du citoyen Commissaire, le lundi 24, que sa petite cervelle se troubla; elle vole sur-le-champ chez le citoyen Drouet, qui la rassure en lui disant: *Vous vous expliquerez demain à cinq heures du soir.* — Mais avec qui, citoyen? — *Vous*

le saurez demain à cinq heures du soir. — Impatientée de la discrétion du citoyen Commissaire. — Oui, c'est sans doute, reprit-elle, M. Sacombe.... Mais.... c'est que.... quelqu'un siffla deux fois M. Baudelocque vendredi dernier pendant sa leçon ; j'ai cru que c'était M. Sacombe qu'on a vu sortir de l'école, et je n'ai pas été maîtresse d'un premier mouvement. — *Vous vous expliquerez demain à cinq heures du soir.*

A l'heure indiquée, notre sage-femme se rend chez le citoyen Commissaire de police, une cédule du citoyen Magistrat de sûreté à la main. — « C'est pour obéir à la loi que je me » rends à votre invitation, dit la petite per- » ruche, au citoyen Commissaire, car je ne » dois aucun compte à Monsieur (c'est de moi » dont elle entendait parler), parce qu'un » Magistrat supérieur est nanti de cette af- » faire ». — Tant pis pour votre maître, lui dis-je, il va se préparer de nouveaux chagrins, tandis que je voulais seulement vous apprendre, par un organe de la loi, que la reconnaissance que vous devez à vos maîtres ne vous autorise point à insulter à ceux qui combattent leur doctrine.

Il résulte évidemment et de la cédule du citoyen

citoyen Magistrat de sûreté, exhibée en ma présence au citoyen Commissaire de police, et de l'aveu fait à moi-même, quelques jours après, par le citoyen Magistrat de sûreté du sixième arrondissement, 1°. qu'il existe une nouvelle plainte contre moi formée par M. Baudelocque; 2°. que cette plainte n'a pu être rendue que le lundi 24 vendemiaire (1), tandis que l'épouse du citoyen Drouet attestera que déjà le samedi 22, je m'étais rendu chez le citoyen Commissaire de police, à l'effet de citer devant lui la sage-femme qui m'avait invectivé le vendredi soir; 3°. que le maître, voulant reconnaître le zèle de son élève et fécond en ressources, imagina de porter une seconde plainte contre moi, pour dégager à la fois une élève chérie des liens du Commissaire de Police, et faire diversion à l'affaire Tardieu; 4°. enfin, que Me. Baudelocque, fort de son crédit, de sa réputation colossale et de sa fortune, se joue évidemment

(1) Si elle a été rendue le 22, c'est sans doute parce que la sage-femme qui m'avait insulté le 21, alla en faire sa confession à Me. Baudelocque. Cependant le lundi 24, la sage-femme ne fit pas mention de cette seconde plainte au citoyen Commissaire de police. Les débats éclairciront ce mystère d'iniquité.

de la justice en la faisant servir, depuis près de trois mois, d'instrument à ses passions, de prétexte à ses intrigues, et de voile à ses attentats.

Il faut toute la patience, tout le zèle, tout le désintéressement qui caractérisent le Magistrat de sûreté du sixième arrondissement, pour surmonter l'ennui inséparable de tant de plaintes, de tant d'informations, de tant d'auditions de témoins, provoquées par un accoucheur aussi ignorant qu'immoral, condamné par l'opinion publique avant de l'être en dernier ressort par la Justice qu'il redoute, et à laquelle il se flatte en vain d'échapper.

Vous m'accusez, monsieur le Plaignant, de m'être introduit, vendredi 21 vendemiaire, dans l'amphithéâtre de l'hospice de médecine, et d'avoir sifflé pendant que vous y faisiez votre leçon? Vous êtes riche, M. Baudelocque, mais toute votre fortune ne suffirait pas pour trouver un témoin qui dise m'avoir vu le 21 vendemiaire, ni dans votre amphithéâtre, ni dans l'hospice de l'école; et si parmi vos élèves il existait quelque jeune fanatique qui consentît à s'avilir jusqu'au rôle de faux témoin, sachez que j'ai des témoins irréprochables à lui opposer pour le

convaincre d'imposture, et l'*alibi* serait prouvé.

Vous m'accusez, monsieur le Plaignant, de m'être introduit, le 21 vendemiaire, dans l'amphithéâtre de l'hospice de l'école de Médecine, et d'avoir sifflé pendant que vous y faisiez votre leçon? Mais pourquoi vos élèves mâles et femelles n'ont-ils pas fait justice du siffleur en l'arrêtant, en le prenant *en flagrand délit*, quand ils se permettent de m'insulter dans la voie publique? Pourquoi, dans la séance de clôture, avez-vous permis que des élèves mâles se soient introduits dans la salle de l'hospice, quand une délibération de l'école de Médecine vous autorise à leur en interdire l'accès? Il est vrai que sans le pur effet du hasard, qui me fit passer le 21 vendemiaire devant l'hospice, vous auriez supposé que je m'étais habillé en femme pour aller vous siffler, et ce prétendu travestissement eût été moins ridicule que la supposition de mon introduction dans une salle remplie d'élèves qui me connaissent et qui se croient en droit de m'insulter, par reconnaissance pour un maître qui abuse de leur inexpérience, pour les aigrir contre moi, en leur donnant de fausses idées et de ma doctrine et de mon caractère.

Vous m'accusez, monsieur le Plaignant, de m'être introduit, le 21 vendemiaire, dans l'hospice de l'école de Médecine : eh bien! sachez, monsieur, que depuis le 12 vendemiaire j'ai changé de domicile, et que j'ai mis le fleuve de la Seine entre vous et moi, parce que des amis sûrs m'ont prévenu qu'avant le jugement de l'affaire Tardieu, il y avait peu de sûreté pour moi à loger dans votre voisinage, et la provocation nocturne de votre sage-femme n'a que trop justifié leur crainte. Jugez après cela, monsieur le Plaignant, si j'aurais eu l'imprudence d'aller, le 21 vendemiaire, dans l'antre du lion et sous les griffes de vos lionceaux.

Non, je ne me suis point introduit dans l'amphithéâtre de l'hospice. Non, je ne vous ai point sifflé, vous en êtes bien convaincu. Eh! qu'aurais-je été faire à votre école, petit Sultan, où vous n'admettez, ainsi que dans les serrails, que des femmes et des eunuques, c'est-à-dire des élèves châtrés de génie (1)?

---

(1) Les élèves mâles que M. Baudelocque admet à son cours femelle, au mépris de la délibération de l'Ecole, ne sont que de jeunes libertins qui pourchassent les élèves sages-femmes, en sifflant leur Maître adjoint.

Cependant, disent les personnes sensées, quel rapport peut avoir cette seconde *plainte en sifflemens*, avec la première *plainte en calomnie?* et quel peut avoir été le motif de M. Baudelocque, en intentant ce nouveau procès à M. Sacombe, sous un prétexte aussi ridicule qu'invraisemblable?

De détourner l'attention publique d'une affaire majeure qu'il se flatte d'ensevelir dans un éternel oubli à force de temporisation. En effet, voici, dit-on, la tactique astucieuse de ce chef des Cæsariens. Dès que la lettre circulaire *signée* Alexandre Tardieu eut annoncé à toutes les autorités de Paris, la mort tragique de son enfant et de son épouse, les Dames épouvantées demandèrent à leur *Diespiter* (1), pourquoi il gardait le silence sur un fait attentatoire à sa capacité, à sa dextérité, à sa célébrité, à sa moralité, à son humanité, à sa Principauté, etc. etc. etc.? — *Je méprise*, dit-il, *un vil folliculaire*, *ma réputation est à l'abri de ses traits.* — Mais un fait aussi révoltant est signé du mari et extrait d'un journal dont l'auteur — *est un calomniateur.* — Ce n'est pas assez de le dire, M. Baudelocque, il faut le prouver, si vous

(1) Père du jour, dispensateur de la lumière, Roi des accoucheurs.

êtes jaloux de conserver notre confiance. — *Eh bien, Mesdames, je vais le poursuivre* (1) *!* Cependant deux mois se sont écoulés, et les Dames enceintes lui demandent en quel état est le procès en calomnie? — *Je poursuis le calomniateur.* — Mais vous ne courez pas bien fort après lui, puisqu'il vous attend, dit-on, au tribunal avec la plus vive impatience. — *Il faut le temps à tout, Mesdames, il faut le temps à tout,* répond M. Baudelocque, parce qu'il sait qu'à Paris on n'aime pas à s'occuper long-temps de la même affaire. Mais celle-ci est de nature à mériter l'attention des femmes enceintes, des époux honnêtes et d'un gouvernement occupé sans relâche à fonder le bonheur social sur ses bases les plus solides, la justice et l'humanité.

C'est dans cette confiance que le 25 brumaire dernier, j'ai invité, par l'organe de mon Conseil, le citoyen Magistrat de sûreté du sixième arrondissement, à renvoyer les

---

(1) La date de la première *plainte en calomnie* nous apprendra pendant combien de jours Baudelocque a délibéré avant de la porter ; tandis que la date de la seconde *plainte en sifflemens*, nous prouvera la coalition du maître et de l'élève. Quels petits moyens ! quels vils détours ! *Risum teneatis amici.*

pièces relatives à l'affaire Baudelocque-Tardieu devant le tribunal qui doit en connaître et y faire droit.

25 brumaire an 12.

« M. Sacombe, mon client, me presse depuis long-temps, Monsieur, de vous inviter à envoyer au Directeur du jury les pièces de l'instruction que vous avez faite sur la plainte rendue contre lui par M. Baudelocque. Il a vivement à cœur de se justifier de cette plainte dont le titre me paraît, je l'avoue, bien étrange; car l'imputation de calomnie n'est que l'imputation d'un fait faux, et si j'en crois tout ce que dit et tout ce qu'a écrit M. Sacombe, le fait qu'on impute à M. Baudelocque est malheureusement trop vrai. Quoi qu'il en soit de cette affaire douloureuse, je ne puis me refuser aux instances de M. Sacombe. Veuillez, je vous en conjure, satisfaire son impatience, et faire passer au Directeur du jury, dans le plus court délai possible, les pièces de son procès. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer. *Signé* GIROUST, ancien jurisconsulte, cloître Notre-Dame, n°. 21.

P. S. Je pense que la plainte en sifflemens suivra de près la première.

CORRESPONDANCE.

Fismes, ce 18 fructidor an 11.

M. Rameau, ancien Professeur d'accouchemens; Chirurgien de l'hospice civil de Fismes, au Docteur Sacombe.

« La femme Canard, pour laquelle je vous
» ai consulté, Monsieur et cher confrère, jouit
» actuellement de la plus brillante santé. J'au-
» rais eu l'honneur de vous en faire part plu-
» tôt, si je ne m'étais proposé de vous envoyer
» quelques observations. Je desire qu'elles
» soient assez intéressantes pour trouver place
» dans votre journal.

» Je lis toujours vos ouvrages avec plaisir;
» les principes évidens qu'ils renferment sont
» journellement confirmés par ma pratique (1).
» J'ai lu et médité les ouvrages des meilleurs
» auteurs sur l'art des accouchemens; je n'en

---

(1) Encore un membre *de la génération actuelle*, dans la tête duquel mes principes, *confirmés par la pratique*, ont trouvé place. Comptez de vos doigts, M. Sédillot-Favard, nous ne sommes pas encore au bout du rouleau.

» méprise aucun, mais on ne peut vous re-
» fuser la palme. Vos grandes lumières, les
» brillantes découvertes qui émanent de votre
» sublime génie (1) vous vaudront à jamais
» l'hommage de la Postérité.

» Je vous dirai qu'il y a long-temps que je
» me suis aperçu du demi-cercle que la tête
» de l'enfant décrit lorsqu'elle franchit les dé-
» troits et l'excavation du petit bassin, mais
» je pensais que c'était parce que j'avais tiré
» la tête un peu fort, les épaules ne venant
» pas assez vîte. Depuis que j'ai la connais-
» sance de votre juste et véritable découverte,
» je n'ai plus de doute sur la réalité de ce mé-
» canisme merveilleux.

» Agréez, monsieur et chèr Confrère, l'as-
» surance de mon estime, de ma reconnais-
» sance et de mon profond respect.

» *Signé* RAMEAU ».

Extrait des observations de M. RAMEAU.

Première observation. Le 25 décembre 1779, M. Rameau fût appelé à Courcelles,

(1) C'est vous, M. Sédillot-Favard, qui me forcez à transcrire ici ma correspondance, pour contre-balancer votre puissante autorité. N'allez pas m'accuser d'orgueil, *contraria contrariis curantur.*

pour voir une femme âgée de vingt-sept ans, accouchée depuis quarante heures d'un enfant à terme bien vivant, par une sage-femme qui, se hâtant de faire l'extraction du *placenta*, rompit le cordon ombilical assez près de son pédicule. Dix heures après cet accident, un chirurgien mandé arrive; et en pratiquant le *toucher*, il reconnut la face d'un second enfant, dont il ne put saisir les pieds. Cependant la femme perdait beaucoup de sang. Dix-huit heures après arrive un second chirurgien qui ne fut pas plus heureux: enfin, on a recours à M. Rameau, qui saisit une extrémité inférieure, la seule qui restait, car le second chirurgien avait arraché l'autre et l'avait jetée au feu, et l'accouchement fut terminé sans difficulté.

Le double arrière-faix, dit M. Rameau, était fondu de moitié. Les injections de vinaigre, les fomentations sur le ventre, le vin d'Alicante, les potions cordiales, les gelées de bouillon de poulet furent administrés tour-à-tour; et quelques jours après, un peu de crême de riz. Le dixième jour, l'accouchée fut hors de danger; mais sa convalescence dura trois mois et demi.

Deuxième observation. Le 8 mars 1783,

M. Rameau fut appelé pour secourir une femme âgée de quarante-deux ans, enceinte de huit mois de son sixième enfant. Elle avait aux parties génitales externes, une tumeur grosse comme la tête d'un enfant naissant, d'un rouge livide, de laquelle il suintait une lymphe mêlée de sang exhalant une odeur désagréable.

La saignée, les bains émolliens relâchèrent un peu cette partie qui était très-dure et étranglée. Trois semaines après, la femme accoucha en vingt-quatre heures, et la tête de l'enfant franchit cette tumeur devenue à cette époque d'un noir-brun. M. Rameau fit rentrer ce vagin retourné, et la femme en est quitte pour avoir un peu de prolongement aux lèvres.

Troisième observation. Le 28 août 1795, M. Rameau fut appelé, trente heures après l'accouchement, au secours d'une femme qui pensait, ainsi que sa matrone, que la matrice était sortie et descendue avec l'enfant, tandis que la tumeur n'était formée que par la chûte du vagin. M. Rameau fit avec succès, mais non sans difficulté, la réduction de cette tumeur, qui n'a plus reparu dans la suite.

Quatrième observation. Le 3 ventose an 7,

M. Rameau fut mandé pour secourir une femme de la commune du Mont-Notre-Dame, grosse de son premier enfant.

« Elle avait auprès d'elle, dit M. Rameau, » un chirurgien et une sage-femme, qui me » dirent que les eaux étaient percées depuis » vingt-huit heures ; que, malgré ses grandes » et fortes douleurs, rien n'avançait. L'ori- » fice de la matrice était assez dilaté pour » permettre de sentir la hanche droite de l'en- » fant et une portion du cordon ombilical ; » l'enfant vivait, je relevai le cordon, je sai- » sis les pieds ; et avant de les emmener à la » vulve, je m'assurai d'un des bras. Je por- » tai, comme j'ai coutume de faire, deux » doigts de ma main droite vers la face de » l'enfant, pour lui tourner la tête de côté, » et deux doigts de mon autre main vers l'oc- » ciput ; j'eus beaucoup de peine à y parvenir, » et encore bien plus pour tirer cette tête. Je » sentis alors un empêchement dont la cause » me parut, comme à mon confrère, bien ex- » traordinaire. Je portai, après quelques mi- » nutes de réflexion, mes doigts sur le front » et au-dessus des oreilles. C'est en cet endroit » de la tête que la peau était très-tendue, et » sous laquelle je sentis de la fluctuation. Je

» soupçonnai alors un hydrocéphale, je le fis » observer à mon confrère; je perçai la tu- » meur, il en sortit une grande quantité » d'eau, et je terminai l'accouchement comme » j'avais lieu de l'espérer, sans inconvénient. » L'enfant mourut sur-le-champ.

» Je regrète, ajoute M. Rameau, de ne » m'être pas assuré du volume de la tête, » lorsque j'avais la main dans la matrice de » cette femme, je me serais épargné des in- » quiétudes, des peines et peut-être la mort » de l'enfant (1) ».

La femme qui fait le sujet de cette quatrième observation est accouchée depuis d'un enfant hydrocéphale. Elle est enceinte pour la troisième fois, et M. Rameau demande quelles sont les précautions à prendre, et le régime à observer?

Cinquième observation. Le 20 nivôse an 7, M. Rameau fut appelé pour une femme âgée de vingt-neuf ans, bien constituée, d'un bon

---

(1) Ce regret de M. Rameau fait honneur à sa franchise, et me dispense de toute réflexion. Les fautes n'instruisent pas moins que les succès, et l'on doit des éloges aux praticiens qui ont le courage d'en faire l'aveu pour le bien de l'humanité.

tempérament, mère de quatre enfans, grosse du cinquième et à terme.

Une matrone *la travaillait* depuis trois jours ; et malgré l'hémorragie utérine la plus abondante, elle n'appela du secours qu'à l'extrémité. M. Rameau nous dit qu'il hésita pour l'accoucher, dans la crainte qu'elle ne vînt à mourir dans l'accouchement. Cependant, par humanité, il se détermina à lui donner du secours. Le *placenta* s'opposait à l'extraction de l'enfant ; il en fit d'abord l'extraction, ensuite il alla saisir les pieds de l'enfant, et termina l'accouchement. L'hémorragie fit craindre pour les jours de l'accouchée (car la matrice avait perdu toute son énergie). Les injections de vinaigre dans la matrice, des compresses imbibées de cette liqueur sur le ventre, les restaurans, etc., furent employés avec succès. Sa convalescence dura quatre mois et demi.

Sixième observation. Le 8 frimaire an 8, une femme âgée de trente-sept ans, d'un bon tempérament, mariée depuis quinze ans, avait eu plusieurs *fausses couches* (1). Enceinte de

---

(1) Les couches étaient *vraies*, mais elles avaient eu lieu avant terme ; c'est-à-dire, que cette femme

huit mois et demi, elle éprouvait des douleurs dans tout le corps ; elle avait les jambes enflées, les parties génitales tuméfiées, lorsqu'elle consulta M. Rameau qui la saigna une fois, parce que les douleurs étaient aiguës, et qu'elle ne l'avait pas encore été dans sa grossesse. Du 24 du mois au 29, les douleurs du *travail* furent inefficaces. Les lavemens stimulans, une potion cordiale, ranimèrent un peu l'énergie de la matrice. Cependant l'enflure des jambes et des cuisses disparut, et se porta tout-à-coup sur le ventre et les seins qui furent prodigieusement distendus.

Tout annonçait la mort de l'enfant et le péril extrême de la mère, lorsque M. Rameau procéda à l'accouchement. Il porta la pointe d'un bistouri armé sur le crâne de l'enfant ; il incisa la peau de manière à retirer les deux pariétaux ; il vida le crâne, porta ensuite deux doigts de chaque main, forma un cercle autour du col de l'enfant ; il tira de toutes

---

était avortée plusieurs fois. Il est temps de renvoyer aux *faux* accoucheurs, les *fausses* grossesses, les *fausses* douleurs, le *faux* travail ; les *fausses* eaux, les *faux* germes, les *fausses* couches, en un mot, toute la *fausseté* théorique et pratique de l'art des accouchemens.

ses forces pour avoir les épaules qui étaient si enclavées dans le petit bassin, qu'il fut obligé de dégager d'abord un bras, et ensuite l'autre. L'enfant était énormément enflé, et son extraction fut accompagnée et suivie d'un écoulement d'environ quatre pintes d'eau. La convalescence dura trois mois, et pendant un an elle ressentit une douleur de rhumatisme au pied.

Réflexions du Rédacteur sur les Observations de M. RAMEAU.

Le double arrière-faix, dit M. Rameau, était fondu de moitié. Le *placenta* est un corps mou à la vérité et parenchimateux; mais je ne le crois pas susceptible de fusion. Cependant, quoique fondu de moitié, il paraît que M. Rameau a observé que le *placenta* avait été double, et il me permettra de n'être point de son avis à cet égard.

Jusqu'à présent, les anatomistes anciens et modernes, français et étrangers ont été peu d'accord sur l'origine du *placenta;* la plupart même d'entre les auteurs de traités d'accouchemens ont gardé le silence sur la nature de ce corps : j'ai osé le premier trancher la difficulté,

difficulté, et avancer que le *placenta* n'est autre chose que la semence de l'homme ou du mâle, destinée par la nature à féconder un ou plusieurs œufs. Envain mes antagonistes diront-ils que ce n'est là qu'un nouveau rêve ajouté aux mille déjà faits sur la génération. Les raisons que je donne pour étayer mon opinion à cet égard sont de nature à prouver aux physiciens impartiaux que j'étais bien éveillé lorsque j'examinai la nature du *placenta*.

1°. Mes raisons sur l'origine du *placenta* sont fondées sur l'analogie bien démontrée entre la génération et la végétation, analogie qui prouve que la nature n'a qu'un seul et même mode de reproduction pour les animaux et pour les végétaux : or, voici le phénomène constant que la végétation offre à l'œil de l'observateur. Une graine reste inféconde jusqu'à ce que le jardinier vienne la mettre en contact avec la terre qui doit développer en elle le germe de la plante qu'elle renferme. A peine cette graine a-t-elle été imprégnée du suc nourricier qui doit la vivifier, qu'on voit sortir un cordon ombilical, dont une des extrémités se ramifie sur la couche de terre, tandis que l'autre reste attachée à la plante,

et cette tige ou cordon est destiné à transmettre à la plante le suc qui doit la nourrir et la conduire au plus haut degré d'accroissement.

Or l'analogie est ici parfaite ; et sans rêver, on peut dire que la matrice est le vase destiné au phénomène de la génération ; l'œuf, la graine de la plante humaine ; le cordon, la tige ; et l'embryon, le fruit qui s'en détache au terme de neuf mois, ou plutôt lorsqu'un violent orage en vient hâter la chûte.

2°. L'observation démontre que la semence de l'homme est un amas prodigieux de vaisseaux ; et que le *placenta*, qui d'ailleurs a dans l'origine la même couleur et la même odeur de la semence, n'offre à l'œil du naturaliste qu'un amas de milliers de vaisseaux qui, hors du fluide, offrent le même phénomène, le même aspect de la semence, tandis que, replongé dans l'esprit de vin, le *placenta* d'un embryon ressemble à une houpe de cygne, à raison de la prodigieuse quantité de vaisseaux qu'il contient dans sa texture.

3°. On n'a rien observé dans l'œuf, ou hors de l'œuf, qui ait pu faire présumer que le *placenta* soit partie intégrante et constitu-

tive de l'œuf. Le *placenta* est tout entier indépendant de l'œuf, comme la couche de terre est indépendante de la graine qu'elle a fécondé. Le *placenta* ne peut donc être que la semence de l'homme ou du mâle.

4°. Mais cette semence prolifique ne peut-elle pas être introduite, à différentes époques, dans la matrice de la femme ou de la femelle? Non, superfétateurs, ce rêve de votre imagination est marqué au coin de l'absurdité, ainsi que je l'ai démontré dans les Elémens, et que je le démontrerai dans mon grand ouvrage DE LA SCIENCE DES ACCOUCHEMENS.

4°. Mais..... tous les *mais*, les *si* et les *peut-être* disparaissent ici devant l'observation qui nous apprend qu'il n'y a qu'un seul et même *placenta* dans les grossesses, soit de jumeaux, soit de tri-jumeaux, parce que la fécondation de deux ou trois œufs a lieu dans la matrice en un seul et même coït, en une seule et même éjaculation. Les superfétateurs, pour étayer l'absurdité de leur systême, ont dit avoir trouvé tantôt un seul *placenta*, tantôt deux dans les grossesses de jumeaux. Mais si le *placenta* était partie intégrante de l'œuf, pourquoi chaque enfant dans la matrice n'aurait-il pas le sien, et qu'elle serait la raison

de cette variété purement hypothétique de la part des superfétateurs ?

D'où je conclus, et j'en appelle à M. Rameau lui-même, qu'il n'a pu voir qu'un seul *placenta* dans l'accouchement de la femme qui fait le sujet de sa première observation, et qu'il n'en aurait pas vu davantage quand même *le double arrière-faix* de cette femme, pour me servir de ses propres expressions, *n'aurait pas été fondu de moitié.*

Les injections de vinaigre, dont M. Rameau parle dans sa première et dans sa cinquième observation, me paraissent être un moyen familier de repression, adopté par ce praticien contre l'hémorragie utérine. Je suppose, quoique l'auteur n'en dise rien, qu'il ne fait point ces injections à froid et sans mélange de deux tiers d'eau ; car, sans ces deux précautions, ces injections pourraient être doublement funestes.

En Angleterre, et notamment à Londres, quelques accoucheurs injectent la matrice avec du vinaigre pur et froid. Mais cette méthode n'est pas généralement adoptée, elle est même proscrite par les Médecins-accoucheurs qui jouissent de la plus grande célébrité, fondée dans ce pays sur les talens et non sur les décollemens.

Mais ce qui est problématique à Londres peut être dangereux à Paris ; tel moyen médical efficace en Angleterre, pourrait être très-funeste en France ; il suffit, pour convenir de ce fait, de connaître les premiers élémens de la Topographie Médicale. Un seul exemple suffira pour convaincre de cette vérité les personnes absolument étrangères à la science des accouchemens.

On prescrit assez généralement à Londres aux Dames de la première qualité, l'exercice à cheval, comme moyen préservatif de l'avortement, et le succès le plus heureux a démontré l'efficacité de cette ressource de l'art : cependant un pareil moyen serait funeste à Paris, et produirait un effet contraire. Pourquoi ? parce que les Dames anglaises, d'une condition distinguée, sont habituées, dès leur plus tendre jeunesse, à ce genre d'exercice, et à monter des chevaux dont l'alure est infiniment plus douce, plus moëlleuse que celle des chevaux français, et que d'ailleurs l'habitude est une seconde nature, puisée dans l'éducation physique.

Les injections à froid et avec le vinaigre pur, peuvent être faites impunément à Londres dans la classe du peuple, dont les femmes

gorgées d'eau-de-vie et de rhum, ont les fibres moins lâches et les organes moins impressionnables, que les Dames de qualité accoutumées à un régime et à un genre de vie contraire.

Ces injections à froid et avec le vinaigre pur peuvent n'être pas toujours funestes aux françaises robustes, et aux paysannes familiarisées avec les travaux rustiques; mais je déclare que peu de matrices à Paris, et en général dans les grandes villes, résisteraient à l'impression subite du froid et d'un acide tel que le vinaigre.

Une seule cuillerée à bouche de vinaigre, par demi-septier d'eau tiède, serait le fluide avec lequel je me permettrais de faire des injections dans la matrice d'une accouchée atteinte d'hémorragie utérine, dans le cas où les moyens médicaux externes et internes, indiqués dans mes ÉLÉMENS, seraient insuffisans.

Mais ce n'est pas seulement sous le rapport de l'impression du froid et de l'action corrosive de l'acide, que je regarde les injections de vinaigre dans la matrice d'une accouchée comme dangereuses; c'est que, dans le cas de perte utérine, ces injections sont diamétralement opposées au but que l'accoucheur se propose d'atteindre.

En effet, quel est la propriété des acides, en général, employés dans l'économie animale? 1°. De condenser les humeurs imprégnées de calorique, et de coaguler les humeurs abandonnées par le calorique. Une légère limonade avec le suc de citron, quelques gouttes d'élexir acide de vitriol dans un verre d'eau à la glace, données durant la perte utérine, condensent le sang et ralentissent ainsi le mouvement trop rapide de la circulation. Une cuillerée de vinaigre, le suc de citron, un peu de crême de tartre coagulent le lait. Les injections de vinaigre, dans la matrice d'une femme actuellement atteinte d'une hémorragie utérine, produisent le même effet en hâtant la formation d'un nouveau caillot, lequel distend la matrice et empêche les orifices béans des vaisseaux sanguins de ce viscère de se contracter avec son fond.

D'après ces notions simples, et dont l'évidence est confirmée par l'expérience, je laisse à penser combien sont défectueuses et la théorie et la pratique d'un auteur moderne, qui, dans un ESSAI SUR LES ACCCUCHEMENS CONTRE NATURE, s'exprime en ces termes (1):

---

(1) Chapitre IV. *De l'hémorragie qui suit immédiatement l'accouchement*, page 48.

« Il ne faut pas s'y tromper, l'hémorragie » ne cesse qu'en conséquence du caillot formé » dans la matrice, et maintenu par l'appli- » cation du tampon ; c'est pourquoi, tandis » que la matrice est susceptible de tomber de » nouveau dans l'inertie, on ne doit point » ôter le tampon ; car alors le caillot si utile » serait expulsé par l'action de la matrice, et » l'hémorragie se renouvellerait incontinent » après ».

Ce n'est certainement point par de telles ressources *qu'on peut triompher dans tous les cas de l'hémorragie utérine qui a lieu immédiatement après l'accouchement*, ainsi que l'annonce le même auteur en tête de son premier chapitre. Mais revenons aux injections faites avec le vinaigre dans la matrice, et concluons que leur usage peut devenir funeste aux accouchées.

M. Rameau demande *quelles sont les précautions à prendre et le régime à observer pour prévenir l'hydrocéphalalgie ?*

D'éviter avec soin la saignée, de diminuer la masse des fluides, en favorisant la transpiration par l'usage du thé, du vin et du café à l'eau pris modérément. De pratiquer des frictions sèches avec la flanelle ; de faire un

exercice journalier ; de se nourrir d'alimens peu succulens ; enfin, d'avoir recours aux absorbans, tels que les yeux d'écrevisses, si les saburres acides prédominent. Mais c'est toujours à un homme de l'art à prononcer sur le choix de ces moyens que je ne fais qu'indiquer ici pour satisfaire à la demande de M. Rameau, et lui prouver le desir que j'ai de mériter son estime et sa confiance.

Lille, ce 18 pluviose an II.

M. BRIELMAN, Professeur d'accouchemens, au Docteur SACOMBE.

MON CHER COLLÈGUE,

Les papiers publics m'ont donné connaissance du nouvel ouvrage que vous faites paraître sous le nom de LUCINE FRANÇAISE. Possesseur de tous vos écrits, et désirant beaucoup de réunir toutes les productions qui sortent de la plume d'un Praticien pour lequel je n'ai pas moins d'admiration que de respect, je vous prie de m'envoyer les *numéros* qui ont déjà paru, et de me faire passer ceux qui paraîtront à l'avenir.

Il me serait infiniment agréable que vous voulussiez bien me faire connaître chaque nouvel ouvrage que vous émettrez. Je vous en conserverai la plus vive reconnaissance, et je serai très-exact à m'acquitter envers votre Libraire. J'ai l'honneur de vous saluer avec respect. *Signé* BRIELMAN.

P. S. Je viens de me procurer un traité des pertes de sang pendant la grossesse, *le travail* et la couche, par le C. Alphonse-le-Roy. Il me semble étonnant qu'il parle encore de *fausses-couches*, tandis que vous avez si bien démontré qu'il était absurde de désigner ainsi l'avortement.

J'attends avec la réfutation de cet ouvrage, un traité complet sur les pertes utérines.

Réponse du Rédacteur à la lettre ci-dessus.

MON CHER COLLÈGUE,

C'est avec la plus douce satisfaction que je compterai parmi les abonnés à ma LUCINE, un Professeur distingué et un praticien qui jouit à Lille de la réputation la mieux méritée, au rapport des citoyens Declerc, Duhot et Woussen, ex-membres du conseil des Cinq-Cents, ou du conseil des Anciens, dont

j'ai accouché les épouses à Paris. Le suffrage d'un homme tel que vous me flatte infiniment, et je desire le mériter par la rédaction de mon Journal.

Si je publie quelque nouvel ouvrage, je me ferai un plaisir et un devoir de vous en offrir un exemplaire. J'ai l'honneur de vous saluer avec respect. *Signé* SACOMBE.

P. S. M. Alphonse-le-Roy a trop d'esprit pour ne pas sentir que dans la langue de la science, la dénomination de *fausse-couche* est insignifiante. Mais je pense que c'est affaire de procédé de sa part, s'il adopte le vieux jargon de la ci-devant Ecole de Saint-Côme. Les Cæsariens-Cômistes ont déjà parlé d'adopter la section Symphisienne, à défaut de la Cæsarienne (1); et vous connaissez ce proverbe trivial : *passe-moi la casse, je te passerai le séné.*

---

(1) La Chanson dit :

Il m'en faut une,
C'est mon pain quotidien.
Soit blonde ou brune,
La couleur n'y fait rien.

DES PERTES,

OU

HEMORRAGIES UTERINES

Avant, durant et après l'Accouchement.

AVANT de traiter des pertes ou hémorragies utérines qui surviennent aux femmes, soit durant la grossesse, soit durant le *travail*, soit durant la couche, et d'exposer ma doctrine sur ce point important de la science des accouchemens, je vais donner une analyse critique de quatre ouvrages qui renferment en somme tout ce qui a été dit et enseigné dans les écoles françaises. Ces ouvrages sont, 1°. un *Mémoire sur les pertes de sang*, par Nic. Puzos, membre de la ci-devant Académie royale de Chirurgie de Paris; 2°. des *Observations sur les pertes de sang*, par Leroux, chirurgien de l'hôpital de Dijon; 3°. un *Traité des pertes de sang*, par le docteur André Pasta, de Bergame; 4°. enfin, un *Traité des pertes de*

sang, pendant la grossesse, *le travail* et la couche, par M. Alphonse-le-Roy, professeur d'accouchemens à l'Ecole spéciale de médecine de Paris.

Mémoire sur les pertes de sang qui surviennent aux femmes grosses, sur le moyen de les arrêter sans en venir à l'accouchement, et sur la méthode de procéder dans les cas de nécessité, par une voie plus douce et plus sûre que celle qu'on a coutume d'employer.

Tel est le titre de l'ouvrage de M. Puzos, dont je vais donner l'analyse critique.

Texte. « Une Dame, rue Sainte-Croix de » la Bretonnerie, dit Puzos, accouchée fort » heureusement d'un fœtus de trois mois, n'a- » vait pu être délivrée. Les douleurs qu'elle » avait eues, et qui n'étaient cessées que par » l'épuisement, avaient amené une portion » du *placenta* à l'embouchure de l'orifice; je » saisis ce qui s'en présentait, j'ébranlai dou- » cement la masse, je fis renaître les douleurs » par différens mouvemens; j'amenai le *pla-* » *centa* bien entier, la perte cessa presque » sur-le-champ, et la malade se rétablit en » assez peu de temps ».

Critique. Une femme n'accouche pas d'un

fœtus de trois mois, mais elle avorte. L'accouchement est l'expulsion ou l'extraction de l'enfant viable ; l'avortement est l'expulsion ou l'extraction hors de la matrice, ou de l'embryon ou du fœtus, avant l'époque à laquelle il peut vivre en venant au monde.

Quels sont *les mouvemens différens par lesquels* Puzos avait le secret de *faire renaître les douleurs?* Il n'a pas daigné nous le dire, tâchons de le deviner : et d'abord sont-ce des mouvemens exécutés par la femme en *travail*, ou par l'accoucheur ? Toutes les postures imaginables, que puisse prendre une femme en *travail*, ne sauraient *faire renaître les douleurs*, c'est-à-dire, redonner à la matrice l'action qu'elle a perdue. Ces mouvemens *régénérateurs* des contractions de la matrice ne peuvent donc être opérés que par l'accoucheur ; et quels secours la mécanique peut-elle offrir à l'accoucheur contre l'*épuisement* ou l'inertie de la matrice ? Les dilatations graduées de l'orifice, les frictions sur la région hypogastrique, sont-elles capables *de faire renaître les douleurs ?* Non, sans doute, la Médecine a, dans ces cas, plus de ressources que la Chirurgie des accouchemens. L'extraction du *placenta* tout entier est ce que Puzos

avait de mieux à faire ; il le fit, et *la perte cessa presque sur-le-champ.* Il pouvait donc se dispenser de nous dire ce qu'il ne fit pas, qu'on fait *renaître des douleurs par différens mouvemens.*

Texte. « Il est extrêmement rare de voir » périr des femmes dans des pertes de sang » causées par des faux germes ou par des » avortemens au-dessous de quatre ou cinq » mois.... Il n'en est pas de même des pertes » de sang qui surviennent aux grossesses de » sept, huit et neuf mois ».

Critique. L'observation est vraie, en supposant toutes fois, que le *placenta* aura été expulsé par la nature, ou extrait par l'art dans l'avortement d'un embryon, improprement dit (faux-germe), car sans cela la femme est toujours en danger. Mais Puzos aurait dû nous donner la théorie de cette observation pratique, en désignant la cause de cette différence dans le danger des pertes utérines chez les femmes qui avortent dans les premiers mois de leur grossesse, et des pertes utérines qui surviennent aux grossesses de sept, huit et neuf mois. Cette différence tient au volume de la matrice plus considérable dans les derniers mois que dans les premiers mois de

la grossesse : or, le diamètre des vaisseaux sanguins, artériels et veineux du fond de la matrice est d'autant plus grand, que la femme enceinte s'éloigne de l'époque de la conception : les hémorragies utérines sont donc plus dangereuses dans les derniers mois que dans les premiers mois de la grossesse.

Texte. « Les pertes de sang sur la fin de la
» grossesse, peuvent avoir différentes causes,
» mais la plus ordinaire, est le décollement
» de quelque portion du *placenta* d'avec le
» fond de la matrice ; cette cause soupçonnée
» deviendrait presque toujours l'objet de l'ac-
» couchement de nécessité, si l'expérience
» n'avait fait connaître qu'on peut, avec des
» précautions et des remèdes, arrêter quel-
» quefois une perte de sang produite par le
» décollement, et qu'on ne doit se déterminer
» à l'accouchement que lorsque des moyens
» plus doux n'ont pu réussir ».

Critique. Ce précepte de Puzos que j'ai voulu suivre malheureusement à la lettre *in verba Magistri*, ce faux précepte, dis-je, a coûté la vie à une femme que j'aurais sauvée si je n'avais pas cherché à arrêter les pertes utérines et à m'opposer à l'avortement. Comme cette observation est très-précieuse, en ce qu'elle

qu'elle contredit la théorie d'un accoucheur célèbre. Je vais la rapporter ici.

Observation. Madame Boulan, rue J.-J. Rousseau, avorta à cinq mois de son premier enfant. Enceinte pour la seconde fois, elle me fit appeler; et, d'après les détails qu'elle me donna de sa première grossesse, je jugeai qu'une saignée pratiquée sans nécessité, chez une femme très-blanche de peau, dont la fibre était très-lâche, avait été la cause de l'avortement. En conséquence, je l'engageai à ne pas se faire saigner, malgré le desir extrême qu'elle en avait, pour satisfaire au préjugé. Mais elle n'eut qu'à se louer de mes conseils, puisque je l'accouchai à terme d'un enfant vivant.

Devenue enceinte pour la troisième fois, madame Boulan voulut être saignée à quatre mois et demi; et sur mon refus, elle se fit saigner contre mon aveu et à mon insu. Elle ne tarda pas à s'en repentir. Huit jours après la saignée, elle eut une hémorragie utérine très-abondante, que j'arrêtai sur la foi de Puzos. Quinze jours étaient à peine écoulés, qu'une seconde perte, aussi violente que la première, me détermina à faire usage des mêmes moyens; une troisième perte suivit de

près ; enfin, au terme de sept mois de grossesse, madame Boulan me fait appeler ; elle était en *travail*, et l'hémorragie utérine s'était manifestée dès les premières douleurs. Je voulais sur-le-champ terminer l'accouchement, lorsque la dame Boulan s'endormit ; le mari me supplia de la laisser reposer, sous prétexte qu'elle n'avait pas fermé l'œil la nuit précédente ; mais le sommeil qui se prolongea deux heures, acheva de relâcher tous les organes ; elle s'éveille en sursaut, le sang coule par torrens, trois vases de nuit sont remplis en moins de trois minutes ; la renverser sur son lit, saisir l'enfant par les pieds et terminer l'accouchement, fut l'affaire d'un quart-d'heure. Mais à peine avais-je extrait le *placenta*, qu'un mouvement convulsif agita sa mâchoire inférieure, et fut suivie d'une attaque générale de convulsions qui ne se termina qu'avec la vie (1).

Gardez-vous donc de croire avec Puzos, *qu'on puisse arrêter quelquefois* une perte de

(1) Madame Laporte, sujette à des pertes utérines après l'accouchement, a éprouvé l'efficacité de ma méthode. M. Pelletan, qui traitait son père à cette époque, en a été témoin. Madame Laporte demeurait dans la même maison que madame Boulan.

sang produite par le décollement du *placenta.* Mettez-vous en garde contre l'inertie de la matrice, et terminez l'accouchement avec les sages précautions qu'exige un accident aussi redoutable. *Experto crede Roberto.*

Texte. « Les moyens qu'on doit employer, » dit Puzos, avant que de procéder à un ac» couchement qui ne peut être que forcé, sont » de fréquentes saignées, etc. Ces sages pré» cautions ont suspendu souvent, et quelque» fois ont fait cesser des pertes de sang accom» pagnées de petits caillots, non pas en sou» dant, pour ainsi dire, à l'intérieur de la » matrice les portions du *placenta* séparées, » mais en donnant le temps au sang arrêté à » l'embouchure des vaisseaux de s'y caillebo» ter, et d'y former de petits bouchons moulés » sur leurs diamètres, capables d'arrêter le » sang ».

Critique. Toujours des moyens mécaniques, faibles ressources dans l'exercice d'un art qui n'est rien sans le génie. Qu'est-ce que c'est qu'un sang *cailleboté en petits bouchons moulés sur le diamètre* des vaisseaux utérins? Les preuves que les parties du *placenta*, détachées de la matrice, ne s'y soudent pas, quoique l'on soit parvenu à arrêter le sang,

ce sont les retours fréquens de la perte dans le reste de la grossesse, et les caillots de sang trouvés dans le lieu du *placenta* décollé après l'accouchement. Les *fréquentes saignées* ne sont donc pas des moyens plus efficaces contre les hémorragies utérines, que le *caillebotage* et les *bouchons moulés.* Elles opèrent sans doute momentanément une révulsion qui suspend l'hémorragie utérine ; mais ce bien illusoire est compensé par le mal réel qui résulte du relâchement extrême de tous les organes de la génération : aussi Puzos lui-même ne compte-t-il pas beaucoup sur cette ressource de l'art, puisqu'il ajoute :

Texte. « La perte arrêtée par un secours si » faible, et si susceptible de dérangement à la » moindre imprudence, demande de grandes » attentions de la part des femmes.

» En 1741, une Dame près de la place Ven- » dôme, ajoute Puzos, qui avait eu une perte » de sang très-considérable vers le milieu de » sa grossesse, accompagnée de douleurs et d'is- » sue de caillots, accoucha dans le neuvième » mois d'un enfant qui se porte très-bien ».

Critique. Va-t-en voir s'ils viennent Jean. Cette observation étaie bien le *caillebotage* et les *bouchons moulés;* mais ne vous y fiez

pas, si vous m'en croyez; que mon expérience vous serve de leçon, et ne vous exposez point à voir périr une accouchée d'une attaque convulsive, effet nécessaire des grandes pertes, et des petites pertes multipliées durant la grossesse.

Texte. « Lorsque la perte de sang reparaît » et ne cède plus aux moyens indiqués (c'est- » à-dire au *caillebotage* et aux *bouchons* » *moulés*), on doit se déterminer à l'accou- » chement qui est alors de nécessité...., parce » que si l'on n'est pas assez heureux pour » sauver la mère par cette opération forcée, » on donne souvent un baptême certain à » l'enfant ».

Critique. Ce précepte est très-catholique, et la Sorbonne a dû le sanctionner; mais je doute qu'il soit admis par aucune Société savante qui se pique de quelque sentiment d'humanité. Pour moi, j'avoue avec le bon Lafontaine, que

Je ne suis pas de ceux qui disent ce n'est rien,
C'est une femme qui se noie (1);

Les jours d'une femme, d'une femme enceinte, d'une femme souffrante, me sont aussi précieux que la vie très-douteuse d'un enfant

(1) Voyez la Fable de Lafontaine.

baigné dans le sang, et auquel on peut *donner un baptême certain*, plutôt que de sacrifier une femme, en la mettant à deux doigts de sa perte après cet *accouchement de nécessité*, qui laisse la matrice dans une inertie complète. Cependant écoutons Puzos jusqu'au bout, il est du moins de bonne foi.

Texte. « Ce secours, dit-il, tel qu'il est,
» ayant encore des inconvéniens, et ne nous
» mettant pas à l'abri du malheur de voir
» périr presqu'autant de mères et d'enfans
» que nous en échappons (ce *presqu'autant*
» est bien une restriction mentale catholique),
» j'ai cru devoir chercher dans les différentes
» façons de pratiquer ces accouchemens de
» nécessité, une méthode qui les rendît moins
» dangereux, et qui pût épargner aux gens
» dévoués à cet art, la douleur de voir périr
» si fréquemment des femmes, demi-heure
» ou une heure après des accouchemens très-
» heureux en apparence jusqu'à ce moment.

» Le succès, ajoute Puzos, a répondu à
» mes recherches : je me flatte d'avoir trouvé
» un moyen qui, tenant le milieu entre l'ac-
» couchement naturel et l'accouchement for-
» cé, remplit mieux que tout autre l'indication
» d'accoucher nécessairement et celle d'accou-
» cher promptement.

» Avant que de faire connaître l'avantage
» de cette méthode, je crois à propos de dire : »

Critique. Eh ! quand donc aura-t-il tout dit (1)? Les faiseurs de MÉMOIRES, depuis Moïse jusqu'à nous, ont tous eu la manie de dire d'abord ce qu'ils n'avaient point à dire ; d'annoncer ensuite ce qu'ils avaient intention de dire ; enfin, de ne le dire qu'après avoir dit tout autre chose. Que les auteurs dramatiques et les faiseurs de romans aient adopté cette méthode de tenir ainsi leurs lecteurs en haleine, pour stimuler leur curiosité et rendre le plaisir plus vif, en le faisant desirer davantage, c'est dans l'ordre. Mais qu'on fasse perdre un temps précieux aux savans, en les forçant de dévorer un long Mémoire pour savoir le mot de l'énigme proposée par l'auteur, c'est ce qui me désole ; et souvent, dans l'impatience où je suis de la deviner, je commence la lecture d'un Mémoire par la fin, et je m'épargne ainsi beaucoup d'ennui en économisant le temps.

Le Mémoire de Puzos, *sur les pertes de sang*, se réduit à ceci :

Dilatez l'orifice de la matrice, ou avec

(1) Racine, comédie des Plaideurs.

vos doigts ou par des injections émollientes, pour tâcher de ramollir le col de ce viscère, et percez les membranes chorion et amnios, *pour l'écoulement des eaux.* Pourquoi donc tant rouler autour du pot, pour dire *un chat est un chat, et Rolet un fripon* (1)?

Mais ces moyens mécaniques sont-ils aussi efficaces que M. Puzos voudrait nous le persuader? J'ose assurer que non; mais beaucoup de praticiens nous donnent comme salutaire une méthode, parce qu'elle n'a pas toujours été fatale aux malades. Nous en jugeons autrement, d'après l'expérience qui démontre que dans un accident aussi terrible que la perte utérine par décollement du *placenta*, il faut des moyens plus héroïques que des injections, des dilatations, des ruptures de membranes; ces moyens secondaires n'empêcheraient pas la femme de périr, si l'inertie de la matrice était portée à un certain degré.

D'où je conclus que la méthode de Puzos est insuffisante, et qu'elle ne mérite pas, à beaucoup près, les éloges que revendique son auteur.

---

(1) Boileau.

OBSERVATIONS sur les pertes de sang, par LEROUX, *Chirurgien de l'hôpital de Dijon.*

Leroux a fait un volume qu'on peut réduire à l'article suivant :

« Si une femme est atteinte d'hémorragie » utérine par décollement du *placenta*, pre- » nez un tampon de linge fin, imbibez-le » d'une liqueur astringente, telle que l'es- » sence de Rabel, ou de vinaigre, introduisez » ce tampon dans le vagin, et jusques dans la » matrice ».

Critique. La méthode des tampons est contraire à un principe fondamental de pratique reconnu et adopté par les anatomistes et par les accoucheurs les plus célèbres; savoir, que pour faire cesser la perte, il faut débarrasser la matrice des corps étrangers qu'elle renferme. Or, les tampons s'opposent évidemment à cet heureux effet, puisque, en bouchant hermétiquement et le vagin et l'orifice de l'*uterus*, ils empêchent le fond de ce viscère de se contracter, et conséquemment d'expulser les caillots et le sang dont l'amas peut causer à la malade des suffocations, des syncopes, des spasmes, des convulsions et

la mort. Donc la méthode des tempons est contraire aux principes.

En second lieu, il répugne à la raison qu'une opération aussi mécanique que celle de boucher le vagin avec un tampon, sans chercher intérieurement à ranimer l'action de la matrice, puisse remédier efficacement à toutes les causes physiques et morales qui produisent et entretiennent les pertes chez les femmes enceintes, en *travail* et en couche.

Enfin, l'observation a démontré que, si toutes les femmes qu'on a soumises à cette opération n'ont point succombé, c'est qu'on a eu le soin de retirer assez souvent le tampon du vagin, pour laisser à la matrice la faculté d'expulser le sang et les caillots renfermés dans sa cavité, car il est évident que, si le tampon se fût opposé à cette évacuation, la matrice en s'emplissant aurait nécessairement augmenté de volume ; or, à mesure que ce viscère se dilate, les orifices des vaisseaux sanguins se dilatent aussi : donc la perte qui ne peut cesser que par la contraction du fond de la matrice, loin de s'arrêter, n'aurait fait que devenir plus considérable par l'effet du tampon, et le sang ne pouvant se frayer une route au-dehors, aurait infailliblement suffoqué la malade.

C'est toujours avec un sentiment d'indignation mêlé d'horreur, que je me rappelle d'avoir été mandé au mois de juillet 1784, rue de l'Arbalêtre, faubourg Saint-Marcel, au secours d'une pauvre femme atteinte d'une perte violente, après un accouchement très-prompt. J'arrivai trop tard, elle venait d'expirer. Je touche le bas-ventre, sa dureté me surprend. Je veux introduire ma main dans la matrice, je frémis d'y songer, *horresco referens*, la sage-femme l'avait tellement tamponée, que je retirai de l'intérieur du viscère un grand mouchoir de cou; et en cela la sage-femme n'avait fait que suivre à la lettre le précepte de Leroux, qui dit formellement (1):

Texte. « On remplit le vagin de plusieurs » lambeaux de linges ou d'étoupes imbibés » de vinaigre pur, qu'on introduit même » quelquefois jusques dans la matrice, lors- » que la circonstance l'exige ».

Critique. Après avoir démontré le vice et le danger des tampons contre la perte utérine, opposons le restaurateur de cette méthode à lui-même, et puisons dans son propre ouvrage des raisons pour le combattre.

---

(1) Page 190 de ses Observations.

Texte. « Il est étonnant, dit Leroux (1),
» que ce moyen si simple et si efficace d'ar-
» rêter la perte de sang, recommandé par les
» anciens, ait été abandonné par la plupart
» des modernes, au point qu'il s'en trouve
» plusieurs qui n'en font pas mention. Ce
» n'est point ici le fruit de l'imagination et
» de l'étude du cabinet. Plusieurs de mes
» confrères se sont empressés d'adopter cette
» pratique, même ceux qui avaient com-
» mencé par en plaisanter ».

Critique. Rien n'est plus simple, en effet, que de boucher un canal pour empêcher le fluide qu'il renferme de s'épancher au-dehors; mais il y a plus que de la simplicité dans la prétention de l'auteur, à vouloir persuader à des physiciens qui connaissent la structure de la matrice, *que ce moyen si simple* est à la fois *si efficace*. Cette méthode renouvelée des Grecs a dû être proscrite par tous les praticiens modernes, assez instruits pour savoir que l'inertie complète ou incomplète de la matrice est la cause déterminante de l'hémorragie utérine, durant la grossesse, le *travail* ou la couche; que le caillot de sang formé

(1) Observ. sur les pertes, page 190.

dans la matrice, et retenu par le tampon, doit distendre les parois de ce viscère, empêcher les orifices des vaisseaux sanguins de se contracter, et s'opposer mécaniquement aux contractions de l'*uterus ;* enfin, que si toutes les femmes tamponées par Leroux ne sont pas mortes, c'est que l'art ne triomphe pas toujours des ressources de la nature.

Il est faux que les anciens employassent le tampon. Leroux est sur ce point en contradiction avec lui-même, et je laisse à penser si les praticiens modernes auraient dédaigné un pareil moyen après en avoir reconnu l'efficacité. Les confrères de Leroux n'ont qu'un tort à ses yeux, celui d'avoir plaisanté sur sa pratique avant d'en connaître le prix ; mais à mes yeux, ils en ont un de plus, celui de l'avoir adoptée après l'avoir connue.

Texte. « La manière d'agir de ce remède » n'est point difficile à comprendre, continue » *Leroux ;* c'est le même mécanisme que celui qui s'exécute lorsque l'on veut arrêter » une hémorragie dans quelque partie du » corps que ce soit ».

Critique. Outre le défaut absolu d'analogie qu'il est inutile de démontrer, l'auteur est ici complètement dans l'erreur. Je l'ai dit et je

le répète : les contractions seules du fond de la matrice peuvent boucher les orifices béans des vaisseaux sanguins, et ce viscère ne saurait se contracter efficacement tant qu'il renferme un corps étranger : or le tampon, en s'opposant à l'écoulement du sang par le vagin, l'accumule dans la matrice et s'oppose évidemment à la contraction de ce viscère. Donc il n'y a nulle parité entre le mécanisme qui s'exécute lorsqu'on veut arrêter une hémorragie dans quelque partie du corps que ce soit, et l'action de la matrice qui, seule ou à l'aide d'un *stimulus* externe, opère le resserrement des orifices béans des vaisseaux sanguins dans l'hémorragie utérine, quand d'ailleurs l'état de langueur et de faiblesse de la malade favorise l'effet qu'on cherche à produire.

Texte. « Si la matrice, ajoute *Leroux*, » contient un corps étranger qu'il ne soit pas » possible d'extraire, le tampon, en empê» chant le sang de s'écouler, conservera les » forces de la malade, donnera du ton à la » matrice, la mettra à même de se contracter » et de détacher le corps étranger, qu'elle » expulsera le plus souvent en même-temps » que le caillot qui aura été formé ».

Critique. Cette théorie est si fausse et si formellement démentie par la pratique des meilleurs accoucheurs, que ce serait perdre son temps que de s'amuser à la combattre, si l'intérêt sacré de l'humanité ne nous en faisait un devoir.

Hewson, Hunter, White, dont le témoignage ne peut être suspect, ont observé constamment que la faiblesse qui suit les hémorragies doit être regardé comme salutaire, parce qu'elle paraît être le moyen que la nature emploie pour donner au sang le temps de se coaguler. Pour moi, je ne suis jamais venu à bout d'arrêter une perte utérine, que lorsque la malade a été réduite à un état d'abattement et de prostration totale de forces. J'en appelle à tous les praticiens éclairés; et j'ose avancer, sans crainte d'être démenti, qu'aucun d'eux ne se flattera d'avoir arrêté une hémorragie utérine dans une inertie complète, à l'instant où la malade jouissait encore de toutes ses forces physiques, que je crois être un obstacle au libre exercice des forces expultrices de la matrice. Et à ce sujet, je prie mes lecteurs de peser un moment une observation que je crois avoir faite le premier, et dont j'ai souvent tiré parti pour prononcer

sur la nature et la durée du *travail* de l'enfantement. J'ai observé que l'accroissement des forces expultrices de la matrice est toujours en raison inverse des forces de l'économie. Je veux dire que la matrice qui semble jouir d'une vie particulière et d'une action qui lui est propre, acquiert durant le *travail* une activité, une énergie, une liberté de ressort d'autant plus grande, que la femme s'affaiblit davantage par l'effet des douleurs progressives que lui fait éprouver chaque nouvelle contraction de la matrice ; en sorte que la nature et la durée du *travail* de l'enfantement me paraissent pouvoir être très-bien appréciées par un praticien judicieux, d'après les forces physiques du sujet d'une part ; et de l'autre, d'après l'intensité et la fréquence des douleurs. Mais revenons aux tampons.

Leroux, pour donner plus de poids à la méthode qu'il propose, cherche, mais en vain, à s'étayer des autorités d'Hippocrate, de Moschion, de Paul-d'Egine, de Fabri de Hilden, de Smellie, de Hoffmann. Mais, en lisant les observations de ces hommes célèbres dans l'ouvrage même de Leroux, il est aisé de se convaincre qu'ils n'ont jamais employé cette pratique.

En

En effet, les auteurs anciens et modernes ont fait usage de pessaires percés de part en part, pour permettre l'issue des excrétions utérines, ou de tentes molles qu'ils renouvelaient de temps en temps, imbibées de vinaigre ou d'une dissolution d'alun et de vitriol, de bol d'Arménie, de terre sigillée, d'un pessaire d'amadou, pour modérer l'écoulement trop abondant des lochies, ou arrêter les hémorragies utérines, c'est-à-dire que, par les remèdes acides, ils cherchaient à stimuler la matrice, en resserrant les orifices béans des vaisseaux sanguins : ces médecins célèbres cherchaient donc à ranimer l'action de la matrice ; et leur intention ne fût jamais, comme voudrait nous le persuader *Leroux*, d'opposer une digue à l'écoulement du sang, ainsi qu'il prétend l'avoir fait lui-même pendant plusieurs années, avec un succès constant, à l'aide des tampons, tandis qu'il ne fut redevable de ce succès qu'à la liqueur stiptique dont ses tampons étaient imbibés.

Leroux a prévenu les objections qu'on pouvait faire contre sa méthode, et il y a répondu de son mieux. Je ne rapporterai ni ces objections, ni ces réponses ; le lecteur

pourra consulter sur ce point l'ouvrage de l'auteur, et juger par lui-même de la force des unes et de la solidité des autres.

Je ne me flatte point d'avoir persuadé les partisans de *Leroux* du danger de sa méthode, parce que de toutes les erreurs, la plus chère sans doute aux yeux du praticien vulgaire, est celle qui prit sa source dans un excès de zèle pour le soulagement de l'humanité souffrante. Pour moi, je doute que l'usage des tampons contre l'hémorragie utérine, fasse jamais fortune chez des praticiens assez jaloux de leur réputation, pour ne pas la compromettre sur la foi d'autrui.

« J'ai peu de foi, dit un auteur moderne (1) » au tamponage, qui n'est propre qu'à pro- » duire une perte utérine, à moins que l'irri- » tation que font les tampons et le froid de » la liqueur dont ils sont imbibés, ne fassent » contracter la matrice ».

---

(1) M. Boy, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Champlitte. *Abrégé des maladies des femmes accouchées*, page 81.

TRAITÉ DES PERTES DE SANG chez les femmes enceintes, par le docteur André Pasta, *de Bergame* (1), *traduit de l'italien, avec des notes, par J. L.* Alibert, *Médecin.* An 8.

Je n'aurais jamais parlé de l'ouvrage du docteur Pasta de Bergame, si un médecin français ne se fut donné le plaisir de le traduire et d'en faire l'éloge suivant *la louable* coutume des traducteurs. Le traité des pertes du docteur ultramontain n'est qu'un livre fait avec d'autres livres, et le docteur Alibert aurait pu mieux que Pasta se dire l'auteur de l'ouvrage qu'il a traduit en compulsant tous les auteurs qui ont écrit sur les pertes depuis Hippocrate jusqu'au *célèbre Baudelocque*, dont le traducteur fait mention honorable. Mais avant de parler de la *Macédoine* de Pasta, voyons quels motifs ont pu déterminer un médecin distingué par ses talens à faire aux accoucheurs français un si mauvais présent.

---

(1) Patrie des Arlequins. L'ouvrage du docteur Pasta est un véritable habit d'Arlequin, fait de pièces et de morceaux de diverses couleurs.

Texte. « Plusieurs motifs, dit M. Alibert,
» m'ont déterminé à publier la traduction de
» cet ouvrage. Le plus puissant sans doute,
» c'est que nous n'avions point encore en
» notre langue de traité complet sur les pertes
» de sang qui peuvent accompagner la gros-
» sesse, ou succéder à l'accouchement... J'ai
» rapporté textuellement quelques passages
» assez étendus (1) d'un ouvrage sur le même
» sujet publié par Leroux, chirurgien de Dijon,
» et postérieur à celui dont je donne aujour-
» d'hui la traduction ».

Critique. Ce premier motif est dérisoire. Nous avions en l'an 8, époque à laquelle M. Alibert a publié sa traduction, les ouvrages de Puzos, de Leroux, et l'excellent Mémoire du professeur Baudelocque (2): nous pouvions

(1) Qu'importe au traducteur, pourvu qu'il fasse de gros livres, sur-tout quand il est gendre d'un libraire.

(2) Ce sont les propres termes de M. Alibert: pourquoi ne pas nous donner ici *quelques passages assez étendus de l'excellent Mémoire du célèbre Baudelocque?* Je pardonnerais à tout autre qu'à M. Alibert de flagorner ce fameux ignorant. C'est avilir les talens que de les prostituer aux idoles du stupide vulgaire. *Quid non mortalia pectora cogis,* famæ *sacra fames.*

donc nous passer de la compilation indigeste de Pasta, qui ne nous apprend rien de nouveau sur les pertes.

Texte. « Un deuxième motif, dit monsieur Alibert, m'a porté à entreprendre » une semblable tâche..... Il est impossible de » ne pas faire une sorte d'apprentissage de sa » propre langue, en méditant constamment » sur celle des autres ».

Critique. L'extrême naïveté de cet aveu peut seule en faire excuser l'indécence. Eh quoi! ce sont vos lecteurs qui doivent payer l'apprentissage que vous faites de votre propre langue, et vous abusez de leur crédulité au point de leur vendre deux volumes pour un (1), parce que *ce travail*, dites-vous, *est infiniment avantageux pour celui qui s'y livre.* Pour faire preuve complète de franchise il fallait ajouter, *doublement* avantageux, car vous avez sans doute vendu votre

(1) Le second volume de cette traduction ne traite que de la *menstruation* et de la *conception*, quoiqu'il porte le titre de *Traité des pertes de sang*; et le premier volume, moins considérable que le second, pourrait être réduit à la moitié, en élaguant l'avertissement, les considérations, les *passages assez étendus* de l'ouvrage de Leroux, etc., etc., etc.

traduction à MM. Richard, Caille et Ravier?

Je vous avoue, M. Alibert, que j'avais de l'humeur contre vous d'avoir acheté fort chèrement un ouvrage en deux volumes qui se réduit pour moi à deux chapitres, lesquels ne m'apprennent rien de plus que ce que j'avais lu dans les auteurs anciens et modernes, et c'est ce qu'il me reste à prouver.

Texte. Chapitre V (1). *De la saignée, des ventouses, des frictions, des ligatures et autres moyens externes employés contre le flux de sang de l'*uterus.

Critique. La saignée est un moyen banal plus funeste qu'avantageux, proposé par tous les auteurs, contre le flux de sang de l'*uterus*. Hippocrate faisait usage des ventouses. Plater prescrit les frictions des bras, des épaules. Œtins, Paul d'Egine, Avicenne, ordonnent la ligature des bras et des cuisses. Le repos du corps et la tranquillité d'esprit recommandés par l'auteur ultramontain, sont des moyens aussi anciens qu'Hippocrate. La Motte avait dit avant Pasta, et le bon sens avant La Motte, que le médecin ne doit ni parler secrètement aux assistans, ni s'entretenir bas et à l'oreille

(1) Tome Ier, pagè 69.

avec des hommes de son art. Les gardes malades même portent plus loin encore leurs précautions à cet égard : elles ne se permettent pas même des signes, pas même un coup d'œil, tant est public et connu du vulgaire le chapitre de l'influence des causes morales.

Texte. Chapitre VI (1). *De quelques remèdes administrés à l'intérieur.*

Texte. « Avant d'en venir aux remèdes » qu'on peut administrer à l'intérieur, il est » utile de considérer, dit le docteur André » Pasta, de Bergame, qu'il n'y a point de » spécifique propre à arrêter les flux immo- » dérés de l'*uterus* ».

Critique. Ainsi deux gros volumes intitulés *Traité des pertes de sang*, ne tendent qu'à prouver qu'il n'y a pas de spécifique propre à arrêter les pertes de sang : voilà une doctrine bien satisfaisante pour l'élève qui, sur la foi du traducteur, a fait les frais de l'ouvrage d'André Pasta, de Bergame.

Voyons cependant quels sont les remèdes qu'il conseil d'administrer à l'intérieur ; 1°. la poudre d'Helvétius, ou l'alun pris intérieurement ; 2°. la poudre de Heurnius ; 3°. les

---

(2) Tome II, page 85.

astringens sont encore efficacement employés, dit Pasta (contre l'observation des médecins accoucheurs les plus célèbres); 4°. la teinture de roses rouges faite avec l'acide sulphurique; 5°. l'opiate de Boërhaave; 6°. la poudre de Lindent; 7°. la pierre hématite si vantée par Tralles. Enfin, le docteur Pasta, après avoir dit qu'il n'y a point de spécifique propre à arrêter les flux immodérés de l'*uterus*, qualifie de puissans remèdes internes la poudre d'Helvétius et la poudre de Tralles. Pour moi j'adresserai, en finissant, ces paroles de l'écriture au docteur Pasta : *Memento homo quia pulvis es et in pulverem reverteris.*

Des Pertes de sang pendant la grossesse, lors et à la suite de l'accouchement, par M. Alphonse-le-Roy.

De l'esprit, beaucoup d'esprit, prodigieusement d'esprit, voilà ce qu'on ne peut se défendre d'admirer dans les brillantes théories de M. Alphonse-le-Roy, dont je relis toujours les œuvres avec un nouveau plaisir. Je suis même très-persuadé que s'il voulait se donner la peine de prouver le contraire des assertions émises dans ses propres ouvrages, tout mé-

decin impartial lirait avec plaisir la réfutation de ses systêmes, parce qu'il y trouverait de l'esprit, beaucoup d'esprit, prodigieusement d'esprit. Je n'ai donc que des éloges à donner à sa théorie.

Mais je suis forcé de l'abandonner au chevet du lit des malades, parce que tout praticien jaloux de fonder sa réputation sur des succès, doit prendre l'observation pour guide et se défier des jeux de l'imagination qui, tels que les éclairs, ne nous éblouissent un moment que pour nous replonger dans l'horreur des ténèbres.

C'est le flambeau lumineux de l'expérience à la main, que je vais examiner la deuxième édition de l'ouvrage intitulé, *Des Pertes de sang*, par M. Alphonse-le-Roy.

Texte. Chapitre premier. « Lorsque les » règles sont excessives dans les jeunes filles, » et produisent presque des pertes, ce qui est » rare, mais néanmoins ce qu'on rencontre » quelquefois. »

Critique. Je présume que l'auteur entend par *jeunes filles*, des personnes du sexe non mariées et n'ayant point eu commerce avec un homme, et dans ce sens je suis d'un avis contraire; je veux dire que des jeunes

filles chastes n'ont jamais eu et n'ont pu jamais avoir des pertes ou formation et expulsion successives de caillots, que M. Aphonse-le-Roy distingue avec raison des règles excessives; et si l'auteur croit avoir observé des pertes chez les jeunes filles, c'est qu'il aura cru trop aisément à la chasteté des jeunes sujets sur lesquels il faisait ses observations. En effet, les pertes ne peuvent avoir lieu que par la dilatation des parois de la matrice et des vaisseaux utérins du fond de ce viscère : or cette dilatation ne peut s'opérer chez les jeunes filles parvenues à l'âge de puberté, que par le phénomène de la conception. L'expérience est ici d'accord avec le principe.

Texte. Chapitre II. *Moyen de prévenir ou de remédier aux pertes de sang, soit internes, soit externes, qui sont l'effet de la conception.*

« L'application des sang-sues aux parties » génitales, est le moyen proposé par l'auteur ».

Critique. Je ne diffère sur ce point de son opinion, que relativement à la partie du corps sur laquelle il convient d'appliquer les sangsues. Une saignée locale dans le cas de perte par suite d'une conception qui avait produit cette fluxion de sang, ne pourrait qu'attirer,

vers la partie affectée, une plus grande quantité de fluide. Une révulsion de cette humeur par l'application des sang-sues au bras, me paraît plus convenable. En général, j'ai pour principe de détourner le sang des parties génitales, externes et internes durant la grossesse, et de les dégorger du sang qu'elles contiennent dans l'état de non grossesse, lors des règles excessives.

Texte. « L'enveloppe membraneuse du fœtus » va chaque jour s'organisant, développant » de plus en plus un tissu cotonneux, auquel » aborde le sang menstruel, et ou s'épanche » celui *que* forme le germe, qui devient alors » fœtus.... Le germe, premier rudiment du » fœtus, n'est point une liqueur, mais un » solide nerveux recouvert ou enfermé en une » vésicule appelée *amnios* ».

Critique. Si j'ai bien saisi le sens de l'auteur, le fœtus n'est formé qu'après son enveloppe; cette enveloppe n'est donc point une enveloppe avant d'envelopper le fœtus, mais peut-être enveloppe-t-elle autre chose. Le tissu cotonneux est le produit de l'enveloppe. Le sang menstruel qui, et non pas *que* (faute d'impression sans doute) aborde à ce suc cotonneux forme le germe, et le germe devient fœtus.

Ainsi la conception éprouve cette progression : 1°. enveloppe du fœtus ; 2°. suc cotonneux ; 3°. sang menstruel cotonneux ; 4°. germe ou bout de nerf ; 5°. fœtus.

Si j'eusse assisté *au conseil de celui que prêche mon curé* (1) j'aurais dit à l'auteur de la nature, pourquoi ne pas faire de suite un fœtus, avec toutes ses parties intégrantes, avant de faire l'étui ou l'enveloppe qui doit le contenir ? C'est compromettre votre toute-puissance que de faire tant de détours pour arriver à votre but. Peut-être la chûte d'un germe sur mon nez, aurait puni mon audace, mais il ne l'aurait pas meurtri comme la citrouille.

Texte. Chapitre III. « *Des moyens de re-*
» *médier aux pertes qui arrivent dans les*
» *trois premiers mois de la grossesse* ....

» Ces moyens sont la saignée, l'application
» des sang-sues, le bain et l'air extérieur, la
» marche, le courage de sortir, des gouttes
» d'Etker, une potion cordiale... Ces moyens
» réunis, dit l'auteur, m'ont paru héroiques
» pour déterminer la nature à se débarrasser
» d'un délivre qui commence à se putréfier ».

---

(1) Voyez la fable de Lafontaine, intitulée *le Gland et la Citrouille*.

Critique. A la saignée près dont les avantages ne sont pas démontrés pour moi, ces moyens, sans être héroïques ni nouveaux, sont les seuls que l'art puisse employer avec succès.

Texte. Chapitre IV. « *Des moyens de » remédier aux pertes qui arrivent depuis » trois jusqu'à sept mois de grossesse.....* » Les saignées, l'application des sang-sues, » les injections, le tampon ».

Critique. Voilà M. Alphonse-le-Roy rentré dans la classe des accoucheurs vulgaires, et des régions élevées de l'imagination, précipité dans la fange de Leroux le tamponneur. Quelle chûte! Je ne reconnais plus là le créateur de tant de théories ingénieuses et brillantes, « Le tampon de linge imbibé dans » le vinaigre à la suite d'une injection astrin- » gente, me semble préférable, dit l'auteur, » au procédé de Puzos, qui consiste à dilater » la matrice et à *percer les eaux* ».

Percer les eaux, chûte du faux-germe, fausse-couches, etc., sont des expressions consacrées par l'auteur, et j'en ai donné la raison (1).

Texte. Chapitre XI. « Dans le travail de

---

(1) En répondant à la lettre du professeur Brielman.

» l'enfantement une portion du *placenta* peut » se détacher et exciter une perte, ou cette » même perte peut être l'effet du *placenta* » implanté près de l'orifice ».

Critique. Cette implantation du *placenta* près de l'orifice, est un des rêves des accoucheurs en culote. J'aime les rêves des hommes d'esprit tels que M. Alphonse-le-Roy, mais je n'aime pas à lire le radotage des auteurs routiniers dans les ouvrages de M. Alphonse. Ce sont les diverses obliquités du fond de la matrice qui ont donné lieu à ces fictions de *placenta* implanté aux bords de l'orifice. Le *placenta* est destiné à boucher les orifices béans du fond de la matrice, mais le fond de ce viscère placé quelquefois obliquement en a imposé aux tireurs d'enfans. J'en appelle à M. Alphonse bien éveillé, et il reconnaîtra, par l'observation, que ce n'est là qu'un rêve de l'art.

Texte. Chapitre XII. « *De la perte qui* » *arrive immédiatement à la suite de l'accou-* » *chement..... et des moyens d'y remédier.*

» Ces moyens sont le vinaigre; l'alkali vo- » latil; les douches à l'eau froide, à l'exemple » de Sigault; le tamponnage de Leroux; les » injections à l'eau-de-vie dans la matrice,

» un demi-lavement d'eau-de-vie ; lorsque le » danger est extrême, une douche d'eau froide » sur l'ombilic ».

Critique. Je ne vois dans tous ces moyens que l'eau-de-vie substituée au vinaigre, qui soit de l'invention de M. Alphonse-le-Roy ; mais je ne suis pas, à beaucoup près, partisan des injections dans la matrice faites avec l'eau froide, encore moins avec l'eau-de-vie pure ; d'ailleurs, dans l'application de tous les moyens curatifs, on trouve en général peu d'ordre, peu de méthode, et dans un accident aussi foudroyant que l'est l'hémorragie utérine, il faut, ce me semble, avoir une marche sûre pour pouvoir se flatter de quelque succès.

Texte. « Les vomitifs produisent bien plus » sensiblement vers la matrice l'afflux de la » puissance nerveuse, et je les ai observés » bien plus efficaces que les sternutatoires » pour opérer l'accouchement.

Critique. Je ne reconnais plus M. Alphonse-le-Roy à cette comparaison. L'effet des sternutatoires ne peut être assimilé qu'à la toux, dont l'action convulsive agissant sur le fond de la matrice, produit l'avortement ; tandis que les vomitifs, mettant à la fois en jeu tous les muscles génitaux, secondent merveilleuse-

ment l'action de l'*uterus* durant le *travail.* Aussi la nature, qui est sans doute l'empyrique dont parle M. Alphonse-le-Roy ; la nature à qui j'ai arraché son secret, a-t-elle recours au vomissement et non à l'éternuement pour la fonction de l'accouchement. Mais M. Alphonse-le-Roy aurait dû prévenir ses élèves qu'il ne faut administrer l'émétique que lorsque la tête de l'enfant est descendue dans l'excavation du petit bassin. C'est ce qu'il ne manquera pas de dire sans doute *En un Traité sur la matrice, et dans les divers Traités que, pour l'utilité publique, il desire* (dit-il) *avoir le temps de publier sur les maladies des femmes.*

Pour moi je ne fais qu'un seul vœu, c'est que M. Alphonse-le-Roy se borne toujours comme il a fait jusqu'à présent, à l'enseignement de la théorie de l'art des accouchemens : s'il s'adonne à la pratique, il brûlera ses petits romans *sur la grossesse, sur les pertes de sang* etc. ; et ce serait dommage, car il y a de l'esprit, beaucoup d'esprit, prodigieusement d'esprit.

Non datur omnibus adire Corinthum.

Pour nous, humbles praticiens, qui mesurant

notre

notre vol à la force de nos ailes, errons sans cesse autour des lits des femmes en *travail* pour dissiper les nuages épais qui nous dérobent la nature; semblables à ces timides hirondelles qui rasent humblement la surface des eaux pour dissiper les nuages d'insectes qui en souillent le miroir, nous allons développer la cause des hémorragies utérines, indiquer les moyens de les prévenir ou d'y remédier efficacement, enfin établir sur la pratique même, la théorie la plus satisfaisante, puisqu'elle est fondée sur la raison, la nature et l'expérience.

Amis de la vérité, pour qui seuls nous écrivons, si votre pratique dément nos promesses, la publicité vous vengera. La Lucine Française déposera contre son auteur, en insérant le démenti que vous donnerez à ses principes. Mais si les hémorragies les plus rebelles, les plus formidables sont enchaînées par la méthode curative qu'il vous propose, seriez-vous assez ingrats pour garder le silence, pour ne par déplaire aux détracteurs de sa doctrine? Non, votre reconnaissance sera le juste prix qu'il ose attendre de ses travaux.

(Nous allons, avant tout, dire un mot de l'affaire Baudelocque-Tardieu).

ORDONNANCE du Directeur du Jury d'accusation, portant qu'il n'y a lieu à suivre contre le citoyen SACOMBE.

Extrait des minutes du greffe du tribunal de première instance du département de la Seine, et des directeurs du Jury d'accusation, séant au Palais de Justice, à Paris.

« VU les pièces et le soit communiqué du » directeur du jury, attendu que les faits dont » est plaint par le citoyen Baudelocque contre » le citoyen Sacombe, ne peuvent caractériser » riser un délit, requérons qu'il soit dit par » le directeur du jury, qu'il n'y a pas lieu à » suivre, sauf au citoyen Baudelocque à se » pourvoir devant les tribunaux civils en ré- » parations de dommages et intérêts contre le » citoyen Sacombe.

» Au parquet, ce trente brumaire an douze.

» *Signé* RIOU.

» Vu les pièces et le réquisitoire ci-dessus, » par les mêmes motifs, disons qu'il n'y a pas

» lieu à suivre, sauf l'action civile, s'il y a
» lieu.

» Paris, ce neuf frimaire an douze.

» *Signé* JULLIEN DUBOIS.

Enregistré à Paris, le dix frimaire an douze.

» *Signé* BOIRAP.

» Pour expédition conforme, collationnée
» et délivrée par moi greffier soussigné.

» MARGUERÉ ».

CÉDULE.

Nous Louis-Nicolas Guérin, juge de paix du onzième arrondissement du canton de Paris, mandons au citoyen Tavernier, huissier, à la requête du citoyen Jean-Louis Baudelocque, professeur-adjoint à l'Ecole de médecine de Paris, chirurgien-accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité,

Citer, 1°. Le citoyen Alexandre Tardieu, graveur de la marine;

2°. Le citoyen Jean-François Sacombe, médecin-accoucheur;

3°. La citoyenne Landry, femme Bridif;

4°. Le citoyen Denis-Pascal Lefebvre, imprimeur,

A comparoir mercredi vingt-neuf frimaire,

heure de midi, au bureau de paix et de conciliation, pour attendu le renvoi à fin civile, etc., etc., etc.

Fait et délivré en notre bureau cejourd'hui vingt-cinq frimaire an douze de la République.

Signé GUÉRIN, juge de paix.

RÉSULTAT de la séance du bureau de conciliation, établi près le tribunal de paix, du 29 frimaire an 12.

M. Tardieu a dit : il est fâcheux que la loi autorise l'accusateur, qui devrait être ici l'accusé, à se faire représenter. Ma vue, en lui rappelant toutes les circonstances de l'accouchement de ma malheureuse épouse sa victime, aurait fait naître en lui des remords ; ses moyens de conciliation sont un nouvel outrage dont la justice me vengera.

Appelé à mon tour, j'ai dit : je ne conçois pas quel est le délire de M. Baudelocque, de me poursuivre de tribunal en tribunal, pour avoir rapporté dans mon *Journal* des faits constans, des faits attestés par le mari et par des témoins non suspects, qui les ont signés. Si cet accoucheur n'a d'autres moyens de conciliation à me proposer, que de trahir les

intérêts de la vérité, la conciliation est impossible.

Madame Bridif a dit : j'ai cru rendre service à l'humanité, en signant les faits dont j'ai été témoin, et je persiste à dire qu'ils sont vrais.

M. Lefebvre, imprimeur, a dit : j'imprime un ouvrage autorisé par le gouvernement, signé de l'auteur ; m'étant conformé en tout aux lois sur la responsabilité des imprimeurs, je suis étonné que M. Baudelocque se permette de me citer en justice. Je me suis rendu ici par respect pour la loi, parce que le fonds de l'affaire m'est étranger.

Le chargé de procuration de M. Baudelocque, ému jusqu'aux larmes de la situation douloureuse de M. Tardieu, n'eût pas la force de prononcer un seul mot. Le citoyen juge de paix lui demanda s'il avait quelque chose à dire : un signe de tête négatif fut sa seule réponse.

Le juge de paix a rendu un jugement de non conciliation.

Le tribunal de première instance va sans doute être saisi de cette affaire. Elle fera époque dans l'histoire de l'art : puisse-t-elle en réformer les abus et tourner au profit de l'humanité !

IIIe. OBSERVATION

DE L'ÉCOLE ANTI-CÆSARO-SYMPHISIENNE,

Rédigée par M. Blondin, sur un accouchement laborieux par hémorragie utérine, terminé par le docteur Sacombe, le 6 germinal an 9, en présence de tous les élèves de l'école, durant le vingt-cinquième cours d'accouchemens.

Une femme âgée de 24 ans, jardinière, d'un temperament lymphatico-sanguin, d'une peau blanche, cheveux roux, était accouchée pour la première fois en l'an 7, après plusieurs jours d'écoulement des eaux de l'*amnios*, et cet accouchement fut suivi d'une perte considérable. Il n'y eût pas de montée de lait.

Le 6 germinal de l'an 9, enceinte pour la seconde fois et à terme, elle arriva à l'école du docteur Sacombe, baignée dans son sang, et extrêmement affaiblie par l'écoulement qui persistait toujours. Pour la ranimer, et afin de donner du ton à la matrice, le docteur

Sacombe lui fit prendre une potion composée d'eaux distillées de menthe, de mélisse, de fleurs d'orange, de tilleul et de syrop de limons.

L'orifice de la matrice était large comme une pièce de trois livres, et l'on distinguait à travers les membranes, la tête de l'enfant. Comme la dilatation ne s'augmentait pas, nous fîmes des injections avec la décoction de graine de lin bien mucilagineuse. La tête, au lieu de s'engager dans le petit bassin, changea de position, et l'enfant présenta les fesses et ensuite les pieds.

Ne pouvant plus espérer l'accouchement par la tête, et la perte continuant, le professeur se détermina à faire l'accouchement. Nous situâmes la femme de manière qu'elle avait le bassin plus élevé que la tête. Le docteur Sacombe fut chercher les pieds, il saisit le droit, et puis il tira le gauche : il fit passer le grand diamètre du bassin de l'enfant selon le grand diamètre du petit bassin de la femme, tira le corps en laissant les bras contre les parties latérales de la tête ; quand les épaules eurent franchi l'excavation du grand bassin, il saisit le bras droit, puis le gauche ; il fit un mouvement de rotation en quart de

cercle, afin d'engager le grand diamètre de la tête dans le grand détroit du petit bassin. Enfin l'enfant fut extrait mort, car il était sans mouvement depuis trois jours, et balottait dans le ventre, à ce que dit la mère en arrivant à l'école.

On s'occupa ensuite de la délivrance; mais la faiblesse de l'*uterus* était si grande, que le professeur fut obligé de faire l'extraction du délivre : ce fut aussitot après cette extraction, que la perte se renouvela d'une manière terrible; on l'arrêta en appliquant sur les quatre membres des linges trempés dans un sceau d'eau froide, et des compresses imbibées de vinaigre sur le ventre. On sentit, en appliquant la main sur l'*abdomen*, la matrice qui se contractait et qui présentait au *toucher* une tumeur dont je ne décrirai pas la forme.

On fit boire à l'accouchée beaucoup de demi-verres d'eau avec du nître bien pulvérisé, et ensuite une limonade que mon professeur fit sur-le-champ avec un acide.

L'accouchée se trouva si mal, qu'elle me fit peur et je la crus morte; mais ce qui me tranquillisa, c'est que je vis mon professeur qui riait de ma peur. Il lui donna alors le reste de la potion dont j'ai déjà parlé, et elle

revint sans comparaison comme une lampe dans laquelle on met de l'huile quand elle va s'éteindre.

Nous remîmes des linges trempés dans le vinaigre sur son ventre, et nous la mîmes dans un autre lit. Le docteur Sacombe voulut qu'elle marchât et nous la soutenions; mais le froid avait tout supprimé, et elle nous dit à voix basse, qu'elle étouffait. Alors le professeur délaya lui-même un gros de bonne et vieille thériaque du collége de pharmacie dans deux doigts de bon vin, et tout-à-coup l'accouchée respira à son aise, et le sang reparut un peu; mais la perte était arrêtée.

Le docteur Sacombe la garda huit jours dans son école.

Le second jour, le pouls était un peu plus fort et plus fréquent le soir. J'avais oublié de dire que je mis un linge imbibé de vinaigre entre ses cuisses, à trois doigts de la vulve, pour agacer la matrice par l'évaporation du vinaigre. On lui donna tous les jours un lavement simple le matin, et une infusion de tilleul et de feuilles d'oranger, pour boisson ordinaire. Les lochies coulaient avec une odeur putride. Le professeur fit ajouter un gros d'esprit de mindererus dans sa potion cordiale.

Le troisième jour, il n'y a eu nulle différence dans son état, les lochies coulaient toujours.

Le quatrième jour, les lochies cessèrent de couler. La révolution du lait arriva, les seins se gonflèrent, devinrent fermes ; ce qui persista dans la nuit du quatrième au cinquième jour de l'accouchement. Ce ne fut que ce jour, dans l'après midi, qu'ils devinrent plus mous et que la fièvre cessa.

Le sixième jour, elle n'eut pas de fièvre, mais elle éprouva des douleurs de tête et se trouva mal, ce que l'on peut attribuer à une promenade qu'elle fit dans la cour exposée au soleil, et à la suite de laquelle elle s'y assit.

Le septième jour, elle était dans un bon état, sans fièvre et n'ayant plus de mal de tête.

Enfin, le huitième jour de son accouchement, elle s'en fut chez elle.

Signé BLONDIN.

RÉFLEXIONS du Professeur sur cette troisième Observation de l'école anti-Cæsaro-Symphisienne.

Pour mettre quelqu'ordre dans la matière que j'ai à traiter, je dirai :

1°. Quelle est la cause générale des pertes ou hémorragies uterines.

2°. A quels signes on peut reconnaître quelles sont les femmes sujettes aux hémorragies utérines.

3°. Quelles sont les indications à remplir dans le cas d'hémorragie utérine.

4°. Quels sont les moyens les plus héroïques pour prévenir ou arrêter les hémorragies utérines.

5°. Quelles sont les modifications qu'il convient d'apporter au traitement général des hémorragies utérines qui surviennent durant la grossesse, le *travail* et la couche.

Je prie mes lecteurs de m'honorer de leur attention; je serai aussi rapide dans l'exposition de ma doctrine, que l'art doit être prompt à seconder les femmes dans l'hémorragie utérine.

De la cause générale des pertes ou hémorragies utérines.

La cause générale des pertes est la faiblesse ou l'inertie actuelle de la matrice.

L'inertie est complète ou incomplète.

Dans le cas d'inertie complète, le danger

est extrême, et la moindre temporisation devient funeste à la femme qui en est atteinte. Mauriceau et La Motte en ont fait plusieurs fois la triste expérience.

Dans le cas d'inertie incomplète, le danger est moins grand, et les ressources de l'art plus efficaces, lorsqu'elles sont déployées à temps et avec intelligence.

Dans l'inertie complète, la matrice sans ressort conserve et acquiert de plus en plus un volume extraordinaire, tandis que les orifices béans des vaisseaux sanguins du fond de ce viscère, laissent échapper le sang par torrens.

Dans l'inertie incomplète, la matrice conserve encore assez de ressort pour diminuer le diamètre des vaisseaux artériels et veineux, d'où le sang s'échappe avec moins d'impétuosité.

L'hémorragie utérine ne peut donc cesser efficacement, que lorsque l'art ou la nature ont ranimé la force organique de la matrice, dont les contractions graduées peuvent seules arrêter efficacement les pertes, en resserrant les orifices des vaisseaux sanguins.

Mais ce n'est pas assez pour l'accoucheur de connaître la cause première de l'hémor-

ragie utérine, et de posséder les moyens efficaces d'en arrêter les progrès; la perfection de l'art consiste à prévenir les accidens par la connaissance parfaite des signes propres à manifester les dispositions prochaines à l'hémorragie utérine.

Des signes auxquels on peut reconnaître que les femmes sont sujettes à l'hémorragie utérine.

Les femmes qui ont une disposition prochaine à l'hémorragie utérine sont, 1°. celles qui deviennent enceintes avant l'âge auquel les parties génitales internes prennent ordinairement le dernier degré de force et d'accroissement; 2°. celles qui sont très-blanches de peau, et dont la texture des fibres est molle et lâche; 3°. celles qui sont rousses, et conséquemment dont la fibre est d'une laxité extrême; 4°. celles qui ont eu de fréquens avortemens; 5°. celles dont les grossesses ont été fréquentes et nombreuses, à raison du défaut d'allaitement (1); 6°. celles qui, par

(1) Nous avons déjà observé que c'est le seul désavantage physique qui résulte pour les mères du défaut d'allaitement. Voyez tome Ier, page 545, et tome II, page 80, de la Lucine Française.

état, sont exposées à faire des mouvemens violens à l'aide des extrémités supérieures; 7°. celles qui ont des accouchemens très-prompts et presque sans douleurs, ce que le vulgaire ignorant envisage comme un privilége de la nature.

L'hémorragie utérine qu'il faut bien distinguer de l'écoulement périodique trop abondant, ou des règles excessives; l'hémorragie utérine, dis-je, constitue un des accidens les plus funestes pour les femmes enceintes, en *travail* ou en couches, et conséquemment un des plus redoutables pour les accoucheurs. Telle est même la nature de cet accident, qu'il survient plus souvent après l'accouchement le plus prompt et le plus naturel, qu'après l'accouchement laborieux, et qu'il frappe quelquefois comme d'un coup de foudre, la femme qui en est atteinte.

Cependant, quels secours héroïques l'art a-t-il offert jusqu'à ce jour au jeune praticien pour prévenir, ou pour arrêter un accident dont la femme peut être victime en quelques minutes? Pratiquera-t-il l'accouchement de nécessité, quand Puzos s'élève contre ce moyen? S'amusera-t-il à dilater l'orifice après avoir rompu les membranes *chorion* et *amnios*,

quand le sang qui coule à grands flots, met la vie de la femme en danger? Tamponnera-t-il le vagin, quand le caillot, retenu dans la matrice, ne fait que dilater les parois de ce viscère et les orifices béans des vaisseaux sanguins? Introduira-t-il sans cesse sa main dans la matrice, pour extraire chaque nouveau caillot qui s'y sera formé? Aura-t-il recours aux remèdes astringens qui, en donnant plus de rapidité au sang, aggravent trop souvent le danger? Pratiquera-t-il la saignée qui, en relâchant la matrice et toutes les parties génitales externes et internes, achève de plonger l'*uterus* dans l'état d'inertie?

Flottant entre les *mille et une* opinions des écrivains qui, dans le loisir du cabinet, ont raisonné sur les pertes utérines, le jeune praticien, craignant pour sa réputation, n'osera rien entreprendre et laissera la femme sans secours, de peur d'être accusé de témérité par le stupide vulgaire.

Il serait temps enfin que le génie secouât à cet égard le joug des préjugés, et fît entendre, pour l'intérêt de l'humanité, à ce tyran de l'espèce humaine, que l'hémorragie utérine peut entraîner en peu d'instans la femme qui

en est actuellement atteinte, et que c'est la livrer à une mort certaine, que de s'opposer aux ressources de l'art, et conséquemment se rendre coupable d'un meurtre.

Mais pour triompher efficacement des préjugés, ces lois impérieuses du vulgaire, il faut que le praticien puisse justifier à ses yeux, par de nombreux succès, son heureuse témérité; car en vain avec de l'esprit, beaucoup d'esprit, prodigieusement d'esprit, chercherait-on à prouver au vulgaire qui n'a que des sens, que la femme qui vient de périr à ses yeux, d'hémorragie utérine, ne devait pas mourir; il répondra, avec quelque fondement, qu'il ignore si en effet elle ne devait pas mourir, mais qu'il sait bien qu'elle est morte.

La méthode que je vais exposer aujourd'hui contre l'hémorragie utérine, m'a paru la plus propre à atteindre le double but que je me suis proposé, de rassurer le vulgaire effrayé par la fréquence des funestes accidens de l'hémorragie utérine, et d'inspirer aux jeunes praticiens la plus grande confiance aux ressources de l'art par des succès constamment heureux.

L'efficacité de ma méthode, soit préservative, soit

soit curative de l'hémorragie utérine, est telle, que les moyens que j'emploie tour-à-tour pour la prévenir ou pour la combattre, jettent souvent la malade dans l'état contraire, et supprime l'écoulement des lochies, tant la matrice a repris d'énergie par l'effet des médicamens, soit externes, soit internes, propres à ranimer l'action de ce viscère; et c'est par des moyens aussi héroïques qu'on peut se flatter d'enchaîner le torrent de la circulation, et de ranimer le flambeau de la vie prêt à s'éteindre dans les flots de sang qui s'épanchent des orifices béans des vaisseaux utérins.

Avant de parler des indications à remplir dans les cas d'hémorragie utérine, je ne dois pas oublier de dire que les accouchées qui sont menacées actuellement d'hémorragie utérine, sont celles dont la matrice, après la delivrance, ne s'est point contractée, et dont le fond n'offre point, dans la région hypogastrique au-dessus des pubis, un point de résistance, un corps assez semblable à une poire.

Il est cependant des cas où l'accoucheur ne doit pas s'effrayer en s'en laissant imposer par les apparences; tels sont les cas d'obésité

du ventre de l'accouchée, ou des divers états d'obliquité de la matrice. La femme jouit quelquefois d'un tel excès d'embonpoint, que le doigt de l'accoucheur n'a pas peu de peine à reconnaître le fond de la matrice contracté sur lui-même. Un peu d'expérience lui apprendra à vaincre cet obstacle : il suffit de l'avoir prévenu pour qu'il se tienne sur ses gardes. L'obliquité de la matrice peut encore en imposer au jeune praticien qui chercherait en vain le fond contracté de ce viscère sur les *pubis*, par exemple, si la matrice durant la grossesse, avait eu une direction oblique vers l'une ou l'autre fosse iliaque.

Un médecin accoucheur instruit des vrais principes de son art, doit se prémunir contre l'hémorragie utérine, lorsqu'elle est indiquée par quelques-uns des signes dont nous venons de faire l'énumération, mais il ne doit agir que dans les cas qui exigent les secours de l'art, et ne jamais s'en laisser imposer par l'écoulement abondant qui a lieu quelquefois après la *délivrance*, chez quelques femmes jeunes et très-sanguines, dont l'écoulement des lochies est toujours en proportion de la quantité de l'écoulement périodique hors l'état de grossesse.

Des indications à remplir dans les cas d'hémorragie utérine.

A quelque époque de la grossesse que survienne l'hémorragie utérine, et quelle que puisse en être la cause physique ou morale, l'accoucheur mandé au secours doit être en état de juger si la perte provient du décollement d'une portion du *placenta*, ou seulement du dégorgement des vaisseaux du vagin et du col de l'*uterus*. Dans le premier cas, il ne doit point s'opposer à l'avortement, mais suivre à la lettre les préceptes que nous donnerons en parlant de l'avortement spontané et de l'avortement provoqué, qui sera bientôt l'objet d'une dissertation particulière.

Quant à la perte utérine durant les premiers jours de la couche, nous en parlerons en traitant des lochies excessives qui sont des pertes plus ou moins dangereuses, suivant la quantité de sang épanché et le degré d'inertie de la matrice.

Nous nous bornerons donc à parler en ce moment de la perte utérine qui a lieu durant le *travail* et immédiatement après la délivrance. La théorie que nous allons exposer à cet égard a été fondée sur la pratique et sur

une longue pratique. Toute autre théorie en médecine n'est à nos yeux qu'un rêve plus ou moins ingénieux, et la gloire de conter aux crédules humains des rêves qui les amusent en les abusant, ne satisfera jamais l'ambition du savant jaloux de transmettre son nom à la postérité.

Les indications à remplir dans les cas d'hémorragie utérine durant le *travail* et immédiatement après la délivrance, sont:

1°. De hâter la dilatation de l'orifice de la matrice par les moyens médicaux et chirurgicaux les plus propres à terminer l'accouchement et à opérer l'extraction du *placenta*, afin que le fond de la matrice, en revenant sur lui-même, puisse resserrer les orifices béans des vaisseaux sanguins et maitriser la perte utérine.

2°. De ralentir le mouvement de la circulation du sang, qui, se portant avec impétuosité dans la cavité de la matrice, ne laisserait pas à l'art le temps de ranimer l'action vitale du viscère actuellement en état d'inertie.

3°. De condenser le fluide sanguin à mesure qu'on ralentit l'impétuosité de son mouvement par le resserrement artificiel des parois des vaisseaux qui le portent vers la matrice.

4°. De ranimer l'action vitale de l'*uterus* affaibli par le concours des causes physiques ou morales qui ont produit la perte utérine.

5°. De ne pas s'inquiéter de l'état syncopique qui succède à la cession ou au ralentissement de la perte.

6°. De faire garder à l'accouchée le repos le plus parfait et de corps et d'esprit.

7°. De lui prescrire un régime restaurant, pour réparer les forces épuisées par la perte.

Des moyens médicaux et chirurgicaux les plus héroïques pour arrêter l'hémorragie utérine immédiatement après la déli-vrance.

1°. Hâter la dilatation de l'orifice de la matrice, afin de faciliter l'introduction de la main dans ce viscère, pour aller saisir les pieds de l'enfant, si sa tête n'est point engagée dans l'excavation du petit bassin, est la première indication que l'accoucheur doit remplir dans l'hémorragie utérine : il atteindra ce but par l'usage des moyens médicaux et chirurgicaux.

Les moyens médicaux sont, durant le *travail*, l'émétique (tartrite antimonié de potasse),

les potions légèrement cordiales, la situation perpendiculaire du corps, si l'état actuel des forces permet à la patiente de se promener.

Les moyens chirurgicaux sont la dilatation graduée de l'orifice externe de la matrice, les injections mucilagineuses, la saignée, l'application du *forceps*.

Des moyens médicaux. Il y a sur l'usage de l'émétique employé durant le *travail* de l'enfantement, un préjugé que des hommes instruits ont adopté faute d'avoir bien apprécié la cause de l'hémorragie utérine, préjugé qu'il importe de détruire pour le bien de l'humanité.

La cause de la perte utérine, comme nous l'avons déjà observé, tient à l'inertie ou faiblesse actuelle de la matrice, et tout agent médical propre à ranimer la force vitale, doit concourir efficacement à redonner de l'action à la matrice. L'usage de l'émétique administré avec sagesse, ne saurait donc être blâmé que par les hommes de l'art qui n'ont pas assez réfléchi sur la véritable cause de l'hémorragie utérine. Mais ce n'est pas sous ce seul rapport que l'usage de l'émétique est avantageux durant le *travail*, c'est parce que le mécanisme du vomissement provoqué, concourt d'une manière aussi prompte qu'efficace à

la dilatation de l'orifice et à l'expulsion ou à l'extraction de l'enfant; mais plus un remède est héroïque et moins on peut se permettre de l'administrer au hasard. L'opium pris modérément fortifie; donné à trop forte dose, il énerve. Le vin est un cordial dont l'excès épuise les forces vitales. L'émétique administré avec les sages précautions que je vais indiquer, accroît la somme des forces chez la femme en *travail;* pris sans ménagement, il épuise les forces vitales qu'on a le plus grand intérêt de ménager.

L'émétique ne doit être administré à la femme en *travail* atteinte d'hémorragie utérine, que lorsque la tête de l'enfant à terme a franchi le détroit supérieur du bassin de sa mère. L'usage de ce médicament dispense le plus souvent de l'application du *forceps.*

Il y aurait du danger à administrer l'émétique avant que le grand diamètre de l'enfant se trouvât en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur de la mère, parce que les efforts du vomissement pourraient faire prendre une position vicieuse à la tête de l'enfant dans l'excavation du petit bassin. Voici la manière d'administrer l'émétique.

Mettez trois grains d'émétique dans six

onces d'infusion tiède de fleurs de camomille romaine, dont vous donnerez une cuillerée à bouche, de cinq en cinq minutes, à la femme en *travail*. La cuillerée qui provoquera le vomissement sera la dernière que vous administrerez, en observant de jeter sur-le-champ le reste de l'infusion émétisée, pour éviter toute erreur en secondant le vomissement avec de l'eau tiède.

L'action du vomissement mettant en jeu le diaphragme et tous les muscles abdominaux, la dilatation de l'orifice de l'*uterus*, secondée par la présence des corps fruits de la conception, et par la perte utérine, fera les progrès les plus rapides, et l'accouchement sera accéléré de la manière la plus efficace.

Les potions légèrement cordiales, administrées durant le *travail* de l'enfantement à la femme atteinte d'hémorragie utérine, constituent le second moyen médical propre à favoriser la dilatation de l'orifice de la matrice, et opèrent la contraction du fond de ce viscère.

Prenez, eaux distillées de menthe demi-once, de mélisse demi-once, de fleurs d'orange une once, de tilleul une once, de sirop de limons deux onces.

Donnez de cette potion une cuillerée à

bouche à la femme en *travail*, de demi-heure en demi-heure.

La situation perpendiculaire du corps est la plus favorable à la femme en *travail*, si les forces lui permettent de se promener dans sa chambre, parce que cet exercice modéré donne du ressort à la matrice et à toutes les parties internes et externes de la génération, tandis que le poids de l'enfant, portant sur l'orifice, concourt à sa dilatation.

Des moyens chirurgicaux. La dilatation graduée de l'orifice externe de la matrice faite avec ménagement durant chaque douleur, à l'aide du doigt indicateur, en parcourant circulairement le bord interne de ce même orifice, est un moyen chirurgical propre à faciliter, soit l'introduction de la main pour aller saisir les pieds de l'enfant, soit l'introduction du *forceps*, si la tête de l'enfant est déjà descendue dans l'excavation du petit bassin.

Les injections ou lotions mucilagineuses faites intérieurement ou extérieurement aux parties génitales, avec la décoction très-mucilagineuse de graine de lin, facilitent singulièrement leur dilatation, par la raison que le fond de la matrice acquiert d'autant plus

d'action, que son orifice oppose moins de résistance, effet nécessaire des injections.

La saignée du bras devient indispensable durant le *travail*, chez une femme atteinte d'hémorragie utérine, lorsque l'orifice de la matrice, malgré l'écoulement du sang, est brûlant, épais et remittent. Une saignée révulsive peut seule, dans ce cas, changer l'état des choses et déterminer l'accouchement.

L'application du *forceps* est nécessaire dans le cas d'hémorragie utérine, lorsque la tête de l'enfant, descendue dans l'excavation du petit bassin, ne fait plus de progrès; que les douleurs se ralentissent et ont moins d'intensité; que les forces s'épuisent; que le sang retenu dans la matrice, parce que la tête s'oppose à son libre cours au-dehors, cause des syncopes fréquentes.

2°. Ralentir le mouvement de la circulation du sang est la seconde indication à remplir dans le cas d'hémorragie utérine durant le *travail*. On atteindra ce but, 1°. par l'application de topiques froids sur les extrémités supérieures et inférieures, et sur la région hypogastrique de la malade; 2°. par l'usage interne de l'eau à la glace et du nitre.

L'accoucheur aura soin de faire apporter

sur-le-champ, dans la chambre de la malade, deux grands baquets d'eau à la glace, ou à défaut de glace, de l'eau de puits récemment tirée, dans laquelle il fera dissoudre une demi-livre de sel marin par pinte d'eau. On trempera dans ces deux baquets huit serviettes fines ouvrées et usées ; quatre aides envelopperont chaque extrémité de la malade, tandis que le cinquième mettra un mouchoir imbibé de bon vinaigre froid et pur sur la région hypogastro-pubienne. Dès que l'évaporation du fluide deviendra sensible, et que la chaleur du corps se manifestera au toucher à travers les serviettes fumantes, un aide les remplacera par d'autres, et on ne replongera plus dans les baquets les serviettes dont on aura fait usage ; mais on aura d'autres serviettes, et on fera puiser de nouveau de l'eau fraîche.

Pendant ce manège, qui aura lieu sans bruit et sans propos, pour ne pas inquiéter la malade, l'accoucheur fera avaler à l'accouchée, de cinq en cinq minutes, des demi-verres d'eau à la glace, ou du moins très-fraîche, dans laquelle il aura fait dissoudre un demi-gros de sel de nitre par chaque demi-verre d'eau.

Le docteur Young, célèbre accoucheur à Edimbourg, conseille d'injecter de l'eau froide dans la matrice; mais c'est un moyen que je n'ai jamais essayé, dit M. Charles White. Pour moi, je le croirais dangereux; mais j'ai souvent fait usage d'injections d'eau tiède, dans laquelle j'avais eu soin de mettre une oû deux cuillerées d'eau-de-vie ou de bon vinaigre.

Le froid, dit Tucker, est très-propre à arrêter les hémorragies, en resserrant les petites artères sanguines. Pour produire cet effet, rien ne convient mieux que d'appliquer un topique dans le voisinage de la partie affectée.

Le nitre a la propriété de retarder presqu'en un instant la vîtesse de la circulation, et de diminuer d'une manière surprenante le nombre des pulsations; mais il faut que le nitre soit donné immédiatement après sa dissolution, comme l'a observé M. Alexandre; car c'est alors qu'il possède, au plus haut degré, le pouvoir de retarder la vîtesse de la circulation, et de diminuer le nombre des pulsations.

Le docteur Dickson dit, en parlant du nitre donné sous la forme d'électuaire avec la con-

serve de roses, qu'il a vu ce médicament, même administré de cette manière, faire un bien singulier dans les hémorragies utérines; mais seulement, autant qu'il l'a pu observer, lorsque le pouls était fiévreux et dur; et que, dans les autres cas, l'élixir acide de vitriol donné à petites doses, et très-souvent réitérées, était accompagné du plus grand succès.

Toutefois le nitre ne convient pas aux personnes qui, par tempérament, sont sujettes à une bile âcre et putride; car ordinairement leur estomach ne peut le supporter.

3°. Condenser le fluide sanguin est le complément de la seconde indication à remplir dans le cas d'hémorragie utérine, et l'on obtient cet effet par une légère limonade faite avec le jus de citrons ou avec quelques gouttes d'élixir acide de vitriol, qu'on fait prendre par demi-verres à l'accouchée.

La propriété de condenser les humeurs ne saurait être contestée aux acides, et les avantages qu'on en retire dans le cas d'hémorragie utérine, sont journellement confirmés par l'expérience; il serait donc inutile de s'arrêter plus long-temps à en démontrer l'utilité.

4°. Lorsqu'on s'est rendu maître de la circulation, l'indication à remplir est de ranimer

l'énergie vitale dans le principal organe de la génération ; un demi-gros de bonne et vieille thériaque délayée dans cinq à six cuillerées de vin vieux de Bourgogne, la potion légèrement cordiale dont nous avons déjà donné la formule, rempliront parfaitement cette quatrième indication.

5°. Cependant si l'accouchée tombe en faiblesse avant la cessation de l'hémorragie ou immédiatement après, il ne faut point chercher à la ranimer par les volatils, tels que les alkalis ou des odeurs spiritueuses ; le vin, l'eau de mélisse, les bouillons gras pris intérieurement, ne sont pas moins dangereux, parce que, comme l'a très-bien remarqué le docteur Hunter, la faiblesse qui suit les hémorragies doit être regardée comme salutaire, loin d'alarmer les assistans. Cette faiblesse, ajoute-t-il, paraît être le moyen que la nature emploie pour donner au sang le temps de se coaguler.

L'expérience m'a prouvé, dit Charles White, la vérité de l'observation faite par le docteur Hunter ; car j'ai souvent vu des faiblesses faire cesser immédiatement des pertes violentes, et je ne puis donner d'autre raison de cet heureux effet que celle qu'il

apporte. Ces faiblesses donnaient sans doute au sang le temps de se coaguler dans les veines utérines, et suspendaient par-là son écoulement.

Le docteur Hewson établit encore la même opinion dans un ouvrage où il cite aussi la remarque du docteur Hunter. « Puisque, » dit-il (1), la disposition qu'a le sang à se » coaguler augmente à mesure que l'animal » devient plus faible, nous pouvons en tirer » cette conséquence de quelqu'utilité, quant » à la manière d'arrêter les hémorragies. Il » ne faut donc pas ranimer la malade par » les médicamens stimulens, ni par le mou- » vement; mais on doit au contraire la laisser » dans cette langueur ou dans cette faiblesse, » puisqu'elle favorise si fort l'effet qu'on » cherche à produire; et en second lieu, la » nature nous indique que les médicamens » les plus efficaces, dans ces cas, sont ceux » qui rafraîchissent le corps, diminuent la » force de la circulation et augmentent cette » langueur ou cette faiblesse; car, à propor- » tion que ces effets sont produits, les artères

(1) Recherches expérimentales sur les propriétés du sang, page 68.

» se contractent mieux au point de leur divi-
» sion, et le sang se coagule plus promp-
» tement : deux circonstances qui paraissent
» concourir à fermer les orifices d'où coule le
» sang ».

Les remèdes astringens, tels que la grande consoude, la pimprenelle, les sucs de plantin et d'ortie, la teinture de roses, le corail, le cachou, l'alun, le sang de dragon, la poudre d'Helvétius, l'essence de Rabel, etc., administrés intérieurement dans la violence de la perte, loin de la ralentir ou de l'arrêter, ne font que lui donner une nouvelle activité. C'est comme on dit *currenti calcar addere.* Les astringens ont la double propriété de resserrer les solides et d'atténuer les fluides : or, en même-temps qu'ils sondent les orifices des vaisseaux, ils augmentent la vîtesse du sang. Ainsi la perte qui paraît cesser pendant quelques instans, recommence avec plus de force, quand la colonne de sang, par sa violence, heurte et détache le caillot qui s'était formé à l'extrémité du canal artériel. On ne doit donc faire usage de ces remèdes qu'avec circonspection, et seulement pour prévenir le retour de la perte, quoiqu'ils paraissent fort convenables, quand on ne jette sur la malade qu'un coup

coup d'œil rapide. En effet, il n'est point de praticien qui ignore que des malades qui crachaient le sang et qu'on désespérait de pouvoir jamais guérir, ont recouvré leur santé contre toute espérance, en n'employant que des remèdes adoucissans, et dont l'action est très-faible, après avoir renoncé à tous les médicamens vulnéraires et détersifs.

En général, j'invite les praticiens éclairés et capables d'apprécier les bases de ma théorie, de ne jamais avoir recours aux moyens mécaniques qui ne plaisent tant aux accoucheurs routiniers, que parce que ces ressources de l'art sont sous leurs mains, et que les mains tiennent, à ces gens-là, lieu du génie que la nature leur refusa.

6°. Le repos le plus parfait de corps et d'esprit et la privation totale d'alimens solides sont indispensables, du moins pendant les vingt-quatre heures après la cessation entière de la perte. On fait prendre à l'accouchée un bon bouillon de veau de trois en trois heures pour toute nourriture; et pour boisson ordinaire, une légère eau d'orge, de riz ou de gruau, avec du syrop de limons ou de grenade.

7°. Le régime restaurant convient, durant la couche, aux femmes qui ont eu des hé-

morragies abondantes. On fait sur-tout usage des farineux, tels que le vermicelly, la semouille, la fécule de pomme de terre; on donne de bons bouillons gras faits avec de jeunes volailles farcies de riz ou de gruau; enfin on donne à l'accouchée, après chaque repas, une cuillerée à bouche de bon vin de Malaga, si son usage n'est point d'ailleurs contre-indiqué par quelque circonstance particulière, que le génie doit savoir apprécier, et qui n'a pas besoin de règles pour se diriger.

Des modifications qu'il convient d'apporter au traitement général des hémorragies utérines.

C'est au génie qu'il appartient de modifier le traitement que je viens d'exposer et que je ne crains pas de lui soumettre après en avoir éprouvé les heureux effets à la lueur du flambeau de l'expérience.

Je prie mes abonnés dont j'envie le suffrage, de vouloir bien me faire part des heureux succès qu'ils obtiendront dans leur pratique en suivant ma méthode; c'est la plus douce récompense que j'ose attendre de mes travaux.

TRAIT DE BIENFAISANCE.

Il y a long-temps qu'on a dit, pour la premièrs fois, que *les extrêmes se touchent :* cette vérité est plus sensible à Paris que partout ailleurs. C'est dans la métropole du monde et sur ce vaste théâtre des passions humaines, que la scène offre chaque jour à l'œil du philosophe observateur, les vices les plus honteux à côté des vertus les plus sublimes, l'indigence la plus affreuse à côté de l'extrême opulence ; enfin, l'insensibilité la plus féroce à côté de la douce et bienfaisante humanité.

Le Médecin en chef de l'hospice d'accouchemens dit de *la Maternité,* fut mandé il y a quelques mois pour donner ses soins à une Dame qui vivait avec son amie dans le quartier du Marais. La maladie résista longtemps à toutes les ressources de l'art ; mais enfin elle céda aux sages conseils et à la longue expérience du médecin. Je suis très-satisfaite, Monsieur, lui dit un jour la convalescente, de l'affection et du zèle avec lesquels vous avez exercé votre ministère à mon égard ; mais la médiocrité de ma fortune ne laisse à ma dis-

position qu'une somme de vingt écus, que je vous prie d'accepter comme un très-faible gage de ma vive reconnaissance. Je suis content, Madame, lui dit le Médecin, en recevant à peine la dixième partie de ses honoraires, en raison de ses visites nombreuses. A quelques pas de là, M. Andry rencontre le propriétaire de la maison. Quelle est, lui dit-il, cette Dame respectable que je viens de traiter chez vous durant tout le cours de sa maladie? — C'est une ancienne religieuse dont les longs chagrins avaient altéré la santé que vous lui avez rendue: mais, soit dit entre nous, je ne crois pas qu'elle enrichisse son Médecin. M. Andry revient sur-le-champ chez sa convalescente, et lui dit: Madame, je viens d'apprendre que vous êtes une ex-religieuse; je l'ignorais quand j'ai accepté des honoraires. Je vous les rends, parce que je fis serment de ne jamais recevoir de l'argent des personnes qui firent vœu de pauvreté.

Je tiens ce fait de M. de Montplanqua, ancien jurisconsulte, qui, en me le confiant, ne se doutait pas que je trahirais les secrets de l'amitié.

TRAIT DE GÉNÉROSITÉ ET DE GRANDEUR D'AME.

Le trait que je viens de rapporter m'en rappelle un autre, que la reconnaissance me fait un devoir de publier, parce qu'il honore la mémoire d'un Médecin justement célèbre, qui me prodigua ses bontés.

Deux sœurs sexagénaires, les demoiselles de Manse (1), filles d'un ancien officier supérieur de Montpellier, avaient eu le regret de voir une fortune considérable se dissiper par la perte d'un procès. Un bien patrimonial leur restait encore, mais elles avaient besoin d'une somme de dix mille francs pour en liquider les charges. Les demoiselles de Manse eurent recours aux anciens amis de leur famille, ou plutôt aux parasites dont le cœur, tantôt froid, tantôt chaud, suivant la bonne ou mauvaise fortune, ressemble au thermomètre qui, tantôt

(1) Je viens de lire dans le *Rapport sur le projet du canal de l'Ourcq*, par P. S. Girard, page 6, que M. de Manse, gendre de Riquet, entrepreneur du canal du Midi, obtint des Lettres-patentes de Louis XIV, en 1676, pour le projet de ce canal.

bas, tantôt haut, marque, suivant le temps, ou le froid ou le chaud. Pas un de ces amis prétendus ne voulut prêter aux Dlles. de Manse la somme dont elles avaient besoin, pour s'assurer dans leur vieillesse une honnête existence.

M. Chaptal, oncle du ministre de l'intérieur, apprend indirectement le refus que les deux sœurs ont essuyé. Ami intime de cette famille, il se rend le soir fort tard chez les demoiselles de Manse, affectant un air de préoccupation et de mélancolie profonde. On lui en demande la cause, il ne répond d'abord que par monosyllabes ; enfin, pressé de s'expliquer : « des » amis de trente ans, dit M. Chaptal, m'ont » fait aujourd'hui l'injure de douter de mon » attachement, et ces personnes ont mieux » aimé s'exposer au refus de quelques égoïstes, » que de me demander un service que je me » serais estimé trop heureux de leur rendre : » ce procédé de leur part m'a vivement affecté. » A qui donc se fier aujourd'hui, si des amis » de trente ans peuvent faire un pareil ou- » trage ? » A ces mots, M. Chaptal se retire en silence comme accablé de la plus vive douleur.

Aussi sensibles à ce reproche qu'à la délicatesse avec laquelle l'amitié venait de le

leur adresser, les demoiselles de Manse se regardaient mutuellement en se disant l'une à l'autre : « Oui, nous aurions dû rendre plus de » justice à M. Chaptal, qui, sous des dehors » brusques qui caractérisent la franchise, » voila toujours un cœur excellent », lorsqu'une d'elles aperçoit un sac sur le fauteuil que M. Chaptal venait de quitter, elle l'ouvre, il renfermait dix mille francs en or. Dès le point du jour les demoiselles de Manse volent au logis de leur médecin, et les larmes de la reconnaissance baignaient les mains de leur généreux ami, lorsque M. Chaptal prenant ce ton bourru qui sied si bien à la noble et modeste générosité : « Vous venez m'emprun- » ter, mesdemoiselles, je vous entends, mais » je suis fâché de vous dire que je ne puis » rien pour vous ; vous trouverez ailleurs des » amis plus riches, mais non pas plus sin- » cères ».

M. Chaptal est mort sans avoir jamais fait l'aveu qu'il eut prêté ou donné dix mille francs aux demoiselles de Manse qui, en publiant ce bienfait, ont prouvé aux misantropes qu'il est des êtres qui, par leur générosité et leur grandeur d'ame, semblent nés pour consoler la triste humanité.

RÉFLEXIONS

Adressées au Ministre de l'Intérieur, au sujet de la distribution des Prix faite par son Excellence *aux Elèves sages-femmes de la Maternité, le 23 frimaire an* 12.

CITOYEN MINISTRE,

Sous le règne affreux de la terreur j'eus le courage de plaider la cause de l'humanité, en démontrant le danger auquel étaient exposées les femmes en couche placées au centre du foyer putride de l'Hôtel-Dieu de Paris (1), et notamment au-dessus de la salle des blessés, d'où l'air azotique, s'élevant dans la salle su-

(1) Je le dis avec douleur, mais me taire plus long-temps serait un crime; oui, le grand hospice d'Humanité de Paris, destiné à recevoir les femmes en couche, ne sera qu'un vaste tombeau pour l'humanité souffrante, tant qu'il sera situé au sein de la capitale, au centre d'un foyer putride, sur les bords du fleuve et au pied d'un vaste édifice qui intercepte aux malades la circulation de l'air, si nécessaire à leur état. *Observations sur la grossesse*, page 233, an 3.

périeure, y multipliait les victimes, en raison du nombre des malades placés dans la salle inférieure. Ma voix fut entendue, et les femmes en couche furent transférées dans le local où elles sont aujourd'hui.

Ce succès inattendu dans un temps d'anarchie, m'est un sûr garant de celui que je suis en droit d'espérer sous un gouvernement sage, bienfaisant et régénérateur, sur-tout sous le ministère d'un savant que la médecine s'honore de compter parmi ses membres. C'est dans cette confiance, Citoyen Ministre, que je prends la liberté de vous adresser quelques réflexions au sujet de la distribution des prix que vous venez de faire à l'hospice de la Maternité, réflexions que je soumets à votre sagesse.

Extrait de la Gazette nationale, ou *Moniteur Universel*, *du jeudi* 30 *frimaire an* 12 (22 *décembre* 1803).

« Les exercices se sont ouverts, et il a été » proposé aux élèves diverses questions sur » les parties principales d'un cours d'accou- » chemens, auxquelles elles ont répondu de » la manière la plus satisfaisante.

» Après ces exercices on a donné lecture du » procès-verbal d'examen de quarante-six » élèves. Il en résulte que le jury les a toutes » jugées susceptibles de recevoir le diplôme de » capacité de l'école de Médecine, lequel sera » échangé dans les départemens où elles iront « se fixer, contre un diplôme (1) de sage- » femme, sans nouvel examen et sans frais.

» Un exercice public qui présente des ré- » sultats aussi brillans suffit sans doute pour » mettre dans tout son jour le mérite des » professeurs et les travaux des élèves. On » n'est point étonné de ces résultats lorsque » l'on considère qu'ils ne sont pas le fruit des » simples leçons de théorie, et que l'instruction » qu'on acquiert à l'hospice de la Maternité » y est éclairée par des faits nombreux et qui » ne peuvent point exister ailleurs, puisqu'il » s'y pratique près de deux mille accouche- » mens par an ».

Il a été proposé aux élèves, dit le ré- dacteur, *diverses questions auxquelles les*

---

(1) Je ne sais quel est le littérateur qui a rédigé cet article du *Moniteur ;* mais ces phrases *de capacité de l'Ecole de Médecine . . . . se fixer contre un diplôme, etc.,* singent furieusement le style du cé- lèbre héros du théâtre d'Audinot.

élèves ont répondu de la manière la plus satisfaisante.

Ce n'est pas assez pour juger du degré d'instruction des élèves d'une école, que ces élèves répondent *de la manière la plus satisfaisante* aux questions communiquées d'avance par le maître chargé de les instruire. *Des résultats aussi brillans* ne suffiraient pas *sans doute pour mettre dans tout son jour le mérite des professeurs et les travaux des élèves.* De pareils élèves ressembleraient tout au plus à ces jeunes serins qui amusent un moment les auditeurs par la répétition de quelques airs qu'on leur a sifflés. Pour faire preuve d'instruction dans l'étude d'un art à la pratique duquel sont attachées la vie et la santé des femmes enceintes, il ne faut pas seulement répondre *d'une manière satisfaisante*, mais démontrer d'une manière évidente le mécanisme de la plus importante fonction de l'économie, et le procédé que l'art doit employer pour l'exécution imitative de ce mécanisme de la nature. Or, Citoyen Ministre, dans l'état actuel de la science des accouchemens, j'oserais défier en votre présence et les quarante-six élèves qui ont *répondu de la manière la plus satisfaisante aux di-*

verses questions sur les parties principales d'un cours d'accouchemens, et le professeur qui les a instruites, *et le jury* qui *les a toutes jugées susceptibles* (1) *de recevoir le diplôme de capacité de l'école de médecine*, de répondre *d'une manière satisfaisante* aux deux questions suivantes, qu'on ne peut nier être *les principales d'un cours d'accouchemens :*

Quel est le procédé de la nature dans la fonction de l'accouchement? Quel doit être le procédé de l'art pour seconder le vœu de la nature dans l'accouchement naturel ou laborieux, par la tête ou par les pieds?

Voilà deux nœuds gordiens que nos Alexandres modernes rompent en éventrant ou en mutilant les femmes en *travail*, parce qu'ils ignorent l'art plus heureux de les délier.

En effet, Citoyen Ministre, quel est le professeur chargé de l'instruction théorique et pratique des élèves sages-femmes de l'hospice de la Maternité? C'est ce même individu qui avait pronostiqué que la Duchesse de Saint-

(1) On est toujours susceptible de recevoir, *facilius est accipere quam dare ;* mais on n'est pas toujours digne de recevoir, lors même qu'on reçoit. Le rédacteur a voulu dire dignes au lieu de *susceptibles*.

Agnan n'accoucherait que par le bienfait de la miraculeuse opération cæsarienne, et à qui la nature donna le démenti le plus formel, en terminant elle-même l'accouchement avant que le terrible Calchas eût eu le temps d'arriver, par bonheur pour la Duchesse (1). C'est ce même individu qui a pratiqué ou fait pratiquer sans succès par ses agens douze opérations utérines depuis l'an 4 jusqu'à l'an 8, époque à laquelle l'Alcide du 18 brumaire est venu terrasser l'hydre cæsarienne. Enfin c'est ce même individu qui décole un enfant à terme, qui insulte à la femme en *travail* sur son lit de douleur, qui laisse cinq heures la tête dans la matrice en attendant qu'un chirurgien vienne l'extraire, qui traîne de tribunal en tribunal et l'époux inconsolable, et le témoin incorruptible, et le journaliste intrépide qui ont le courage de le dénoncer à l'opinion publique. Et certes quelles leçons peuvent recevoir d'un tel maître des élèves sages-femmes, si ce n'est des leçons d'erreur, d'audace et de férocité ?

---

(1) Le Ministre voudra bien se rappeler qu'un jour que je dînais chez lui, un des convives, que je pourrais nommer, égaya le repas par le récit de cette aventure comique.

L'instruction qu'on acquiert à l'hospice de la Maternité, ajoute le rédacteur, *y est éclairée par des faits nombreux qui ne peuvent point exister ailleurs, puisqu'il s'y pratique près de deux mille accouchemens par an.*

Dans quelle bibliothèque a-t-on déposé le recueil des observations sur les *faits nombreux* que présente la pratique des accouchemens à l'hospice de la Maternité? Depuis 1781 que je suis à Paris, je demande en vain ce code d'instruction, et l'on me répond, nous ignorons qu'un tel ouvrage ait jamais été publié.

Eh quoi! *près de deux mille accouchemens par an* n'ont pas formé, depuis plusieurs siècles, une seule observation pratique? Le titre de chirurgien-accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité, n'est donc qu'un titre *ad honores?* Deux mille accouchemens, *qui ne peuvent point exister ailleurs*, sont donc perdus pour l'instruction des élèves accoucheurs? La plus belle école du monde est donc confiée à une femme, qui montre à d'autres femmes ce qu'une femme lui a montré, que des enfans morts ou vivans, à terme ou avant terme, passent par la vulve, ou par l'ouverture pratiquée au ventre des

femmes en *travail*. Ce n'est donc que par les torches funéraires que *l'instruction qu'on acquiert à l'hospice de la Maternité y est éclairée*. Eh bien ! que la lumière des tombeaux serve au moins une fois à éclairer les vivans. Pénétrons ensemble, Citoyen Ministre, dans l'*Opertum* de la Bourbe qui, tel que celui du temple de Vesta, est interdit aux hommes, et que les registres mortuaires déposent en faveur de la pratique des deux mille accouchemens qui se font tous les ans dans l'hospice de la Maternité de Paris....

Je terminerai ces réflexions, Citoyen Ministre, par rendre hommage aux talens et à la philantropie des membres du conseil des hospices, qui, par leur zèle actif et par leur bienfaisance paternelle, acquièrent chaque jour de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance des amis de l'humanité ; mais quant à l'instruction qui est étrangère à leur administration, je ne crains pas de dire, et je me charge de prouver qu'elle est nulle en théorie et en pratique pour les élèves sages-femmes de l'hospice de la Maternité, et c'est pour mieux en voiler la honteuse nullité que le charlatanisme a recours, depuis quelque temps, à la pompe solemnelle des séances publiques.

Que dans la prochaine séance qui sera présidée sans doute par le conseiller d'état chef de l'instruction publique, on permette aux hommes de l'art étrangers à cet hospice d'interroger les élèves sages-femmes ; qu'on offre le tableau comparatif et des accouchemens qui se seront pratiqués, et de ceux qui auront entraîné la perte des femmes en *travail* ou en couches ; qu'on nous communique les observations rédigées sur la grossesse, le *travail* et la couche ; et *cet exercice public, qui présentera des résultats aussi brillans, suffira sans doute pour mettre dans tout son jour le mérite des professeurs et les travaux des élèves.*

Une révolution dans la théorie et dans la pratique des accouchemens n'est pas moins nécessaire, Citoyen Ministre, que celle que vous avez opérée de nos jours dans la chimie, et sur-tout dans l'application de la chimie aux arts ; mais, pour l'opérer avec plus de succès, j'aurais besoin de votre génie et de son heureuse influence.

AFFAIRE

AFFAIRE BAUDELOCQUE-TARDIEU.

EXTRAIT des minutes du greffe de la justice de paix du onzième arrondissement du canton de Paris, département de la Seine.

L'AN douze de la République française, le 29 frimaire, par-devant Nicolas Guérin, juge de paix, en notre bureau de paix et de conciliation, séant à la mairie, rue Mignon, heure de midi,

Ont comparu les citoyens Tardieu, Sacombe, Lefebvre et Mme. Bridif, lesquels ont dit persister dans leurs déclarations.

C'est pourquoi, nous juge de paix, après avoir employé inutilement les moyens de conciliation, avons renvoyé les parties à se pourvoir devant les juges compétens.

Signé GUÉRIN.

ASSIGNATION.

A comparaître dans les délais de l'Ordonnance, à l'audience de la première

section du tribunal civil de première Instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris.

L'an douze de la République française, le 5 nivose, à la requête du citoyen Jean-Louis Baudelocque, professeur-adjoint à l'Ecole de Médecine de Paris, je soussigné donne assignation au citoyen Jean-François Sacombe, médecin-accoucheur, à comparaître dans les délais de l'Ordonnance, à l'audience de la première section du tribunal civil du département de la Seine, pour attendu le renvoi à fin civile, prononcé par le directeur du jury, etc., voir dire qu'un libelle, etc. . . .

Et encore à l'égard dudit Sacombe personnellement, qu'il lui sera également fait défense de plus à l'avenir s'introduire dans l'amphithéâtre de l'Ecole de Médecine dépendant de l'hospice de perfectionnement, où le requérant fait ses cours d'accouchemens en faveur des élèves sages-femmes, par ordre et sous les auspices du gouvernement qui les a institués pour le bien de l'humanité; y insulter publiquement et se permettre de siffler le requérant pendant ou après ses leçons, et pour l'avoir fait vendredi 21 vendémiaire dernier, jour de la clôture dudit cours d'ac-

couchemens, condamner ledit Sacombe seul en telle amende, envers les pauvres, qu'il plaira au tribunal fixer; aussi en réparation dudit outrage, et en outre à 3,000 francs de dommages et intérêts applicables comme dessus, sous telles plus grandes peines qu'il appartiendra en cas de récidive (1).

Signé BRUNET, *huissier.*

---

(1) Je n'ai transcrit ici cette partie du *voir dire*, que pour prouver à mes lecteurs que le procès en *sifflemens* n'est point une fiction de ma part, mais un *corroborant* de l'affaire en *calomnie*. C'est bien le cas de s'écrier : *grand et sublime effort d'une imaginative.*

LUCINA.

Eine Zeitschrift zur Vervollkommnung der Entbindungskuns. Herausgegeben von D. Elias von SIEBOLD, der Heilkund Entbindungskunde offentlichem Lehrer zu Wurzburg u. s. w. *Ersten Bandes Erstes Stück.* Leipzig, 1802. Bey Friedrich Gotthold Jacobaër.

LUCINE, écrit périodique pour le perfectionnement de l'art des Accouchemens, publié par le D. Elias de SIEBOLD, Professeur de Médecine et de l'art des Accouchemens, à Wirzbourg. Première partie du tome premier. A Leipzig, 1802. *Chez Frederic Gotthold Jacobaër.*

QUELS motifs plus puissans de consolation la Providence pouvait-elle ménager à un auteur persécuté dans sa patrie pour la cause

de la vérité, que de voir les savans étrangers s'associer, en quelque sorte, à sa querelle, en adoptant ses principes, et en consacrant leurs veilles et leurs talens au perfectionnement de la science des accouchemens, afin de la rendre plus utile à l'humanité !

A peine LA LUCINE FRANÇAISE eût-elle été publiée, que M. Siebold, professeur de médecine et de l'art des accouchemens à Wirzbourg, fit paraître, sous le même titre, la première partie du tome premier d'un écrit périodique sur l'art des accouchemens; tandis que, de son côté, le docteur L. J. Boër, professeur d'accouchemens à l'hospice de Vienne, et accoucheur de S. M. l'Impératrice, fit imprimer à Vienne un ouvrage intitulé : *Traité et Expériences* concernant l'art des accouchemens, annoncé dans *la Lucine allemande*, de M. Siebold, qui observe que depuis dix ans le D. Boër n'avait rien écrit sur l'art des accouchemens.

Ma Lucine semble donc avoir donné l'éveil aux médecins-accoucheurs les plus célèbres ; et si le génie des Siebold et des Boër me devance dans la vaste carrière que j'ai à parcourir, j'aurai du moins la gloire d'y être entré le premier, et de leur avoir démontré

l'indispensable nécessité de baser sur d'autres principes la science des accouchemens.

Avant de rendre compte de la LUCINE ALLEMANDE, dédiée au docteur Boër, je ferai, à l'occasion de cet illustre Mécène, une digression qui ne sera pas sans intérêt pour mes lecteurs.

M. Boër a été surnommé ironiquement le Sacombe de l'Allemagne, par un professeur d'accouchemens qui en est le Baudelocque. Je veux parler du trop fameux Osiander, professeur d'accouchemens à Gottingue, grand opérateur et plus grand instrumenteur, qui, au rapport de quelques jeunes médecins allemands qui l'ont suivi long-temps et observé de très-près, applique soixante fois le *forceps* sur cent accouchemens, c'est-à-dire, que les trois cinquièmes des accouchemens qu'il pratique sont terminés à l'aide du *forceps*.

Le surnom qu'Osiander a donné au docteur Boër, ne peut donc avoir d'autre cause que l'heureuse conformité des principes du célèbre professeur de Vienne avec les miens, puisés dans la nature qu'il prit sans doute pour modèle.

Cependant Osiander a de justes raisons de

donner plus à l'art, auquel il doit son effrayante renommée, qu'à la nature qui agit en marâtre à son égard en le mettant dans l'impossibilité physique de faire usage du premier, du plus utile de tous les instrumens, dans les trois cinquièmes des accouchemens qu'il pratique. Et comme *Jupiter nous créa Besacier*, il peut se faire qu'Osiander soit de bonne foi dans son opinion, et qu'il pense, d'après le besoin qu'il a lui-même des instrumens, que leur usage est indispensable à tous les accoucheurs, et que ceux qui disent ne s'en servir que deux fois sur cent accouchemens, soient autant de charlatans qui cherchent à se faire une réputation à ses dépens.

Détrompons Osiander et déchirons enfin le dernier voile sous lequel la modestie cachait la vérité, de peur d'irriter contre moi l'envie en ayant l'air de me prévaloir d'un avantage que je ne dois qu'au hasard de la naissance, et sans lequel néanmoins l'accoucheur doué de génie se flatterait envain de quelque heureux succès. J'aurais desiré garder toujours le silence à cet égard, mais quand on se sert de mon nom pour tourner en ridicule les praticiens les plus célèbres, la délicatesse me fait un devoir de venger le mérite outragé,

et d'arracher le bandeau dont l'amour-propre a ceint les yeux d'Osiander, en lui disant *nosce te ipsum.*

Oui, les accoucheurs partisans outrés des instrumens et qui en font un usage journalier, sont des hommes que les trois dimensions de leurs mains mettent dans l'impossibilité physique de terminer les trois cinquièmes des accouchemens autrement que par le *forceps*, si le bassin est petit quoique bien conformé; et par l'opération cæsarienne s'il est vicieusement configuré. Femmes enceintes, regardez aux mains des accoucheurs, c'est à leur volume que vous reconnaîtrez les instrumenteurs, les décolateurs, les cæsarienniseurs. Défiez-vous de ces nouveaux Briarées dont les mains pourraient au besoin servir de raquettes dans nos jeux de paume ou de rames à nos bateaux plats. Ces mains forgées par la nature pour déchirer les flancs de la terre, et fertiliser le sein de cette mère commune des humains, ces mains gigantesques ne sauraient pénétrer dans le sanctuaire de la nature, pour en extraire les fruits de la conception sans déchirer les flancs qui les ont portés, ou le sein qui les a nourris.

Regardez à vos mains, Osiander, comparez-

les à celles du Sacombe de l'Allemagne, et vous verrez que la nature marqua les vôtres du sceau de sa réprobation. Ce n'est ni la faute de Boër, ni la mienne, si vous vous êtes mépris dans le choix d'un état. Agriculteur, vos mains auraient fécondé le sein de la terre; accoucheur, vous frappez de stérilité le sein maternel. Osiander, je n'ai plus qu'un mot à vous dire, le voici: Quand vous déclamerez à l'avenir contre le docteur Boër ou contre moi, cachez vos mains sous votre robe, si vous ne voulez être sifflé par vos propres élèves le jour de la clôture de votre cours.

M. Siebold, en rédigeant un écrit périodique sous le titre de *Lucina*, s'est proposé le perfectionnement de l'art des accouchemens en Allemagne; et pour atteindre plus sûrement ce but, il examine d'abord, si l'art des accouchemens a été jusqu'à ce jour enseigné méthodiquement; ensuite il soumet à l'examen des acoucheurs judicieux, le plan d'instruction qu'il a adopté dans ses leçons publiques.

Après avoir prouvé que la méthode suivie jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, n'est pas la meilleure, et qu'il serait à desirer qu'on adoptât un mode d'instruction plus favorable aux progrès de l'art des ac-

couchemens, M. Siebold donne une idée du plan qu'il s'est formé pour en hâter le perfectionnement. Je me permettrai sur ce plan quelques réflexions que je prends la liberté de soumettre à l'exemple de ce réformateur, à l'examen des accoucheurs judicieux.

Texte. « Commencer, dit M. Siebold, l'ex-» position de la doctrine des accouchemens » par l'histoire de l'art, me paraît un début » peu conforme à la méthode de l'enseigne-» ment ». Voici de quelles raisons le redacteur de la Lucine Allemande étaye son opinion.

1°. « L'étude de l'histoire que l'on fait pré-» céder un cours d'accouchemens, demande » trop de temps pour que l'on puisse traiter » les objets plus essentiels de cet art dans le » court espace d'un semestre (1) avec toute » la précision requise.

2°. » L'élève encore neuf dans la science » qu'il veut étudier, n'en concevra guères » l'histoire littéraire et s'en ennuira.

---

(1) J'ignore de combien de leçons se compose un cours de six mois en Allemagne ; mais une expérience de douze années m'a convaincu qu'en trente-six leçons, un élève peut être parfaitement instruit de la théorie des accouchemens.

3°. » La connaissance de l'histoire de l'art » des accouchemens n'est nullement néces- » saire pour mieux comprendre les objets qui » sont du ressort de cet art.

4°. » On se trompe fort si on compte l'his- » toire de l'art des accouchemens comme » faisant partie de la théorie de celui-ci ».

Réflexions. Si M. Siebold entend par l'étude de l'histoire de l'art des accouchemens, la connaissance de tous les faits historiques relatifs à la science depuis Hippocrate jusqu'à nous, les découvertes qui ont été faites de siècle en siècle, la nomenclature des auteurs qui ont concouru à ses progrès, et l'analyse de leurs productions, je conviens avec lui que cet étalage d'érudition deviendrait fastidieux pour l'élève, et déroberait un temps précieux à l'étude de la théorie et de la pratique des accouchemens. Mais je doute qu'un projet aussi étrange ait jamais été conçu par un professeur jaloux de propager sa doctrine et de captiver ses élèves par le double talent de plaire et d'instruire.

L'histoire de la science doit être renfermée dans le discours préliminaire du cours théorique et pratique d'accouchemens. C'est dans une seule séance qu'un professeur doit

mettre sous les yeux de ses élèves le tableau historique de l'art qu'il se propose de leur enseigner; et certes, avant d'entreprendre un voyage de six mois, quel est l'individu assez stupide pour s'ennuyer à la démonstration topographique des lieux qu'il se propose de parcourir? Or le tableau historique de l'art des accouchemens rédigé avec quelqu'intérêt, et exposé en une seule séance, n'est-il pas la carte topographique propre à diriger tout élève dans la carrière qu'il se propose de parcourir?

La connaissance de l'histoire de l'art des accouchemens n'est nullement nécessaire, sans doute, pour apprendre les dimensions d'un bassin bien ou mal conformé; mais ce n'est pas à M. Siebold que j'ai besoin de démontrer l'analogie qu'ont entr'elles la partie littéraire et la partie théorique et pratique d'un art. Son génie me dispense de toute démonstration ultérieure, *et je me tromperais fort*, si le rédacteur judicieux de la Lucine Allemande ne regardait pas le tableau historique de l'art des accouchemens *comme faisant partie de la théorie* de celui-ci.

Texte. « Commencer la partie théorique » de l'art des accouchemens par la descrip-

» tion anatomique du bassin et des parties
» molles de la génération de la femme, avec
» toutes les subtilités anatomiques, me paraît,
» dit M. Siebold, très-peu méthodique ».

Réflexions. La menstruation, la préexistence de l'être dans l'ovaire, la conception, la génération, l'accroissement de l'embryon, la durée de la gestation, paraissent à M. Siebold des objets de pure curiosité, et dont la connaissance doit toujours être supposée préalablement acquise par les élèves en médecine qui se destinent à l'étude de l'art des accouchemens.

Je suis parfaitement d'accord avec le rédacteur de la Lucine Allemande sur l'inutilité de la description rigoureusement anatomique du bassin et des parties génitales internes et externes de la femme; j'approuve encore moins la description voluptueusement indécente des parties génitales de l'homme, faite par notre Osiander aux élèves sages-femmes ou prétendues élèves sages-femmes qui, semblables à la coquette d'Horace, viennent faire des yeux la chasse aux élèves de l'hospice dit de Perfectionnement : *oculis venantes viros.*

Un professeur d'accouchemens ne doit démontrer la structure du bassin et des parties

de la génération de la femme, que sous le rapport de l'accouchement ; c'est-à-dire, que toute description anatomique étrangère à la fonction de l'accouchement est du ressort de l'anatomiste et non de l'accoucheur. Mais l'accoucheur qui se consacre à l'instruction de la jeunesse, doit-il passer sous silence les phénomènes, ou si l'on veut, les rêves sur la génération ? Je ne le crois point. Un cours d'accouchemens doit embrasser à la fois la grossesse, le *travail* et la couche : or, la conception et tous les mystères de la génération peuvent-ils être étrangers à l'état de grossesse ?

Texte. « L'accouchement par les pieds » peut-il être indiqué lorsque la tête est des» cendue dans le bassin ? Je proposai il y a » deux ans, dit le docteur Siebold, cette im» portante question à un examen détaillé. Il » y a sur ce point deux opinions diamétrale» ment opposées, l'une de M. le conseiller » Flein, et l'autre de M. le professeur » Osiander.

» Celui-ci prétend que l'accouchement par » les pieds peut encore avoir lieu sans danger » pour la mère, quoique la tête de l'enfant » ou les fesses soient déjà descendues dans le

» bassin. Mais ce n'est pas la force, c'est » l'adresse qui doit terminer un tel accouche- » ment. Il est bon d'observer, ajoute Osian- » der, que si le spasme s'oppose à la rentrée » de la tête, il faut oindre l'orifice de la ma- » trice avec un mélange d'huile et d'opium, » et même en injecter dans la matrice.

» M. le conseiller Flein est d'un avis con- » traire : il pense avec M. Siebold, que la tête » de l'enfant étant une fois engagée dans le » bassin, l'accouchement par les pieds n'est » plus possible, d'après les lois physiques sur » l'*incompressibilité* des fluides et sur l'*im-* » *perméabilité* des solides, (que ces messieurs croient applicables à ce cas de pratique).

» Ou les eaux se sont déjà écoulées, dit » M. Flein, ou elles sont encore en partie » contenues dans la matrice.

» Si les eaux ne se sont point écoulées l'ac- » couchement est impossible à cause de *l'in-* » *compressibilité* des fluides.

» Si les eaux se sont écoulées, c'est *l'imper-* » *méabilité* des solides qui met encore un » plus grand obstacle à la conversion de » l'enfant, et conséquemment à l'accouche- » ment par les pieds ».

Réflexions. Quoique la question proposée par M. Siebold ne soit pas présentée avec toute la clarté possible, je crois néanmoins en avoir saisi l'esprit dans l'interprétation que je suis obligé de lui donner pour suppléer aux omissions du rédacteur de la *Lucine Allemande.* Je rétablis donc ainsi la question :

L'accouchement d'un enfant *à terme* peut-il être terminé par les pieds, lorsque la tête est descendue dans l'excavation du *petit bassin?* (1)

Cette question ainsi posée en emmène nécessairement une autre ; la voici :

Quels sont les cas qui peuvent nécessiter l'accoucheur à terminer par les pieds, un accouchement dans lequel la tête d'un enfant à terme est déjà descendue dans l'excavation du petit bassin de la femme en *travail?*

J'avoue humblement que j'ignore quels sont les cas dans lesquels un tel accouchement ne pourrait pas être terminé par l'application du *forceps.* Mais bornons-nous à l'examen de la première question.

---

(1) Je présume que M. Siebold entend parler d'un enfant à terme et du *petit bassin*, car sans cela l'obstacle ne serait point insurmontable.

Le

Le professeur Osiander trouve un tel accouchement possible à terminer (avec sa langue ou avec sa plume sans doute); car je le défie d'en venir à bout avec ses mains, semblables à celles des dieux du paganisme dont le Psalmiste a dit, *manus habent et non palpabunt*; ils ont des mains et ne toucheront point. Mais je sens mon renard d'une lieue à la ronde: le professeur Osiander, qui termine les trois cinquièmes des accouchemens avec le *forceps*, a voulu donner le change sur le volume de sa dextre et de sa sinistre en feignant de croire à la possibilité de l'accouchement par les pieds quand la tête est descendue dans l'excavation du petit bassin, tandis que l'huile et l'opium ont été merveilleusement imaginés pour adoucir ou pour endormir la critique.

Convenons cependant que le problême dont M. Siebold a proposé, il y a deux ans, la solution, prouve que l'art des accouchemens, en Allemagne, n'a pas peu de chemin à faire pour arriver au degré de perfectionnement auquel la Lucine Allemande se propose de l'élever.

En effet, se serait-on jamais attendu à trouver le mécanisme de l'accouchement soumis aux lois de l'*incompressibilité* des fluides et de

l'*impénétrabilité* des solides, à propos de la tête de l'enfant descendue dans l'excavation du petit bassin, dont la structure seule s'oppose au refoulement de la tête de l'enfant à terme, et c'est ce qu'il faut démontrer?

La tête de l'enfant à terme descend dans l'excavation du petit bassin, la face tournée vers l'une ou l'autre fosse iliaque, parce que, dans l'une ou l'autre de ces positions, le grand diamètre de la tête de l'enfant est en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de la femme en *travail.*

En descendant ainsi dans l'excavation du petit bassin, la tête de l'enfant à terme décrit sur son axe un quart de cercle ou un arc de 90 degrés, en sorte que la face vient se placer dans la courbure du *sacrum.*

C'est dans cet état des choses que M. le conseiller Flein invoque la physique, dont nous n'avons que faire pour démontrer l'impossibilité du refoulement de la tête de l'enfant vers le grand bassin de la mère.

En effet, pour ramener cette tête du petit bassin dans le grand bassin, il faudrait pouvoir faire décrire, en sens inverse, à la tête de l'enfant le quart de cercle décrit en spirale, lorsqu'elle a franchi le détroit supérieur:

or, ce n'est ni la main d'Osiander, ni celle de tout autre accoucheur, qui ferait tourner la vis humaine dans le bassin son écrou naturel, quand même la base du crâne ne s'opposerait pas, par sa structure, à l'exécution de ce mécanisme.

C'est donc la loi des diamètres, et non les lois de l'*incompressibilité* des fluides et de l'*impénétrabilité* des solides, qui s'oppose au refoulement de la tête vers le grand bassin, et conséquemment à l'accouchement par les pieds, lorsque la tête est déjà descendue dans l'excavation du petit bassin.

M. Siebold a inséré, page 122 de sa Lucine, des recherches critiques du *forceps* de Levret, corrigé par Thenances.

Si les ombres des morts sont sensibles aux éloges des vivans, celle de Levret a dû tressaillir de joie en apprenant qu'on songe encore à lui dans ce bas-monde, et qu'un journaliste célèbre plaide la cause de son *forceps*, contre M. Thenances qui a eu la témérité de revoir, corriger et augmenter les tenailles de ce père du *tire-tête*.

Comme je ne suis point *ferrailleur* de mon métier, je n'entrerai point dans les démêlés de MM. Siebold et Thenances : *non mihi*

tantas componere lites. J'aime mieux rapporter quelques-unes des notices du docteur Lobstein, citées page 101 de la Lucine Allemande, parce que je suis nouvelliste.

1°. « Les femmes, dit le docteur Lobstein,
» sont, en dépit des maris, très-fécondes cette
» année à Strasbourg (1). Il s'est fait dans
» cette ville deux et jusqu'à trois accouche-
» mens de jumeaux par semaine. La femme
» d'un marchand de cuirs est accouchée il y
» a huit jours (2) de quatre filles, dont trois
» naquirent mortes et une vivante.

2°. » Il y a cette année beaucoup d'accou-
» chemens laborieux ; j'en ai opéré beaucoup
» avec le *forceps* (3), de même que par les

---

(1) Les maris de Strasbourg n'ont pas dû s'amuser de cette plaisanterie, et je suis étonné que la chaste Lucine allemande soit l'écho des mauvaises plaisanteries du docteur Lobstein.

(2) Les notices du docteur Lobstein portent la date du 24 juillet 1802.

(3) Cette Lucine sera un peu ferrugineuse. La première partie est terminée par une superbe planche représentant quatre figures du *forceps* de Thénances; et la seconde sera ornée, dit-on, d'une nouvelle planche représentant le *forceps* du docteur Siebold: (*cum tabula ænea forcipem obstetriciam Eliæ de Siebold exhibente*).

» pieds (1). Il est singulier qu'il ne naisse
» cette année que des filles (2).

3°. » J'ai appris qu'il y a à Haltenbach
» une fille de deux ans déjà parfaitement
» réglée (3).

4°. » Celui qui a envie de se servir de chi-
» romètres, en trouvera chez moi cinquante.
» J'ai les instrumens inventés par le pro-
» fesseur Osiander, garnis en dedans avec
» de la peau ».

5°. » Le professeur Boër, à Vienne, promet
» cinquante ducats (4) à celui qui prouvera au-
» thentiquement que sur cinq cents femmes
» accouchées successivement, il n'en est morte

---

(1) La tête n'était pas sans doute descendue dans l'excavation du petit bassin.

(2) C'est sans doute une influence de l'imagination des femmes enceintes, effrayées par la loi de la conscription.

(3) Le docteur Lobstein nous apprendra bientôt que cette petite fille est enceinte. L'Allemagne est le pays des merveilles, et la patrie des amis du merveilleux.

(4) On a voulu dire donnera, car promettre et tenir sont une même chose pour un honnête homme. La difficulté gît dans la preuve authentique qu'il est à peu près impossible d'acquérir. M. Boër ne court donc pas grand risque à promettre cinquante ducats. Mais je lui rends assez de justice pour croire qu'il désirerait être dans le cas d'acquitter sa promesse.

» aucune, ni en *travail*, ni en couches; c'est-
» à-dire, qu'il se soit opéré cinq cents accou-
» chemens successifs, sans qu'il en ait coûté
» la vie à une ou à plusieurs de ces femmes.

6°. » M. le professeur Osiander vient de nous
» faire cadeau (1) d'un nouveau *speculum*
» *matricis*, pour dilater l'orifice, tant externe
» qu'interne de l'*uterus*, en cas de besoin (2) ».

M. Boër, dans son *Traité et Expériences* concernant l'art des accouchemens, annoncé dans la Lucine Allemande, donne le *Prospectus* des accouchemens qui ont été pratiqués à l'hospice des femmes enceintes à Vienne. Le supplément à cette table chronologique porte que depuis le 16 septembre jusqu'au dernier jour de décembre 1792, il y eut trois cent soixante-seize accouchemens à l'hospice, dont cent quatre-vingt-six enfans mâles et cent quatre-vingt-dix femelles. Dix garçons et neuf filles naquirent avant terme et sans vie; cinq garçons et six filles mou-

(1) Les petits présens entretiennent l'amitié, et le professeur Osiander doit perdre peu d'amis, car il fait beaucoup de cadeaux de cette trempe.

(2) Le besoin doit se présenter souvent pour les accoucheurs à larges mains, ce qui me ferait croire qu'il entre beaucoup d'égoïsme dans les inventions instrumentales du professeur Osiander.

rurent dans l'espace des trois semaines qui suivirent l'accouchement ; deux mères moururent en couches dans le mois de décembre.

Quand osera-t-on publier un pareil *Prospectus* aux hospices de la *Maternité* et de la *Bourbe ?* Quand le Gouvernement, moins obsédé par de vils intrigans, aura mis un Boër à la place d'un Osiander, un homme à la place d'une femme.

Si ma voix étouffée par la cabale peut un jour arriver jusqu'à l'oreille du vainqueur de Maringo, je lui dirai : Général, on ne meurt point dans les combats, le champ d'honneur est le chemin de l'immortalité ; mais on meurt dans les hospices ; trop heureux de n'y mourir qu'une fois dans les bras de l'impéritie ! La victoire peut se passer de registres mortuaires, les noms des héros sont inscrits au temple de Mémoire ; mais l'Humanité doit avoir les siens dans les hospices, pour attester à la fois les progrès de la science et la sagesse du Gouvernement. Quand le charlatanisme ne pourra plus dérober impunément à votre sollicitude paternelle, Général Consul, la liste des victimes immolées à l'hospice de la Maternité, l'art de guider les êtres à la vie cessera d'être en France l'art de multiplier la mort.

INSTRUCTIONS

AUX PÈRES ET MÈRES

Sur les Convulsions des Enfans.

Les convulsions sont des contractions violentes, involontaires, permanentes ou alternatives des fibres musculaires.

Plus les fibres musculaires sont grêles, faibles et abreuvées d'humidités, plus elles sont suscéptibles de mobilité. La mobilité est la facilité avec laquelle la fibre se contracte. L'excès de mobilité constitue le plus haut d'être d'aptitude aux convulsions.

Tous les faits ramènent vers ce principe, que la mobilité est en raison de la faiblesse, du relâchement et de la délicatesse des parties du corps vivant.

Les enfans, les femmes, et parmi les hommes, ceux qui se rapprochent le plus du sexe par leur constitution physique, sont les êtres les plus mobiles, et conséquemment les plus sujets aux attaques convulsives.

Il est si vrai que la faiblesse extrême est une disposition prochaine aux convulsions, que les animaux les plus vigoureux, le bœuf, par exemple, qu'on a égorgé éprouve des mouvemens convulsifs aux approches de la mort.

Les affections nerveuses sont plus fréquentes dans les pays chauds et particulièrement dans ceux où la fibre est d'une texture molle et lâche, tandis que les maux de nerfs sont moins communs dans les pays où la fibre est plus forte, et très-rares dans les contrées septentrionales.

Les enfans des villes sont, en général, beaucoup plus exposés aux convulsions que ceux qui habitent les campagnes ; mais le danger est beaucoup plus grand pour ceux-ci, à raison de leur état pléthorique. Il est rare qu'un enfant de la campagne, qui n'a pris d'autre nourriture que le sein de la nourrice, échappe aux convulsions lorsqu'il en est fortement attaqué.

Signes d'une attaque prochaine de Convulsions.

Il est quelques signes auxquels on peut prévoir les convulsions, et les praticiens

exercés ne s'y méprennent guères. L'enfant qui est menacé d'une attaque prochaine dort peu; il a des frayeurs en dormant; son sommeil est agité; il s'éveille brusquement, crie, change souvent de couleur, soit qu'il dorme, soit qu'il veille. S'il s'assoupit dans le jour, il agite ses doigts dans cet assoupissement, les serre en les courbant, ou les écarte l'un de l'autre, retire les bras ou les jambes subitement, quoiqu'avec modération. Cet enfant étend souvent ses membres et fait des efforts comme pour s'allonger; il soupire; sa respiration est inégale. Il clignote fréquemment comme s'il avait du gravier dans les yeux. Tantôt il a l'œil à demi-fermé, tantôt il l'agite d'une manière extraordinaire. Les muscles de la face sont presque toujours en mouvement.

L'enfant qui commence à éprouver des convulsions ouvre, par intervalles, les paupières, et montre alors les yeux brillans, fixes, saillans, avec les pupilles dilatées.

Les convulsions sont très-décidées, lorsque l'enfant ferme ses mains, les pouces en dedans, qu'on a beaucoup de peine à les lui étendre, ainsi que les autres doigts, et qu'ils se contractent subitement dès qu'on les abandonne à eux-mêmes.

Observations sur les Convulsions des Enfans.

C'est le flambeau de l'expérience et de l'observation à la main que nous allons rechercher les causes qui peuvent produire les convulsions chez les enfans du premier âge.

1°. Je connais une Demoiselle qui, aux époques de la première et de la seconde dentition, ainsi qu'à la première éruption des règles, éprouva des mouvemens convulsifs. Son jeune frère, quoique plus fortement constitué, tressaille involontairement lorsqu'il entend le bruit d'une porte qu'on ferme avec fracas, un coup de fusil, le roulement du tonnerre. Ces enfans tiennent évidemment ces dispositions aux affections nerveuses d'une mère faible, délicate et très-impressionable.

2°. J'ai observé constamment qu'aux deux époques de la dentition, les enfans des deux sexes sont, en général, plus sujets aux mouvemens convulsifs; que les enfans nés de parens trop jeunes ou trop âgés étaient plus exposés aux maladies convulsives; que les enfans conçus durant l'écoulement périodique sont plus faibles et plus disposés aux convulsions; que les femmes enceintes qui, durant

tout le temps de leur grossesse, ne suivaient que leur caprice dans le choix des alimens, et qui dédaignaient de prendre les sages précautions qu'exige un état aussi critique, surtout dans les grandes cités, ne mettaient au monde que des êtres débiles, aptes aux convulsions pour la plus légère cause.

3°. M. Retz a vu que les saisons marquées par un excès de légèreté dans l'air sont accompagnées ou suivies immédiatement d'épilepsies, maladies convulsives avec perte de connaissance.

4°. Hippocrate a vérifié qu'en été les frayeurs nocturnes étaient plus fréquentes parmi les enfans. L'observation suivante vient à l'appui de celle-ci.

5°. Barrère dit que la chaleur unie à l'humidité est une des principales causes des ravages affreux que le tétanos, ou mal de machoire, cause aux Antilles; cet auteur ajoute que cette maladie cruelle était beaucoup plus commune à la Guiane avant que les plantations et la culture eussent contribué à améliorer le climat.

6°. Marx, Loisy et Robert ont démontré que le froid, quoique plus analogue que le chaud à la nature mobile des enfans, de-

vient pour eux une cause de convulsions, lorsqu'il est porté à l'excès.

7°. J'ai vu des nouveau-nés, quoique physiquement bien constitués, ne pouvoir respirer en venant au monde, et donner des signes de convulsions, parce que l'air de la chambre de l'accouchée était trop raréfié par la chaleur, et altéré, soit par l'expiration d'un trop grand nombre de personnes, soit par les émanations hétérogènes, telles que le sang, les eaux de l'amnios, le *placenta*, etc.

8°. Le docteur Alphonse-le-Roy a fait une remarque très-judicieuse, que le ventre, chez les enfans, est le principe de l'accroissement et le siége essentiel des convulsions, ce qui confirme l'observation de Mauriceau, que la grande facilité que les nourrissons ont à vomir ne provient que des ligatures qui disposent l'estomac à entrer en convulsions. De là le danger du maillot dont J.-J. Rousseau a si élégamment proscrit l'usage. Mauriceau observe encore, dans ses Aphorismes, que les enfans dont la tête est trop grosse en naissant, ou grossit trop promptement, meurent ordinairement des convulsions.

9°. Le docteur Des Essarts ajoute que ce précepte de Mauriceau sur le volume de la

tête des nouveau-nés doit faire loi en pratique, tant il a eu occasion de l'observer en vingt années de pratique.

MAURICEAU et le docteur DES ESSARTS semblent vouloir donner à penser que ce sont les enfans à grosse tête qui sont les plus sujets à convulsions. Mais ce n'est pas le volume de la masse cérébrale qui est la cause des convulsions de ces enfans, c'est que l'art ignorant le procédé de la nature dans la fonction de l'accouchement, les enfans dont la tête est très-volumineuse, restent plus long-temps au passage, et sont presque toujours victimes des mauvaises manœuvres des accoucheurs routiniers. Il n'est donc pas extraordinaire que le cerveau étant plus long-temps ou plus violemment comprimé sous le *forceps*, ou par d'autres manœuvres barbares, les enfans à grosse tête soient plus sujets aux attaques convulsives.

10°. Le lait de femme est l'aliment naturel qui seul puisse convenir aux nouveau-nés. Mais il ne faut jamais perdre de vue que ce nectar de l'enfance, versé même par une jeune Hébé rayonnante de santé, est susceptible de beaucoup d'altération, et peut devenir la cause des convulsions chez les enfans qui sont

nourris par leur mère, à plus forte raison chez ceux qui sucent le lait altéré d'une nourrice mercenaire.

GILIBERT a vu expirer en deux jours un enfant dans les convulsions les plus horribles, pour avoir tété le lait de sa nourrice, échauffé par un travail de trois heures, aux ardeurs du soleil.

11°. DUPLANIL déplore avec raison la triste destinée de ces jeunes infortunés qui partent du bureau des nourrices de Paris, entassés sur des charrettes, n'ayant à sucer qu'un lait échauffé par la fatigue et par une nourriture aussi mal saine qu'économique. Ces petits malheureux ne résistent pas aux convulsions.

12°. HEINTCKE parle d'une femme qui, après un accès de colère, craignant de nuire à son nourrisson, se fit téter par un petit chien qui, sur-le-champ, fut attaqué de convulsions épileptiques.

13°. RAULIN a vu survenir des convulsions à des enfans dont la nourrice avait mangé des raves, des raiforts, des fruits aigres ou âpres.

14°. ROSEN assure que les convulsions sont plus communes parmi les enfans de la campagne, pendant l'été, lorsque la nourriture de la mère est du lait aigre.

15°. TISSOT a vu que des nourrices adonnées au vin, avaient procuré aux enfans qu'elles allaitaient, une mobilité dont la violence semblait approcher de l'état phrénétique.

16°. BOERRHAAVE a observé que les nourrices qui boivent des liqueurs donnent à leurs enfans des convulsions mortelles.

17°. LE CAMUS et ZIMMERMAN se sont fortement élevés contre l'usage funeste de la bouillie, dont la qualité visqueuse et la quantité deviennent une double cause de maladies convulsives pour les enfans.

18°. BAUMES a vu un enfant auquel une nourrice coupable avait procuré un tremblement et une stupidité marquée, après l'avoir gorgé de vin dans l'intention irréfléchie de le faire dormir. Que penser des nourrices qui donnent aux enfans confiés à leurs soins, du café à l'eau et des liqueurs fermentées ?

19°. MOSCHION recommande de placer le nouveau-né dans un lieu peu éclairé et loin du bruit, de peur que l'impression trop vive ou trop subite de la lumière et du son, n'affecte les organes de la vue ou de l'ouie d'un être faible et mobile susceptible de mouvemens convulsifs pour la cause la plus légère.

20°. VAN-SWIETEN déplore la destinée des enfans

enfans des dieux de la terre que le faste et la grandeur royale placent en naissant sous des lambris éclatans d'or et de lumière, et dont le berceau est agité par les commotions du canon qu'on tire non loin d'eux à coups redoublés. On peut à cet égard s'en rapporter au témoignage et à l'expérience de Van-Swieten dont la tâche honorable était de surveiller l'éducation physique des princes et de l'héritier du trône.

21°. HANNES rapporte l'observation d'un enfant à qui tout objet de couleur rouge donnait un accès d'épilepsie.

22°. SKENKIUS nous apprend qu'un enfant fut si effrayé par le bruit inopiné des trompettes, qu'il tomba dans un accès d'épilepsie auquel il succomba en six heures de temps.

23°. Les odeurs fortes, fétides et même agréables, ne sont pas moins funestes aux nourrissons qu'aux femmes en couches, qui en reçoivent des impressions funestes; de là les maux de tête, les vertiges, les spasmes convulsifs.

24°. Le docteur BARTHEZ dit avec raison que le bercer endort les enfans, parce qu'il irrite d'abord les organes extérieurs, les fatigue ensuite et les rend comme calleux. Les

bercemens violens peuvent donc causer des convulsions.

25°. Une Dame accouchée par une sage-femme me fit appeler, parce que son enfant nouveau-né avait des soubresauts qui annonçaient une disposition prochaine aux convulsions. L'enfant n'avait pas encore évacué le *meconium* vingt-quatre heures après sa naissance, quoiqu'on lui eut donné demi-once de sirop de chicorée composé. La matrone ne s'était pas encore aperçue que l'enfant était imperforé, c'est-à-dire, que son fondement était clos ; je pratiquai sur-le-champ l'opération, et la sortie du *meconium* fit cesser l'orage convulsif qui menaçait d'éclater.

26°. La constipation est, à mon avis, une des causes les plus fréquentes des convulsions chez les enfans du premier âge ; cette cause est même si fatale, qu'il n'arrive que trop souvent que l'enfant qui paraît le plus robuste et le plus fort tombe tout-à-coup dans des convulsions dont il est frappé comme d'un coup de foudre. La constipation n'est pas seulement dangereuse par elle-même, elle le devient encore plus en ce qu'elle autorise les accoucheurs vulgaires à faire usage des purgatifs qui, par leur action stimulante,

deviennent eux-mêmes une nouvelle cause de convulsions contre laquelle Frédéric Hoffmann et Tissot se sont fortement élevés.

27°. GRAULLAU a observé que les boissons acidules, comme la limonade, l'eau de framboises, de groseilles, de tamarins, disposaient aux convulsions et augmentaient la sécheresse de la peau.

28°. BRIEUDE a très-bien observé que les disgestions chez les enfans sont le plus souvent imparfaites, et qu'on trouve dans leurs maladies des foyers glaireux et acides que leur haleine indique.

29°. SAUVAGES rapporte l'exemple d'un enfant de six ans qui, dès le point du jour, était attaqué d'une convulsion continue dans tout le corps, causée par des amas glaireux dans les premières voies.

30°. M. LEPREUX, dans sa thèse sur la question de savoir *si les vomitifs peuvent être employés contre les convulsions des nouveau-nés?* cite, d'après le docteur Petit, l'exemple d'un enfant de quatre mois, qui avait, depuis trente-six heures, des convulsions dont les sabarres glaireuses étaient la cause.

31°. GALIEN cite l'exemple d'un jeune

garçon, dont les fortes convulsions ne disparurent qu'après qu'il eut rejeté par la bouche une bile très-âcre.

32°. J'ai vu des vents occasionner chez les nourrissons un sommeil inquiet, interrompu par des soubresauts et des rêves affreux, une espèce d'immobilité de la machoire inférieure, et enfin des attaques convulsives.

33°. La dentition qui, suivant l'expression très-vraie de LORRY, est une maladie toute nerveuse, la dentition fait époque dans l'histoire de l'enfance, et doit être considérée comme une cause puissante de convulsions. Il serait inutile d'accumuler ici les preuves innombrables de ces faits, puisque les enfans dont l'éruption des dents se fait avec le plus de facilité, ont la figure riante pendant le sommeil, à raison de la mobilité du système, mise en jeu par le travail des dents : que sera-ce dans le cas d'une dentition pénible et orageuse ?

34°. BONNET rapporte l'histoire d'un enfant de deux ans qui mourut dans des convulsions horribles, et dans le cadavre duquel on trouva le premier des intestins grêles percé par un ver (*strongle*) qui était encore vivant.

35°. WATSON parle d'une fille de sept ans

attaquée d'une maladie vermineuse qui lui causait de violentes convulsions.

36°. MARCHAND a vu un enfant de douze ans attaqué de convulsions causées par la présence des vers.

37°. SKENKIUS rapporte l'histoire d'un enfant de quatre ans agité de tremblemens universels, dont la cause était vermineuse.

38°. RIVIÈRE fait mention d'un enfant de trois ans qui éprouvait des tranchées cruelles et des mouvemens spasmodiques, à l'occasion de vers.

39°. CAMPER a observé que les vers qu'on nomme *ascarides* occasionnent, chez les enfans, des convulsions dans les cuisses et aux jambes.

40°. RAULIN dit que le ver plat, ou *tænia*, cause des convulsions ; et TISSOT a souvent vu tous les accidens nerveux occasionnés par ce dangereux reptile.

41°. MARTIN, médecin suédois, compte encore le *Dragoneau* parmi les vers intestinaux capables de causer de vives convulsions.

42°. MISSA a traité deux enfans atteints de convulsions pour avoir mangé des marrons bouillis dans des vaisseaux de cuivre.

43°. PERCIVAL a traité les convulsions chez des enfans qui avaient teté leur nourrice immédiatement après qu'elle avait employé l'eau végéto-minérale pour guérir les rougeurs ou les gerçures des mamelons.

44°. OLAUS BORRICHIUS rapporte un exemple de convulsions horribles, avec des vomissemens continuels et des syncopes fréquentes, dans un enfant de six ans qui s'était amusé à souffler dans une de ces petites trompettes de bois qu'on achète pour servir de jouet aux petits enfans.

45°. TISSOT a publié des détails curieux sur les effets d'un coup de pistolet tiré par un homme ivre aux oreilles d'un enfant de dix-huit mois. On y reconnaît tous les symptômes qui caractérisent les accès épileptiques, les mouvemens convulsifs les plus variés.

46°. VAN-SWIETEN parle d'un autre enfant si fort effrayé par un gros chien qui lui sauta dessus, que les aboiemens de cet animal lui donnaient des convulsions.

47°. BOERHAAVE rapporte que la vue d'un masque hideux affecta si violemment un enfant, qu'il fut frappé d'épilepsie et mourut enfin dans un accès.

48°. TISSOT rapporte qu'une colère violente

procura un accès épileptique à un enfant de trois ans et quelques mois.

49°. ZIMMERMAN a vu un état convulsif très-violent, provenant d'une mauvaise éducation morale, d'une condescendance honteuse à tous les desirs effrenés de l'enfance.

50°. J'ai connu une jeune fille de cinq ans, jalouse des caresses que sa mère prodiguait à son petit nourrisson, au point de tomber dans le marasme et de succomber aux accès convulsifs, dont la jalousie avait été la cause primitive.

51°. L'âge heureux de l'enfance, cet âge d'or si précieux aux personnes qui font quelque cas de l'innocence et de la vertu, ne connaît guères le poison de l'ennui. Cependant j'ai vu périr de mélancolie un grand nombre d'enfans, qu'on avait eu l'inhumanité de priver à la fois du lait et de la vue de tous les objets qui avaient égayé les jours de sa première enfance. Je parle de la coutume barbare d'exiler, au sevrage, les nourrissons, sous prétexte que la maison paternelle leur rappelle le besoin du lait maternel. Un peu de coloquinte ou de moutarde dont on enduit le mamelon, sevreront le nourrisson sans l'exposer aux dangers d'un exil que je n'ai

pas besoin de démontrer aux bons pères, aux tendres mères de familles qui connaissent l'influence des causes morales sur la santé des enfans du premier âge.

Causes des Convulsions chez les Enfans.

Il résulte des nombreuses observations que j'ai affecté de recueillir dans les ouvrages des praticiens les plus célèbres, et dont l'expérience a démontré la véracité, que les causes des convulsions chez les enfans sont très-multipliées, puisque tout agent mécanique ou moral peut mettre en jeu le systême nerveux chez des êtres doués d'une excessive mobilité: on ne peut donc se refuser de reconnaître comme causes des convulsions, 1°. les maladies héréditaires; 2°. les vices naturels ou acquis qui rendent les convulsions plus familières à l'enfance; 3°. les vêtemens, tels que les maillots, les béguins, les corps baleinés ou busqués dans lesquels on emprisonne les nourrissons et les enfans du premier âge; 4°. les mauvaises qualités du lait; 5°. l'abus des alimens et des boissons; 6°. les erreurs commises à l'égard du repos et du sommeil, de la veille et de l'exercice, des excrétions et de

rétentions; 7°. la constipation; 8°. les irritans physiques, tels que les acides, les glaires, les vents, les dents, les vers, etc.; 9°. enfin, les causes morales, telles que la peur, la colère, la jalousie, la tristesse, etc.

Moyens diététiques de préserver les Enfans des Convulsions.

Les enfans, avons nous dit, ont une aptitude décidée aux convulsions, à raison de la mobilité du systême, laquelle est toujours en raison de la faiblesse, du relâchement et de la délicatesse des parties du corps vivant.

Une bonne éducation physique, des soins assidus, peu de médicamens, voilà les moyens simples, mais efficaces, de détruire chez les enfans cette excessive mobilité qu'accroît indispensablement un régime de vie contraire.

Les bains froids auxquels on accoutume par degrés les enfans, en les lavant d'abord à l'eau chaude, avec l'attention de diminuer graduellement la chaleur du bain, sont un moyen préservatif des convulsions, en fortifiant le corps. A six semaines ou deux mois, on donne au bain le degré ordinaire de la température, et cette méthode, dirigée par

une main prudente, est toujours salubre et n'a jamais d'inconvénient.

L'exercice forme le second ordre des moyens propres à préserver les enfans des convulsions; l'exercice fortifie le genre nerveux, tandis que le repos, ennemi mortel du premier âge, énerve et dispose à la mobilité.

En élevant les enfans sans maillot, sans corps, sans béguins, on est aussi assuré de les affranchir des convulsions qu'on l'est de les rendre sains, forts et robustes.

La propreté n'est pas moins indispensable que l'exercice, pour fortifier les nourrissons et les préserver des spasmes convulsifs. En effet, comment pourrait-on se flatter de fortifier les membres frêles et délicats d'un nourrisson, en le laissant croupir des heures entières dans des couches mouillées, tandis que les excrémens et les sels urineux excorient les fesses et les extrémités inférieures de ces innocentes créatures? On n'atteindra efficacement ce but qu'en le changeant souvent de couches, en le lavant et en faisant de légères frictions sèches sur toutes les parties de son corps, et notamment sur la colonne vertébrale.

Elever les enfans dans l'ordre de la nature,

c'est les préserver des convulsions qui sont causées par les erreurs de la diététique. Pour atteindre ce double but, il faudrait qu'un nouveau-né ne vécût pendant quatre mois que du lait de sa nourrice, et qu'à cette époque on lui donnât des bouillons de viande pour corriger l'acide que le lait contracte par une lésion sympathique des organes digestifs. Ce régime convient par excellence à la cure de la mobilité.

L'allaitement trop prolongé peut influer désavantageusement sur les facultés de l'esprit, en empâtant les enfans par une boisson alimenteuse, tandis que plus tard l'allaitement dévoie les nourrissons, lorsque le lait trop séreux n'a plus d'analogie de substance avec les organes digestifs de l'enfant qui tette moins par besoin que par habitude.

Des Médicamens qui ne conviennent point aux enfans menacés ou atteints de Convulsions.

1°. L'émétique est un vrai poison pour les enfans menacés ou atteints de convulsions.

2°. Les purgatifs, par leur action irritante, augmentent la faiblesse des viscères, et quoique

pris dans la classe des toniques, ces remèdes ne resserrent le tissu des fibres qu'après l'avoir plus ou moins relâché. Je regarde donc les purgatifs comme un moyen abusif de combattre la constipation habituelle, et comme une nouvelle cause de convulsions chez les enfans du premier âge.

Haller dit que le sirop de roses pâles avec le séné et l'agaric, causèrent à un enfant une évacuation abondante qui fut suivie de convulsions.

3°. Les narcotiques peuvent faire beaucoup de mal aux enfans ; et pour être convaincu de cette vérité, il suffit de savoir que l'opium possède, à un très-haut degré, deux qualités diamétralement opposées ; savoir : la qualité narcotique et la qualité stimulante ou irritante.

M. Barthez observe que l'opium excitera les convulsions dans les cas de grande mobilité, telle qu'on la retrouve chez les enfans.

Lorry assure qu'on doit s'attendre aux effets convulsifs de l'opium chez les sujets dont le système nerveux est débile.

Godard remarque que les narcotiques sont contraires aux enfans et aux adultes convalescens, chez lesquels il y a une grande débilité.

Hoffman a vu l'usage trop fréquent du sirop diacode causer à un enfant une épilepsie mortelle.

M. Barthez a dit que l'abus du sirop diacode causa à un enfant une palpitation qui durait depuis neuf ans.

Je puis assurer que si l'opium n'est point administré avec la sagacité que donne une longue expérience, ce remède nuira aux neuf dixièmes des enfans auxquels on l'administrera.

4°. L'huile d'amandes douces est le remède des bonnes femmes contre les tranchées des nouveau-nés et des enfans à la mamelle, tandis que l'huile, s'altérant très-promptement par la chaleur animale, cause des tranchées et des coliques violentes, rend les déjections verdâtres, et produit des souffrances inouies. L'huile, à la vérité, appaise d'abord les douleurs, en enveloppant les àcides et en émoussant la sensibilité des nerfs ; mais c'est un remède palliatif qui, loin d'enlever la cause, en devient lui-même une, qui produit les convulsions.

Vivenzio proscrit les huileux comme funestes aux nouveau-nés, et il est certain qu'ils produisent les convulsions dans tous les cas

où les solides ont un tissu faible et lâche.

5°. Les remèdes absorbans, tels que la craie, la magnésie, les yeux d'écrevisse, les écailles de divers testacées, etc., peuvent combattre avec avantage les convulsions causées par des sabures acides; mais ce remède, à raison de la substance visqueuse qui entre dans ses principes constitutifs, ne saurait attaquer les glaires et deviendrait au moins indifférent, en ce que l'acide ayant pour base un foyer glaireux, ne serait pas assez libre pour attaquer l'absorbant. De là du moins la perte d'un temps précieux pour combattre utilement des principes morbifiques.

6°. Les cautères sont plus funestes qu'avantageux, en augmentant la sensibilité, en devenant un foyer d'irritation qui, chez des individus aussi faciles, aussi prompts à être affectés, produit quelquefois des spasmes fréquens dans la partie sur laquelle ils sont appliqués, et de légers mouvemens convulsifs toutes les fois qu'on les panse.

7°. L'administration du mercure doux exige les plus sages précautions.

Morgagny a vu des effets terribles de ce médicament ordonné à un enfant qui, en peu d'instans, perdit la vue et tomba dans des accès convulsifs.

LORRY avait été témoin de pareils malheurs. La salivation causée par l'usage du mercure a quelquefois été précédée, dans des sujets très-jeunes, par des convulsions violentes.

8°. TISSOT a très-bien observé que la plupart de ces prétendus spécifiques qu'on emploie indistinctement et aveuglement dans tous les cas de convulsions, sont souvent infructueux et quelquefois funestes ; tels sont les remèdes intrinsèquement chauds ; savoir : l'huile d'ambre ou d'agathe, l'huile essentielle de lavande prétendue vermifuge, etc.

9°. Les remèdes astringens ne conviennent presque jamais.

BAUMES dit avoir vu la poudre de corail anodine d'Helvétius donner à un enfant à la mamelle des mouvemens convulsifs et une insomnie.

10°. L'abus des remèdes cordiaux n'a fait que trop périr d'enfans dans les convulsions.

11°. Enfin, il n'est pas jusqu'aux lavemens émolliens qui ne puissent devenir un stimulant mécanique, par la distention qu'ils procurent dans le tube intestinal qui les reçoit. J'indiquerai bientôt les moyens de remplacer avec

avantage les lavemens chez les enfans menacés ou atteints de convulsions.

Des Remèdes anti-spasmodiques, dont l'usage est recommandé par les hommes de l'art les plus célèbres.

1°. BOERRHAAVE place le guy de chêne en tête des médicamens auxquels une sage expérience permet de recourir. BAUMES et ROSEN sont du même avis sur les vertus éminemment anti-spasmodiques de ce remède.

2°. WHITT regarde le musc comme un excellent anti-spasmodique, sur-tout dans le vomissement sympathique de la dentition.

3°. BAUMES considère les fleurs de zinc comme un remède précieux, parce qu'il paraît agir directement sur le principe vital. Cependant ce remède héroïque lui paraît contre-indiqué par une irritabilité excessive des viscères, principalement de l'estomac.

4°. DE HAEN donne de grands éloges à un liniment composé d'une once et demie de sirop violat mêlé à demi-once de suc de grande jonbarbe.

5°. MISSA a fait valoir les avantages de l'application de l'aimant dans les convulsions des

des enfans que le travail de la dentition occasionne.

6°. BOUTEILLE dit que la valériane est un remède précieux et doublement salutaire dans les convulsions procurées par les vents.

7°. WOELTGE donne comme spécifique, dans les cas de convulsions produites par les vents, un mélange de jalap et de valériane.

8°. KRAMMER a vu que l'huile animale de Dippel agit principalement dans les convulsions causées par la présence des vers.

9°. RICQUET a employé avec succès le sel de succin contre les convulsions des fièvres putrides et vermineuses.

10°. LANGE, dans un de ses ouvrages, dit que les pepins de citron sont un spécifique contre les vers ascarides, agens des convulsions.

11°. GAMET conseille de donner la poudre de Guttète, avec un tiers de grain de camphre sur chaque cinq grains de poudre. Le camphre est un excellent anti-spasmodique, et c'est un remède qu'on a toujours sous la main.

12°. UNDERVOOD a recommandé la teinture de suie, ou celle de *castoreum*, et surtout l'huile de rhue.

13°. L'abbé SANS croit qu'au moyen de

l'électricité (qu'il professait), on peut se passer de tout remède interne dans le traitement des convulsions occasionnées par la dentition ou par les vers.

14°. Cavanne a guéri le tétanos ou mal de machoire, en prodiguant les fomentations d'huile de Ricin et de Gouderon des Barbades, sur la région épigastrique, les machoires, la nuque et l'épine du dos.

15°. Dazille recommande le topique anti-spasmodique suivant : « Prenez, un gros de » camphre, réduisez-le en poudre, que vous » mêlerez avec trois gros d'opium, et même » davantage suivant l'âge, les forces du sujet » et l'intensité des accidens. Etendez sur des » morceaux de peau, et appliquez à la plante » des pieds ».

16°. Barrère dit, que dans le cas où la contraction des muscles qui servent à la mastication ou à la déglutition empêche d'avoir recours aux remèdes internes contre le tétanos, l'opium, le camphre, le musc, le *castoreum*, *l'assa-fœtida*, donnés en lavement, remplissent très-bien les indications en réitérant les onctions huileuses, rendues médicamenteuses par la jusquiame, le *solanum*, la ciguë, la *phytolaca*.

17°. SPIELMAN conseille de mêler ensemble l'eau de menthe crépue et celle de camomille à la dose de deux onces de chaque ; les sirops de coquelicot et de camomille à la dose de demi-once de chaque. Il faut administrer ce remède par cuillerées.

18°. THIEL proposa l'oximel scillitique contre le hoquet, maladie à laquelle les enfans du premier âge sont très-sujets, sur-tout lorsque, suivant la remarque de FRÉDÉRIC HOFFMAN, les os de la fontanelle ont un battement, et ne sont pas encore formés.

19°. ARISTOTE et HIPPOCRATE ont recommandé l'usage du vinaigre contre le hoquet dépendant d'une humeur septique.

20°. LA GAZETTE D'EPIDAURE, année 1761, offre l'exemple d'un hoquet qui, durant depuis plusieurs années, céda en six jours à l'usage de l'eau de mélisse.

21°. PHILIP fait mention d'un hoquet de sept ans dont la cure fut opérée par des sangsues appliquées à l'*anus*.

22°. WALT combattit victorieusement avec le musc, un hoquet dont le caractère était spasmodique.

23°. PIQUER et BONTÉ ont vu le julep musqué de Fuller produire de très-bons effets dans le hoquet.

24°. HOME a guéri avec la saignée un hoquet primitif contre lequel l'électricité n'avait eu aucun succès.

25°. WHITT et HOFFMAN recommandent l'ambre, le *castorcum*, le safran, le cinabre, la liqueur minérale, contre le hoquet.

26°. LORRY faisait usage de l'eau d'opium, et MAJAULT de l'éther nitreux, pour combattre le hoquet.

27°. HEURNIUS employait contre le hoquet l'huile d'amandes douces avec quelques gouttes d'huile essentielle d'Aneth.

28°. VOGEL a guéri des enfans d'un vomissement, qui n'est qu'un spasme convulsif de l'estomac, avec une mixture composée d'une once d'huile d'amandes douces, dans laquelle on avait dissous demi-drachme de blanc de baleine.

29°. PRAXAGORE guérissait l'épilepsie avec le secours du cautère actuel. Le fer et le feu portés sur la tête, formaient la base de sa pratique.

30°. FORESTUS dit que de son temps on cautérisait les enfans au derrière de la tête, pour les préserver ou pour les guérir de l'épilepsie.

31°. POUTEAU, grand partisan du *moxa*, a discuté tous ses avantages et a prouvé que

cette espèce de cautère actuel pouvait opérer des cures radicales de l'épilepsie.

32°. Derlang, qui a employé le cautère actuel avec succès dans l'épilepsie, assure avoir porté le fer chaud assez avant sans qu'il en soit résulté aucun facheux accident.

33°. Hilden et Wepfer rapportent des observations d'épilepsie invétérée que l'usage du seton termina heureusement.

34°. Stoll a guéri radicalement, par le seul usage de la saignée, deux filles épileptiques, dont l'une était âgée de deux ans et l'autre de six.

35°. Boerhaave recommande une décoction de douce amère adoucie avec le miel, qui lui servit à guérir un épileptique.

36°. Vésale a prôné le gayac sur les vertus anti-épileptiques duquel il a donné un traité.

37°. Fuller dit avoir employé avec succès contre l'épilepsie, un mélange de quinquina et de serpentaire de Virginie.

38°. Haller a guéri une épilepsie qui provenait d'une peur, avec des bols composés de cinq grains de camphre, quatre grains de musc et trois grains d'*assa-fœtida*.

39°. Dans la coqueluche inflammatoire tous les auteurs recommandent la saignée.

40°. Dans la coqueluche pituiteuse ou muqueuse on prescrit les décoctions faites avec les feuilles de véronique, de pouliot, de lierre terrestre, de menthe poivrée, de camphrée, d'hysope, de passe-rage, de polygala, d'arnica, les sirops d'*erysimum*, de lierre terrestre, de bétoine, de nicotiane; les teintures aqueuses ou spiritueuses d'ipécacuanha, de suie, de cantharides, de quinquina, d'*eleosacharum*, de séneyé, le vinaigre d'Aunée, la dissolution de sel de tartre, le lait de gomme ammoniac, les sucs de pouliot, de cloportes, le baume de Copahu, l'extrait de ciguë, le savon amygdalin; les poudres composées avec l'iris de Florence, la racine d'*arum*, les fleurs de souffre, le kermès minéral, le tartre stibié, etc.

(*Nota*). L'ipécacuanha administré à nud à la dose de six grains par jour, un grain de deux en deux heures dans une cuillerée d'eau de fleurs d'orange, peut suppléer aux médicamens dont nous venons de donner la liste, pour combattre avec un succès constamment heureux la coqueluche pituiteuse ou muqueuse.

41°. Dans la coqueluche bilieuse on emploie l'eau de poulet ou de veau, les boissons mucilagineuses avec la graine de lin, la racine

d'althéa, l'huile d'amandes douces, l'huile douce de Ricin, les apozèmes avec les figues, les jujubes, les dates, les sebestes, les passerilles, l'eau de son, la décoction de navet.

RÉFLEXIONS sur l'insuffisance et le danger des remèdes anti-spasmodiques, administrés au hasard, dans les Convulsions des Enfans.

Il en est des médicamens comme des armes à feu qui blessent ou tuent les personnes contre lesquelles on les dirige, quand on n'est pas exercé à leur maniement.

Quels sont les pères, les mères, les nourrices assez téméraires pour administrer à des enfans menacés ou atteints de convulsions la plupart des remèdes qui ont eu le plus heureux succès quand leur administration a été dirigée par des praticiens éclairés? Cependant on n'a pas toujours à sa disposition des médecins habiles, sur-tout dans les campagnes où l'on exile en naissant les malheureux nourrissons, tandis que l'accès convulsif frappe inopinément et terrasse comme d'un coup de foudre les tristes victimes de ce terrible fléau de l'enfance.

Le guy de chêne, les fleurs de zinc, les feuilles d'oranges, les fleurs de tilleul, sont des anti-spasmodiques excellens sans doute, et dont l'efficacité ne saurait être contestée; mais que peuvent ces remèdes contre les convulsions dont la constipation est la seule cause? Les vertus éminemment anti-spasmodiques du musc, du camphre, du castoreum triompheront-elles d'une attaque convulsive qui reconnaît pour cause la présence des saburres acides dans l'estomac?

L'huile d'amandes douces, l'huile de Ricin, loin de guérir les convulsions causées par les vents, deviendront elles-mêmes, par leur altération, de nouveaux irritans mécaniques, et conséquemment une nouvelle cause de mouvemens convulsifs.

Ces réflexions suffiront sans doute pour convaincre les parens tendres et éclairés, de la nécessité d'un traitement général, simple, méthodique, et d'un remède anti-spasmodique qui, dans tous les cas, puisse remplir les indications, et triompher de la mobilité nerveuse.

Traitement curatif des Convulsions.

Dès qu'un enfant sera menacé ou atteint de

convulsions, on lui sauvera la vie en suivant à la lettre le traitement suivant.

1°. On rétablira la liberté du ventre à la faveur d'un cataplasme de riz crevé dans l'eau, qu'on appliquera à nud, bien épais et modérément chaud, sur la région ombilicale du petit malade.

2°. On introduira dans le fondement la pointe d'un pessaire fait avec un linge fin, imbibé d'une eau légèrement savoneuse.

3°. On s'abstiendra de donner des purgatifs et des lavemens qui, par leur action irritante, deviennent une nouvelle cause de convulsions.

4°. On enveloppera les extrémités supérieures et inférieures, c'est-à-dire, les bras, les cuisses et les jambes avec des linges fins trempés préalablement dans du bon vin chaud.

5°. On donnera intérieurement, de cinq en cinq minutes, une cuillerée à bouche d'eau de fleurs d'orange pure et double de Malthe, dans laquelle on aura fait dissoudre une prise du REMÈDE ANTI-SPASMODIQUE du Collége des accoucheurs, par chaque demi-verre d'eau de fleurs d'orange.

5°. L'air libre et pur même en hiver est nécessaire à un enfant menacé ou atteint de convulsions : en conséquence il faut ouvrir

les croisées et n'admettre dans la chambre du petit malade que les personnes absolument nécessaires, en les priant d'observer le silence le plus profond et de ne manifester aucun signe extérieur de tristesse, de peur d'émouvoir la sensibilité naturelle d'un être dont on doit chercher à calmer la mobilité nerveuse par tous les moyens possibles.

Deux ou trois prises données l'une après l'autre dans un demi-verre d'eau de fleurs d'orange, par cuillerées à bouche, de cinq en cinq minutes pendant l'accès convulsif, guériront en quelques heures les enfans, même dans les orages de la dentition.

Les personnes des deux sexes dont la constitution physique se rapproche de celle de l'enfance, et qui sont sujettes aux affections nerveuses, éprouveront des effets merveilleux du Remède anti-spasmodique.

Traitement préservatif des Convulsions.

Un bon traité d'éducation physique religieusement observé par les mères nourrices et par les nourrices mercenaires, serait sans doute le meilleur remède préservatif des convulsions des enfans du premier âge. J'invite

les parens à méditer celui que je viens de publier et qu'on trouve *à Paris*, *chez* *LEFEBVRE*, *Imprimeur*, *rue de Lille*, *n°*. 688, *près celle des Saints-Pères*, *faubourg Saint-Germain* (1).

Cependant comme on ne peut s'en rapporter prudemment aux soins des nourrices mercenaires ou aux *bonnes* d'enfans, en butte aux préjugés tyrans de l'éducation physique, j'engage les pères et mères de famille à prévenir les accès convulsifs de leurs enfans, par l'usage du REMÈDE ANTI-SPASMODIQUE du Collége des accoucheurs.

Ce remède connu depuis 1780 dans l'un et l'autre hémisphère, et dont l'efficacité est garantie par l'expérience de tous les Médecins membres du Collége des accoucheurs de Paris, fondé sous les auspices du Gouvernement, n'est point un secret, mais un mélange heureux des meilleurs anti-spasmodiques connus, et d'un léger eccoprotique (la rhubarbe), qui

---

(1) Mes abonnés sont prévenus que ce *Traité d'Education physique des enfans du premier âge* sera imprimé dans ma *Lucine*, immédiatement après l'*Instruction aux pères et mères* sur les convulsions.

fortifie l'estomac des enfans, en les préservant de la constipation que je regarde comme la cause la plus redoutable des convulsions.

En un mot, l'ANTI-SPASMODIQUE du Collége des accoucheurs est, à l'instar de la THÉRIAQUE du Collége de pharmacie, un remède indispensable, fabriqué en grand, pour l'avantage du public qui ne pourrait se le procurer sans beaucoup de frais.

Le seul dépôt établi pour la distribution du REMÈDE ANTI-SPASMODIQUE est *à Paris, quai de l'Ecole*, n°. 4, *au Collége des Accoucheurs, près le palais des Sciences et des Arts.*

ÉDUCATION PHYSIQUE
DES
ENFANS DU PREMIER AGE.

JE réduis à trois principaux les préceptes sur l'éducation physique des enfans du premier âge; savoir: la propreté, la sobriété et l'exercice.

1°. *De la propreté.* Compagne fidèle de la santé dans la jeunesse, l'adolescence, l'âge viril et la vieillesse, la propreté est encore plus nécessaire à la première enfance; à cet âge de la vie, où l'homme encore imparfait et si différent de ce qu'il doit être un jour, réclame, au nom de la nature, les soins minutieux d'une mère attentive à tous ses besoins, qui seule peut le maintenir nuit et jour dans une excessive propreté, sans laquelle l'insensible transpiration supprimée par l'humidité que produisent ses diverses excrétions, deviendrait la source de tous les maux qui assiégent le berceau de l'enfance, et la cause funeste de la mort du jeune individu qui en est assailli.

A l'instant physique de sa naissance, l'enfant est couvert de la tête aux pieds d'un sédiment blanchâtre, déposé sur la surface du corps par les eaux de l'*amnios*, ou produit en partie par la transudation muqueuse que fournit aux pores exhalans de la peau la végétation animale du fœtus. Cette vase, ou si l'on veut ce dépôt graisseux, en bouchant les pores, s'opposerait à la transpiration insensible qui vient de s'établir chez le nouveau-né, par le nouveau mode de circulation, et

s'opposerait, par sa présence, au libre exercice de ses fonctions.

Le moyen de débarrasser le nouveau-né de ce sédiment blanchâtre, sans trop irriter la peau par les frottemens, consiste à enduire d'abord de beurre frais les parties du corps qui en sont couvertes, pour l'enlever ensuite plus aisément avec du vin chaud, dans lequel on aura fait dissoudre un peu de savon.

Le visage et le crâne du nouveau-né doivent être seulement essuyés avec un linge doux, trempé préalablement dans le même mélange, en évitant de toucher aux yeux.

Il faut avoir grand soin d'envelopper, après ces lotions, tout le corps de l'enfant avec une serviette fine, usée et bien chaude, afin de pomper l'humidité qui, en se refroidissant à la surface de la peau, pourrait supprimer l'insensible transpiration, et produire toutes les maladies qui en sont la suite.

Toutes les fois que l'enfant se salit, la nourrice doit laver, avec de l'eau tiède en hiver et de l'eau froide en été, les parties du corps qui auront été rougies ou gercées par les sels urineux et par les excrémens.

Les bains froids peuvent-ils être avantageux aux enfans nouveau-nés ? Plusieurs

voyageurs dignes de foi rapportent que les femmes indiennes plongent leurs enfans dans les fleuves aussitôt après leur naissance. On dit que les Lapons roulent le nouveau-né dans la neige, et l'y laissent des heures entières, et c'est à de telles pratiques que ces peuples attribuent la force dont ils sont doués et la santé dont ils jouissent. Cela peut être ; mais il ne faut jamais perdre de vue que l'éducation physique des hommes doit être analogue à leur constitution, à la température du climat, enfin à leur genre de vie. Je sais que l'acier le plus dur se trempe en plongeant subitement dans l'eau froide le fer préparé et rougi ; mais nos enfans sont-ils de fer, ou pour parler sans figure, leur santé le plus souvent frêle et délicate, permet-elle ce passage rapide d'un excès de chaud à un excès de froid ? Thétis plongea son fils dans les eaux du Styx, et ce héros fut invulnérable, à l'exception du talon qui ne fut point baigné par le fleuve. Mais rendons-nous justice ; nos enfans ne peuvent être des demi-Dieux, puisqu'ils ne sont engendrés le plus souvent que par de faibles mortels.

Si M. de Fourcroy, magistrat de Châlons (1),

---

(1) Auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Enfans élevés dans l'ordre de la nature.*

eût étudié la nature par-tout ailleurs que dans l'Emile, sa tendresse paternelle n'eut point été mise à une aussi rude épreuve, en sacrifiant à l'esprit de systême trois enfans à qui les bains froids coûtèrent la vie, tandis qu'il les aurait élevés dans l'ordre de la nature, en les accoutumant par degrés aux lavages froids.

D'où je conclus qu'il serait imprudent de traiter nos enfans comme ceux des Lapons, dont la constitution physique est aussi différente de la nôtre, que nos mœurs diffèrent de celles de ce peuple. Les bains froids sont très-salutaires sans doute, mais c'est par degrés qu'il faut y accoutumer les enfans : on doit d'abord les laver à l'eau tiède, parce que la propreté seule l'exige. A deux ans, s'ils ont

---

Note sur l'Affaire Baudelocque-Tardieu.

Cette affaire, qui offre le plus grand intérêt pour l'humanité souffrante, sera plaidée le samedi 12 ventose an 12, à la première section du tribunal de première Instance du département de la Seine, par M. De la Malle, pour M. *Baudelocque*; par M. Lavigne, pour M. *Tardieu*, époux de la victime; par le docteur Sacombe, Médecin-Accoucheur, défenseur dans sa propre cause, et assisté de Me. Ratel, avoué, rue Taranne, faubourg Saint-Germain, etc.

leurs

leurs vingt premières dents, on les éponge en été avec l'eau seulement tiédie au soleil ou à l'air libre, et insensiblement on les accoutume à l'eau froide. Quand les enfans peuvent résister à cette température, les bains les fortifient et deviennent pour eux un vrai plaisir, ce qui semble prouver que l'homme remplit en cela le vœu de la nature.

En réfléchissant aux obstacles que nos préjugés apportent aux progrès de l'éducation physique des enfans du premier âge, je me demandais un jour, pourquoi la nature avait plus favorisé la brute, dans le développement de ses facultés physiques, que l'homme même, cet animal raisonnable qui se qualifie à juste titre de roi des animaux ? Pourquoi, me disais-je encore à moi-même, en réfléchissant sur la propreté instinctive des oiseaux, pourquoi les petits de l'hirondelle, à peine éclos, se tournent-ils adroitement sur le bord de leur nid, pour darder leurs excrémens au-dehors ? Une jeune Dame américaine, que j'accouchai l'année dernière, me donna, sans la lui demander et sans se douter qu'elle me la donnât, la solution de ces deux problêmes, en me démontrant, par l'expérience, que si l'enfant à sa naissance paraît être abandonné de la

nature, c'est que la routine, les préjugés étouffent sa voix au berceau du nouveau-né, pour le soumettre à l'empire de l'habitude.

Le fait que je vais rapporter, quoique de la plus exacte vérité, ne paraîtra pas même vraisemblable à la plupart des mères nourrices, et loin de m'offenser de leur incrédulité, je déclare qu'elle n'égalera jamais la surprise que j'éprouvai le jour où je fus témoin d'un phénomène qu'on observe journellement en Amérique.

Le douzième jour de la couche, je rendais visite à cette jeune Dame; elle était sur sa chaise longue, auprès du feu à côté du berceau de son enfant. Je vous demande pardon, me dit cette mère attentive aux plus légers mouvemens de son enfant, ma fille est déjà propre et demande à faire ses besoins. Qu'on juge de mon étonnement, lorsque cette intéressante nourrice prenant sur ses deux mains son innocente créature, et imitant, par le rapprochement de ses lèvres, le murmure d'un doux ruisseau, je vis en effet sa fille obéir à ce signal, et uriner sur-le-champ en ma présence.

Jamais spectacle ne fit sur moi une impression plus vive et plus délicieuse. Je mis

indiscrètement cette tendre mère à la question, pour connaître les moindres détails d'un procédé si extraordinaire pour moi et si intéressant pour les progrès de l'éducation physique.

« Je suis de la Guadeloupe, me dit alors » cette jeune Dame; et je ne fais qu'imiter » l'exemple d'une pratique consacrée dans » notre île, où l'on accoutume les enfans, dès » le berceau, à ces actes de propreté. A deux » mois je mettrai ma petite Louise sur une » natte; elle marchera bientôt à quatre pattes, » et viendra me demander sa bouteille. Il ne » faut pas, Monsieur, que cela vous étonne. » Une fois accoutumés à la propreté, les nour- » rissons se tourmentent, s'agitent violemment » pour exprimer leurs besoins, et ils se re- » tiennent très-long-temps pour ne pas se » trouver dans des langes mouillés ou salis » par les excrémens ».

L'homme dans sa première enfance, n'est donc pas si stupide qu'on voudrait nous le persuader. L'intelligence de sa nourrice développerait la sienne; et en l'accoutumant de bonne heure à la propreté, on hâterait évidemment les progrès de l'éducation physique.

Mais au lieu de cette tendre sollicitude,

qui prend sa source dans le cœur d'une mère, les nourrices mercenaires trouvent plus leur compte à laisser croupir des heures entières leurs petits marmots dans l'ordure, que d'épier l'instant où ils sont pressés par le besoin. D'un autre côté, les mères nourrices ont une telle idée de la faiblesse organique de leurs nourrissons, qu'elles retardent le développement de leurs forces, en craignant toujours de les abandonner à eux-mêmes, ce qui les rend timides et paresseux à marcher.

La propreté du corps nous engage à parler de la propreté de l'ame; je veux dire du mode de cette cérémonie religieuse, dont l'objet est de purifier le nouveau-né de la tache originelle.

J'invite, au nom sacré de l'humanité, les Ministres du culte catholique de ne jamais conférer le baptême aux nouveau-nés, en versant de l'eau froide, sur-tout en hiver, sur la tête de ces faibles créatures, parce que l'impression d'un fluide glacé sur la partie entière de la tête où le cerveau n'est recouvert que de ses membranes, peut exciter une contraction violente dans les nerfs, et causer des mouvemens convulsifs.

Un Chirurgien-accoucheur à Paris, M. Forestier, je ne sais trop pour quel motif, a

prétendu que mes craintes à ce sujet étaient mal fondées, et que l'effusion de l'eau froide sur la tête des nouveau-nés est *un moyen qu'il a employé avec succès pour en rappeler à la vie, lorsqu'ils étaient trop fatigués en venant au monde.* Sa réponse à la lettre suivante va mettre le lecteur à portée de juger de la solidité des bases sur lesquelles cet Accoucheur établit un sentiment aussi étrange.

LETTRE du Docteur SACOMBE, Médecin-accoucheur, à M. l'Evêque de Paris, insérée dans le Journal du soir, rédigé par Etienne Feuillant.

Le 9 ventose an 1er.

MONSIEUR,

Depuis que j'exerce dans la Capitale une partie essentielle de la Médecine, l'art des accouchemens, j'ai eu plusieurs fois occasion d'observer que l'usage imprudent de verser, sur-tout en hiver, de l'eau froide sur la tête des enfans, en leur conférant le baptême, est pour ces êtres imparfaits une cause plus ou moins funeste de convulsions. Une nouvelle

observation que vous ne pourrez lire sans intérêt, m'impose la nécessité de vous démontrer un abus dont la réforme serait un objet bien digne de votre sagesse.

Le 27 pluviose dernier, j'accouchai une femme jeune, bien portante, qui mit heureusement au monde un fils sain et vigoureux. Le nouveau-né, allaité par sa mère, a rempli toutes les fonctions dont le libre exercice atteste la meilleure constitution physique. Le 28 à sept heures du soir, il a reçu le baptême, et il est mort le même jour à onze heures et demie, dans une attaque violente de convulsions, dont les premiers symptômes s'étaient manifestés peu de temps après la cérémonie. L'ouverture du petit cadavre a fait voir un léger engorgement des vaisseaux du cerveau, effet naturel de la cause qui l'a produit.

Pour vous donner, Monsieur, une idée des dangers de cette pratique, il suffira de vous observer, 1°. qu'à raison de la mobilité et de la faiblesse extrême de ses fibres, le nouveau-né est dans une disposition très-prochaine aux convulsions; 2°. que le cerveau est l'origine commune des nerfs; 3°. que le prêtre verse précisément l'eau sur la *fontanelle*, partie supérieure de la tête, où le cerveau n'est re-

couvert que de ses membranes ; 4°. qu'une tête brûlante peut recevoir et reçoit malheureusement trop souvent le coup mortel, par la seule température du fluide dont on l'inonde. "

Sans être théologien, je pensais que l'effusion de l'eau tiède sur une main de l'enfant suffirait pour la validité du sacrement, et remplirait le vœu d'une religion dont l'esprit fut toujours de faire des saints et non des martyrs.

Signé SACOMBE.

RÉPONSE de M. FORESTIER, Maître en chirurgie, accoucheur, à la lettre ci-dessus.

Le 11 ventose 1792.

1°. « Et moi aussi j'exerce dans la Capitale
» une partie essentielle de la Médecine, l'art
» des accouchemens ; je n'en suis pas plus
» instruit pour cela (1) de l'impression que
» cause sur la tête des enfans nouveau-nés,
» l'eau froide que verse le prêtre en leur con-
» férant le baptême. Je ne parlerai donc pas,
» comme vous, d'après mes observations;
» j'emprunterai seulement le témoignage d'un

(1) *Concedo.*

» grand nombre de sages-femmes et de gardes,
» qui m'ont attesté que la majeure partie des
» enfans ne criaient même pas au moment de
» l'effusion de l'eau froide.

2°. » Peut-être ce liquide à la glace, versé
» sur la tête d'un enfant qui sort du sein de
» sa mère, au moment où il est encore dans
» *cet* atmosphère *chaud* (1) et humide; peut-
» être, dis-je, ce grand contraste pourrait-il
» lui causer quelqu'impression violente. Je
» vous avouerai cependant avoir employé ce
» moyen avec succès pour en rappeler à la
» vie, lorsqu'ils étaient trop fatigués en ve-
» nant au monde.

3°. » Etayé de mes connaissances et de ma
» raison, je ne puis admettre votre théorie,
» lorsque vous citez la mobilité et l'extrême
» faiblesse des fibres du nouveau-né, comme
» disposition très-prochaine aux convulsions;
» j'ose, au contraire, vous assurer qu'elle en
» est une éloignée dans cet instant de la vie.

4°. » La tête de l'enfant n'est plus brûlante
» vingt-quatre ou trente-six heures après sa

---

(1) *Cet* et *chaud* que j'ai soulignés ne sont pas des fautes d'impression, mais des mâles au lieu de femelles sortis de la plume de M. Forestier.

» naissance, et le peu d'eau que le prêtre » verse (le plus souvent au-dessous de la *fon-* » *tanelle*) (1) ne porte pas un coup mortel à » ces *êtres imparfaits*.

5°. » Comme Médecin, vous devez con- » naître les propriétés de l'eau froide sur l'éco- » nomie animale ; je n'entrerai donc pas dans » une longue discussion physiologique pour » vous assurer que votre observation ne » prouve autre chose, sinon qu'un enfant » sain et vigoureux est mort quatre heures » après avoir été baptisé, mais qu'elle ne » démontre pas la cause de cet accident.

6°. » Comme Accoucheur, un sexe aimable » et intéressant a sur-tout droit à vos égards. » Cessez donc d'inquiéter des mères sensibles » qui, à peine remises des douleurs de l'en- » fantement, tremblent encore pour le chaste « fruit de leurs amours. Ne jetez pas une » fausse terreur dans l'ame de ce prélat, ami » de l'humanité. Enfin, par respect pour

(1) C'est sans doute sur *le témoignage d'un grand nombre de sages-femmes et de gardes*, que M. Forestier s'est déterminé à mettre cette parenthèse, car il n'assiste point à la cérémonie du baptême, pour être *aussi instruit que cela*.

» notre religion, laissez nos prêtres exercer
» librement les cérémonies du culte.

» J'ose me flatter, vous ne trouverez pas
» mauvais non plus, que je cherche à arrêter
» l'impression dangereuse que pourrait causer
» sur l'esprit de mes concitoyens, la *Lettre*
» *d'un Médecin à l'Evêque de Paris, sur*
» *les dangers du baptême* (1).

» Je suis, etc. »

Réfutation de la Lettre de M. Forestier,
Maître en chirurgie, accoucheur.

M. Forestier ne trouvera pas mauvais que je cherche à mon tour à arrêter l'impression dangereuse que pourrait causer, sur l'esprit des jeunes Praticiens, une lettre qui me paraît contrarier les vrais principes.

1°. Le chirurgien Forestier nous apprend *qu'il exerce dans la Capitale une branche essentielle de la Médecine, et qu'il n'en est pas plus instruit pour cela*, etc. Cet excès de modestie ne saurait nuire à sa réputation, et

(1) Ma lettre démontre les dangers de l'eau froide, et c'est mal-à-propos que M. Forestier voudrait rejeter sur moi l'impiété du journaliste.

quand toutes les sages-femmes et toutes les gardes de Paris viendraient nous attester ce fait, nous révoquerions en doute leur témoignage, quoiqu'elles nous paraissent très-dignes de foi, lorsqu'elles assurent que la majeure partie des enfans ne crient même pas au moment de l'effusion de l'eau froide. En effet, pour crier, il faudrait en avoir la force; mais de ce que la plupart de ces petits malheureux sont trop faibles pour crier, s'ensuit-il qu'ils ne reçoivent point l'impression fatale d'un fluide qui les glace? Autant vaudrait dire que les nouveau-nés qui s'enrouent à force de crier au moment de l'effusion de l'eau, manifestent ainsi la sensation du plaisir qu'ils éprouvent.

2°. M. Forestier nous avoue ingénuement *qu'il a rappelé à la vie des nouveau-nés, en leur jetant sur la tête de l'eau à la glace.* Voilà ce qu'on appelle des coups de maître: *Gaudeant bene nati.*

« Selon l'axiome que tout changement su-
» bit est dangereux, dit Baumes (1), les lavages
» froids ne conviennent point au frêle enfant

---

(1) Mémoire sur les convulsions, page 26, ouvrage qui a obtenu, à si juste titre, deux couronnes académiques.

» qui vient de naître. Si l'on m'oppose les
» succès de celui qu'on a lavé dès le lende-
» main qu'il a vu le jour (1), je me conten-
» terai d'admirer ce téméraire exemple; mais
» quel motif aurai-je d'en donner un nouveau?
» N'est-ce point assez que l'impression de l'air
» décide dans le nouveau-né des révolutions
» plus ou moins fortes, sans aller, par des
» lavages froids, sur-ajouter à la crise qui
» commence son existence?

» Il serait bon de ne pas baptiser les en-
» fans, en hiver sur-tout, avec de l'eau
» froide, parce qu'elle peut alors exciter une
» contraction violente dans les nerfs, et leur
» causer des mouvemens convulsifs (2) ».

3°. M. Forestier s'étaie, dit-il, *de ses connaissances et de sa raison*, pour nier que la mobilité et l'extrême faiblesse des fibres du nouveau-né soit une disposition très-prochaine aux convulsions. Mais je le prie d'être bien

---

(1) Le fils de M. Fourcroy. Voyez son ouvrage intitulé : *Les Enfans élevés dans l'ordre de la nature.*

(2) Dissertation, par Ballexserd, qui a remporté le prix le 21 mai 1762, à la Société hollandaise des sciences, page 19.

persuadé que cette opinion qu'il lui plaît d'appeler ma théorie, est celle des plus fameux Praticiens.

4°. Si M. Forestier, au lieu d'emprunter le témoignage des sages-femmes et des gardes, eût assisté lui-même, en hiver, à la cérémonie du baptême, il serait plus instruit qu'il ne paraît l'être, et de la quantité d'eau que le prêtre verse sur la tête du nouveau-né, et de la partie sur laquelle il la verse, et des hurlemens que l'effusion de cette eau glacée fait pousser à l'enfant. L'expression *d'êtres imparfaits* qu'il a soulignée, paraît l'avoir choqué. Cependant voici des vérités anatomiques qu'il est impossible de révoquer en doute.

« D'exactes dissections, dit Baumes (1), » nous apprennent combien, dans le premier » période de la vie, la machine humaine est » imparfaite, relativement à ce qu'elle sera » lors de son entier développement. En effet, » les parties sont mal prononcées; tous les os » auxquels il manque le degré de dureté et de » solidité qu'ils doivent avoir un jour, sont » surmontés d'épiphyses; les sutures du crâne » sont mal affermies, et certains os de cette

(1) Mémoire sur les convulsions, page 12.

» boîte osseuse si importante, à demi-formés
» encore, laissent sur le sommet de la tête
» une fontanelle assez considérable. La tête
» de l'enfant est, en raison majeure au reste
» du volume du corps, comparée à celle d'un
» adulte, celle-ci étant comme 1 à 8, au lieu
» que l'autre est de 1 à 3. La masse du cerveau,
» proportionnée à la cavité cérébrale, est d'un
» tissu plus mou et plus humide ; les nerfs sont
» aussi respectivement beaucoup plus gros, les
» ganglions sont pareillement beaucoup plus
» grands ; et, en général, la gaîne nerveuse
» a été trouvée plus rouge. Une peau fine et
» tendre recouvre des muscles grêles, délicats
» et abreuvés de beaucoup d'humidité ; tout
» l'organe cellulaire, outre son tissu, sensi-
» blement plus faible et plus lâche, abonde
» en mucosité ténue, telle qu'on l'a rencon-
» trée à peu près dans le corps des adultes
» cachectiques. Les élémens des fibres sont
» liés par un gluten de peu de consistance ; et
» la membrane interne de la tunique propre
» des artères, dans laquelle réside la force de
» ces vaisseaux dans l'homme, est d'une tex-
» ture infiniment plus délicate et plus molle
» encore que dans la femme. J'ai parlé du
» cerveau. Le cœur est, eu égard au système

» vasculeux, plus fort et plus grand que chez
» les hommes faits. Le foie et le pancréas sont
» tellement volumineux, qu'ils remplissent
» une grande partie du bas-ventre, et l'abon-
» dance de leur sécrétion répond à leur vo-
» lume. Les biles cystique et hépathique sont
» peu amères. Le tissu parenchimateux des
» viscères participe de l'organisation des mus-
» cles, et la masse cellulaire, qui contribue
» à les former, n'a pas des qualités différentes.
» L'on sait qu'il existe dans l'enfant des par-
» ties surnuméraires, et qui doivent commen-
» cer à s'effacer dès qu'il a vu le jour. Enfin,
» les ongles, quoique moins mous et moins
» minces que dans le fœtus, sont bien loin
» encore de cette texture ferme qu'ils ont chez
» les adultes ».

Un poète célèbre, à qui ces vérités anatomiques n'étaient pas étrangères, a dit, en s'adressant aux mères de famille :

A vos soins maternels la Nature confie
Ces *êtres imparfaits* qui commencent la vie (1).

5°. M. Forestier présume que, *comme Médecin, je connais les propriétés de l'eau*

(1) Saint-Lambert, poëme des Saisons.

froide sur l'économie animale; mais en cela il me fait beaucoup plus d'honneur que je ne mérite, car j'ignorais, avant qu'il me l'apprit, que l'eau à la glace eut la merveilleuse propriété de *rappeler à la vie les nouveau-nés trop fatigués en venant au monde*; tandis que je pensais, avant qu'il vint me tirer d'erreur, que l'effusion de l'eau froide versée en hiver sur la tête de l'enfant bien sain et bien nourri, avait pu être la seule cause des convulsions dont il fut atteint presqu'aussitôt, et dont il mourut quatre heures après la cérémonie du baptême.

6°. Enfin, quand j'écrivais à l'évêque de Paris, pour éclairer sa religion et prévenir un nouveau malheur, aurais-je dû m'attendre qu'un Chirurgien *qui exerce dans la Capitale une partie essentielle de la Médecine*, qu'un anatomiste, qu'un physicien m'accuserait au tribunal du beau sexe, d'avoir manqué aux égards qui lui sont dus, d'inquiéter des mères sensibles, de jeter une fausse terreur dans l'ame d'un prélat, ami de l'humanité, de manquer de respect à notre religion, et de troubler nos prêtres dans les cérémonies du culte? Aurais-je dû m'attendre que M. Forestier, interprétant malignement la gaîté du journaliste,

journaliste, me prêterait la coupable intention de prêcher l'irréligion, en cherchant à persuader *que le baptême était dangereux*, tandis que je n'avais d'autre but que de manifester une vérité que M. Forestier lui-même ne m'aurait point contestée, s'il se fût étayé de *ses connaissances et de sa raison*. Je veux dire qu'il y a non-seulement de l'imprudence, mais de l'inhumanité à verser en toute saison, et sur-tout en hiver, de l'eau froide sur la tête des nouveau-nés, en leur conférant le baptême.

La propreté, à l'égard des nouveau-nés, ne consiste pas seulement dans l'administration des bains ou des lotions, mais dans une infinité d'autres pratiques, à l'exécution desquelles tient essentiellement la santé des nourrissons.

1°. Les frictions sèches sur tout le corps, et principalement le long de la colonne vertébrale, en détachant de la surface de la peau une poussière furfuracée, dilatent les pores, donnent du ressort au tissu cutané, et facilitent merveilleusement l'insensible transpiration. Ce n'est ni avec un linge fin, ni avec la flanelle la plus douce que l'on doit pratiquer ces frictions; elles auraient lieu d'une ma-

nière trop inégale et trop violente, ce qui attirerait à la surface du corps une trop grande quantité de sang, et y exciterait des phlogoses et des inflammations érysipellateuses. On se sert à cet effet, avec plus d'avantage, d'une brosse douce, qu'on promène uniformément et tour à tour sur les extrémités supérieures et inférieures, et le long de la colonne épinière, en évitant avec soin de faire les frictions sur la poitrine et sur le bas-ventre. On peut brosser également la tête des enfans, en évitant la fontanelle, mais avec une brosse particulière, parce qu'il serait à la fois et mal propre et mal sain de promener sur le reste du corps la crasse de la tête, et de frictionner ainsi les autres parties.

2°. Les oreilles des enfans exigent un soin particulier; leur surface postérieure et le cuir chevelu qu'elles recouvrent, sont humectés d'un suintement séreux, dont l'odeur frappe désagréablement l'odorat. Des frottemens doux avec un linge fin, pratiqués soir et matin, derrière les oreilles des enfans, établissent des exutoires salutaires, qui souvent tiennent lieu de vesicatoires, et cet acte de propreté ne contribue pas peu à préserver les nourrissons des maux d'yeux, et à favoriser l'éruption des

dents, en dégageant les gensives des humeurs dont elles sont gorgées.

Cette pratique n'est pas indifférente pour la santé des adultes. Je connais des personnes qui se sont guéries de maux de dents et d'ophtalmies rebelles, en suivant le conseil que je leur avais donné, de frotter le matin en se levant, et le soir avant de se coucher, le derrière des oreilles avec un linge fin et sec, après l'avoir présenté au feu pour en faire évaporer l'humidité.

Le *cerumen* des oreilles, qu'on appelle *cire*, est une humeur jaune, amère, visqueuse, inflammable, séparée du sang dans de petits grains glanduleux, nommés *glandes cérumineuses*, par Duverney qui les a découvertes. Elle est destinée à lubréfier le méat auditif, à entretenir une certaine souplesse dans la membrane du tympan, et à contribuer ainsi à la perception du son. Le second usage de cette humeur est d'empêcher, par son amertume, les insectes d'entrer dans l'oreille, et de mettre un obstacle à leur progression, lorsqu'ils s'y sont introduits.

Il arrive quelquefois que cette humeur s'amasse en trop grande quantité et s'épaissit rop, en sorte que l'âcreté qu'elle contracte par

son long séjour dans le conduit auditif, peut devenir funeste à l'organe qui la recelle.

Cependant, je suis bien éloigné de conseiller aux mères nourrices, et sur-tout aux nourrices mercenaires, de faire l'extraction de l'humeur *cérumineuse* des oreilles, soit avec un cure-oreille, soit avec tout autre instrument, dont l'introduction ne saurait être confiée qu'à des hommes de l'art qui connaissent la structure de cet organe et le danger d'une pareille opération. Mais on peut prévenir l'épaississement de cette humeur occasionné par le contact de l'air froid, et son trop grand amas, en bouchant l'orifice externe du conduit de l'oreille avec du coton cardé, lequel pompera l'humeur et la maintiendra dans l'état de fluidité, par la douce chaleur que sa présence excitera dans l'organe de l'ouie.

3o. On doit éviter d'essuyer le visage des nouveau-nés avec les couches blanches de lessive, et a plus forte raison avec des couches sales, comme le font la plupart des nourrices; mais un acte prétendu de propreté de leur part, c'est l'usage révoltant qu'elles ont de laver le visage de leurs nourrissons, et de les *débarbouiller* avec leur salive.

Quoique la salive puisse être regardée

comme un savon naturel par la propriété qu'elle a de mondifier les ulcères, de résoudre les tumeurs, de guérir les maladies de la peau, etc. il est vrai de dire, qu'à raison des individus et des dispositions différentes où ils se trouvent, la salive est plus ou moins âcre, et que cette causticité peut irriter la peau tendre et délicate du visage des enfans et flétrir leur teint de lys et de roses.

Mais ce n'est encore là qu'un des moindres inconvéniens qui peuvent résulter pour les nourrissons de l'usage de la salive. Quels funestes effets cette humeur extraite abondamment des glandes salivaires, et mêlée avec l'aliment d'un enfant, ne produira-t-elle point dans son estomac, si la nourrice n'est pas parfaitement saine ? Cette seule idée ne doit-elle pas révolter tout être sensible à la seule vue du spectacle dégoûtant qu'offrent ces nourrices qui, de peur de brûler leur nourrisson, roulent long-temps la bouillie dans leur bouche, et l'imprègnent de leur propre salive avant de leur faire avaler ce mets insalubre ?

4°. Que dirai-je des baisers que le premier venu se croit en droit de donner sur la joue ou sur la bouche d'un jeune enfant ? Les nourrices seraient moins flattées des caresses

qu'on prodigue à leurs nourrissons, si elles connaissaient le danger qui peut résulter pour eux de ces gages d'amitié. De même que l'haleine brûlante du vent du midi peut en un instant flétrir la rose nouvelle, l'haleine corrosive qui s'exhale des poumons brûlans d'un individu mal sain peut en un instant flétrir le teint vermeil d'un nouveau-né. Mères nourrices, ce n'est pas encore là le seul malheur qui peut résulter des baisers donnés à vos enfans. Le poison de la vipère est moins aigu et moins subtil que le souffle mortel qui sort de la bouche du libertin en proie au mal syphilitique. Pères et mères de famille, redoutez les baisers que les lèvres du vice impriment voluptueusement sur les joues ou sur la bouche de l'innocence, et accoutumez de bonne heure vos enfans à n'être sensibles qu'aux caresses des auteurs de leurs jours.

5o. Le cerveau des enfans est extrêmement humide, et c'est par le nez que s'écoule, sous le nom de *morve*, un fluide visqueux qui a été séparé dans la membrane pituitaire, et dont l'épaississement dans les narrines, à raison de l'air extérieur, gênerait la respiration, si la nourrice n'avait le soin de moucher son enfant; mais la structure même du nez prouve

qu'il faut le faire avec ménagement, soit pour éviter les accidens graves auxquels la violence pourrait donner lieu (1), soit pour ne point occasionner une difformité, en changeant la direction des cartilages du nez qui, à cet âge, sont d'une extrême souplesse.

6°. C'est une très-mauvaise pratique d'accoutumer aux lotions chaudes le visage tendre et délicat d'un nourrisson. La chaleur et le frottement, en dilatant les vaisseaux capillaires, attirent à la surface de la peau le sang et les humeurs. De là l'altération des traits de la physionomie, les rougeurs, les dartres, et ces masques hideux qui recouvrent souvent la face des nourrissons. La meilleure manière de les débarbouiller est de faire chauffer un linge fin en le présentant au feu, et lorsqu'il est bien chaud, on le trempe dans l'eau froide: on éponge ainsi, sans violence et sans frottemens, le visage du nourrisson, qu'on essuie sur-le-champ avec un linge bien sec.

---

(1) L'ébranlement des os du nez se communique à la lame perpendiculaire de l'os ethmoïde, laquelle le transmet à la lame cribleuse du même os; et si celle-ci, qui est très-mince, vient à se rompre, il en résulte épanchement, déchirement des nerfs olfactifs, inflammation des parties internes, convulsions et la mort.

7°. La nourrice, qui se pique de quelque propreté, ne doit jamais coucher son nourrisson avec elle, dans le même lit, non-seulement dans la crainte qu'en s'agitant pendant le sommeil, elle ne vienne à l'étouffer, mais encore par le danger qui résulte, pour le nouveau-né, de coucher à côté d'une personne d'un âge très-disproportionné au sien. Or, ce danger est tel, d'après l'expérience et l'observation des plus savans physiciens, qu'un enfant qui couche avec sa nourrice, ou une jeune personne qui couche avec un vieillard, même exempt de toute infirmité, perdent peu à peu leur embonpoint et leurs forces, tandis que la nourrice et le vieillard, semblables à ces plantes parasites qui absorbent la substance de celles auxquelles elles s'attachent, semblent renaître et rajeunir à leurs dépens. Mais, pour mieux concevoir comment s'opère ce phénomène dans l'économie animale, examinons par quel mécanisme la nature donne et perpétue l'existence, en variant sans cesse la forme de la matière ; et d'abord : qu'est-ce que la vie ?

La vie est ce fluide éthéré, ce feu élémentaire, acide et phosphorique, en un mot cet océan de lumière, dans lequel nagent tous les

mondes, qui, du sein du soleil, sa source féconde, vient inonder la terre, et se mêlant à l'air atmosphérique qui lui sert de véhicule, pénètre tous les corps en plus ou moins grande quantité, suivant leur configuration particulière, et l'aptitude plus ou moins grande qu'ils ont à recevoir sa céleste influence. Animaux, végétaux, minéraux s'animent, végètent, s'amalgament à mesure qu'ils sont saturés de ce principe vivifiant; et ils cessent d'être ce qu'ils sont, quand ce fluide igné, qui les abandonne plutôt ou plus tard, suivant le degré d'attraction inhérente aux corps environnans, est entièrement épuisé. La vie n'est donc proprement qu'une évaporation plus ou moins prompte de cette matière subtile effluente du corps qui la retient, et la mort de chaque individu n'est que la suppression subite ou la dernière exhalaison de cette substance vitale.

Faisons maintenant l'application de cette théorie au phénomène dont il s'agit. A l'instant de la conception, le mâle, par un coup électrique, communique à l'animal renfermé dans l'œuf, toute la dose de vitalité que la nature lui destine. Ainsi, l'enfant vient au monde avec tout le fuseau de vie qu'il a à filer jusqu'à l'extrême vieillesse, à moins que le

ciseau de la Parque ne coupe prématurément le fil de ses jours. L'enfant à la mamelle a donc une source de vie plus considérable que sa nourrice; or, comme le fluide vital tend sans cesse à se mettre en équilibre avec les corps environnans, si l'on couche un nourrisson auprès de sa nourrice dans le même lit, le corps de celle-ci attirera l'excès du fluide vital du corps de l'enfant, qui, épuisé par ces pertes journalières, tombera dans le marasme et périra bientôt de langueur.

Il était bien connu des anciens le secret de rajeunir et de revivifier les corps les uns aux dépens des autres, puisque les annàles sacrées attestent que le roi David couchait entre deux jeunes filles, pour réchauffer son corps glacé par la vieillesse et ranimer ses esprits languissans. Capivaccius voulant guérir le seul héritier d'une famille illustre, le fit coucher entre deux jeunes nourrices dont le lait lui servait d'aliment. Ce remède fut si efficace, qu'en très-peu de temps, le jeune homme se trouva en état de donner à ses bienfaitrices des preuves non équivoques de sa reconnaissance et de son rétablissement à la santé.

Un fils unique seul héritier d'une immense, fortune, enfant d'autant plus cher que sa

mère l'avait obtenu de la nature à l'âge où une femme ne peut guère se flatter de devenir enceinte; cet enfant était dans un état de marasme que les médicamens rendaient chaque jour plus affreux. Je fus consulté. A la première entrevue, je reconnus la cause du mal; l'habitude de voir les enfans donne seule plus d'aptitude à connaître les maladies auxquelles ces petits êtres sont sujets. L'enfant entrait dans sa huitième année et sa physionomie réunissait tous les symptômes caractéristiques de la masturbation. Je ne voulus point effrayer les parens en leur découvrant la cause de la maladie, mais je me rendis garant du prompt retour à la santé s'ils voulaient suivre mes conseils. Je donnai à cet enfant une nourrice jeune, fraiche et de la santé la plus brillante. Son nourrisson couchait avec elle. Lorsque cette jeune femme, dont la moralité était bien connue, eut gagné l'affection de son nourrisson, elle le menaça de l'abandonner s'il ne renonçait pas à l'habitude qu'il avait contractée. La surveillance la plus active, et les bains locaux triomphèrent d'une manœuvre qui tenait moins au besoin physique qu'à l'irritation mécanique d'un attouchement fréquent. En moins de six mois cet

enfant devint méconnaissable, tant il avait acquis de la fraicheur et de l'embonpoint, tandis que sa nourrice avait perdu l'une et l'autre à ce commerce.

8°. Souvent malgré les lotions et les soins d'une nourrice, les plis des aînes et des fesses du nourrisson s'enflamment, ou par l'âcreté de l'urine et des excrémens, ou par l'effet de la dentition difficile. On appaise cette inflammation accidentelle en poudrant les parties gercées ou excoriées avec la scieure de bois de chêne vermoulu. L'amidon qu'on substitue est moins propre que la scieure de bois à cette opération, parce qu'attirant l'humidité de l'atmosphère, l'amidon par sa fraicheur supprime la transpiration.

De la sobriété. Si les adultes les plus forts ne peuvent se flatter de conserver leur santé, qu'en évitant tout excès dans le boire et le manger, combien la sobriété est-elle plus nécessaire aux enfans et sur-tout aux enfans à la mamelle? Cependant, par l'effet des préjugés, et souvent même par l'excès d'une tendresse peu éclairée, les mères qui nourrissent leurs enfans, persuadées que leur nourrisson est affamé toutes les fois qu'il crie, lui donnent à teter à tout instant avec une profusion dangereuse.

L'insouciance et la paresse fomentent le même abus chez les nourrices mercenaires, qui gorgent leur nourrisson de lait ou de bouillie, parce qu'elles savent par expérience, que les enfans bien repus dorment d'un profond sommeil, ou du moins qu'ils passent plusieurs heures dans un état de stupeur, accablés sous le poids de la digestion, et qui leur laisse le temps de vaquer à leurs occupations.

Je ne prétends pas néanmoins, la balance et la montre à la main, peser scrupuleusement la dose de lait nécessaire à un nourrisson, ou fixer irrévocablement les heures de ses repas. Les variétés presque infinies, que nos mœurs et les vices de nos institutions ont apportées, soit dans la qualité, soit dans la quantité de lait des nourrices, soit dans la constitution physique des nourrissons, ne permettent point à un médecin d'établir une loi générale qui puissent convenir à tous les enfans à la mamelle. C'est à la raison seule, éclairée par l'expérience, qu'il appartient de régler la quantité d'alimens nécessaires sur le besoin, le tempérament et les forces de chaque individu. Je me contenterai d'observer aux mères nourrices, 1°. que les cris d'un enfant

ne sont pas toujours causés par le besoin de nourriture ; 2°. que les nourrissons qu'on gorge de lait ne sont pas ceux qu'on élève avec le plus de succès.

Il faut, autant qu'il est possible, accoutumer les enfans à ne prendre le sein qu'à des heures réglées, et proportionner le nombre de ses repas aux besoins réels, autrement l'estomac est surchargé par un aliment qu'il ne peut digérer. Le lait devient aigre, acrimonieux, cause des vomissemens, des tranchées et des convulsions. Les mères et les nourrices mercenaires regardent ces vomissemens comme très-avantageux aux enfans. Ils le sont en effet, mais de la même manière qu'il est utile aux adultes de vomir lorsqu'ils ont bu ou mangé avec excès.

En traitant de l'allaitement j'ai dit que le moment le plus favorable pour donner à teter à un nourrisson est en général celui qui précède immédiatement chaque repas de la mère nourrice. En effet, la digestion est sensée terminée lorsque la nourrice sent le besoin de prendre un nouveau repas : or, le lait qu'on donne à l'enfant à cette époque a reçu le degré d'élaboration requis pour constituer un aliment très-substanciel, tandis que si la nourrice

donne le teton à toute heure de la journée, le nourrisson ne trouvera dans le sein maternel qu'un lait peu succulent et quelquefois si séreux, qu'il deviendra laxatif et dévoiera l'enfant au lieu de le fortifier.

Il est rare de trouver d'assez bonnes nourrices, et des nourrissons assez sobres, pour qu'on puisse se passer d'aliment solide jusqu'au douzième mois de l'alaitement; il faut donc au besoin faire choix d'une nourriture saine et légère, analogue à la constitution physique du nourrisson.

Dans l'ordre de la nature, que je fis vœu de prendre en tout pour guide et pour modèle, l'époque du besoin d'une nourriture solide pour le nourrisson me paraît être celle de la première éruption des dents destinées à concourir à la première digestion des alimens dans la bouche, suivant ce précepte si connu, *prima digestio fit in ore.* Cependant la quantité et la qualité du lait trop souvent insuffisantes à la nourriture des nouveau-nés, ne permettent point d'attendre cette époque, et la plupart des nourrices, sur-tout au sein des grandes cités sont obligées de suppléer à la limpidité et à la pénurie de leur lait par l'usage des alimens solides, et la *bouillie*, consacrée

et préconisée par la routine, est l'aliment que cette fille de l'ignorance vient présenter aux mères nourrices et aux nourrices mercenaires.

Une colle gluante et visqueuse, plus propre, dit Ethmuller, à unir deux feuilles de papier qu'à nourrir des enfans, loin d'appaiser les tranchées, ne fait que les augmenter, et en rendre la guérison plus difficile. Mauriceau a vu périr, trois jours après sa naissance, un gros enfant, d'une attaque de convulsions causées par des tranchées qui lui étaient survenues par l'usage de la *bouillie* dont on le nourrît, en attendant que la nourrice qui lui avait été destinée, fut arrivée de la campagne. Il est vrai qu'il n'y a rien d'étonnant à cela que la stupidité de la personne qui donne de la bouillie à un nouveau-né.

Lorsqu'on est obligé d'attendre plusieurs jours l'arrivée de la nourrice, il ne faut donner au nouveau-né, ni *bouillie*, ni lait. Le premier jour de sa naissance l'eau sucrée doit lui tenir lieu de nourriture; le second jour, on lui fait une eau panée suffisamment édulcorée; le troisième jour, on lui donne de temps en temps quelques boulettes de beurre roulées dans le sucre; le quatrième jour et les suivans, on lui fait prendre quelques cuillerées de bouillon

bouillon gras. Son estomac est beaucoup mieux disposé à recevoir le lait de sa nourrice, que si on lui eût donné du lait de vache, ou tout autre aliment.

Le Camus s'est fortement élevé contre l'usage de la *bouillie*, qu'il regarde comme une cause funeste de maladies convulsives. Zimmerman assure que la mortalité des enfans était relative, dans un des cantons suisses, à l'usage qu'on y faisait de la *bouillie*.

Si le lait d'une nourrice n'est ni assez subtantiel, ni assez abondant, on peut, sans avoir recours à la bouillie, faire prendre à la nourrice du lait de vache avec de l'eau de gruau, ou de l'eau d'orge avec un peu de fenouil. On peut lui donner encore, trois ou quatre fois par jour, avant chaque repas, une bonne soupe grasse, composée d'excellens légumes. Mais si ces moyens sont insuffisans, on fera prendre au nourrisson une légère crême de pain, c'est-à-dire, une panade composée de croûtes de pain bien mitonnées et édulcorées avec quantité suffisante de cassonnade, ou du bouillon à la viande, comme une nourriture mieux animalisée et plus propre à corriger, par sa disposition à l'al-

kalescence, la tournure acide du régime laiteux.

Personne ne doute que le repos ne soit indispensable aux nourrissons, et sur-tout aux jeunes nourrissons qui ne peuvent sucer qu'un lait échauffé, lorsque la nourrice passe les nuits sans dormir, ayant son enfant suspendu à son sein ou le promenant dans ses bras.

Cependant on ne peut venir à bout de faire entendre raison à cet égard aux mères nourrices. On a beau leur représenter que les oiseaux, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil, ne quittent point leur nid pour aller chercher de la nourriture à leurs petits; que les femelles quadrupèdes réchauffent, mais n'allaitent point leurs petits pendant la nuit; que mères et petits se livrent au sommeil. Les Dames, en général, conviennent de la vérité de ces faits, et de la solidité des principes qui en émanent en faveur de l'éducation physique, mais le premier cri de leur enfant leur fait tout oublier; elles se lèvent au milieu de la nuit, souvent à demi-nues; accablées de sommeil elles s'endorment, le froid les saisit, la fièvre s'empare d'elles, le lait se coagule dans le sein, de là l'inflammation des mamelles et tous les désordres qui accom-

pagnent la rétention ou la répercution du lait. D'ailleurs n'est-ce pas un poison pour l'enfant que le lait altéré par son séjour dans les mamelles actuellement enflammées, sans parler des causes morales, telles que le chagrin, la crainte de perdre un nourrisson chéri, causes dont l'influence funeste est trop bien reconnue pour avoir besoin d'être démontrée.

Quel serait le remède préservatif à tant de maux, à tant d'inquiétudes ? La raison éclairée par l'expérience ; la raison qui dit à haute voix que sept heures de sommeil, nécessaires à tous les êtres, sont indispensablement requises pour toute nourrice, afin de réparer ses forces, et de donner au lait le temps de s'élaborer dans les mamelles.

J'ai eu la satisfaction de persuader ces vérités à des mères nourrices qui ont éprouvé les plus heureux effets de cette pratique. Mais il faudrait pour cela avoir à faire à des femmes fortes ? Heureux ! qui peut en trouver. *Mulierem fortem quis inveniet ?*

A peine les enfans à la mamelle ont-ils les premières dents, que des nourrices ignorantes, *pour leur forger*, disent-elles, *un bon estomac*, se permettent de les gorger de pain tendre ; de viande, de gâteaux : c'est vouloir étouffer

un enfant. Ces mets grossiers, à demi mâchés, surchargent l'estomac, l'irritent, et produisent bientôt une cardialgie-spasmodique, qui s'annonce par le hoquet, et dégénère en vomissemens et en mouvemens convulsifs.

Qui croirait, si des exemples funestes ne l'attestaient, que des nourrices mercenaires sont assez imprudentes pour donner du vin et des liqueurs à un nourrisson, sous prétexte de le fortifier. Le docteur Baumes, déjà cité, a vu un enfant auquel une nourrice coupable avait procuré un tremblement et une stupidité marquée, après l'avoir souvent gorgé de vin, dans la vue de le faire dormir. Cependant le vin, à titre de remède, est puissamment indiqué chez les enfans dans certaines circonstances. Je l'ordonne avec succès, aux enfans à la mamelle, affaiblis par le dévoiement à l'époque de la dentition.

Lá consultation en faveur des enfans trouvés, dans l'hôpital d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, recommandaient expressément, comme un moyen de rendre les digestions moins laborieuses, de donner dans la journée à ces petits êtres, quelques cuillerées d'eau de chiendent, avec un quart de bon vin. Hippocrate conseille de donner aux

enfans du premier âge, quelques gouttes de vin, avec de l'eau tiède, pour les garantir des convulsions. Les nourrices des montagnes et des cantons septentrionaux de la France, attestent que le pain trempé dans le vin, rend les enfans plus robustes; et d'après l'expérience, *Bordeu* assure que les enfans disposés aux écrouelles se trouvent très-bien d'un peu de vin qu'on ajoute à leur panade faite avec de la pâte cuite et fermentée.

Une observation bien importante est de ne prescrire aux enfans du premier âge, que des boissons froides; elles fortifient l'estomac et lui donnent du ressort, tandis que les boissons chaudes le délabrent, et le rendent inhabile à l'exercice de ses fonctions.

La sobriété dans le régime des enfans ne se borne point à éviter tout excès dans le boire et le manger; elle s'étend encore sur les erreurs qui se commettent à l'égard de la veille et du sommeil.

La veille, chez les enfans à la mamelle, est du plus funeste présage. Comme elle provient le plus ordinairement des erreurs commises dans la diète, c'est du côté du régime de l'enfant, ou de la nourriture, qu'il faut diriger ses vues. Il n'y a cependant pas

d'inconvénient, dit à ce sujet Baumes, d'administrer aux enfans de petites doses de camphre combiné avec le nitre, ou des bains tièdes.

Cependant le sommeil le plus salutaire est celui qui succède naturellement au repos et à l'exercice. Le mélange fréquent d'un nouveau chyle avec le sang, et la parfaite tranquillité d'esprit, sont les deux causes principales qui agissent sur les enfans, et les forcent au sommeil. J'ai dit ailleurs qu'il faut bien se garder d'avoir recours aux narcotiques, et notamment à l'opium, pour combattre l'insomnie dont ils sont tourmentés. Il est rare d'ailleurs qu'un exercice modéré, pris à l'air libre, ne tienne pas lieu de tous les secours de l'art pour procurer le repos à des êtres qui en ont tant de besoin.

De l'exercice. L'exercice modéré n'est pas moins nécessaire que l'air à la santé des enfans, et le vrai talent des nourrices est de savoir proportionner cet exercice à l'âge et aux forces du nourrisson. Faire de douces impressions sur les organes des sens, c'est les exercer d'une manière utile. Le premier exercice qu'on puisse donner à un enfant à la mamelle, est de le promener continuellement

à l'air libre. Les mouvemens doux et naturels qu'il reçoit dans les bras de sa nourrice, l'impression de l'air qu'il respire en le déplaçant, la variété des objets qui s'offrent à sa vue, en l'affectant agréablement, le font tressaillir de joie et donnent du ressort à la fibre, par le jeu de ses membres encore faibles et délicats.

Un autre exercice analogue à ce premier âge de l'enfance, et qui fortifie beaucoup un nourrisson, c'est de lui faire de légères frictions sèches sur les jambes, sur les cuisses et principalement le long de la colonne vertébrale, avec une brosse douce.

Ces légères frictions, en donnant du ressort au tissu cutané, favorisent singulièrement la transpiration insensible, et entretiennent la circulation à la surface du corps des enfans du premier âge, dont la fibre est molle et lâche.

Les enfans marchent rarement seuls avant l'âge d'un an; il serait même dangereux de les forcer à marcher avant cette époque, parce que leurs extrémités inférieures sont trop faibles pour soutenir le poids de la tête et du tronc. Il faut toujours les laisser libres, pour qu'elles s'étendent, se développent et se fortifient.

Cependant, que n'a-t-on pas imaginé pour hâter le moment de voir marcher les enfans? Le génie des mères et des nourrices s'est épuisé à inventer des lisières, des charriots, des paniers d'osier et autres machines non moins funestes.

Les lisières, à l'aide desquelles on tient les enfans suspendus, sous prétexte de leur apprendre à marcher, leur font trop lever les épaules, et souvent inégalement par l'insouciance ou la mal-adresse de la personne qui tient les lisières. La poitrine est gênée dans ses mouvemens, et la taille se gâte par la déviation de la colonne vertébrale.

Les chariots dans lesquels les nourrices mercenaires emprisonnent leurs nourrissons pour se débarrasser d'eux et s'épargner la peine de les porter, les chariots ne sont pas moins dangereux que les lisières. L'enfant trop faible pour se soutenir long-temps sur ses jambes, finit par se suspendre aux barreaux du chariot, la tête enfoncée dans ses épaules, les genoux *cagneux* et les jambes fléchies sous le poids du tronc.

Les paniers d'osier sont des cônes tronqués, dont le sommet est en haut, tandis que la base porte sur le parquet ou sur le carreau qui sert

de promenade à l'enfant. Ces machines douées d'une légèreté extrême, peuvent être soulevées par le nourrisson, qui retombe bientôt avec elles, et ces chûtes réitérées l'exposent au danger de se blesser. J'ai vu un nourrisson de sept mois, dont la langue fut meurtrie et se tuméfia au point de remplir douloureusement toute la cavité de la bouche, par l'effet d'une compression violente entre les deux machoires, après un coup reçu à la symphise du menton sur le bord supérieur d'un panier d'osier, lequel d'ailleurs ne saurait préserver des accidens fâcheux, imputés avec raison aux chariots.

Je suis loin de regarder comme un exercice, et moins encore comme un exercice salutaire, les secousses violentes que les nourrices inexpérimentées et les *bonnes* d'enfans donnent à leurs nourrissons, en les soulevant avec force et les faisant retomber tout-à-coup sur leurs genoux, souvent après le repas et durant le travail de la digestion. Ces mouvemens forcés ne peuvent qu'être nuisibles, soit par l'ébranlement du cerveau qui produit les étourdissemens, soit par l'agitation de l'estomac, dont les commotions sont suivies du vomissement.

On se tourmente bien mal à propos pour

exercer les forces des nourrissons : pour opérer avec fruit le développement de leurs facultés physiques, il suffit de les promener à l'air libre, et de les abandonner à leurs propres forces, lorsque le mauvais temps ou les occupations domestiques ne permettent point aux mères, aux nourrices mercenaires, ou aux *bonnes* de les promener.

Il y a seulement une observation importante à faire sur la manière de situer les enfans lorsqu'on les porte. C'est de les changer de bras, plusieurs fois à chaque promenade. Il suffira de faire une simple réflexion, pour se convaincre des inconvéniens de la méthode contraire. L'enfant porté par sa nourrice repose sur un plan incliné, en sorte qu'une de ses fesses est toujours plus élevée que l'autre. L'habitude de cette position ferait nécessairement dévier la taille d'un jeune enfant, dont les os encore cartilagineux sont susceptibles de prendre toutes sortes d'impressions, par le défaut de solidité qu'ils n'acquièrent qu'avec l'âge. On n'aura point à craindre l'inflexion de la colonne vertébrale, ou la déformation du bassin chez les petites filles, en les changeant souvent de bras, et en inclinant le moins possible celui des deux sur lequel le nourrisson est assis.

En parlant de la situation la plus favorable à l'accroissement de l'enfant dans la matrice, j'ai démontré que la position sur le dos était la plus naturelle, à raison de la structure de la charpente humaine. Il suffira donc de placer les nourrissons sur un tapis, ou sur une natte, dans un lieu exempt d'humidité, et de les abandonner à leurs propres forces : or, voici l'usage qu'ils en feront. Placés sur le dos, ils se balanceront sur la colonne vertébrale comme le vaisseau sur sa carène ; ils agiteront à la fois leurs extrémités supérieures et inférieures ; bientôt ils se traîneront à quatre pattes, et enfin ils se redresseront sur leurs jambes, lorsqu'ils se sentiront assez forts pour se soutenir dans cette position. L'expérience est parfaitement d'accord avec ma théorie ; et si la nature paraît avoir moins favorisé l'homme que les quadrupèdes dans le développement de ses facultés physiques, c'est au vice des institutions sociales que nous devons en imputer la cause, bien plus qu'à cette mère commune, à la justice et à la prévoyance de laquelle ses interprêtes fidèles sont forcés de rendre hommage.

Il me reste à parler d'un abus consacré par la routine, et je n'ai pu classer dans la divi-

sion des préceptes sur l'éducation physique. Je parle des *hochets*, espèce de joujoux que la tendresse maternelle imagina d'abord pour se donner le plaisir d'amuser l'enfance, et auxquels l'art voulut réunir l'utilité, pour en consacrer l'usage. Mais en applaudissant au motif, digne de la galanterie française, nous dirons que l'art n'a pas atteint le but indiqué par la muse d'Horace : *omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* Les hochets ne sont que des joujoux dangereux à introduire dans la bouche d'un nourrisson : l'or, l'argent, ou le cristal dont on garnit leur extrémité inférieure, loin de faciliter l'éruption des dents, durcissent et gercent au contraire les gensives des nourrissons, par la fraîcheur et la solidité inhérentes à ces métaux.

Je laisse donc les grelots à la folie des nourrices, mais je propose à la raison des bonnes mères, de substituer à la tige des *hochets*, un bâton de guimauve, trempé dans du bon miel de Narbonne. La guimauve ramollira la gensive, et le miel préviendra la constipation, que nous avons dit être une cause fatale de convulsions.

Quand l'amour maternel, pour égayer l'enfance,
Inventa les *Hochets*, l'art, dit-on, fit défense

A tout fabricateur de ces jolis joujoux,
D'ajouter un suçoir à ces noúveaux bijoux.
Mais quand l'appât du gain, à cet objet futile,
Agréable aux enfans, eut joint le mot d'utile,
L'art eut beau des *Hochets* démontrer le danger,
On ne l'écouta plus, moi je vais le venger.
Ma muse avec l'erreur ne fit jamais de pacte.

Tous les hochets sont faits de matière compacte;
Ils sont d'or ou d'argent, d'ivoire ou de cristal;
Mais qu'il soit composé d'ivoire ou de métal,
Ce joujou dur et froid introduit dans la bouche,
Meurtrit, gerce à la fois les pores et les bouche.
Le bord alvéolaire au lieu de s'amincir,
Par l'effet du *Hochet*, ne fait plus que durcir:
Ainsi la dent nouvelle irritant les gensives,
Procure au nourrisson des crises convulsives.

Le meilleur des *hochets*, le plus propice aux dents
Est le miel de Narbonne, en y plongeant dedans
La guimauve en bâton, que le nourrisson mâche;
La guimauve adoucit et le bon miel relâche.

LA LUCINIADE, 4e. *Édition inédite.*

PREMIÈRE OBSERVATION

Sur la Couche (1).

Le quatre ventose an douze, je fus appelé rue St.-Jacques près celle des Mathurins, pour secourir une Dame qui, parvenue au huitième mois de sa grossesse, éprouvait depuis neuf jours une hémorragie utérine si abondante, qu'il n'y avait nul doute qu'elle ne fut causée par le décollement d'une portion du *placenta*. Cet accident avait eu lieu immédiatement après un effort violent que cette Dame eut l'imprudence de faire. A l'instant où je fus mandé, il n'y avait ni douleurs, ni dilatation de l'orifice externe de la matrice. Le repos et des astringens prescrits par la routine avaient suspendu la perte momentanément ; le défaut absolu de mouvement depuis deux jours, le

(1) La première édition de mes Observations sur la grossesse, le *travail* et la couche, est épuisée. Je vais publier la seconde dans ma Lucine, en y ajoutant les observations que j'ai recueillies depuis l'an 2, époque de la publication de cet ouvrage.

balottement du ventre, l'haleine peu suave de la malade, la lividité de ses lèvres, etc., tout présageait la mort de l'enfant. La fièvre commençait à s'allumer, les maux de tête violens étaient peut-être causés autant par la crainte de la malade, que par le travail intérieur de l'*uterus*. Il était temps d'agir, non par des moyens mécaniques, tels que les attouchemens et les invitations banales de *poussez, poussez, etc.*, mais par des moyens médicaux propres à ranimer l'action de la matrice, épuisée par des pertes aussi abondantes que réitérées.

Deux heures après avoir prescrit une potion cordiale dont elle avait pris environ deux onces, la malade éprouva de légères douleurs, après l'une desquelles les membranes rompirent spontanément. Dès ce moment l'hémorragie utérine s'arrêta par le seul effet de la contraction du fond de l'*uterus*; l'écoulement des eaux de l'*amnios* eut lieu pendant vingt-quatre heures, et entraîna le cordon qui sortait d'environ un pied hors de la vulve. Dès que les eaux eurent cessé de couler, la perte recommença; j'en profitai pour dilater graduellement l'orifice, et dès que ma main put entrer dans la matrice, je saisis l'enfant par

les pieds, et je terminai l'accouchement. Après la délivrance, l'hémorragie utérine s'arrêta

---

Note sur l'Affaire Baudelocque-Tardieu.

La cause a été appelée à l'audience du 12 ventose courant, et remise par la première section du Tribunal de Première Instance du département de la Seine, au jeudi 1er. germinal an 12, sur la demande de Me. Baudelocque, avoué.

Aujourd'hui 1er. germinal, sur la demande de Me. Baudelocque, avoué, la cause a été remise au jeudi 15 germinal courant.

M. Lefebvre, Imprimeur de la Lucine Française, sera défendu par M. Charié-Yver, Jurisconsulte, rue Christine, no. 2, qui fit triompher aux yeux de la justice l'innocence de Marguerite Granger. Voici l'éloge que fait à ce sujet, de M. Charié, un médecin de Troyes, distingué par ses talens.

« La vérité, dit M. Voithier, est que mes réflexions » n'ont point été émises spontanément. Il a fallu l'in- » vitation pressante du C. Charié. On est toujours » disposé à écouter le mérite quand il est prudent et » modeste. Ce Défenseur officieux avait trouvé, tant » ici qu'à Paris, assez de moyens de défense pour » n'avoir pas besoin des nôtres. *Voyez les* Réflexions *sur le rapport des Officiers de santé d'Avalon, présentées aux Jurés, relativement à l'infanticide dont Marguerite Granger est accusée.* in-12, page 23. A Troyes, le 22 frimaire an 7.

Signé VOITHIER, Médecin.

sans

sans retour. J'observai que la portion du *placenta*, décollée depuis quelques jours, était sensiblement flétrie, et exhalait une odeur désagréable.

Dans tous ses accouchemens antérieurs, la montée du lait chez cette Dame, avait eu lieu constamment du deuxième au troisième jour de la couche. Ce fut à cette même époque que s'établit par degrés une salivation qui devint si abondante, que pendant sept jours, elle baigna jusqu'à trois serviettes par heure. Les mamelles ne furent ni gorgées, ni douloureusement distendues par le lait, et les glandes de la bouche remplirent les fonctions du sein.

La bouche fut, durant les cinq premiers jours de la couche, dans l'état le plus déplorable. Les maxillaires, les amygdales, les sublinguales, les thyroïdes, les parotides fournissaient à la fois et de toutes parts, une humeur qui tenait du lait, par sa blancheur, et de la salive par sa viscosité. Le bord de la langue était recouvert d'un millier de petits boutons, qui la rendaient excessivement douloureuse; la surface externe et sur-tout la commissure des lèvres étaient chargées de pustules d'abord d'un rouge vif, ensuite blanchâtres, et qui

noircissaient à mesure que la fièvre devenait moins inteuse. L'accouchée eut des insomnies tant que dura la salivation. Dès qu'elle succombait un instant, accablée par le sommeil, l'amas de la salive laiteuse la suffoquait, et bientôt elle était forcée de s'asseoir sur son séant, pour le rejeter par flots.

L'humeur laiteuse donna à peine des signes certains de sa présence et de sa disparution dans les mamelles ; mais son écoulement par la voie naturelle fut sensible dès le second jour de la couche, ce qui me détermina à avoir recours aux lavemens et aux purgatifs, pour seconder la nature et terminer par degrés une excrétion fâcheuse sous tous les rapports, en opérant une révulsion salutaire vers le réceptacle commun, la matrice, et une évacuation critique par les premières voies.

Quinze grains de rhubarbe incorporés dans suffisante quantité de baume de Copahu, et délayés dans une once d'eau de fleurs d'orange, procurèrent cinq à six selles abondantes de matières bilieuses et fétides ; l'action de ce purgatif fut secondée par des boissons théiformes.

Les lavemens émolliens stimulés par deux onces de miel mercurial calmèrent l'irritation

nerveuse, et avec elle les maux de tête que l'accouchée éprouvait, sur-tout le matin après une nuit orageuse.

Un purgatif dont les Médecins-accoucheurs anglais font le plus grand usage à Londres, et que je ne saurais trop recommander en France dans les maladies putrides des femmes en couche, est l'huile de castor, ou huile douce de Ricin. Cette huile végétale produit à Paris, ainsi qu'à Londres, les plus heureux effets chez les femmes en couche, malgré la diversité de climat et de tempérament. Elle procura des évacuations modérées, sans coliques et sans secousses. J'administrai ce purgatif pendant quatre jours consécutifs à la dose d'une once chaque fois.

Le neuvième jour de la couche, la salivation qui s'était déjà ralentie, cessa entièrement; et aujourd'hui 20 ventose, l'accouchée est sortie pour la première fois, et ses forces lui ont permis de se promener deux heures au jardin du Luxembourg.

Réflexions. Les accoucheurs routiniers de Paris, dans la tête desquels mes principes n'entreront jamais; les accoucheurs de Saint-Côme, dont la *génération présente* s'écoule pour l'honneur de l'art et le bonheur de l'hu-

manité ; en un mot, les Baudelocquistes, qui font suer les femmes en couche jusqu'à extinction, sous prétexte que leurs yeux n'ont pas encore aperçu dans le systême des vaisseaux sanguins artériels et veineux, la route que suit le lait parvenu dans les mamelles durant la couche ; *ces sage-femmes en culottes* vont sourire niaisement, en lisant une observation sur la salivation laiteuse durant la couche ; mais ce n'est pas pour ces gens-là que j'écris : *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas ante porcos, ne fortè conculcent eas pedibus et conversi dirumpant vos.*

J'écris pour les interprêtes de la Nature et pour les amis de l'humanité : puissai-je mériter leur suffrage ! Voici quelle est, à mon avis, la cause de l'ascension du lait dans les glandes salivaires, chez la Dame qui a donné lieu à mon observation.

Dans les sept couches antérieures au dernier accouchement pour lequel je fus appelé le 4 ventose courant, la Dame dont je parle n'avait, de son propre aveu, pris aucune des précautions nécessaires à son état. M. Bosquillon, son médecin, n'avait pu la déterminer même à prendre une médecine à la

suite des couches, quoiqu'elle n'allaitât point ses enfans. Enchaînée dans son magasin par la multiplicité de ses occupations domestiques et par son commerce, elle faisait peu d'exercice, ne sortait presque jamais de sa maison, et faisait très-bonne chère. A l'instant où je commençais à dilater l'orifice de la matrice, pour introduire ma main dans ce viscère et aller saisir les pieds de l'enfant, l'irritation sympathique de la matrice et de l'estomac mit en jeu les fibres de ce dernier organe, et provoqua le vomissement le plus violent de matières porracées et de sabures putrides bilieuses. Ce vomissement, avec des efforts convulsifs, se prolongea jusqu'après l'extraction du *placenta*; le nerf intercostal qui se distribue dans toutes les glandes salivaires en augmenta le ton, et la membrane interne de l'estomac, qui est la continuité de celle du palais, communiqua son irritation aux organes secrétoires. Par l'effet nécessaire de ce mécanisme, l'action long-temps prolongée d'un vomissement critique, puisqu'il fut spontané, détermina sans doute le lait à se porter à la bouche.

J'ai pour principe de seconder la nature, dont je suis l'interprête, et de ne jamais

m'opposer à sa marche, lors même qu'elle semble déroger à ses lois, parce que je suis convaincu de l'immensité de ses ressources. Loin d'arrêter cette salivation laiteuse, je cherchai à la favoriser par un cataplasme composé de feuilles de pariétaire, de bouillon blanc, de mie de pain et de lait, dont l'accouchée mettait une cuillerée à café dans sa bouche, ce qui facilitait singulièrement l'excrétion. Ce ne ne fut que lorsque l'humeur laiteuse commença à se frayer une route avec les lochies, par les voies naturelles, que je me permis d'employer les purgatifs et les lavemens émolliens.

Le bouillon de poulet farci de gruau, donné de deux en deux heures, pour soutenir les forces, fut la seule nourriture dont l'accouchée put faire usage, durant les sept premiers jours de la couche, à raison de l'extrême sensibilité de la bouche.

PREMIÈRE OBSERVATION

Sur le travail.

Le douze fructidor an six, à dix heures du matin, un élève en chirurgie, attaché à M. de

Celles, chirurgien, rue du Sépulcre, vint me prier de le tirer d'un mauvais pas (ce fut son expression) en me chargeant de l'accouchement d'une femme dont le bassin, disait-il, était vicié au dernier degré.

« Vous n'êtes pas mon élève, lui dis-je ;
» vous avez reçu des principes contraires aux
» miens à l'école d'un professeur que le vul-
» gaire stupide regarde comme le dieu des
» accouchemens, et cependant vous avez
» recours à moi dans un accouchement la-
» borieux, par vice de conformation du
» bassin ! Souffrez que je vous demande
» quelle peut-être la raison de la préférence
» que vous me donnez aujourd'hui sur vos
» maîtres, que la reconnaissance vous fait
» un devoir d'appeler dans cette circonstance?
— *M. Baudelocque n'était pas chez lui et...*
— « Il ne tardera pas sans doute à rentrer ;
» je ne suis, ni ne voudrais être son suppléant.

A onze heures, nouveau message, avec aussi peu de succès. Enfin le nommé Marville, cordonnier, vint me supplier d'accoucher sa malheureuse épouse, dont il me fit, d'après nature, le portrait le plus affligeant.

« Pourquoi, lui dis-je, avez vous attendu
» que votre femme fut en *travail* pour me

» donner votre confiance? Vous savez, ou
» vous ne savez pas, que je suis en guerre
» avec les accoucheurs de Paris, qu'ils me
» tendent toute sorte de piéges pour égarer
» l'opinion publique sur mon compte, et que
» je dois prendre les plus sages précautions
» pour ne point compromettre la vérité dont
» je me fais gloire d'être l'apôtre, et dont
» mes ennemis cherchent à me rendre martyr.
» Si vous fussiez venu durant le cours de la
» grossesse de votre épouse et même quelques
» jours avant le *travail*, je me serais fait un
» devoir de la secourir en ce moment ; mais
» puisqu'elle est rachitique et en *travail*, et
» qu'elle avait donné sa confiance à d'autres
» que moi, je ne me chargerai point de son
» accouchement ».

Mais, Monsieur, c'est un chirurgien qui nous a toujours dit, qu'il nous procurerait un accoucheur que nous pourrions prendre les yeux fermés. «Est-ce cet élève en chirurgie
» qui vient de venir, que vous deviez prendre
» les yeux fermés? »

Oui, Monsieur. — Il y a quelque chose là dessous : je suis fâché de vous refuser, mais je n'irai point. — Ah! Monsieur, au nom de l'humanité...

A ce mot, je me laisse entraîner par cet homme qui me conduit rue du Sépulcre, n°. 711, dans une chambre située au cinquième étage, à côté des lieux d'aisance, dont la chaleur du jour rendait l'odeur insupportable. C'est-là que je trouve non l'élève qui était venu reclamer mon secours deux heures auparavant, mais un agent de Baudelocque, et prévôt d'Antoine Dubois. Ce petit blanc-bec qui depuis quelques jours tapisse les murs de Paris de ses affiches de cours d'accouchemens avec le titre de Docteur en Médecine, cachait son museau dans un coin de la chambre.... Ah! c'est vous, lui dis-je en l'apercevant, qui levez les lièvres que chasse M. Baudelocque, qui n'attend sans doute que mon refus pour fondre sur cette proie cæsarienne : allez dire à votre Maître, qui n'a pas encore osé signer l'impossibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle, que je me charge de celui-ci. L'agent cæsarien fuit à ces mots et court encore.

La femme Marville âgée de trente-trois ans, enceinte et à terme, était rachitique, de la taille de trois pieds six pouces, ses cuisses et ses jambes torses se portaient en-dedans. Je la voyais pour la première fois, et elle me dit : « M. de Celles, chirurgien, mon voisin, m'a

» suivi pendant ma grossesse ; à quatre mois » et demi, j'ai été saignée, et il m'a ordonné » des pillules qui m'ont coûté quarante-huit » sous. Il y a deux jours j'ai été saignée » par Monsieur, qui est son élève (c'était » le jeune homme qui était venu réclamer » mon secours avant le mari). Il y a quinze » jours, je roulai dans l'escalier, où je me » suis blessée ».

Est-ce à raison de votre chûte que vous avez été saignée hier ? — Non, Monsieur; je ne sais pas pourquoi on m'a saignée. — Etiez-vous malade ? — Non, Monsieur. — Sentiez-vous des douleurs ? — Non, Monsieur. — Et depuis quand souffrez-vous ? — Depuis minuit.

Je pratique le *toucher*, et j'observe que l'orifice externe de la matrice se rapproche du centre du bassin ; qu'il y a un commencement de dilatation, et que les membranes sont dans toute leur intégrité.

Je n'avais pas besoin de pratiquer le *toucher* pour reconnaître l'existence du vice inhérent au bassin de la femme Marville, puisque j'ai indiqué le premier quels sont les moyens de reconnaître, au seul aspect, si le bassin d'une femme est ou n'est pas vicié ; mais le *toucher* met l'accoucheur expéri-

menté en état d'apprécier quel est le degré de vice du détroit supérieur du bassin, et je reconnus que le diamètre antéro-postérieur du bassin de la femme Marville n'avait pas plus de deux pouces trois lignes d'étendue.

Le balottement du ventre, le défaut absolu de mouvement, de l'aveu même de la femme en *travail*, l'odeur forte de son haleine, la lividité de ses lèvres faisaient assez présumer que l'enfant était mort; mais avant la rupture des membranes, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'avoir des signes physiques de l'époque à laquelle l'enfant a cessé de vivre, d'autant que la femme enceinte se flatte toujours à cet égard, et prend souvent les balottemens du cadavre pour les mouvemens naturels de l'enfant.

Dans cet état des choses, je ne pouvais que laisser agir la nature et seconder les douleurs par une nourriture saine et analeptique. Ravaudeuse de son état, et pouvant à peine pourvoir à sa subsistance en état de santé, elle manquait de tout depuis deux jours. Il fallut intéresser l'humanité en sa faveur; mes élèves sages-femmes, Mlles. Deschamps, Liquière, Minelle, se transformèrent en gardes malades; mes élèves accoucheurs secouraient à

l'envi cette malheureuse, et la bienfaisance prodigua bientôt tous ses secours à la femme Marville.

L'élève de M. de Celles, que je croyais d'abord étranger à ce complot cæsarien, me prouva le contraire par sa conduite. Il allait deux ou trois fois par jour rendre un compte fidèle à M. Baudelocque de l'état de la femme Marville, et de ma conduite à l'égard de cette malheureuse victime du fanatisme chirurgical.

Le 16, à quatre heures après midi, les membranes *chorion* et *amnios* étaient encore dans toute leur intégrité, et les douleurs devinrent si expulsives que les membranes sortaient de la vulve. Bientôt la femme Marville éprouva des syncopes après chaque douleur, par l'effet de la résistance trop forte que la texture du *chorion* opposait aux contractions violentes de la matrice, ce qui me détermina à en opérer la rupture.

La fétidité des eaux de l'*amnios* était telle que toutes les personnes qui se trouvaient dans la chambre de la femme Marville furent obligées d'en sortir. C'est dès ce moment que je fus en état de prononcer avec certitude que l'enfant était mort depuis long-temps dans la matrice ; et son extraction par les pieds eût

entraîné le décollement au-dessus du détroit supérieur de ce bassin vicié, à raison de la longue macération du cadavre dans les eaux de l'*amnios*. C'est dès ce moment que j'entrevis, et que je pouvais entrevoir seulement, le piége que m'avait tendu le chef des cæsariens, en me réduisant à l'alternative, ou de livrer au couteau cæsarien une femme qu'il présumait que je refuserais, parce qu'elle était en *travail*, ou dont je décollerais l'enfant, pour éviter de faire usage du crochet, dont je n'avais proscrit que l'abus.

Pour mieux dévoiler ce projet atroce, je m'étais chargé de terminer cet accouchement; mais, avant de l'entreprendre, je voulus que des hommes de l'art, éclairés et impartiaux, fussent en état d'apprécier ma conduite et celle de mes antagonistes.

En conséquence, le 17 fructidor je convoquai une consultation composée de MM. Vitet, médecin, ancien professeur d'accouchemens à Lyon, et membre du conseil des Cinq-Cents; Suë, médecin en chef de l'hôpital de la Garde des Consuls; Leclerc, médecin; Boyer, professeur à l'Ecole de Médecine; Marchais, chirurgien-accoucheur; et Baudelocque, professeur-adjoint à l'Ecole de Médecine.

J'admis à cette consultation soixante élèves ou environ, que la curiosité autant que le desir de s'instruire avaient attirés chez la femme Marville. Une centaine de femmelettes, tricotteuses des Jacobins, avaient été attroupées dans la rue, devant la porte de la femme Marville : par qui? je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est qu'elles répétaient en chœur qu'il n'y avait que M. Baudelocque capable de terminer un pareil accouchement. Ce que je sais bien, parce que le fait m'a été attesté par M. Vitet, c'est que M. Baudelocque haranguait ces femmelettes au sortir de la consultation; si bien que M. Vitet ne put s'empêcher de lui représenter que ce n'était ni le temps, ni le lieu d'exposer ses moyens de défense.

Le lendemain 18 à midi, la femme Marville revenue des secousses violentes que la scène de la veille lui avait fait éprouver, me parut disposée à l'accouchement par l'application du crochet.

Le mari et un de mes élèves furent les seuls qui voulurent soutenir cette malheureuse femme, tant les eaux sanieuses qui s'écoulaient de la matrice exhalaient une odeur insupportable. Les spectateurs se tenaient loin du lit, au fond de la chambre, le nez bouché et

devant les croisées. M[lle]. Deschamps, mon élève, avait l'attention de venir de temps en temps me présenter un linge imbibé de vinaigre.

Je perçai d'abord le cuir chevelu et les membranes *chorion* et *amnios* avec le perce-crâne; j'introduisis ensuite un crochet mousse dans la boîte osseuse, et à l'aide de cet instrument, dont je promenais l'extrémité dans la boîte osseuse, je débarrassai la tête du viscère qu'elle renferme; après l'écoulement du cerveau, je fis l'extraction du pariétal gauche, ensuite celle du pariétal droit, puis d'une portion du coronal, et enfin de l'autre portion.

Je n'ai pas besoin de dire combien est dangereuse l'introduction du crochet dans la matrice, si l'accoucheur ne prend les plus sages précautions pour préserver les parois du viscère de l'atteinte de ce terrible instrument.

Pour éviter ce malheur, l'accoucheur doit observer que l'extrémité du manche du crochet est recourbée en sens contraire de l'extrémité de la tige; en sorte que son œil peut toujours juger extérieurement de la situation interne du crochet dans la cavité de la matrice; mais l'œil n'est pas la seule boussolle

qui doit le diriger : la main opposée à celle qui fait l'application du crochet doit servir de gaîne à l'instrument, dont la pointe est en quelque sorte renfermée entre le doigt indicateur et le doigt annulaire, et appuyée sur la seconde phalange du doigt du milieu. Le crochet doit toujours être appliqué au centre de la face interne de l'os qu'on a à extraire, tandis que la main opposée à celle qui fait l'extraction, est placée entre la face interne de la matrice, et la face externe de l'os auquel la main sert de point d'appui.

Je laisse à penser si des mains *à rames*, ou des mains *à raquettes*, peuvent être bien aptes à pratiquer l'application du crochet au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié ? Aussi nos géans Briarées prônaient-ils l'opération cæsarienne comme la planche, après le naufrage, sur laquelle ils pouvaient sauver leur réputation.

Une précaution non moins essentielle à prendre dans l'application du crochet, est celle d'éviter que les angles des pariétaux, ou les portions du frontal, ne déchirent les bords de l'orifice de la matrice ou les replis du vagin, ce qu'on préviendra aisément en ployant ces os ou portions d'os, pour en faire plus aisément l'extraction.

On

On a soin de laisser reposer de temps en temps la femme en *travail*, et de lui donner une cuillerée de potion cordiale pour soutenir ses forces.

Lorsqu'il ne resta plus que l'occipital, je l'enveloppai avec le cuir chevelu dépouillé de tous les autres os du crâne, et je le saisis ainsi fortement avec ma main gauche. Ensuite je glissai le crochet le long du cou et du dos de l'enfant, pour aller accrocher le bord inférieur de l'omoplate gauche. Alors faisant simultanément mes attractions, je fis franchir aux épaules le détroit supérieur du bassin de la mère dans la direction de son grand diamètre; ensuite je fis décrire au tronc un arc de 90 degrés ou quart de cercle, pour mettre le grand diamètre des épaules de l'enfant en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur du bassin; et en une heure et quart, y compris les momens du relâche que je donnai à la femme, je fis l'extraction d'un enfant très-volumineux, dont le ventre était bleu, et dont les tégumens se détachaient au toucher, par l'effet d'une longue macération.

L'état de la femme fut très-satisfaisant durant les trois premiers jours de sa couche, et M. Vitet crut, ainsi que moi, qu'elle échap-

perait au danger ; mais dès le quatrième jour un assoupissement presque continuel me fit craindre que la matrice ne fût affectée de gangrène : en effet, la femme Marville succomba le 24 fructidor à midi, c'est-à-dire, six jours après l'opération.

Le 25 je fis l'ouverture de son cadavre, en présence de MM. Leclerc, Boyer, Marchais, etc., qui dressèrent le procès-verbal dont nous allons donner l'extrait.

Réflexions. Avant d'entrer dans les détails de l'accouchement de la femme Marville, qu'il me soit permis de réclamer contre la fausseté de quelques assertions insérées dans la *Note sur l'accouchement de la femme Marville*, note extraite du tome V du recueil périodique de la société dite de Médecine (1) et d'un ouvrage ayant pour titre : *Recherches et Réflexions sur l'opération cæsarienne* (2). Il est dit dans cette note :

1°. « Cette femme (Marville) parvenue au » terme de sa première grossesse, sans autres

(1) C'est toujours le tripôt cæsarien de la rue Saint-Honoré, et non la fille de Vicq-d'Azir (*ne varietur*).

(2) Page 82.

» accidens que ceux qui sont très-ordinaires
» aux femmes enceintes ».

Si cette femme n'eût point d'autres accidens que ceux qui sont ordinaires à l'état de grossesse, pourquoi fîtes-vous saigner à quatre mois une femme rachitique, âgée de trente-trois ans, de la taille de trente-sept pouces, faible, décolorée, en proie aux premiers besoins de la vie?

Si cette femme n'eût point d'autres accidens que ceux qui sont ordinaires à l'état de grossesse, pourquoi M. de Celles, chirurgien, ordonna-t-il et fit-il prendre des pillules, à quatre mois de grossesse, à une malheureuse qui n'avait pas de pain pour se substanter, et qui, depuis quatre heures du matin, ravaudait des bas pour nourrir son mari qui fuyait le travail ou qui en manquait?

Si cette femme n'eût point d'autres accidens que ceux qui sont ordinaires à l'état de grossesse, pourquoi fîtes-vous saigner aux approches du *travail* et au dernier terme de la grossesse, sans besoin, sans y être requis, et contre toutes les règles de l'art, une malheureuse créature exténuée par neuf mois de grossesse, par des chaleurs excessives, et qui, dans le sentiment intime de sa faiblesse, vous

demandait pourquoi vous la saigniez ? (1) Comment donc justifierez-vous la pratique de cette saignée, qui n'a été administrée, sans doute, que dans la vue d'affaiblir les forces physiques de ce sujet que vous étiez impatiens de me livrer en *travail*, et sur lequel, en cas de refus, vous vous proposiez de pratiquer l'opération à laquelle j'ai voulu la soustraire, en l'acceptant en *travail* contre votre attente, puisque j'avais déclaré que je n'accepterais jamais une femme en *travail*, à raison des piéges que votre féroce orgueil tendait à ma bonne foi.

2°. « Dans la nuit du 11 au 12 fructidor, » elle fit appeler un étudiant en médecine ».

Elle ne pouvait faire appeler, dans l'état d'indigence où elle était réduite, que l'homme présenté par M. de Celles, comme un accoucheur qu'elle pouvait, disait-il, accepter les yeux fermés. Mais est-ce un étudiant sans expérience, qui pouvait et devait être chargé d'un accouchement reconnu, d'après vos principes, impossible à terminer par la

---

(1) Je donnerai bientôt copie de la déclaration faite par le mari en présence de témoins et signée. Cette pièce matérielle a été déposée chez Fleury, Notaire.

voie naturelle? Non, sans doute; mais pour arriver jusqu'à moi, il fallait suivre une filière naturelle; l'élève de de Celles devait appeler l'élève de Baudelocque; celui-ci était chargé de faire la leçon au mari chargé d'émouvoir ma sensibilité : ainsi les élèves n'étaient que les ressorts mus par les passions de leurs maîtres, cachés derrière le rideau dans le drame dont je ne devais être le héros que pour devenir leur victime. Mais ignorent-ils qu'ils n'ont pas à faire à un Chamberleyne?

Dans tout cet horrible manége bien digne de terminer le dix-huitième siècle, Me. Baudelocque n'a pas même le mérite de l'invention. Relisez, mes chers collègues, si vous en avez le courage, la XXVIe. Observation de Mauriceau, consignée dans le premier volume de la LUCINE FRANÇAISE (1), et vous verrez que cet accoucheur, aussi féroce qu'immoral, sacrifia une femme en *travail* au barbare plaisir de triompher du docteur Chamberleyne, médecin-accoucheur anglais. Mauriceau décollait, ou pour me servir de son expression métaphorique, *de roturiers il faisait de gentilshommes*; mais moins

(1) Page 314.

effronté que Baudelocque, il ne traînait pas de tribunal en tribunal les pères des enfans qu'il décollait, les époux des femmes qu'il victimait. Justice! Justice!

3°. « Le prévôt de Dubois me fit part, dit
» Me. Baudelocque, vers les dix heures, de
» ses craintes et de ses vues sur les moyens
» de délivrer cette femme, si le citoyen Sa-
» combe, qu'il avait le projet de faire ap-
» peler, lui refusait son secours; ce qu'on ne
» pût obtenir après beaucoup de démarches,
» que vers les cinq heures du soir ».

Me. Baudelocque a l'ingénuité d'avouer qu'il était en conférence, à dix heures, avec le prévôt de M. Dubois. Eh bien! j'en appelle à ce prévôt lui-même : qu'il dise si à onze heures du matin, le 12 fructidor, lorsque le mari vint réclamer mon secours, je ne me rendis pas chez la femme Marville? Du reste, pourquoi M. Baudelocque ne s'y rendit-il pas? Suis-je plus obligé que lui de voler au secours des malheureux? Ne devait-il pas craindre pour cette infortunée créature les secours d'un médecin dont les principes dans l'art des accouchemens sont si diamétralement opposés au siens, et conséquemment mauvais, à son avis, quoiqu'il ne me soit jamais arrivé

de décoller des enfans à terme, privilége attaché à la célébrité par le stupide vulgaire. Ah ! si j'eusse refusé de me rendre aux instances du mari, Me. Baudelocque qui attendait sa proie, n'eût pas manqué de s'en emparer et de la frapper du couteau cæsarien. Mais, puisque de votre propre aveu, vous étiez en conférence le 12 fructidor, à dix heures du matin, avec le prévôt de M. Dubois, pourquoi le 17, demandates vous, en entrant chez la femme Marville, pourquoi on vous appelait, et s'il y avait un malade à voir, tandis que depuis plusieurs mois vous pilluliez et vous phlébotomisiez dans l'ombre du silence et du mystère la victime que vous deviez immoler aux mânes de l'infâme Rousset. Il vous sied bien après cela M. le prince des accoucheurs, de dire que vous ne pouvez me livrer une femme avant le *travail*, parce que vous n'en trouvez pas l'occasion.

4°. « Le 17 fructidor, il convoqua (c'est de » moi qu'on parle) une consultation, tant » en son nom qu'en celui du mari de la » femme. Les citoyens Vitet, médecin ; Suë » le jeune, médecin ; Leclerc, médecin ; » Boyer, chirurgien de l'Ecole de médecine » de Paris ; Marchais, chirurgien-accoucheur, » y furent appelés comme moi ».

Cette séance ne sera pas perdue pour l'art. Soixante élèves que j'y admis au grand regret de M. Baudelocque, qui se plaignit que ce n'était point l'usage, diront à la postérité ce qui s'y passa, et confirmeront la vérité des faits que je vais exposer.

Tout le monde connaît l'insolence qui caractérise M. Baudelocque. Il entre, s'assied, regarde à sa montre, demande pourquoi il est appelé, et se plaint de ce qu'on le fait attendre quand six heures sont sonnées. J'ai beau lui observer que M. Vitet est sorti fort tard du Conseil, et que notre doyen dans l'art des accouchemens mérite que nous fassions le sacrifice d'un quart-d'heure de surséance. Il insiste malhonnêtement contre l'avis de ses collègues et menace de se retirer.

J'ouvre la séance. Après l'exposé des faits MM. Baudelocque et Marchais passent dans la chambre de la femme Marville, et reviennent quelques minutes après. Paix! l'oracle va prononcer.

« Je n'émettrai point mon opinion de vive » voix, dit le moderne Calchas, parce qu'il » est des gens ici qui pourraient la dénaturer ».

C'était faire injure à ses collègues et à un auditoire nombreux prêts à me démentir si

j'eusse été capable de dénaturer son opinion.
« Je vais, ajoute-t-il, la consigner par écrit ».

Qu'on apporte des plumes, de l'encre et du papier; et en les lui remettant je me permis de dire à l'assemblée : Je réponds, sur ma tête, que M. Baudelocque ne nous montrera point ce qu'il va écrire. Il n'a pas même écrit les ouvrages qui portent son nom. Comment ferait-il aujourd'hui l'essai de son style au milieu des passions qui l'agitent?

Après avoir ruminé un quart-d'heure sur le papier, couvert de son écume, il se lève, déchire ce qu'il a écrit, ou fait semblant d'écrire, et il déclare :

Que la face de la malade est altérée; que la respiration est un peu gênée; que la région épigastrique et tout le côté droit du ventre dans lequel il a senti les intestins refoulés, sont élevés, tendus, et météorisés; le pouls fréquent, un peu irrégulier et flasque, la langue sèche et d'un rouge tirant sur le brun. Le bassin de cette femme est vicié au dernier degré, et l'extraction de l'enfant est impossible par la voie naturelle. On pourra bien à l'aide du crochet extraire une portion du coronal, ou un pariétal; mais pour le corps, c'est la chose impossible.

5°. « L'avis des consultans, ajoute le rap-
» porteur, fut unanime sur l'état de cette
» femme ».

M. Baudelocque a une mémoire si ingrate, que les personnes qui ne connaissent point comme moi, la pureté de ses intentions, le prendraient pour un impudent menteur.

Comme il achevait d'émettre son opinion, que je n'ai point dénaturée, M. Vitet entre, passe dans la chambre de la femme Marville, et fait le rapport suivant :

« Le bassin de cette femme est vicié, et je
» présume que le diamètre antéro-postérieur
» peut avoir deux pouces quatre à cinq lignes
» d'étendue ».

Ici M. Baudelocque se permet de l'interrompre pour observer que le petit diamètre du détroit inférieur a plus d'étendue, tandis qu'il ne s'agissait que du petit diamètre du détroit supérieur.

M. Vitet, sans daigner lui répliquer, le regarde avec cet air de pitié ironique, qui, mieux que la réplique, fait sentir la supériorité des forces et des talens. Il me semble voir un lion, dont le regard noble et plein de fierté, en impose au dogue qui jape imprudemment après lui.

« Il n'y a point ici signe d'inflammation au
» bas-ventre, poursuit M. Vitet ; la langue
» est humectée, et je présume que la dextérité
» de M. Sacombe parviendra à extraire l'en-
» fant à l'aide du crochet ».

L'opinion du docteur Vitet fut un coup de foudre pour M. Baudelocque qui répéta, en présence du préopinant (ce qu'il s'est bien gardé de faire insérer dans sa note), que jamais je ne parviendrais à faire l'extraction de l'enfant.

J'invoque sur ce pronostic le témoignage de MM. Vitet, Suë, Leclerc, Boyer, Marchais et celui de tous les élèves. Cependant il est constant que d'un seul coup de crochet, je fis l'extraction du corps entier de l'enfant, après avoir vidé le crâne, en présence de vingt-six témoins, du nombre desquels étaient MM. Carrère, Ludot, Révérard, Lagoublai, Leblond, Lalé, et le mari Marville. Mlles. Deschamps, Liquière, Minelle, et l'élève de M. de Celles, etc. Il est également constant que le 25 fructidor, jour de l'ouverture du cadavre de la femme Marville, on ne trouva pas trace de l'inflammation que M. Baudelocque assurait exister au bas-ventre le 17, jour de la consultation. J'en appelle à

MM. Boyer, Leclerc, et même à M. Marchais qui crut voir un léger engorgement dans les vaisseaux de l'arc du *colon ;* mais M. Boyer que je ne connais point, et à qui je n'ai parlé que dans cette occasion, lui répliqua : *Ne cherchons point d'inflammation où il n'y en a pas.* Ce trait d'impartialité caractérise la probité connue de M. Boyer.

Je ne rapporte point ici l'opinion des autres médecins et chirurgiens consultans, parce que je ne l'ai pas présente à la mémoire ; mais je pourrais dire qu'elle fut unanime contre celle de M. Baudelocque, puisque tous furent de l'avis de l'application du crochet.

« Quoique M. Sacombe parut acquiescer à » l'avis des consultans, ajoute le rapporteur, » il n'opéra cependant encore l'accouchement » que le lendemain 18, entre midi et deux » heures, et vers le milieu du septième jour du » *travail ;* il se servit du crochet. La femme » mourut le 23 à midi, et sur la fin du cin- » quième jour ». . . . .

La femme mourut le 24 à midi, et non pas le 23. Il n'y a point erreur de date, comme l'a prétendu le rédacteur de la note. Une heure après la mort de la femme, j'invitai M. Baudelocque de se trouver le lendemain

25 à l'ouverture du cadavre. Le procès-verbal, signé de MM. Leclerc, Boyer, Marchais, etc., est daté du 25, et spécifie que la femme est morte le 24 à midi. Si elle fût morte le 23, elle eut été ensevelie le 24, et les voisins n'auraient pas permis qu'on eût gardé le cadavre d'une femme morte en couche pendant quarante-huit heures, par des chaleurs excessives et contre les réglemens de police. Il est donc constant que la femme Marville survécut six jours à l'extraction de son enfant, pratiquée le 18 à midi. M. Baudelocque n'a pu en prétendre cause d'ignorance; mais ne sait-on pas que sa réputation colossale ne s'est élevée aux yeux du stupide vulgaire, que sur l'imposture et la mauvaise foi?

M. Baudelocque dit que je parus acquiescer à l'avis des consultans. Pouvait-il y avoir d'autre parti à prendre, que de terminer l'accouchement à l'aide du crochet? Il n'y avait qu'un Baudelocque capable de proposer l'opération cæsarienne pour extraire un cadavre; il n'y avait qu'un homme incapable de faire l'application du crochet, à raison de la forme gigantesque de ses mains, qui put avancer audacieusement que l'extraction de l'enfant était physiquement impossible par la voie naturelle.

Que n'a-t-il consigné dans son rapport mon opinion à son égard, émise en présence de consultans et des élèves.

« Vous n'avez pas ma confiance, lui dis-je ;
» je ne vous ai fait appeler ici que pour dé-
» voiler aux yeux du public l'atrocité de votre
» conduite : je me charge d'arracher le masque
» sanglant d'hypocrisie qui voile votre front ;
» je ferai part de mon opinion à mes autres
» collègues ; pour vous, vous n'avez rien à
» faire ici. Votre tâche est remplie ».

En terminant l'accouchement avec le crochet, je prouvai ma déférence pour l'avis des consultans, et le peu de cas que je faisais de M. Baudelocque et de son avis. Aussi ne vint-il pas reconnaître l'inflammation du bas-ventre le jour de l'ouverture du cadavre, et l'impossibilité physique de l'extraction de l'enfant à l'aide du crochet.

Je n'opérai l'accouchement que le 18, parce que la femme Marville, affectée de tout ce qui venait de se passer sous ses yeux, ne me parut pas disposée à supporter l'opération ; mais M. Baudelocque n'est pas accoutumé au calcul minutieux des causes morales ; il ignore même l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'état de la femme enceinte et en *travail*,

puisqu'il se permet de dire à ses victimes: *Vous ne savez ce que vous dites ; ce n'est pas deux enfans que vous aviez, mais la moitié de votre enfant que j'ai laissé dans le corps.* Justice ! Justice !

Le jour de l'opération, selon votre calcul, M. le rapporteur, était le septième jour du *travail* de la femme Marville. Vous n'aviez rien négligé sans doute, pour mettre cette malheureuse en *travail* en la faisant saigner, suivant votre méthode, lorsque le thermomètre était à dix-neuf degrés trois quarts ; mais je déclare que les douleurs n'ont été expulsives que le 15 fructidor, encore a-t-il fallu pour les rendre telles, employer des moyens réparateurs des désordres commis par les agens auxquels vous aviez confié ses jours ; je déclare que toutes les fois qu'une femme en *travail* n'est menacée ni d'hémorragie utérine, ni de convulsions, il y aurait impéritie d'opérer la rupture des membranes avant la dilatation de l'orifice, chez une femme dont le bassin serait bien conformé, à plus forte raison chez un sujet rachitique, tel que la femme Marville.

Cependant, forcé d'opérer la rupture des membranes, le 16 à midi, à cause de la fré-

quence des syncopes qui reconnaissent pour cause la violente compression des nerfs, produite d'une part par la réaction de la matrice sur les corps renfermés dans la cavité de ce viscère, et de l'autre, par la résistance qu'oppose à son action la texture trop forte du *chorion;* forcé, dis-je, d'opérer la rupture des membranes le 16 à midi, ce ne fut qu'alors que je pus juger, par l'extrême fétidité des eaux de l'*amnios*, qu'il y aurait de l'imprudence à aller saisir les pieds d'un enfant mort depuis long-temps dans la matrice et dont la tête pouvait aisément se détacher du tronc, au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié. Le 16, j'avais donc la certitude physique que l'extraction du petit cadavre ne pouvait se faire qu'avec le *crochet;* mais je voulais que des hommes de l'art, probes, savans, impartiaux, vous vissent tomber dans le piége que vous aviez tendu à ma bonne foi, aux dépens des jours d'une malheureuse victime. Je voulais que l'opinion des hommes de l'art imposât silence et fermât la bouche aux aboyeurs cæsariens.

Il se servit du crochet! dit le rapporteur. Mais, M. Baudelocque, soyez juste une fois, et dans le calme des passions qui vous agitent, car

car vous n'êtes ni tranquille, ni heureux, dites-vous à vous même : *Il se servit du crochet !* parce que nous l'avions réduit à cette extrémité, en jouant la vie de cette malheureuse femme, que nous aurions pu lui confier à quatre mois de grossesse, au lieu de la *pilluler* et de la *phlébotomiser. Il s'est servi du crochet !* Mais pouvait-on terminer autrement l'accouchement ? Pouvait-on faire autrement l'extraction d'un enfant à terme, putréfié dans la matrice au-dessus du détroit supérieur d'un sujet rachitique? Devait-on, au mépris de l'humanité, éventrer une malheureuse pour extraire un cadavre de son sein ? *Il s'est servi du crochet!* Mais telle a été l'opinion unanime des consultans. *Il s'est servi du crochet!* Mais contre mon opinion émise publiquement, d'un seul coup de crochet il a extrait l'enfant tout entier; il l'aurait donc extrait sans crochet, par les pieds, si nous n'avions saigné et médicamenté une femme faible, rachitique, en proie à la misère, âgée de trente-trois ans, enceinte pour la première fois.

Copie du procès-verbal d'ouverture du cadavre de la femme Marville.

L'an six de la République française, le

vingt-cinq fructidor, nous soussignés, après avoir été appelés à l'ouverture du cadavre de la femme Marville, demeurant rue du Sépulcre, n°. 711, décédée la veille à midi, des suites d'un accouchement laborieux, et dont l'enfant avait été extrait à l'aide du crochet, au-dessus du détroit supérieur, par le docteur Sacombe, médecin-accoucheur et professeur d'accouchemens, et de l'avis unanime des consultans, les citoyens Vitet, Suë, Leclerc, Sacombe, médecins; Marchais, chirurgien-accoucheur; Boyer, professeur à l'Ecole de médecine, etc. Avant l'ouverture du cadavre, nous n'y avons aperçu extérieurement que le vice de conformation des cuisses et des jambes, A l'ouverture du bas-ventre, nous n'avons observé aucun épanchement; l'estomac et les instestins nous ont paru dans leur couleur naturelle; seulement nous avons remarqué sur la portion inférieure de l'arc du colon, extrêmement distendu par une grande quantité d'air, que les vaisseaux étaient un peu plus remplis de sang que ceux des autres viscères. Le foie, la rate, le pancréas, etc. étaient dans leur état naturel; mais la matrice et les autres parties de la génération, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, étaient dans un état de

gangrène et de putréfaction complètes. Ensuite, après avoir porté nos regards sur le bassin, nous avons trouvé que de la saillie de la dernière vertèbre lombaire à la partie supérieure de la symphise des pubis, il y avait deux pouces quatre lignes de diamètre. Le diamètre latéral nous a offert cinq pouces de l'union du corps du pubis droit, avec l'os ileum; à la saillie de la dernière vertèbre des lombes, l'étendue était seulement d'un pouce; et du pubis gauche, l'étendue était de deux pouces et demi. L'écartement des tubérosités de l'os ischion était de trois pouces. Quant à la poitrine et à la tête, nous y avons trouvé les viscères dans leur état naturel. A Paris, ce vingt-cinq fructidor an six. *Signés* MARCHAIS, accoucheur; LECLERC, D. M.; BOYER, SACOMBE.

COPIE de la déclaration faite et signée par Marville, en présence des témoins soussignés, et dont la minute a été déposée chez M. Fleury, notaire, rue Coquillière, n°. 400.

« Moi Marville, cordonnier, demeurant rue
» du Sépulcre, n°. 711, je déclare, sur ma

» conscience, que le citoyen de Celles, maître
» en chirurgie, mon voisin, rue du Sépulcre,
» a fait saigner ma femme à quatre mois de
» grossesse, et lui a fait prendre des pillules
» qui ont coûté quarante-huit sous; qu'il
» me promit un accoucheur que je pourrais
» prendre les yeux fermés, parce que ma
» femme était de la petite espèce et toute
» contrefaite, et qu'il ne m'a envoyé qu'un
» petit jeune homme, élève, qui m'a dit
» comme ça qu'il ne savait pas faire cet ac-
» couchement, et qui avait saigné ma femme
« trois jours avant ses douleurs; ce qui m'a
» fait beaucoup de peine, parce que ma
» femme était chétive, et que je n'ai pas pu
» m'empêcher de dire à ce jeune homme,
» selon ma petite connaissance, qu'on ne
» saignait pas une femme qui n'avait pas de
» sang, sur quoi il a dit qu'on saignait dans
» le travail, et cependant elle n'était pas en
» travail quand il l'a saignée.

» Je déclare que le citoyen Sacombe est
» venu avec moi par humanité, à onze heures
» du matin, le 12 fructidor, où ce qu'il a
» trouvé le jeune élève en chirurgie, et un
» autre qu'il avait été chercher le matin.

» Je déclare que le citoyen Sacombe a passé

» douze jours auprès de ma femme, et qu'il » n'a pas fermé l'œil pendant les quatre pre- » mières nuits ; que le 18 fructidor à midi, » il a tiré l'enfant tout entier, qui était si » pourri, que tout le monde qui était dans la » chambre se tenait le nez ; que le ventre de » l'enfant était tout verd ; que ma femme est » morte le 24 à midi, où ce qu'on l'a ouverte le » lendemain 25 fructidor, à neuf heures du » matin. Tout ce que je suis bien fâché que je » me suis fié à mon voisin de Celles, qui m'a » trompé, comme je l'aurai toujours sur le » cœur ». *Signés* MARVILLE, CARRÈRE, docteur en médecine, et MINELLE, sage-femme, rue du Sépulcre.

Réflexions. Il n'est aucun de mes lecteurs, pour peu qu'il soit judicieux et impartial, qui ne voie, dans l'observation dont je viens de donner les détails, un piége tendu à ma bonne foi pour en imposer au stupide vulgaire, aux dépens des jours d'une malheureuse victime qu'ils n'auraient pas manqué de me livrer dans les premiers mois de la grossesse, s'ils avaient eu la certitude physique que cette femme ne pouvait accoucher par la voie naturelle. Or, refuser de signer qu'un sujet rachitique est dans l'impossibilité d'accoucher par

la voie naturelle, n'est-ce pas à la fois rendre hommage à la vérité de mes principes, et avouer que *les Principes sur l'art des accouchemens, par demandes et par réponses, en faveur des sages-femmes de la campagne* (par ordre), ne sont pas des principes ?

AFFAIRE BAUDELOCQUE-TARDIEU.

LE 15 germinal, sur la demande de Me. Baudelocque, avoué, la cause a été remise au jeudi 29.

Impatienté de ces délais, j'adressai le 20 germinal la lettre suivante à M. Delamalle, défenseur de M. Baudelocque :

Paris, ce 20 germinal an 12.

SACOMBE, Médecin-Accoucheur, à M. DELAMALLE, Défenseur.

MONSIEUR,

Le tribunal de Première Instance vient d'accorder en votre faveur un troisième délai, dans l'affaire Baudelocque-Tardieu. J'ose me flatter que ce sera le dernier : je vous en conjure au nom de votre propre intérêt, et de l'intérêt sacré de l'humanité.

De votre propre intérêt, car c'est jeter une défaveur sur une cause dans laquelle vous êtes aggresseur.

De l'intérêt sacré de l'humanité, puisque depuis sept mois votre barbare client traîne en justice l'époux de sa victime.

Vous êtes époux et père, ces deux titres me sont de sûrs garans que vous apporterez à cette affaire toute la célérité possible, et que jeudi 29 germinal j'aurai le plaisir d'entendre, pour la première fois, le Démosthène français. Salut et respect.

Signé SACOMBE.

M. Delamalle, au lieu de répondre à cette lettre, s'est présenté à l'audience le jeudi 29 germinal, pour demander un quatrième délai à huitaine : le tribunal le lui a accordé. Cependant, j'ai demandé la parole et j'ai dit :

CITOYENS JUGES,

Je ne m'oppose point au renvoi de la cause à huitaine, mais j'ai l'honneur de vous observer que je gémis depuis sept mois sous le poids d'une accusation en calomnie, intentée contre moi par un aggresseur qui n'emploie les délais que vous avez l'indulgence de lui accorder, qu'à intéresser en sa faveur l'autorité qu'il abuse, pour se soustraire à la justice qu'il redoute. J'invite le tribunal à accélérer, autant qu'il sera en lui, le jugement d'une affaire qui intéresse l'humanité.

Le Président a répondu, que M. Delamalle n'ayant demandé la remise qu'à huitaine, il se proposait sans doute de plaider cette cause immédiatement après celle de M. Lanchère, dont le tribunal allait s'occuper.

Je prie mes abonnés de ne pas s'impatienter : il ne tiendra pas à moi que l'affaire Baudelocque-Tardieu ne soit jugée dans le courant de floréal.

ENCORE UNE VICTIME DE L'OPÉRATION CÆSARIENNE, OU LE CRI DE L'HUMANITÉ.

Deuxième édition (1), *telle qu'elle a été publiée en l'an 4, avec les Pièces justificatives, dont les minutes furent déposées le 24 floréal an 4, chez Me.* Fleury, *notaire, rue Coquillière, no.* 400.

> Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
> Contre cent coups épouvantables,
> Résisté sans courber le dos :
> Mais attendons la fin.
>
> Lafontaine. Fab. XXII. Liv. I.

AUX AMIS DE L'HUMANITÉ.

Vingt années d'expérience dans la pratique de l'art des accouchemens m'ont con-

(1) La première est épuisée. Elle fut publiée le premier prairial an 4. La plupart de mes abonnés ne pouvant se procurer cet ouvrage, m'engagent depuis long-temps à le réimprimer. Je me rends à leurs desirs, d'autant plus volontiers que M. Ant. Dubois a le front de r'ouvrir ses cours d'accouchemens, auxquels il avait renoncé depuis quelques années.

vaincu, 1°. que la femme n'est jamais dans l'impossibilité physique d'accoucher d'un enfant à terme; 2°. que la nature, qui doit savoir mettre au jour l'être qu'elle destine à vivre, se suffit toujours à elle-même; 3°. que les instrumens sont inutiles et meurtriers; 4°. que l'opération cæsarienne et la section sigaultienne sont des attentats dont tous les sophismes de l'art ne sauraient justifier la barbarie.

Fort de mes principes, fondés sur une expérience couronnée des succès les plus constans, je n'ai pas craint de donner, au nom de l'humanité souffrante, à tous les accoucheurs mécaniciens, ce défi solemnel consigné dans mes *Observations*, in-8°., an 2.

Défi à tous les accoucheurs qui croient ou feigent de croire à la nécessité des instrumens de l'opération cæsarienne et de la section sigaultienne.

« Que tous les sectateurs des *Levret*, des
» *Chamberlayne* et des *Sigault*, se réunissent
» pour trouver un sujet dont le bassin soit le
» plus vicieusement configuré; qu'ils décla-
» rent que cette femme enceinte est dans le
» cas de subir l'opération cæsarienne ou la

» section *sigaultienne ;* qu'ils signent leur
» déclaration ; que cette femme soit ensuite
» confiée à mes soins, huit jours au moins
» avant le dernier terme de la grossesse, et
» si je n'accouche point cette femme sans
» autre instrument que ma main, je consens
» à perdre ce que je suis si jaloux de mériter,
» l'estime et la confiance publiques ».

Pourquoi ce défi si loyal n'a-t-il point été accepté ? L'opération cæsarienne et la section *sigaultienne* sont-elles les deux colonnes sur lesquelles nos modernes Hercules, les *Levretistes*, ont gravé le *nec plus ultrà* de l'art des accouchemens ? Les arts ne connaissent d'autres limites que celles du génie. S'il est vrai que la nature ne puisse dans tous les cas se suffire à elle-même, il est aisé de me convaincre à tout instant ou d'ignorance ou d'imposture. Mais s'il était vrai que l'art audacieux n'eût fait jusqu'à ce jour que s'opposer aux heureux efforts de la nature, ne serais-je pas en droit de suspecter de mauvaise foi tous les accoucheurs qui refuseraient de se mesurer avec moi dans une lutte aussi importante pour l'humanité ?

Cependant, par quelle fatalité l'interprète

de la nature, qui consacra ses veilles et ses talens à publier ses merveilles, se trouve-t-il réduit aujourd'hui à répandre des larmes sur la tombe d'une femme victimée le 17 ventose an 4, par un chirurgien-accoucheur, trop instruit et trop expérimenté pour n'être pas violemment soupçonné d'avoir eu l'intention coupable de fonder sa réputation naissante dans l'art des accouchemens, sur le fol espoir du succès chimérique d'une opération inutile, atroce et meurtrière, de l'opération cæsarienne, condamnée et proscrite par les plus savans anatomistes et les plus célèbres accoucheurs de tous les siècles. Voici le fait.

FAIT.

Au mois d'août 1792 (v. s.), madame VASSEUR, épouse d'un imprimeur, alors âgée de vingt ans, enceinte de son premier enfant, à terme et en *travail*, fait appeler une sage-femme, qui, se défiant de ses forces ou de ses lumières, demande un accoucheur. On a recours au cit. *Antoine Dubois*, alors chirurgien-accoucheur, qui fait l'application du *forceps*, et accouche cette jeune femme d'un enfant mort et très-volumineux, sans mutilation.

Au mois de décembre 1793 (v. s.), le citoyen *Dubois* se trouvant par hasard à la campagne, le citoyen *Maugras*, chirurgien, accoucha madame VASSEUR, à l'aide du *forceps*, de son second enfant, très-gros et vivant, mais qui mourut une heure après l'accouchement.

Depuis cette époque le citoyen *Dubois* ne rencontrait jamais madame VASSEUR avec son mari, sans leur dire avec sa gaîté naturelle : *Allons, faites-moi un troisième enfant; il ne faut pas sitôt perdre courage; nous serons plus heureux une autre fois, etc.*

Cependant le 9 ventose an 4, madame VASSEUR, enceinte de son troisième enfant, s'imaginant que les *douleurs spasmodiques* qu'elle ressentait étaient les *douleurs naturelles* de l'enfantement, fait appeler le citoyen *Dubois*, qui, durant huit jours consécutifs, fit de fréquentes visites, escorté de deux, trois et quatre élèves, qui, tour-à-tour, faisaient à leur gré plus ou moins d'attouchemens à la patiente. Enfin le 17 ventose le cit. *Dubois* tint ce propos à la malade : *Avez-vous confiance en moi?* N'en doutez pas, dit-elle. — *Eh bien*, reprend l'accoucheur, *je vais vous faire transporter à l'Hospice de l'E-*

cole de santé, où nous serons plus commodément, et où vous aurez du linge en abondance.

Sur-le-champ, et sans lui faire part de son projet, sans jamais avoir articulé le mot d'opération cæsarienne, en l'absence et sans le consentement de son mari, sans consultation préalable de médecins ; en un mot, de son autorité privée et par l'acte le plus arbitraire, le citoyen *Dubois* fait transporter la malade à l'Hospice de l'Ecole de santé, après avoir pris la singulière précaution de rompre les membranes et d'évacuer les eaux qu'elles renfermaient encore.

Madame VASSEUR arrive à l'Hospice. On la laisse respirer environ une demi-heure dans une salle voisine de celle où l'on avait déjà dressé l'autel du sacrifice. On y place la victime, et là, le citoyen *Dubois*, assisté du cit. *Baudelocque*, professeur-adjoint de l'Ecole de santé de Paris, et environné d'une foule innombrable de spectateurs, pratique l'opération cæsarienne.

Au premier coup de bistouri, la malheureuse VASSEUR pousse un cri de désespoir, et profère ces mots bien remarquables : *Ah!* si *je m'étais doutée qu'on voulût m'opérer,*

j'aurais préféré mourir; vous m'avez trompée. Je sens que vous me fendez le ventre.

Ce juste reproche fait en public, d'avoir abusé de la confiance d'un être souffrant pour le tromper, fut un coup de foudre pour le citoyen *Dubois*, et lui fit commettre, sans doute, dès le début de l'opération, deux fautes graves, que j'aime mieux imputer à son trouble qu'à son impéritie. L'une est d'avoir pratiqué l'incision abdominale de haut en bas, au lieu de la pratiquer de bas en haut; l'autre, d'avoir négligé de faire la ligature d'une branche de l'artère épigastrique qui donnait beaucoup de sang.

La malheureuse VASSEUR est morte trois jours après l'opération; l'enfant a survécu à sa mère.

Du reste, point de procès-verbal, point d'ouverture de cadavre, point d'examen public du bassin; en un mot, point d'acte authentique qui justifie la nécessité d'une opération aussi barbare; formalités cependant que l'instruction des élèves et l'honneur même de l'instituteur rendaient indispensables. Au contraire, le C. *Dubois*, comptant sans doute sur la bonne foi des élèves, leur dit qu'il avait été obligé de vider le crâne du

premier enfant de madame VASSEUR, tandis qu'il est constant que cette assertion est purement gratuite. Voilà les faits dans la plus exacte vérité (1).

OBSERVATION.

Jamais cause ne fut plus importante et plus digne de fixer les regards des naturalistes et des philantropes, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de faire triompher la nature et de venger enfin l'humanité dont les droits imprescriptibles et sacrés furent trop long-temps foulés aux pieds par l'ignorance et par le charlatanisme.

Loin de moi les prestiges d'une vaine éloquence; moins jaloux d'éblouir que d'éclairer le vulgaire, mon style sera simple, rapide, intelligible pour ceux même qui ignorent les premiers élémens de mon art, parce que, dans l'étude de la nature, la vérité, ce soleil du monde moral, doit, ainsi que l'astre du jour, soleil du monde physique, luire pour tous les êtres et chasser comme lui les ténèbres, images fidèles de l'erreur et du mensonge.

---

(1) Les preuves matérielles de ces faits seront imprimées à la suite de ce Mémoire.

Le simple développement des faits divisera naturellement ce mémoire en trois parties. Dans la première, je ferai voir, d'une part, l'opération cæsarienne enfantée, propagée, accréditée par l'imposture et par l'impéritie; de l'autre, cette même opération toujours tentée sans succès, et proscrite enfin par les anatomistes et par les accoucheurs les plus célèbres. Dans la seconde, je prouverai que madame VASSEUR ne devait, sous aucun rapport, subir l'opération cæsarienne, et que l'intérêt de l'humanité n'a pu servir de prétexte à cette barbarie. Enfin, dans la troisième, je démontrerai, jusqu'à l'évidence, qu'il y a eu, dans cet acte arbitraire, dol, préméditation, abus de confiance, et conséquemment que le cit. *Dubois* est dans le cas de la loi qui condamne à une indemnité le chirurgien convaincu d'un pareil délit.

Mais qu'entends-je?..... La calomnie voudrait-elle infecter du poison de sa bouche un écrit enfanté sans passion et par le seul desir d'être utile à mes concitoyens? Je vais d'un seul mot la réduire au silence, ou du moins opposer à ses traits une égide impénétrable. L'interprète de la nature doit être aussi pur que la divinité qui l'inspire.

Je

Je déclare sur mon honneur que je ne connais point le citoyen *Dubois*; que je ne lui ai jamais parlé; que je l'ai entrevu pour la première fois chez le juge-de-paix de la section du Théâtre-Français; qu'aucun ressentiment n'a pu diriger ma plume; en un mot, que je n'ai d'autre motif, en vengeant la mort de Madame VASSEUR, que d'affranchir l'humanité souffrante de la pratique d'une opération inutile, féroce et meurtrière.

PREMIÈRE PARTIE.

Cette première partie de mon Mémoire, offrait le tableau le plus rapide de l'origine, des progrès et des dangers de l'opération Cæsarienne. J'y démontrais l'ignorance, l'imposture et le fanatisme du premier Apôtre de cette doctrine dépopulatrice. Enfin je prouvais, l'histoire à la main, que l'opération cæsarienne dont le succès est physiquement impossible, avait été condamnée par les hommes de l'art les plus célèbres depuis Ambroise Paré jusqu'à nous.

Comme j'ai eu depuis occasion de traiter cette matière et d'instruire à fond le procès de l'opération cæsarienne, dans le premier

volume de ma Lucine, je supprime ici cette première partie d'un Mémoire publié en l'an 4, afin de ne pas faire un double emploi, et je passe à la seconde partie.

SECONDE PARTIE.

Les saignées périodiques durant le cours de la grossesse; le *travail* provoqué avant terme; les attouchemens rudes et fréquens durant les douleurs naturelles; l'audacieuse témérité de placer et de déplacer, à son gré, la tête de l'enfant durant le *travail*; l'usage et trop souvent l'abus des cordiaux et des liqueurs fermentées, sous prétexte de soutenir ou de ranimer les forces de la femme en *travail*, voilà, voilà les seules, les véritables causes de ces accouchemens, qu'on a très-bien désignés sous le nom d'*accouchemens contre nature*, puisqu'en effet ils sont provoqués et terminés en dépit d'elle.

Qu'on ne nous parle donc plus ni d'*Etroitesse* du bassin de la mère, ni de *Monstruosité* de la tête de l'enfant, effroyables chimères enfantées par l'ignorance et par le charlatanisme, pour justifier aux yeux du vulgaire l'application du *forceps* et la pratique des opérations *cœsarienne* ou *symphisienne*.

Il est un autre écueil non moins dangereux, contre lequel viennent échouer les accoucheurs mécaniciens, c'est-à-dire, ceux qui donnent plus à l'art qu'à la nature, et le nombre n'en est malheureusement que trop grand ; je parle des *douleurs spasmodiques* que les Levretistes confondent sans cesse avec les douleurs naturelles de l'enfantement.

Cette erreur volontaire chez le charlatan, involontaire chez l'ignorant, fit à elle seule plus de victimes que n'en firent ensemble toutes les causes d'accouchemens laborieux.

Une femme jeune, délicate, dont la fibre est roide, le systême nerveux très-irritable, l'imagination ardente, une femme qui, durant le cours de sa grossesse, s'est livrée à des exercices violens, qui porte un enfant volumineux, en qui des causes morales ont troublé l'exercice des fonctions naturelles; cette femme, dis-je, éprouve, plus ou moins de jours avant le dernier terme de la grossesse, des mouvemens spasmodiques, vulgairement appelés *fausses douleurs*. Les sages-femmes ou accoucheurs routiniers mandés dans ces circonstances orageuses, et stimulés à la témérité par l'impatience et l'erreur de calcul de la malade qui croit être à terme ; touchent,

retouchent, *travaillent*, et, à force de *travailler*, mettent enfin en *travail*, avant le dernier terme de la grossesse, une femme qui serait accouchée naturellement, si, au lieu des moyens mécaniques on eût fait usage des moyens médicaux analogues à son état, tels que les anti-spasmodiques, les bains, le repos dans une situation horizontale, un opiat, une potion calmante ou légèrement cordiale, le nître, l'élixir acide de vitriol, souvent même les soins affectueux de l'amitié, si puissans sur des ames sensibles contre les causes morales.

Voilà des principes vrais, simples, invariables qui ne seront jamais démentis ni par les observateurs judicieux, ni par les praticiens éclairés ; et voici les conséquences que j'en tire.

Madame Vasseur était jeune, brune, enceinte d'enfans très-gros, et conséquemment rangée dans la classe des femmes sujettes à éprouver long-temps des *douleurs spasmodiques*. Agée de vingt ans, enceinte pour la première fois, aux premières atteintes de ces spasmes elle envoie chercher une sage-femme qui, comme mille autres, ne sachant de son art que ce qu'il faut pour faire des sottises, *travailla* autant et aussi long-temps qu'il fallut pour tuer l'enfant. M. Dubois appelé

au secours, arrive avec son *forceps*, cheval de bataille des accoucheurs auxiliaires ou réparateurs des torts des matrônes infanticides: il en fait l'application, et emmène un enfant très-volumineux, mort, mais sans mutilation.

Un an après cette époque, madame Vasseur n'ayant point été préalablement tourmentée par une sage-femme, fut accouchée par M. Maugras, chirurgien, d'un enfant très-gros et vivant, mais qui, fatigué par le *forceps*, perdit la vie une heure après sa naissance.

L'application du *forceps* était-elle nécessaire pour l'extraction des deux enfans de madame Vasseur? Non, sans doute: cette femme n'était point en *travail*; quelques jours plus tard elle serait accouchée heureusement, et la nature qui la rendit féconde, aurait su mettre au jour des êtres destinés sans doute à vivre, puisque le dernier ne put mourir qu'une heure après son extraction anticipée hors de la matrice.

Cette vérité, depuis long-temps démontrée pour moi par une longue expérience et des succès constamment heureux, va devenir sensible pour tout homme impartial et de bonne foi, par l'observation même du troisième accouchement de madame Vasseur.

Depuis le 9 jusqu'au 17 ventose, madame Vasseur fut en proie à des douleurs spasmodiques non équivoques, puisque le caractère essentiel de ces douleurs est d'accroître par degrés l'irritation nerveuse aux dépens des forces expultrices de la matrice, effet admirable de l'harmonie des lois de la nature, qui n'a pas voulu que l'enfant renfermé dans la matrice devînt l'innocente victime des imprudences ou de la faiblesse organique de sa mère. En effet, il est constant que le 17 ventose, indépendamment des souffrances de la malade, les choses étaient dans l'état naturel et le plus satisfaisant possible; c'est-à-dire, que l'enfant était vivant; qu'il nageait dans les eaux de l'*amnios;* que les membranes étaient dans leur intégrité; en un mot, la patiente n'était pas plus *en travail* le 17, qu'elle ne l'était le 9; donc ses douleurs n'étaient que *spasmodiques.*

Que fit M. Dubois pendant huit jours consécutifs pour calmer les vives angoises de sa malade? Hélas! de fréquentes visites, et toujours accompagné de deux, trois et quatre élèves, qui, tour-à-tour, moins clairvoyans que les Quinze-Vingts, cherchaient en vain la nature du bout du doigt à défaut de lumière.

Je voudrais connaître ces jeunes élèves : je leur demanderais quel fruit ils ont retiré de ces nombreux attouchemens qui, durant huit jours, durent physiquement et moralement fatiguer, impatienter, excéder une malheureuse créature, à qui la médecine eût rendu d'un seul mot, et comme par enchantement, le calme et le sommeil si nécessaires à son état ; je leur demanderais si ces attouchemens les ont éclairés sur l'existence de quelque vice de conformation du bassin de cette femme; à quels signes ils les ont reconnus; s'ils peuvent se flatter de les reconnaître dans un autre sujet ; enfin, s'ils sont intimement convaincus qu'une femme qui était accouchée précédemment de deux enfans très-gros, dont l'un vivant, fut dans l'impossibilité physique de mettre au monde un troisième enfant par la voie naturelle.

Ah ! sans connaître ces jeunes gens, je leur rends assez de justice pour être persuadé qu'ils me répondraient avec la modestie et l'ingénuité de leur âge :

« Nous avons vu éventrer une femme, mais
» on n'a pas daigné nous montrer son bassin
» après sa mort; en sorte que nous ne savons
» ni pourquoi, ni comment cette opération a
» été pratiquée ».

Adressons-nous donc au professeur lui-même, et demandons-lui quelles raisons ont pu le déterminer à jouer ainsi la vie d'un être parfait contre celle d'un être imparfait.

Dubois. J'ai reconnu que l'enfant, à raison de la *monstruosité* de sa tête, ne pourrait franchir les détroits du bassin de sa mère.

Sacombe. Cependant il est constant que les deux premiers enfans de madame Vasseur étaient plus gros que le dernier; comment celui-ci n'aurait-il pu franchir les détroits d'un bassin qui avait livré passage aux deux autres ?

Dubois. Oui, mais l'*étroitesse* du bassin de cette femme.

Sacombe. A quels signes certains reconnaît-on que la tête d'un enfant à terme, susceptible, par sa structure, de la plus grande compression à l'aide des forces éminemment expultrices du viscère qui le renferme, ne pourra passer à travers sa filière naturelle ?

Dubois. Aux douleurs aiguës qu'éprouve nuit et jour une femme en *travail.*

Sacombe. Dites plutôt que vous croyez être en *travail*, mais dont les douleurs aiguës ne sont que spasmodiques. Du reste, n'avez-vous point de signes moins équivoques de cette imposibilité absolue ?

Dubois. J'avoue qu'il est difficile de donner une théorie satisfaisante d'une science qu'on ne peut acquérir que par une longue expérience.

Sacombe. Il est vrai que M. Vasseur, vous reprochant un de ces jours d'avoir voulu faire un essai sur sa malheureuse épouse, vous lui répondîtes, en vous chatouillant complaisamment le menton, que vous pratiquiez l'opération cæsarienne pour la sixième fois. S'il faut éventrer six femmes enceintes pour posséder la triste connaissance des vices de conformation du bassin, je suis peu jaloux de l'acquérir à ce prix. Cependant permettez-moi de vous objecter qu'il y a eu de la témérité de votre part à prononcer seul un pareil arrêt contre une femme accouchée précédemment de deux enfans, quand jadis trois accoucheurs des plus fameux eurent la douleur de voir accoucher à l'Hôtel-Dieu de Paris, heureusement et par la voie naturelle, d'un enfant à terme et vivant, une femme qu'ils venaient de condamner, à l'unanimité, à l'opération cæsarienne.

Dubois. Aussi me suis-je étayé des conseils de mon collègue le célèbre Baudelocque.

Sacombe. Puisque vous mettez en scène M. Baudelocque, je ne vous dissimulerai point

que sa conduite dans cette affaire n'a pas répondu à l'idée qu'on avait des talens, de la sagesse et de la loyauté de ce professeur. En effet, de deux choses l'une : ou M. Baudelocque a reconnu avec vous et comme vous, l'indispensable nécessité de pratiquer l'opération cæsarienne sur la femme Vasseur, ou il ne l'a point reconnue. Dans le premier cas, pourquoi ne s'est-il pas empressé, pour son honneur et pour le vôtre, de constater publiquement dans une de ses leçons, immédiatement après la mort de madame Vasseur, l'existence des vices de configuration du bassin de la défunte, au lieu de s'armer de bassins, qui, suivant l'expression d'un élève (1) de l'Ecole de Santé de Paris, *roulent depuis plusieurs siècles dans les greniers de l'Ecole*, et dont la plupart sont peut-être des bassins mâles; c'est-à-dire, de jeunes sujets dans l'âge d'adolescence ? Dans le second cas, pourquoi ce professeur célèbre a-t-il pu consentir à être froid spectateur et complice d'un meurtre auquel il pouvait s'opposer par l'heureux effet de cet ascendant irrésistible, que donne aux vrais dépositaires de la science une célébrité fondée sur les talens et sur la probité ?

(1) *Voyez* la lettre de M. Gutel, imprimée à la suite de ce Mémoire.

Mais ce n'est pas de M. Baudelocque, c'est de vous dont il s'agit. *Je me suis étayé*, dites-vous, *d'un accoucheur célèbre*. Si c'est là ce que vous appelez une consultation, vous êtes dans l'erreur : en vous étayant d'un accoucheur dans une opération aussi grave, vous n'avez fait précisément que ce que vous ne pouviez vous dispenser de faire sans crime. En effet, quelqu'exercé que vous soyez à éventrer des femmes enceintes, pouviez-vous, sans un excès de témérité coupable, présumer assez avantageusement de vos forces physiques, pour oser vous flatter de n'être point ému à l'aspect des entrailles fumantes d'une victime humaine qui, faute d'un homme de l'art capable de vous suppléer au besoin, eût été exposée à périr sous le couteau sanglant d'un opérateur en qui je dois supposer la sensibilité de l'homme et non la rage du tigre.

Mais deux accoucheurs, partisans par système de l'opération cæsarienne, ont-ils pu, sans l'aveu de la malade, en l'absence et sans le consentement de son mari, sans consultation préalable de médecins et de chirurgiens-accoucheurs, sous le vain prétexte de l'intérêt de l'humanité, pratiquer une opération meurtrière ? Autant vaudrait dire que deux juges

peuvent, au mépris des lois et sous le vain prétexte de l'intérêt social, condamner à mort une personne qu'ils présument coupable contre toute apparence.

Je ne perdrai point un temps précieux à analyser une conduite évidemment coupable : je me contenterai d'opposer à la vôtre celle qu'aurait tenue en pareille circonstance un accoucheur humain, de bonne foi, et convaincu de la nécessité de l'opération cæsarienne, en vous laissant le soin de vous juger vous-même.

Un accoucheur qui, d'après ses lumières et sa conscience, eût cru de bonne foi, le 17 ventôse, que madame Vasseur était dans l'impossibilité physique d'accoucher par la voie naturelle, aurait sur-le-champ appelé le mari, et lui aurait fait part du jugement qu'il venait de porter contre elle. Car en quelle contrée barbare de l'univers, un étranger, de quelque titre qu'il soit décoré, et sous quelque prétexte que ce soit, peut-il à son gré se rendre l'arbitre de la destinée d'une femme sans le consentement de son mari ? M. Vasseur, éclairé par sa tendresse et par le seul instinct de la raison, n'aurait pas manqué d'objecter à cet accoucheur, qu'une femme qui avait eu deux

enfans, dont l'un vivant, pouvait bien accoucher d'un troisième. Supposons que l'accoucheur eut persisté dans son opinion : alors le mari eût fait part de ses inquiétudes à ses parens, à ses amis, à ses voisines, qui tous lui auraient conseillé de convoquer les médecins et chirurgiens-accoucheurs les plus éclairés. Que serait-il résulté de cette démarche impérieusement commandée par l'humanité? De deux choses l'une : ou l'avis de l'accoucheur aurait été rejeté, et madame Vasseur vivrait encore; ou son avis aurait été adopté, et alors, en dépit des événemens, la conduite de l'accoucheur eût été irréprochable.

Je n'ai pas assez d'orgueil pour présumer qu'on m'eût appelé à cette consultation; mais instruit du moins par la voie publique qu'on méditait un nouvel attentat contre la nature, j'aurais eu assez de caractère pour empêcher qu'on ne le commît. Fort de mes principes, je me serais placé entre le prêtre et la victime; j'aurais fait à la malheureuse Vasseur un rempart de mon corps, et durant ce combat des préjugés contre la raison, la malade accouchant peut-être spontanément, l'art confus, serait devenu le témoin d'un nouveau triomphe de la nature.

Mais on voulait, à quelque prix que ce fut, pratiquer *tutò*, *citò et jucundè*, une opération dont l'opérateur avait fait cinq essais clandestins dans la seule vue de conserver un enfant aux dépens des jours de sa mère, afin de transmettre à la postérité trompée cette observation fastueuse et mensongère.

Le 17 ventôse de l'an 4, maître Antoine Dubois, héritier présomptif de la réputation colossalle du géant Baudelocque, le plus fameux des accoucheurs passés, présens et futurs, Me. Antoine Dubois, ancien chirurgien des armées de la République, ancien membre du Conseil de Santé, chirurgien déserteur de l'armée d'Orient, professeur-adjoint de l'Ecole de Santé de Paris, scrutateur des jeunes gens infirmes de la première réquisition, professeur de l'art des accouchemens, etc., etc., etc..

Assisté de très-haut et très-puissant Saigneur maître Baudelocque, chirurgien-accoucheur et professeur-adjoint de l'Ecole de Santé de Paris, a pratiqué publiquement, suivant les règles de l'art, et avec le plus grand succès, l'opération cæsarienne sur madame Vasseur, qui, n'ayant pu conserver d'enfant vivant, à raison des vices du bassin, et brûlant du desir d'être mère, n'a pas craint de se soumettre

à une opération qui a mis le comble à ses vœux, et dont elle n'a été victime qu'à raison du plaisir qu'elle a goûté en se voyant revivre dans un autre elle-même.

Homme ambitieux et cruel ! vos coupables espérances seront déçues, et la postérité n'apprendra qu'avec horreur, qu'à l'instant même où l'ami de l'humanité élevait un temple à la nature pour servir d'asyle aux femmes enceintes, un cannibale élevait sur leurs cadavres ensanglantés le monstrueux édifice et de sa fortune et de sa renommée.

Dubois. Vaines déclamations que tout cela, je suis connu. L'opération a été faite en public. J'ai sauvé l'enfant. Si je n'ai pu sauver la mère, mes intentions du moins étaient pures.

Sacombe. Mes déclamations n'auront point été vaines, si je suis assez heureux pour affranchir enfin cette belle moitié du genre humain d'une opération inutile et dépopulatrice.

Vous êtes connu ! Mais il est bon que vous le soyez sous tous les rapports.

L'opération a été faite publiquement ! Mais si je démontre que vous avez eu le dessein de sacrifier la mère pour vous faire un

mérite aux yeux du vulgaire ignorant, d'avoir conservé la vie à l'enfant, la publicité vous justifiera-t-elle du meurtre commis sur madame Vasseur?

J'ai sauvé l'enfant, dites-vous! Cessez de vous énorgueillir de ce succès. De dix enfans à terme et vivans à l'instant physique de l'éventration de la mère, et peu de temps après la rupture des membranes, on en sauvera neuf par l'opération cæsarienne, sur-tout en se gardant bien de prendre la singulière précaution de rompre les membranes *chorion* et *amnios*. Mais de cent mille mères on n'en sauvera pas une par l'opération cæsarienne *uterotomique*. Eh! ce n'est pas à vous, messieurs les renards, qu'il faut apprendre cette vérité; vous connaissez trop bien la structure de la matrice pour croire, sur la foi de quelques charlatans, que ce viscère puisse être impunément incisé de six à huit pouces. Incrédules à la nature par systême bien plus que par conviction, l'impuissance de l'art vous force en secret à lui rendre hommage, semblable à ces athées qui nient par systême l'existence d'un être suprême, et qui s'écrient : *Ah mon Dieu!* lorsqu'on les pince un peu fort.

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures.*

Cependant

Cependant la femme *Vouté*, garde de femmes en couche, atteste que le 17 ventose, avant de faire transporter madame VASSEUR à l'hospice de l'Ecole, vous avez pris la singulière précaution de rompre les membranes et d'évacuer les eaux qu'elles renfermaient encore. Vous n'ignorez pas sans doute, puisque vous professez l'art des accouchemens, 1°. que tant que l'enfant est environné du fluide destiné par la nature à le protéger contre l'impression des corps extérieurs, il est moins en danger de perdre la vie que lorsqu'il est comprimé sur tous les points de la surface de son corps par le viscère qui le renferme, après l'évacuation totale des eaux; 2°. que la rupture des membranes ne doit être provoquée, durant le *travail* de l'enfantement, que lorsque l'orifice de la matrice est suffisamment dilaté, ou dans les cas d'hémorragie utérine et de convulsions; 3°. qu'il n'y a nul danger pour la mère avant la rupture spontanée des membranes; 4°. qu'en supposant l'impossibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle, et conséquemment la nécessité de l'opération cæsarienne, c'était compromettre évidemment les jours de l'enfant que de rompre sans nécessité des membranes qui, distendues

par les eaux, auraient facilité la section de la matrice et préservé le corps de l'enfant du danger d'être atteint par l'instrument.

Jusqu'à ce que vous ayez donné des raisons satisfaisantes de cette pratique étrange, nous serons donc fondés à croire, sans vous faire injure, que, ne voulant trouver aucun obstacle à l'exécution de votre projet dans les sages représentations d'un collègue expérimenté, vous avez rompu les membranes sans nécessité et contre les principes de l'art.

Vous ne viendrez pas sans doute nous dire, pour justifier cette rupture inconcevable des membranes, qu'il fallait éviter l'épanchement des eaux dans la capacité de l'abdomen ; ce substerfuge serait indigne de vous : car cette rupture, si vos intentions eussent été pures, aurait pu s'effectuer à l'Ecole de Santé, aussi bien qu'au logis de madame Vasseur, et plus avantageusement pour l'enfant, qui, dans le trajet, n'aurait point été *à sec* dans la matrice.

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures!* Cependant, après avoir fait cinq opérations cæsariennes clandestines (et malheureuses sans doute, puisque vous en taisez le succès), vous débutez dans cette sixième opération par deux fautes impardonnables et qui ont révolté tous

les élèves : la première, en faisant l'ouverture abdominale à la ligne blanche de haut en bas, au lieu de la faire de bas en haut, afin que les liqueurs qui coulent de la plaie ne puissent précéder l'instrument et le faire dévier, dans la main de l'opérateur, de la ligne qu'il s'est proposé de suivre; la seconde, est d'avoir négligé de pratiquer la ligature d'une branche de l'artère épigastrique qui donnait beaucoup de sang. L'œil de l'observateur n'a pu vous suivre plus avant; mais cet excès de négligence, dans le début de l'opération, prouve que vous étiez moins jaloux de sauver la mère que de donner au monde un nouveau César (1).

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures !* Cependant, négligeant même le soin de votre réputation, vous ne faites point l'ouverture du cadavre immédiatement après la mort de madame Vasseur, pour convaincre sur-le-champ les élèves, que vous avez agi du moins

(1) J'ai démontré, par l'autorité même de Pline, que César ne fut point extrait du sein de sa mère Aurélie par le bienfait de l'utérotomie, comme les cæsariens voudraient le persuader aux *gaube-mouches*. Voyez l'Histoire de l'Opér. Cæs. Tome Ier., de la Lucine Française.

avec connaissance de cause, et cela sous le vain prétexte d'une préparation et d'un dépouillement du bassin, comme si de jeunes anatomistes avaient besoin de prendre des gands pour toucher un cadavre. Cette conduite tortueuse ne prouve-t-elle pas que vous étiez convaincu d'avance de la possibilité physique de l'accouchement par la voie naturelle, et que vous n'avez soustrait le bassin de madame Vasseur que pour ne pas fournir vous-même la preuve matérielle de votre témérité, vous réservant sans doute de montrer deux ou trois mois après un bassin mâle ou femelle, le plus petit et le plus mal configuré possible.

Voilà du moins ce que votre conduite a fait soupçonner à des élèves instruits, judicieux, impartiaux; en un mot, aux élèves d'aujourd'hui, bien différens des élèves d'autrefois, qui, fatigués d'être debout depuis le lever de l'aurore pour vaquer aux pénibles exercices du peigne et du rasoir, venaient s'asseoir à vos amphithéâtres, dormaient à vos leçons, applaudissaient en s'éveillant à des discours qu'ils n'avaient pas entendus; et diaprés d'erreurs, bouffis d'orgueil, saturés de préjugés, sortaient périodiquement de votre école chirurgicale pour dévaster les campagnes, tel

qu'un torrent grossi par les neiges, franchit son lit pour porter dans les champs la désolation, le ravage et la mort.

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures!* Cependant, peu de jours après la mort de madame Vasseur, voulant dissiper autant qu'il était en vous les doutes que cette soustraction de cadavre et de bassin avait fait naître sur votre loyauté dans l'esprit des élèves, vous dites avoir été contraint de vider le crâne du premier enfant de madame Vasseur pour terminer l'accouchement, tandis qu'il est constant que cette assertion est un rêve de votre part.

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures!* Cependant il vous est échappé de dire à vos amis que vous n'aviez jamais compté sur le succès de l'opération cæsarienne de madame Vasseur. Ce propos m'a été rapporté, mot pour mot, par M. Ribes, chirurgien attaché à la maison des Invalides, en présence de M. Marin, chirurgien du Lycée de Paris. Réfléchissez, lui dis-je, aux conséquences d'un tel pronostic. Comme M. Ribes balbutiait, j'ajoutai, dans un mouvement d'indignation dont je ne fus pas le maître : *Dubois est donc un grand scélérat, d'avoir ainsi*

voué à une mort certaine une femme qui avait eu deux enfans, dont l'un vivant. Peu de temps après, nous nous séparons, et, chemin faisant, M. Marin, avec qui je traversais le jardin du Luxembourg, m'apprit que M. Ribes était votre ami ; ce qui me confirma dans l'idée que, loin de vouloir vous nuire par cet aveu, il cherchait au contraire à vous faire un mérite de ce trop fidèle pronostic, comme son zèle à vous défendre me l'avait déjà fait soupçonner.

Vos intentions, dites-vous *étaient pures !* Cependant vous méditez dans la nuit du silence, et vous pratiquez à la hâte, à la fin du dix-huitième siècle, une opération digne, tout au plus, de l'ignorance et de la barbarie du quinzième ; et vous la pratiquez à l'insu et presque sous les yeux d'un homme qui n'a été instruit de votre attentat que par l'effet du hasard et vingt-un jours après que vous l'avez eu commis (1) d'un homme qui, par un défi solemnel, s'était engagé à vous prouver qu'une

(1) Le 9 germinal an 4, me trouvant pour affaires chez M. Pougin, imprimeur : *si j'avais été prévenu*, me dit-il, *qu'on devait pratiquer l'opération cæsarienne sur une Dame qui logeait dans ma maison, j'aurais eu recours à vous.* Je laisse à

femme en *travail* ne peut mourir que par l'impéritie de la sage-femme ou de l'accoucheur.

Vos intentions, dites-vous, *étaient pures!* Cependant, pour assurer l'exécution de votre projet sinistre, vous tracez d'avance vos plans d'attaque; vous avez recours au dol, vous trompez un mari dont la douceur et la bonhomie ne firent que vous enhardir à la témérité; enfin vous abusez de la confiance d'un être faible et souffrant, pour lui plonger le poignard dans le sein. C'est ce qui me reste à prouver aux amis de l'humanité.

TROISIÈME PARTIE.

Dans tous les siècles, les beaux-arts eurent malheureusement leurs *Érostrates*, je veux dire des hommes qui, tourmentés par l'insatiable desir d'une célébrité à laquelle ils ne pouvaient se flatter d'atteindre, faute de génie, cherchèrent à s'illustrer à quelque prix que ce fût.

---

penser avec quel soin extrême M. Dubois voila son projet, puisque M. Pougin, chez qui madame Vasseur logeait, n'entendit parler d'opération cæsarienne qu'après qu'elle eut été pratiquée.

Tel est, de nos jours, dans l'art de la chirurgie, ce nouvel *Érostrate* qui, pour s'immortaliser, a détruit, de ses mains sacriléges, le temple auguste de la nature. Tel est ce moderne Tantale qui, tourmenté par la soif des honneurs et des richesses, au milieu du torrent de la révolution, s'est dit à lui-même, dans le délire d'une imagination exaltée :

« Assez et trop long-temps j'ai couru la
» chance des événemens politiques ; la fortune
» m'a souri, mais défions-nous de ses caprices.
» Le règne de l'intrigue est passé ; il est temps
» de briller de notre propre éclat. Saisissons
» d'une main hardie le sceptre de l'art des ac-
» couchemens ; régnons en tyran sur le champ
» trop fécond de la génération ; subjuguons
» par la terreur l'opinion du timide et cré-
» dule vulgaire ; rendons à l'art son antique
» splendeur ; et s'il ne peut triompher de la
» nature, il saura du moins, par nos heureux
» efforts, la réduire enfin au silence ».

Ce projet insensé vient de se réaliser sous nos yeux aux dépens des jours d'une femme de vingt-quatre ans, soumise à l'opération cæsarienne par M. Dubois.

Cependant, déjà le bruit s'est répandu que le fanatisme et l'aristocratie, sous le manteau

sacré de l'humanité, poursuivaient un patriote, un républicain, un apôtre de la liberté ; pitoyable ressource, dernier retranchement de tout buveur de sang, de tout brigand révolutionnaire, qui, surpris le poignard à la main, ou la main dans le sac, se flatte d'échapper encore à la vengeance des lois, à la faveur de ce cri de ralliement : *A moi, patriotes* (1) !

Le vrai patriote, à mon avis, est à la fois l'ami des lois et l'ami de l'humanité. Or, je ne pense pas qu'en aucun lieu du monde, celui qui foule aux pieds la première de toutes les lois, celui qui se fait un jeu de la vie de ses concitoyens, puisse être regardé comme un vrai patriote.

En matière criminelle, la préméditation aggrava toujours le délit et provoqua contre le coupable toute la sévérité des lois. L'attentat commis par M. Dubois sous les auspices de son maître M. Baudelocque, est d'autant plus grave, qu'il porte avec lui le caractère de la préméditation la plus artificieusement combinée.

---

(1) Il n'y avait pas peu de courage à s'exprimer ainsi en l'an 4 ; mais, à cette époque, j'avais vu la mort d'assez près pour ne plus la craindre.

D'après les principes (1) de M. Dubois, madame Vasseur avait eu deux accouchemens *contre nature.* Son bassin était vicieusement conformé; en un mot, elle était, dans son opinion, une erreur de la nature, c'est-à-dire, dans l'impossibilité physique d'accoucher par la voie naturelle, et cependant M. Dubois l'engage à ne pas se décourager, en l'assurant qu'elle accouchera heureusement. *Allons, faites-moi*, dit-il, *un troisième enfant, il ne faut pas sitôt perdre courage, nous serons plus heureux une autrefois*, etc.

« Si M. Dubois, me disait un jour M. Vasseur, les larmes aux yeux; si M. Dubois, » au lieu de persuader à mon épouse qu'elle » accoucherait heureusement d'un troisième » enfant, m'eût laissé entrevoir qu'il y avait » du danger pour elle à devenir enceinte, et » qu'elle ne pouvait être mère qu'en perdant » la vie, il n'est point de sacrifice que je » n'eusse fait pour conserver mon épouse ».

Ah! malheureuse Vasseur! avant même que

---

(2) Puisés dans l'ouvrage intitulé : *Principes sur l'Art des Accouchemens, par demandes et par réponses, à l'usage des sages-femmes de la campagne*, (par ordre).

tu fusses enceinte pour la troisième fois, Dubois t'avait donc déjà marquée au front, et lorsqu'il t'exhortait à devenir mère, tu ne soupçonnais pas, trop crédule victime, qu'il aiguisait en secret l'instrument à l'aide duquel il se proposait de déchirer tes flancs pour y frayer la route qui devait guider à la vie le chaste fruit de tes amours.

Madame Vasseur avait une confiance aveugle en M. Dubois, qui, trop intéressé à ne pas la perdre, ne lui avait jamais parlé d'opération cæsarienne, pour laquelle il n'ignorait pas qu'elle avait une horreur invincible, ainsi qu'elle l'avait témoigné à plusieurs personnes chargées peut-être indirectement de l'y déterminer. Mais M. Dubois, désespérant de l'amener à son but, prit le parti de l'opérer sans son consentement et par la plus noire des trahisons.

Ne perdons plus de vue ce barbare accoucheur, suivons-le pas à pas, épions toutes ses démarches durant le cours de la fatale et mémorable journée du 17 ventose.

Depuis huit jours consécutifs il venait, comme je l'ai déjà dit, escorté de deux, trois, quatre élèves, bien moins pour soulager sa malade que pour épier l'instant de se saisir

de sa proie et de l'enlever d'une maison où l'amitié, le tendre intérêt que ses qualités personnelles et ses longues souffrances lui avaient attiré, l'auraient préservés du malheur qui l'attendait.

Ce jour-là M. Vasseur était parti dès le matin pour aller travailler chez M. Guillaume, imprimeur, rue du Bacq. Voyant que tout secondait merveilleusement ses projets, M. Dubois ne songe plus qu'à frapper le dernier coup. *Avez-vous confiance en moi*, dit le traître à sa malade ? A peine a-t-elle consenti à le suivre à l'Ecole de Santé, ne soupçonnant pas même le sort affreux qu'on lui réservait, qu'il part comme l'éclair précurseur de la foudre ; va faire tout disposer pour l'opération, consigne le mari dans l'imprimerie où il était, en lui promettant de le faire avertir dès que son épouse serait délivrée, et attend de pied ferme sa victime dans la boucherie où tout était disposé pour l'égorger.

Sexe aimable ! Femmes à qui la nature n'a donné en compensation de tant de maux, que les charmes d'une frêle beauté dont vous êtes d'autant plus jalouses que votre faiblesse n'a pas d'arme plus puissante pour triompher d'un sexe plus fort et trop souvent oppresseur ;

femmes, c'est à votre tribunal que je cite le cæsarien Dubois : vous seules pouvez calculer toute l'énormité de son attentat. Femmes, dites-moi s'il en est une seule parmi vous qui ne préférât mille fois la mort à l'horreur de subir une opération qui (si elle n'était pas toujours mortelle) laisserait la femme qui aurait le malheur d'y survivre, en proie à mille infirmités, telles qu'une fistule, un ulcère, une hernie, une large et dégoûtante cicatrice, etc. Hélas ! une vie achetée à ce prix, loin d'être un bienfait, ne serait-elle pas un éternel supplice pour toute femme jeune, aimable et sensible qui, née pour plaire, jalouse de plaire, heureuse du seul bonheur de plaire, placée désormais entre le désespoir et le tombeau, ne pourrait plus se flatter d'inspirer d'autre sentiment que la pitié ?

Femmes, faites-vous à présent, s'il est possible, une juste idée de la surprise soudaine, de la douleur profonde, du désespoir affreux, du terrible combat de toutes les passions déchaînées auxquelles dût être en proie le cœur de l'infortunée Vasseur, à l'instant physique où elle sentit ses flancs s'entr'ouvrir sous le tranchant du bistouri dirigé par la main d'un

homme qu'elle avait honoré d'une confiance sans borne, et qui, par l'insensibilité la plus froide, la préméditation la plus atrocement réfléchie, triomphait lâchement de la faiblesse, de la crédulité, de l'impuissance d'une victime dont la mort errante sur ses lèvres déjà livides allaient pour jamais étouffer le reproche dans le silence et la nuit du tombeau.

Vous m'avez trompée, dit-elle, *je sens que vous me fendez le ventre.* Mânes de Vasseur, justement indignés, appaisez-vous, vous serez vengés. Mânes immortels de Vasseur, réjouissez-vous, puisque votre malheur, utile à l'humanité, va dessiller enfin les yeux du vulgaire qui, sourd à la voix de la raison, ne s'instruit jamais qu'à l'école du malheur.

Eh! vous, dont la témérité ne sera pas moins utile à l'univers, dites-nous, M. Dubois, puisque vous êtes médecin, pourquoi, dans le calcul si important des causes morales des maladies de la couche, vous avez négligé de comprendre l'impression funeste que devaient faire nécessairement sur l'économie de madame Vasseur, votre perfidie, votre inhumanité et l'idée d'une opération qu'elle avait en horreur? Comment un médecin, un chirurgien, un professeur d'accouchemens a-t-il

pu se faire illusion au point de compter sur le succès heureux d'une couche dont toutes les causes physiques et morales réunies accumulaient les dangers sur la tête de la malheureuse Vasseur, au point que son retour à la santé n'était plus dans l'ordre des choses possibles? Je dis plus, il eût été en votre pouvoir d'opérer un miracle, vous ne l'auriez pas fait en faveur d'une femme aux yeux de laquelle vous n'auriez pu paraître sans rougir, et qui, loin de vous savoir gré de lui avoir fait acheter si cher le tourment de la vie, vous aurait reproché sans cesse d'avoir indignement abusé de sa confiance; d'une femme qui, telle que le vautour de Prométhée, se serait attaché à votre cœur pour le déchirer et lui tenir lieu du remords dont les ames de la trempe de la vôtre sont rarement susceptibles.

Je viens de démontrer que M. Dubois ne pouvait compter humainement sur le succès de l'opération cæsarienne pratiquée sur madame Vasseur. Cependant voici ce que m'écrivait, le 14 floréal an 4, M. Dadat, imprimeur :

« Quand l'opération fut finie, M. Dubois » dit à madame Vasseur : Hé bien ! ma mie, » entendez-vous crier votre enfant? Sans doute

» vous n'avez jamais eu tant de plaisir. En-
» suite se tournant vers moi, il me dit : Vous
» pouvez maintenant aller vers son mari; vous
» lui direz que son enfant et sa femme sont
» hors de danger ; qu'il peut les venir voir, et
» qu'il soit sans inquiétude. Il promit alors à
» la malade qu'elle pourrait nourrir son en-
» fant, et que même cela serait avantageux
» à sa santé ».

On ne peut se défendre d'un mouvement d'indignation à l'idée d'un accoucheur qui, tout dégoûtant encore du sang de sa victime, donne le titre de *ma mie* à la femme qu'il vient d'égorger par surprise; d'un accoucheur qui dit à une mère infortunée, éprouvant les engoisses de la mort, *qu'elle n'a jamais sans doute goûté tant de plaisir;* d'un accoucheur qui envoie dire à un mari, qu'il n'a pas daigné consulter et dont l'épouse vient de subir l'opération la plus funeste, *qu'il soit sans inquiétude, et que sa femme est hors de danger.*

Est-ce ironie? Est-ce hypocrisie? Est-ce ignorance? Est-ce effronterie? Je laisse aux amis de l'humanité le soin de démêler, à travers ces absurdes propos, quels ont été les sentimens de celui qui les a tenus. Quant à moi, j'ai rempli ma tâche

tâche en démontrant qu'il y a eu dans cet acte de férocité, préméditation, dol, abus de confiance.

Je ne pense pas que M. Dubois, pour justifier une telle conduite, veuille s'autoriser de l'opinion absurde de quelques-uns de ses confrères qui, par un principe d'humanité purement chirurgical, ont pensé qu'il était de l'intérêt social de sacrifier la mère pour sauver l'enfant. Du reste, si tel a été son sentiment, je le prierais de me dire quelle idée il aurait du jugement, des connaissances et de l'expérience d'un jardinier qui, voulant cueillir un fruit quelques jours avant l'époque de sa parfaite maturité, et ne pouvant le détacher malgré les plus violentes secousses, prendrait enfin le parti d'abattre l'arbre en le coupant au pied à coups de hâche. *Mutato nomine, de te fabulâ narratur.*

Les lois ont-elles prévu l'attentat dont nous gémissons aujourd'hui?

« Duluc (1) rapporte que Julien Laffray
» fut condamné par le sénéchal de Nantes,
» pour avoir taillé l'enfant de René Priou,
» sans avis ni conseil de médecins, en la

(1) Liv. 6, tit. 15, arrêt I.

» somme de 60 livres, avec défenses, sur
» peine de punition corporelle, de s'immiscer
» à l'avenir de tailler aucunes personnes sans
» conseil de médecin approuvé et reçu à la
» faculté de médecine, et chirurgiens expéri-
» mentés. Dufail (1) cite l'arrêt du Parlement
» de Bretagne, du 26 mars 1574, qui con-
» firme la sentence du sénéchal de Nantes,
» fors l'amende qui fut réduite à 20 liv. ».

La loi qui défend à tout chirurgien de pratiquer une opération sans l'avis préalable des médecins, me paraît d'autant plus sage, qu'elle est fondée sur l'intérêt même des malades. En effet (sans rappeler ici le vieux proverbe qui, quoique trivial, n'est malheureusement que trop vrai, *chirurgien ne veut que plaie et bosse*), peu de chirurgiens sont convaincus que la chirurgie consiste moins dans l'art précieux de bien faire que dans l'art plus heureux d'éviter une opération. Si les chirurgiens pouvaient donc, de leur propre mouvement ou sur les seuls avis de leurs collègues, *bistouriser* un malade, combien d'entr'eux, guidés par un sordide intérêt, ou par un faux instinct de gloire, feraient, comme on dit vulgairement,

---

(1) Liv. 2, chap. 477.

plaies et *bosses* pour s'enrichir ou pour s'illustrer ? L'opération cæsarienne, la plus terrible des opérations chirurgicales, puisqu'elle est et fut toujours (1) mortelle; l'opération cæsarienne, dis-je, exigeait donc impérieusement une consultation de médecins et de chirurgiens-accoucheurs convoqués librement par le mari ou par les parens de la malade; M. Dubois a donc encouru l'amende portée contre tout infracteur à cette loi.

« Parmi nous, dit Brillon (2), les chirur-
» giens et les médecins ne sont pas garans et
» responsables de leurs remèdes, tant qu'il n'y
» a que de l'ignorance et de l'impéritie de leur
» part, *quia ægrotus sibi debet imputare*
» *cur talem medicum elegerit.* Il n'y a qu'un
» seul cas où on ait action contr'eux, c'est
» lorsqu'il y a du dol, auquel cas c'est un
» véritable délit. *Secùs ex quasi delicto* ».

Madame Vasseur a été opérée par trahison et contre son gré, en l'absence et sans le

(1) J'ose me flatter d'avoir établi cette vérité sur des faits si incontestables, que Sédillot-Favart lui-même ne saurait la révoquer en doute, quoique *membre de la génération* présente.

(2) Dictionnaire des Arrêts.

consentement de son mari ; le dol est constant ; donc le délit commis par M. Dubois est dans le cas déterminé par Brillon.

Mais qu'ai-je besoin de m'engager dans le labyrinthe inextricable des lois, lorsqu'en tête du code sacré de la raison est gravée en caractères ineffaçables, la loi immuable et terrible à laquelle M. Dubois voudrait envain se soustraire ! En voici le texte : *Tout chirurgien qui, pour se faire un nom, se joue de la vie de ses semblables, est indigne de la confiance publique.*

Homme inquiet et farouche ! en perdant à jamais vos droits à la possession d'un bien que vous vouliez usurper, ne vous en prenez qu'à vous même ; votre présomptueuse audace vous a perdu ; si, toujours humble et modeste anatomiste, votre ambition se fût renfermée dans le cercle de vos talens, utile à vos concitoyens, vous auriez mérité leur estime et leur reconnaissance. Mais semblable au corbeau de la fable (1) qui, nourri long-temps de cadavres, *et plus faible de reins*, voulut imiter l'aigle audacieux, en enlevant une innocente proie, comme lui, pris en flagrant

(1) La Fontaine, fab. XVI, liv. II.

délit, vous méritez d'être victime de votre audacieuse voracité.

Homme inquiet et farouche! Brisez vos pieds de griffon, vos pieds de grue, vos becs de corbin, vos *speculum matricis*, vos tire-tête, vos perce-crânes, vos crochets mousses et pointus, vos ciseaux *coupe bras* (1), vos pinces, vos leviers, vos *forceps* anglais, irlandais, flamands, hollandais, nuds et couverts, longs et courts, fénestrés et non fénestrés, en un mot, toutes les pièces qui composent le terrible arsenal d'un accoucheur mécanicien; brisez sur-tout vos bistouris; et des bords de la Seine volez aux rives du Lot habiter le champ paternel dont vous n'auriez dû jamais abandonner la culture. Là, plus utile aux humains, dans une heureuse obscurité, au lieu de ces instrumens meurtriers, enfans malheureux de l'intérêt et de l'ignorance, vous armerez vos bras d'instrumens plus nécessaires. Là, la bêche à la main, contemplant la nature, admirant sa sagesse, épiant ses merveilles, vous vous empresserez de réparer par le tribut tardif d'un hommage sincère, l'outrage que vous lui fîtes en imputant à son impuissance et vos erreurs

(1) Instrument inventé par Ambroise *Paré*.

et vos préjugés. Enfin, si quelquefois au sein de vos travaux rustiques, courbé péniblement sur la charrue, en déchirant les flancs d'une terre fécondée par vos heureux efforts, il vous souvient que jadis vous déchirates les flancs de la malheureuse et trop féconde Vasseur, que vos larmes mêlées à vos sueurs, effacent, du moins à nos yeux, les traces de son sang empreintes sur la terre où repose sa cendre.

Copies des pièces justificatives dont les minutes sont déposées chez M. Fleury, notaire, rue Coquillière, n°. 400.

Vasseur au Docteur Sacombe.

Le 28 germinal an 4.

« Vous desirez, Monsieur, connaître le » détail des circonstances qui ont précédé et » accompagné l'opération cæsarienne qui a » coûté la vie à ma malheureuse épouse; voici » les faits dans la plus exacte vérité :

» En 1792, au mois d'août, elle a été ac- » couchée par M. Antoine Dubois, chirurgien, » avec les ferremens : c'était son premier en- » fant; il est venu à terme, mort, mais sans » mutilation, quoique très-volumineux.

» En 1793, au mois de décembre, M. Mau-

» gras, chirurgien, l'accoucha pour la seconde
» fois, avec les ferremens, en l'absence de
» M. Dubois, d'un enfant à terme, vivant et
» très-gros.

» Le 17 ventose dernier, M. Dubois fit
» enlever mon épouse, sans mon consen-
» tement et en mon absence; il la fit trans-
» porter à l'hospice de l'Ecole de Santé; et là,
» en présence de tous les élèves, l'opération
» cæsarienne lui a été faite, par suite de la-
» quelle elle est morte trois jours après.

» *Signé* VASSEUR ».

M. François Maré, de la section du Mont-Blanc, demeurant rue des Martyrs, n°. 36, et Jean-Pierre Dadat, imprimeur, rue Childebert, n°. 914, section de l'Unité, ont certifié la signature Vasseur être la sienne, en présence des membres de la dixième administration municipale du canton de Paris, qui ont signé et apposé leur sceau le 29 germinal an 4.

VASSEUR au Docteur SACOMBE.

Premier floréal an 4.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que je
» vais faire appeler, chez le juge-de-paix de
» la section du Théâtre-Français, M. Dubois,
» pour le 8 floréal présent mois. Je vous prie,

» comme étant homme de l'art, de vouloir
» bien être mon défenseur officieux; ma recon-
» naissance sera sans borne. *Signé* VASSEUR ».

DADAT, Imprimeur, au Docteur SACOMBE.

Le 4 floréal an 4.

« Vous me demandez, Monsieur, des ren-
» seignemens sur ce qui s'est passé en ma pré-
» sence à l'époque de l'opération cæsarienne
» de madame Vasseur; les voici :

» Le 17 ventose, vers les neuf heures du
» matin, en m'informant de sa santé, comme
» elle attendait le moment d'accoucher, j'ap-
» pris qu'elle allait être transportée à l'Ecole
» de Santé; et à cet effet, je vis plusieurs
» élèves en chirurgie qui descendaient madame
» Vasseur, et la posèrent sur un brancard.
» Lorsqu'elle m'aperçut, elle me pria de
» l'accompagner jusqu'au lieu où on la con-
» duisait. Arrivé audit lieu, j'aperçus un lit
» entouré d'une très-grande quantité d'élèves;
» Elle fut déposée sur ce lit. M. Dubois s'ap-
» procha d'elle plusieurs fois, lui tâta le poulx,
» lui recommanda de se tranquilliser, et lui
» promît que bientôt elle serait débarrassée;
» (il voulait dire sans doute des peines de la
» vie) après quoi il s'entretint plusieurs fois

» avec M. Baudelocque, et ils convinrent
» ensemble que le lieu où d'abord on l'avait
» déposée était moins commode qu'un autre
» qu'ils indiquèrent, et où on la fit transporter
» sur-le-champ. Alors M. Dubois lui tâtant
» le poulx de nouveau, jugea qu'elle était
» assez bien remise du voyage qu'elle venait
» de faire ; puis il commença son opération,
» pendant le cours de laquelle je n'entendis
» faire à la malade que des cris inarticulés,
» seulement je lui entendis dire à M. Dubois :
» *Ah! Monsieur, je sens que vous me*
» *fendez le ventre*. Quand l'opération fut
» finie, etc. (Le reste de la lettre a été déjà
» cité page 415). *Signé* DADAT.

La femme VOUTÉ, *Garde des femmes en couche, au Docteur* SACOMBE.

Le 27 germinal an 4.

« Je certifie et j'attesterai, s'il le faut, en
» justice, que M. Dubois n'a jamais parlé de
» l'opération cæsarienne ni à M. ni à madame
» Vasseur, et que cette femme ignorait qu'on
» devait l'opérer en allant à l'Ecole de Santé.
» De plus, je certifie que M. Dubois a percé
» les eaux avant de faire transporter la ma-
» lade, et qu'ils étaient quatre de ses élèves

» avec lui, dont il y en a un qui l'a touchée
» plusieurs fois ».

La femme Vouté certifie la vérité du fait, et ne sachant pas signer, le nommé Petit-Jean a signé pour elle.

M. Gutel, Elève en Chirurgie, au Docteur Sacombe.

28 germinal an 4.

« Monsieur, plein de vos principes, une
» opération qui les contrarie et qui vient de se
» pratiquer, m'a beaucoup surpris. M. Dubois,
» notre instituteur à l'Ecole de Santé, appelé
» auprès d'une femme, décida après l'avoir
» bien examinée, que l'opération cæsarienne
» était d'une nécessité absolue pour extraire
» l'enfant. Il appela M. Baudelocque. Ce grand
» homme y vint, toucha la femme, et parlèrent
» tous deux à voix basse quoiqu'ils fussent
» dans une autre chambre. L'appareil et les
» instrumens préparés, M. Dubois procéda à
» l'opération. Il fit l'incision dans la ligne
» blanche. Mais une chose qui me surprit,
» c'est que l'incision se fit de haut en bas. Je
» pense qu'elle aurait dû se faire de bas en
» haut, car les liqueurs qui coulaient de la
» plaie pouvaient le faire dévier de droite ou
» de gauche de la ligne qu'il s'était proposé de

» suivre. Une branche de l'artère épigastrique » fournit beaucoup de sang, et cependant elle » ne fut point liée sur-le-champ. L'enfant fut » extrait, et la femme fut délivrée. Cette » femme mourut quelques jours après. M. Du- » bois donna des ordres pour préparer le bassin » et promit de nous le faire voir. Après la » mort de cette malheureuse, il nous fit six » leçons dans lesquelles il s'efforça de nous » prouver la nécessité de cette opération lors- » qu'il y avait mauvaise configuration du » bassin : mais toutes ces raisons ne me con- » vainquirent pas. Il n'y avait qu'un seul » moyen de conviction pour moi, c'était de » nous montrer, dans une de ses démonstra- » tions, le bassin tout frais. Oh ! alors mon » esprit incrédule n'aurait pu se refuser à » l'évidence. Je sais très-bien que tous les » auteurs parlent de cette opération comme » devant être pratiquée. J'ai suivi plusieurs » cours d'accouchemens, où on nous montrait » des bassins viciés, mais on ne m'a pas con- » vaincu de la nécessité de cette cruelle opé- » ration. Ce sont des faits comme celui qui » vient de se passer sous nos yeux qui doi- » vent servir à notre conviction. Notre ins- » tituteur aurait dû, dans une de ses leçons

» qui ont suivi la mort de cette infortunée,
» nous montrer le bassin, pour nous prouver
» la nécessité absolue de cette opération;
» c'est avec une telle arme que l'on montre
» la vérité toute nue à des écoliers; alors cette
» preuve est sans replique. Mais que dans ses
» leçons M. Baudelocque veuille nous con-
» vaincre de la nécessité de cette opération
» par la seule vue de plusieurs bassins viciés
» qui traînent depuis plusieurs siècles dans les
» greniers de l'Ecole; non, malgré son mérite,
» il n'y parviendra pas. Pourquoi nous ap-
» porter des bassins dont il ne connaît pas
» lui-même le sujet, et dont le fait dont il nous
» parle, n'est consigné dans aucun acte au-
» thentique, tandis qu'il aurait pu s'armer du
» bassin de cette femme dont il est ici ques-
» tion, et s'en servir pour ses démonstrations?
» Dans une des dernières leçons de cet accou-
» cheur illustre, il nous parla qu'il avait
» pratiqué cette opération sur une femme
» encore vivante, et qu'elle avait réussi.
» Qu'il sache donc qu'il ne s'agit pas de savoir
» si l'opération s'est pratiquée ou si elle a
» réussi, mais la grande question est de savoir
» si elle est nécessaire. Il nous assura même
» qu'il était persuadé que la fille de cette

» femme portait un bassin vicié semblable à
» celui de sa mère. Si j'avais osé, je l'aurais
» prié de la nommer et de désigner sa de-
» meure. Ce ne sont pas les raisons ni de
» M. Baudelocque ni de Levret qui me con-
» vaincront, mais c'est la vue du bassin de
» cette femme, après sa mort, qui servira à
» ma conviction. Mais supposons que je sois
» appelé auprès d'une femme. Après l'avoir
» bien examinée, je décide que l'opération
» cæsarienne est nécessaire, je l'opère. La
» femme vient à mourir, je prépare le bassin
» qui se trouve réellement vicié comme je
» l'avais décidé, et avec cette arme je parviens
» à vous convaincre et à détruire votre erreur
» anti-cæsarienne. Jusqu'à ce que quelqu'un
» en ait agi avec autant de bonne foi, je me
» tiendrai pour certain que l'opération cæsa-
» rienne et sigaultienne ne sont nullement
» nécessaires, mais qu'elles n'ont été faites
» que pour se faire une réputation; car pour
» deux ou trois opérations qui ont réussi,
» combien de milliers de femmes ont péri?
» Quoique jeune, permettez que je vous expose
» mes doutes, et éclairez ma faible raison si
» je suis dans l'erreur. Je m'adresse d'autant
» plus volontiers à vous, pour vous exposer

» ces doutes, que je suis persuadé que vous
» êtes de bonne foi, que vous ne briguez pas
» une réputation achetée aux dépens de la vie
» d'une infinité de malheureuses, et que vous
» vous reposez tout entier sur les soins de la
» nature. *Signé* GUTEL, Elève en Chirurgie.

VASSEUR au Docteur SACOMBE.

Le 11 floréal an 4.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Mon-
» sieur, que je suis décidé à cesser la poursuite
» de l'affaire relative à M. Dubois. Je vous
» remercie des soins que vous avez bien voulu
» y apporter, et je vous préviens que toutes
» démarches tendantes à me faire changer de
» résolution, seraient infructueuses ».

Signé VASSEUR.

RÉPONSE du Docteur SACOMBE à la lettre ci-dessus.

Le 12 floréal an 4.

Je ne puis qu'applaudir, Monsieur, au sage parti que vous venez de prendre d'abandonner à ses remords et à vos mépris, un accoucheur qui n'a pas rougi de vous avouer que votre malheureuse épouse était sa sixième victime sacrifiée à l'opération cæsarienne.

Si vous croyez me devoir quelque recon-

naissance pour le vif intérêt que vos malheurs m'ont inspiré, veuillez me la témoigner en désavouant une phrase (le corps de la lettre est d'une main étrangère) qui, mal interprêtée, est une injure que j'ose me flatter de n'avoir point méritée. La voici : *Je vous préviens que toutes démarches tendantes à me faire changer de résolution seraient infructueuses.*

Je soussigné, notaire à Paris, demeurant rue Coquillière, section du Contrat-Social, certifie que les copies des lettres ci-dessus sont conformes aux originaux déposés dans mon étude. A Paris, ce vingt-quatre floréal an quatrième de la République.

Signé *FLEURY, notaire.*

Le Docteur SACOMBE à M. VASSEUR.

Le 25 floréal an 4.

Si la faiblesse de votre caractère ou des motifs que je suis peu jaloux de connaître, vous ont déterminé à cesser tout-à-coup vos poursuites contre M. Dubois, ne trouvez pas mauvais que je venge l'humanité outragée dans la personne de votre malheureuse épouse. Je vous envoie le premier exemplaire de mon Mémoire.

Homo sum humani a me nihil alienum puto.

HYDROPISIE ASCITE,

MÉTAMORPHOSÉE

EN GROSSESSE DE JUMEAUX,

Par la vertu toute puissante du Trocar, plongé dans la cavité abdominale de Madame MAIGNEN, *demeurant rue Saint-Martin, n°. 48, près la grille de la ci-devant Abbaye, par deux Chirurgiens-Accoucheurs.*

Ridendo dicere verum quid vetat.

LE 21 floréal an 12, madame Maignen, enceinte de sept mois, fait appeler son accoucheur, qui, après avoir pratiqué le *toucher* vers les six heures du matin, promet de revenir à quatre heures après midi, parce que, dit-il, l'état actuel de la matrice ne présage point un accouchement prochain.

AFFAIRE BAUDELOCQUE-TARDIEU.

Le 6 floréal, M. DELAMALLE a demandé un cinquième délai à quinzaine, c'est-à-dire, jusqu'au jour de l'Ascension, fête chomée; c'était demander trois semaines au lieu de quinze jours.

Le 27 floréal, M. DELAMALLE a encore demandé un sixième délai à quinzaine; mais je me flatte que l'affaire s'engagera le 12 prairial.

Vers

Vers les cinq heures du soir, l'accoucheur n'étant pas revenu, M. Maignen inquiet fait appeler son chirurgien ordinaire, qui, après avoir mûrement examiné et profondément réfléchi sur l'état de la malade, prononce qu'il n'y a point grossesse, mais bien hydropisie ascite. A ce pronostic, l'époux de voler chez l'accoucheur, et nos deux chirurgiens, à la lueur des flambeaux de l'expérience et de l'observation, reconnaissent en effet qu'il ne peut y avoir grossesse, et que la malade est actuellement atteinte d'hydropisie ascite. En conséquence, l'un d'eux, le chirurgien ordinaire, assisté de l'accoucheur, pratique *tutò, citò et jucundè*, l'opération de la paracentèse. Mais, ô prodige! semblable au bœuf tardif qu'on stimule en pressant son flanc avec l'aiguillon, la matrice stimulée par la pointe du trocar, se ranime, les douleurs se succèdent rapidement, l'hydropisie ascite se transforme en grossesse, et vingt-quatre heures après l'opération, la Dame Maignen accouche de deux filles qui ont vécu une heure.

On se flatte que la Dame Maignen aura subi impunément cette rude épreuve de l'art, grace aux soins assidus et aux conseils précieux de MM. Assalin, médecin de l'Hôtel-Dieu de

Paris; Jeanroi, neveu; et Sabatier, chirurgien en chef de l'Hôpital des Invalides.

Réflexions. Il y avait grossesse, puisque la Dame est accouchée de jumeaux vingt-quatre heures après avoir subi la ponction. La grossesse était au moins au terme de six mois révolus, puisque les jumeaux de sexe féminin ont survécu une heure à leur expulsion hors de la matrice; on n'a pas reconnu la grossesse, puisqu'on s'est déterminé à pratiquer la ponction. Il n'y avait point hydropisie, puisque l'enflure des extrémités inférieures et du bas-ventre a disparu après l'accouchement; que Madame Maignen avait le teint le plus vermeil, et que, de l'aveu des opérateurs, on se serait bien gardé de pratiquer la ponction si l'on se fût douté de l'état de grossesse.

Pour éviter de commettre à l'avenir une pareille erreur, il est bon d'observer aux jeunes praticiens, 1°. que l'engorgement des jambes, des cuisses et de la région hypogastrique est en général un signe patognomonique de grossesse de jumeaux; 2°. que la gêne dans la circulation des fluides est d'autant plus grande, que la femme enceinte de jumeaux, est enchaînée par ses occupations à une place fixe, comme Madame Maignen, qui tient

un bureau de prêt ; 3°. qu'on ne condamne pas à la ponction sous prétexte d'hydropisie, une femme qui a bon teint, bon appétit, suppression menstruelle depuis six mois, qui déclare qu'elle a senti les mouvemens de l'enfant, et qui éprouve les douleurs de l'enfantement.

La première ponction n'ayant pas eu l'effet qu'on se proposait, le chirurgien se disposait à en pratiquer une seconde, lorsque M. Sabatier survint fort à propos pour s'y opposer. La matrice n'a point été intéressée, et Madame Maignen jouit de la meilleure santé.

AVIS

AUX JEUNES PRATICIENS.

Un jeune praticien que je ne nommerai point, parce que d'ailleurs très-instruit, il a eu le bon esprit de savoir se défier de ses lumières ; un jeune praticien me fit appeler, il y a peu de jours, pour l'aider à terminer un accouchement laborieux. L'enfant à terme présentait les fesses, et les contractions violentes de la matrice avaient opéré l'évacua-

tion totale du *meconium*; cependant un corps rougeâtre très-tuméfié se présentait à la vulve et paraissait mettre obstacle à l'expulsion de l'enfant. L'accoucheur prit ce corps pour un repli du cordon ombilical gorgé de sang, et ne comptant plus sur la vie de l'enfant, il pensait pouvoir couper impunément la portion du cordon qui le gênait. J'arrive, j'examine les choses de près, et je reconnais que cette prétendue portion saillante du cordon était le *scrotum* tuméfié par l'étranglement et par les attouchemens fréquens.

Avez-vous reconnu le sexe de l'enfant, lui dis-je? — Non. Mais pourquoi me faites-vous cette question? — Pour me convaincre, par votre propre aveu, que vous alliez châtrer cet enfant, en croyant couper seulement une portion du cordon ombilical. Peu de temps après, je terminai l'accouchement d'un enfant vivant.

L'expression de sa reconnaissance fut si vive et si naïve, que je crois rendre un service important aux jeunes praticiens, en les invitant à profiter d'une erreur dont les suites ne seraient pas moins funestes à leur réputation, que douloureuses pour l'humanité.

L'Ami des Femmes, ou *Lettres d'un Médecin, concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage habituel des bains, en conservant leur costume actuel; suivies d'un Appendix contenant des recettes cosmétiques et curatives, ornées de sept gravures en taille douce.*

Par P. J. Marie de Saint-Ursin, ancien premier Médecin de l'armée du Nord, ancien Membre du Conseil général de Santé de Paris, ancien Médecin inspecteur des hôpitaux civils et militaires et des prisons des départemens d'Eure et Loir et de l'Orne, ancien Médecin de l'Hôtel-Dieu de Chartres, ancien secrétaire des Sociétés de médecine, de vaccine et littéraire de la même ville, Membre des Sociétés de médecine et médicale d'émulation de Paris, de celle Philotecnique, de celle académique des Sciences et Beaux-Arts, de l'Institut de Bologne, des Arcades de Rome, etc.

Dédié à Madame Bonaparte, avec cette épigraphe tirée de Celse: *A mérite égal, préférez pour Médecin un ami à tout autre.* A Paris, chez *Barba*, libraire, palais du Tribunat, n°. 31, et chez l'Auteur, rue Boucher, n°. 5. — 1804.

Le frontispice de cet ouvrage a pour pendant une belle gravure, dont l'exécution a été dirigée par le célèbre artiste Ponce. C'est

Hygie, déesse de la santé qui dicte à la Beauté l'art d'enchaîner le Temps.

On lit au bas, ces quatre vers du moderne Lafontaine, M. Guichard :

Femme aux attraits cachés, en ce siècle est prodige;
Pourtant, attraits voilés en deviennent plus chers;
Qui ne les voudrait pas un peu moins découverts!
La pudeur le demande et la santé l'exige.

L'estimable et galant auteur de l'*Ami des femmes*, persuadé avec raison, que le public mâle et femelle, c'est-à-dire, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des lecteurs, ne jugent du mérite d'une production littéraire que *sur l'étiquette du sac.* M. de Saint-Ursin semble avoir mis à contribution tous les arts, la poésie, la gravure, la typographie, et jusqu'au prestige d'un grand nom, pour mieux assurer le succès de son ouvrage, dont l'épitre dédicatoire rappelle ces deux vers de Geoffroy, auteur du poëme de l'*Hygienne*, adressés à son ami le docteur Lorry.

Grandibus auspiciis gaudent prodire libelli,
Magnaque turgenti nomina fronte gerunt.

Cependant les dieux de la terre, ainsi que les dieux de l'olympe, ne doivent pas toujours respirer avec plaisir l'odeur suffoquante de

l'encens que l'intérêt ou l'adulation brûlent indiscrètement sur leurs autels.

L'auguste épouse de l'Empereur des Français a trop d'esprit et de goût pour n'avoir point souri de pitié à la lecture de cette phrase:

MADAME,

« Tandis que votre illustre époux ajoutait
» chaque jour une feuille au laurier qui cou-
» ronne son front, j'esquissais obscurément
» chaque jour, une feuille de cet ouvrage que
» je crois utile à votre sexe, et que pour cette
» raison j'ai intitulé l'*Ami des femmes* ».

Voilà donc l'auteur marchant de front avec le héros; *l'Ami des femmes* s'élevant à la hauteur de l'Ami des Français; M. de Saint-Ursin ajoutant chaque jour une feuille à son ouvrage, tandis que l'illustre Napoléon ajoutait chaque jour une feuille au laurier qui couronne son front; en sorte qu'on pourrait compter les feuilles du laurier qui ceint le front du vainqueur de Maringo par le nombre de feuilles d'impression qui composent l'ouvrage de *l'Ami des femmes*. Ce parallèle eût été moins ridicule si l'auteur eût du moins ajouté modestement :

Si parva licet componere magnis.

Quelqu'utile que puisse être aux Dames le moderne Abdeker (1) dans le mystérieux réduit des boudoirs où *l'Ami des femmes* ambitionne de se glisser entre Gentil-Bernard, Bertin, Dumoustier et Légouvé, était-ce une raison d'intituler son ouvrage *l'Ami des femmes?* Le *Médecin des femmes* eût été, à mon avis, un titre plus analogue à la dignité des titres d'*ancien* premier médecin, d'*ancien* membre du conseil, d'*ancien* médecin inspecteur, d'*ancien* médecin à l'Hôtel-Dieu, d'*ancien* secrétaire de sociétés savantes, dont se décore à juste titre M. Marie. D'ailleurs, d'après le précepte de Celse, le *Médecin des femmes* n'est-il pas toujours assuré d'être l'ami d'un sexe toujours reconnaissant envers le physicien qui consacre ses veilles et ses talens à la conservation de la beauté ?

« Un écrivain philosophe, dit M. de Saint-» Ursin, moins célèbre encore par ses propres » ouvrages, que par la réputation gigantesque » de son fils, a composé *l'Ami des hommes* ».

Il faut bien compter sur l'amitié et l'indulgence des femmes, pour se permettre d'in-

---

(1) Tout le monde connaît l'*Art de conserver la beauté.*

sulter aussi indécemment à la mémoire de deux auteurs si justement célèbres. La réputation de *l'Ami des hommes* était faite : Mirabeau père tenait un rang distingué parmi les savans et les amis de l'humanité, avant que son illustre fils élevât l'imposant édifice de sa gloire. L'auteur de *l'Ami des hommes* ne doit donc point à son fils la célébrité dont il a joui.

Cependant, pourquoi donner l'épithète injurieuse de *gigantesque* à la réputation de Mirabeau fils, après lui avoir fait bien gratuitement honneur de celle de son père. Le législateur des Français n'a pas besoin qu'on venge sa mémoire ; mais l'ami des lois et de sa patrie doit cet hommage au grand Mirabeau, qu'instruit à l'école du malheur, et victime du pouvoir arbitraire, il desira moins la réforme des abus, qu'il ne redouta les effets d'une grande révolution, dont son énergie aurait arrêté les progrès, si le crime n'eût frappé dans l'ombre cet ennemi redoutable des factions.

En me donnant le plaisir de lire un ouvrage consacré aux femmes par un auteur qui se flatte d'être leur ami, je me flattais à mon tour de faire mon profit de ses vastes recherches

sur l'état physiologique et pathologique du sexe à tous les âges de la vie, et sous les trois états de fille, d'épouse et de veuve ; je me flattais de trouver dans cette production épistolaire des conseils utiles à donner au besoin aux femmes enceintes et aux nourrices. Enfin je me flattais que M. de Saint-Ursin, traitant *ex professo* de l'usage des bains, en démontrerait tour-à-tour les avantages et les dangers, suivant les divers degrés de température du fluide et la constitution physique des sujets, et qu'il recommanderait l'usage du bain froid comme préservatif de l'avortement chez les femmes très-blanches de peau, dont la fibre est molle et lâche.

Mais quel a été mon étonnement, lorsque dans un gros volume d'environ 400 pag. in-8.°, j'ai à peine trouvé quelques lignes sur l'état de grossesse et sur les avantages de l'allaitement.

« Vous me demandez, madame, dit l'au-
» teur (1) des conseils sur la conduite à tenir
» dans l'état de grossesse.... C'est dans la paix
» de l'ame, une vie simple et réglée, l'exercice
» des passions douces, d'affections avouées

(1) Lettre XVII, page 292.

» par la décence et le devoir, un régime sobre
» et sain, un travail particulier, plutôt que
» dans l'usage des médicamens, qu'elles ac-
» querront les honneurs d'une heureuse ma-
» ternité ».

Avant que *l'Ami des femmes* leur donnât ces conseils, la Raison les avait dictés aux femmes enceintes; mais ce que M. de Saint-Ursin aurait dû leur apprendre, c'est que les bains chauds sont funestes en général à toutes les femmes dont la fibre est blanche, molle et lâche, et en particulier durant la grossesse; que les bains froids sont pernicieux aux femmes enceintes brunes, dont la matrice ne peut se développer qu'à l'aide du bain chaud; enfin que le bain froid est le plus sûr préservatif de l'avortement.

Un médecin qui a la modestie de croire que ses collègues connaissent mieux que lui la partie de l'art qu'il s'est donné la peine d'approfondir, ne devrait du moins laisser rien à desirer aux femmes sous le rapport de la conservation de la santé, sans laquelle la beauté même perd ses droits et son empire.

Mais, plus soigneux de plaire au beau sexe que de l'instruire, M. de Saint-Ursin doit

s'attendre à recevoir ce tendre reproche de la part de quelques jolies femmes :

Vous n'écrivez que pour écrire ;
C'est pour vous un amusement :
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Quant à l'allaitement, au lieu de traiter les femmes comme des êtres raisonnables, en leur démontrant l'indispensable nécessité de remplir le devoir le plus sacré, le plus doux de la nature, M. de Saint-Ursin les menace comme des enfans qu'il faut gronder pour les contraindre à faire leur devoir.

« Le lait stagnant dans ses réservoirs, dit » l'Ami des femmes (1), s'est changé en un » poison mortel ; il infecte les sources même de » la vie, et la mère barbare ne survit quelque » temps à son fils unique, qui lui tend vaine- » ment ses innocentes mains, que pour souffrir » de plus longues douleurs, qu'aigrit encore le » sentiment tardif du repentir. En vain, pour » détourner ses funestes influences, on em- » ploiera ce remède dégoûtant et banal, » connu sous le terme ignoble de *cautère* ; » les femmes, bien plus familiarisées mainte- » nant avec la chose qu'avec le mot, rougi-

(1) Lettre XVII, page 204.

» raient de le prononcer, et ne redoutent
» point d'exposer leurs bras à la pierre caus-
» tique qui change en un ulcère hideux ses
» formes arrondies ».

Ainsi, s'il fallait en croire M. Marie de Saint-Ursin, les femmes qui ont le malheur de perdre le fruit de leurs chastes amours aux portes même de la vie; les tendres mères, que la multiplicité de leurs occupations, le délabrement de leur santé, la modicité de leur fortune, privent de la douce satisfaction d'être nourrices, sont réputées mauvaises mères par la nature, et condamnées par l'art à être *cautérisées* pour se soustraire aux funestes ravages d'un lait retenu ou répercuté.

Femmes, votre ami est dans l'erreur à cet égard : lisez mon traité sur l'allaitement (1), et vous serez convaincues qu'on peut être mauvaise mère impunément; c'est-à-dire, se dispenser d'allaiter ses enfans sans avoir rien à redouter pour soi-même, sans avoir besoin d'employer *ce remède dégoûtant et banal, connu sous le terme ignoble de cautère.*

Mais à propos de *cautère*, l'art pourra, lorsqu'il le jugera convenable, se dispenser

(1) *Lucine Française*, tome II, page 63.

de faire usage *de la pierre caustique, qui change en un ulcère hideux les formes arrondies d'un bras bien potelé*, en suivant le procédé que j'emploie depuis vingt ans pour établir non un cautère, *terme ignoble et banal*, mais un *prophylactique.*

Mettez à la malade un vésicatoire de la grandeur d'une pièce de vingt sols : levez-le vingt-quatre heures après; et au centre du cercle dépouillé de l'épiderme, placez un pois *prophylactique*, dans le trou duquel vous aurez préalablement passé un fil, à l'aide duquel il sera retenu sur le tiers d'une carte à jouer percée dans le centre. A la faveur d'une compression légère et graduée, le pois se logera en peu de jours dans la partie charnue du bras, *sans l'exposer à la pierre caustique.*

Si l'Ami des femmes s'est peint dans son ouvrage, on peut dire à sa louange qu'il a l'imagination vive et féconde; son style est souvent poétique; ses portraits sur-tout sont agréables par la fraîcheur du coloris qui les anime; tel est celui du *Médecin des femmes*, que l'auteur a sans doute tracé d'après nature (1).

(1) Page 332.

« C'est peu, dit M. Marie, d'avoir esquissé
» cet ensemble médical, en invitant les femmes
» à recourir de bonne heure à leur médecin,
» si nous ne leur disions que le choix de ce
» ministre de leur santé est de la plus grande
» importance ; ce n'est point assez qu'il unisse
» le dévouement à la discrétion, le désinté-
» ressement à la probité, la bienfaisance au
» courage, la sobriété à la franchise, le juge-
» ment à l'érudition, il faut encore qu'il soit
» doué d'un coup d'œil rapide et juste, d'une
» longue patience, d'une tendre commiséra-
» tion ; que jouissant de l'estime publique, et
» plus avide de gloire que de célébrité, il
» joigne au bon ton, le bon cœur ; à l'art de
» bien juger, celui de persuader ; à la science
» des détails, le génie de son art ; enfin qu'il
» soit grave sans tristesse, gai sans folie, spi-
» rituel sans prétention, savant sans pédan-
» tisme, ferme sans dureté, sensible sans
» faiblesse ; en un mot, qu'il sache exercer
» sur les femmes son empire par la convic-
» tion, et conserver un ascendant irrésistible,
» sans jamais s'en prévaloir ».

Mais à côté des tableaux les plus poétiques, et d'un luxe d'épithètes qui décèle la prétention, comme dans ces phrases : *A l'antique*

ignorance décorée du nom orgueilleusement modeste de timidité (1) . . . . . *Une femme seule n'a pas dédaigné l'affreuse gloire d'un vertueux assassinat* (2). On trouve des incorrections de style et des pensées triviales, comme celle-ci : *Le mari d'aujourd'hui peut parler d'histoire à son épouse* (3). *Donnez du rose aux femmes, du noir aux hommes et du clair obscur aux sciences, et vous réussirez* (4).

J'ai lu, je ne sais trop dans quelle lettre de cet ouvrage : *Et pour traiter les femmes du haut en bas*, pour dire de la tête aux pieds.

J'aurais beaucoup de bien à dire de cette production, si tous les journaux n'avaient pris l'initiative sur ma *Lucine* qui ne paraît sur l'horizon que tous les mois, et qui en sa qualité d'*Amie des femmes*, ne saurait donner trop d'éloges à l'auteur, pour avoir traité si noblement un sujet aussi intéressant.

---

(1) Préface, page viij.

(2) Discours préliminaire, page xxviij.

(3) Préface, page viij.

(4) Préface, page x.

IIe. OBSERVATION

Sur le TRAVAIL.

MADAME Picamelot, épouse d'un marchand de vin à l'enseigne de *la Tour d'Argent*, rue de la Monnaie, vis-à-vis celle Baillet, enceinte de son quatrième enfant au terme de sept mois, me fut adressée par MM. Lacroix, Laborde (1) et Boyé (2), chirurgiens-accoucheurs, dont l'intention sans doute était de mettre ma bonne foi à l'épreuve, en voyant si j'accepterais ce petit cadeau de l'amitié. Voici en deux mots l'histoire des accouchemens de madame Picamelot, telle qu'elle me fut racontée par elle-même.

« Mon premier enfant à terme, me dit » madame Picamelot, fut extrait par mor- » ceaux de mon corps avec le crochet. Un » procès-verbal du commissaire de police a » constaté le fait et le nom de l'accoucheur.

» Mon second enfant à terme fut décollé, » et sa tête, restée dans mon corps pendant

(1) Chirurgien-accoucheur, île Saint-Louis.

(2) Chirurgien-accoucheur, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, qu'il est bon de ne pas confondre avec M. Boyer, professeur à l'Ecole de Médecine.

» 17 heures, sortit d'elle-même. Un procès-
» verbal du commissaire de police a égale-
» ment constaté ce décollement.

» Enceinte pour la troisième fois, il fut
» décidé par les accoucheurs qu'il fallait pro-
» voquer l'accouchement au terme de sept
» mois de grossesse; et en effet l'enfant fut
» extrait par les pieds, sans mutilation, deux
» mois avant le dernier terme de la grossesse.

» J'ai recours à vous, ajoute madame
» Picamelot, parce que ces messieurs m'ont
» dit que vous vous flattiez d'accoucher à
» terme et sans danger les femmes les plus
» contrefaites; et je crois que, d'après mon
» calcul, je ne tarderai pas, car je sens déjà
» des douleurs ».

Je pratique le *toucher*, et à l'état actuel de la grossesse, à la situation de l'orifice, au caractère des douleurs, au spasme de la matrice, qui s'insurge comme par instinct à l'époque de la gestation à laquelle avaient eu lieu ou l'avortement, ou l'accouchement précoce dans la grossesse antérieure; à tous ces signes, dis-je, je reconnais que madame Picamelot n'est enceinte que de sept mois; je la rassure sur son état; et en effet, les douleurs spasmodiques se calment, et l'orage est dissipé.

Ce pronostic inspira à madame Picamelot la plus vive confiance : cependant les mêmes accoucheurs qui me l'avaient adressée tentèrent, je ne sais trop pour quel motif, de me la faire perdre, en lui disant qu'elle ne devait pas compter sur mes promesses : l'un d'eux ajouta même que, suivant ma louable coutume, je prétexterais quelque occupation lorsqu'elle me ferait appeler pour l'accoucher à terme.

Si madame Picamelot eût entendu le latin, je lui aurais dit avec Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes :* je crains les Grecs, même lorsqu'ils font des présens ; mais j'aimai mieux lui dire en bonne prose française : MM. Lacroix, Laborde et Boyé, sont des hommes de mauvaise foi, qui, se flattant de l'espoir de me faire reculer d'effroi par le détail de vos accouchemens antérieurs, ont voulu m'éprouver, tandis qu'ils redoutent eux-mêmes le succès de ce quatrième accouchement, puisqu'ils me prêtent leurs propres sentimens pour me faire perdre votre confiance. Eh bien ! madame, employons ruse contre ruse : dites à ces perfides Sinons, qu'en effet, je ne veux point me charger de votre accouchement, et recevez en même temps de ma

part le serment solemnel que je fais, d'abandonner toute occupation pour voler à votre secours.

Pris dans leurs propres piéges, mes détracteurs attendirent patiemment le dernier terme de la grossesse ; et l'opération cæsarienne avait sans doute été résolue *in petto*, puisque le mari me dit plusieurs fois qu'il n'y avait que ce moyen de sauver la mère et l'enfant.

Cependant l'heure de l'accouchement sonna. Le *travail* dura vingt-six heures; et dans l'espace de sept heures, je fis l'extraction d'un enfant très-volumineux, par le procédé suivant :

Les lavemens émolliens, les injections mucilagineuses, les dilatations graduées, furent les moyens que j'employai d'abord tour-à-tour pour seconder la nature et opérer la dilatation nécessaire de l'orifice, pour l'introduction de ma main dans la matrice, afin d'aller saisir les pieds de l'enfant.

Le vice du bassin chez madame Picamelot était au détroit supérieur et du côté droit. C'est donc de ce côté que je ramenai la face de l'enfant, après avoir extrait ses extrémités inférieures, en faisant décrire au tronc entier un quart de cercle ou un arc de 90 degrés.

Après que les épaules eurent franchi le détroit supérieur, je fis les attractions dans la direction du grand diamètre du détroit inférieur du bassin de la mère. L'occiput de l'enfant, soulevé par le bord de la fosse iliaque gauche ou marge du bassin du côté non vicié, obligea la symphise du menton à se rapprocher du sternum; et c'est dans cette situation la plus favorable à l'extraction de la tête d'un enfant à terme au-dessus du détroit supérieur d'un bassin vicié, que la symphise du menton, et successivement la machoire inférieure, s'engagèrent à travers le diamètre antéro-postérieur vicié du détroit supérieur du bassin de madame Picamelot.

Je n'ai pas besoin de retracer ici ce que j'ai dit dans le premier volume de ma Lucine (1) sur la structure admirable de la tête d'un enfant à terme. Ce phénomène, auquel je n'ai pas craint de donner le nom de *merveille*, atteste à mon avis et la sagesse de la nature et la possibilité de l'extraction de l'enfant à terme, le plus volumineux, à travers les détroits et l'excavation du petit bassin le plus vicieusement configuré.

(1) *Voyez* page 467.

C'est en suivant ces principes basés sur une expérience de plus de vingt années, que je suis parvenu à terminer le quatrième et le cinquième accouchement de madame Picamelot : MM. Laborde, Lacroix et Boyé ne l'ignorent pas. Guidée par la reconnaissance, ce sentiment qui caractérise son sexe, madame Picamelot vint elle-même rendre hommage à la vérité, dans la séance à jamais mémorable, présidée par moi dans le Temple des Protestans, rue Saint-Thomas du Louvre. Ils sont donc bien coupables les accoucheurs cæsariens, qui, par esprit de systême, se sont permis d'ouvrir le flanc à douze victimes humaines!

O ma patrie! il faut que tu sois bien chère à mon cœur; il faut que les liens sacrés qui m'unissent à toi, soient à la fois bien doux et bien puissans, pour m'avoir retenu malgré moi jusqu'à ce jour, sur une terre ingrate, où je ne puis sans honte me dire le collègue de quelques manipulateurs routiniers qui, forts de leur crédit, de leur fortune et de la stupide crédulité du vulgaire, se jouent impunément de l'expérience, de la justice et de l'humanité.

CORRESPONDANCE.

Du Crosé, canton de Pontarlier, départ. du Doubs, le 1er. fructidor an 11.

Monsieur,

Je ne suis ni médecin, ni chirurgien; je suis un cultivateur qui, dans mes momens de loisir, cherche à m'instruire. J'ai rencontré par hasard vos Elémens de la Science des accouchemens, je les ai trouvés si rapprochés de la nature, qu'il m'a paru surprenant que les principes que vous y développez aient été méconnus si long-temps. Une chose cependant m'a surpris: c'est que parlant si souvent de potions cordiales, de potions calmantes, vous n'en ayez pas indiqué la composition. Il y a un nombre infini de livres qui traitent de la vertu des médicamens, mais vous n'ignorez pas combien de fausses vertus on leur attribue, et que tels, que les auteurs regardent comme cordiaux ou calmans, ne sont point doués de ces vertus. D'ailleurs, tous les cordiaux, tels que le vin, les liqueurs fermentées, ne peuvent convenir dans les cas où vous employez ces potions. Il aurait donc été on ne peut pas

plus utile que vous eussiez indiqué quels sont les remèdes qu'une pratique longue, savante et judicieuse vous a appris à regarder comme tels.

Vous parlez de l'application du crochet lorsque l'enfant est mort depuis long-temps. Il me paraît que vous auriez dû indiquer la forme, les dimensions, et sur-tout la manière de faire usage de cet instrument.

J'ai lu à la page 31, que si les époux ne se livraient à toute l'étendue de leurs desirs, que durant les huit premiers jours qui suivent l'évacuation totale du flux menstruel, en prenant après cette époque, les sages précautions *dont la bienséance m'interdit ici les détails, non-seulement la société en général y gagnerait par l'accroissement de la population, mais les grossesses en seraient plus heureuses et les enfans plus vigoureux.*

Votre ouvrage n'est destiné qu'aux gens de l'art ; peu d'autres personnes le liront, et parmi celles-ci ce ne seront que des gens mûrs et prudens. D'ailleurs l'augmentation de la population, le soulagement de la plus belle portion du genre humain, des enfans plus vigoureux et exempts des infirmités dont la plupart sont accablés, étaient ce me semble

des motifs puissans pour entrer là-dessus dans quelques détails. Vos talens supérieurs, la facilité que vous avez à émettre vos idées, vous mettaient, à coup sûr, à portée de vous expliquer sans blesser la pudeur. Je n'y vois pas plus d'indécence que dans la description des parties génitales des deux sexes, qu'on trouve dans tous les Traités d'anatomie, et de la manière dont s'opère le mystère de la génération qu'on lit dans bien des auteurs et même dans vos ouvrages.

Je lis à la page 83, que la situation de l'enfant dans la matrice cesse évidemment d'avoir lieu à l'instant physique de la mort du sujet, parce que les fibres circulaires de ce viscère, tendant à décrire des lignes droites, l'enfant, par le seul effet de l'irritabilité inhérente à la matrice, doit sur-le-champ prendre la situation propre à son expulsion. Cette assertion me paraît aussi naturelle que la situation que vous attribuez à l'enfant aux différentes époques de la grossesse, parce que la nature qui veille sans cesse à la conservation du nouvel être, doit chercher, aux approches de la mort, à procurer son expulsion; et je suis persuadé que s'il restait alors assez de force à la matrice, elle l'expulserait toujours.

Mais ceux qui ne sont point de votre opinion se récrient en disant que, dans tous les temps, les fibres de la matrice tendent à décrire des lignes droites, et autant dans l'état de santé qu'aux approches de la mort ; que dans tous les temps l'irritabilité de la matrice est la même ; que cette irritabilité devrait même être moindre à l'instant physique de la mort, ou peu d'instans auparavant, parce qu'alors toutes les facultés physiques sont absorbées et anéanties ; que par conséquent la matrice ne pouvant plus user de son irritabilité, doit laisser l'enfant dans le même état ; que, puisque vous ne pouvez pas prendre la nature sur le fait, vous auriez dû dire *pourquoi* cela doit arriver, et arrive en effet.

J'espère que, dans votre journal, vous ne laisserez rien à desirer sur ces objets.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* VAILLANT.

RÉPONSE du Rédacteur à la lettre ci-dessus.

Vous êtes apothicaire, M. Josse, disait Voltaire au célèbre pharmacien de ce nom. Vous êtes médecin ou chirurgien, M. Vaillant. Un cultivateur qui aurait rencontré par hasard mes Elémens n'aurait pas l'ambition

de connaître quels sont les cordiaux dignes de ce nom; quelle est l'espèce de crochet qu'il convient d'appliquer dans le cas indiqué; la manière de faire cette application, et le *pourquoi* qu'il n'est pas toujours nécessaire de savoir, sur-tout quand la nature le laisse à deviner.

Si vous approfondissez l'art utile de l'agriculture avec autant de sagacité que celui des accouchemens qui vous est étranger, je félicite les cultivateurs du canton du Crosé de vous avoir pour maître.

Vous avez sans doute rencontré par hasard aussi ma petite Lucine dont vous me parlez, et sur laquelle vous avez la bonté de fonder vos espérances. Je ferai tous mes efforts pour qu'elle puisse répondre à vos desirs; car elle aime mieux avoir à faire à des cultivateurs indulgens, qu'à des hommes de l'art intraitables par systême.

Cependant, pour satisfaire à votre vive impatience, permettez que le père acquitte en partie la dette de sa fille.

Vous connaîtrez dans le plus grand détail tous les moyens médicaux et chirurgicaux, dont l'expérience m'a démontré l'efficacité. Je ne puiserai point au hasard dans les ma-

tières médicales. Je suis convaincu qu'il faut peu de médicamens pour la saine médecine et peu d'instrumens pour la vraie chirurgie. Vous avez dû recevoir, dans un des derniers *numéros* de ma Lucine, un à-compte des médicamens cordiaux, dans le cas d'hémorragie utérine.

2°. Le crochet dont je me sers se divise à son extrémité, et la tige reçoit tour-à-tour un perce crâne et plusieurs crochets de différentes formes qu'on y adapte au besoin. Je donnerai la figure de ce crochet, avec celle du *forceps* que j'ai adopté et corrigé pour mon usage.

3°. Vous êtes si pressant, Monsieur, que j'ai essayé trois fois de vous dire ce que je craignais d'avoir dit trop clairement dans mes Elémens, au sujet des précautions à prendre pour ne faire des enfans que lorsqu'on le veut bien, et trois fois j'ai effacé mon commentaire, parce que je ne veux pas que ma chaste Lucine passe pour une de ces filles hardies dont on dit qu'elles ont su se faire un front qui ne rougit jamais. Vous autres cultivateurs, vous voyez sans émotion de vos pudiques yeux la nature toute nue, et vous dites sans rougir ce que vous rougiriez de faire.

Chez nous c'est le contraire : nous faisons sans rougir ce que nous rougissons de dire ; mais ce rouge n'est pas naturel ; c'est le fard de l'impudeur qui colore le front du citadin. Bref, je me suis permis de dire, il est vrai, comment on fait les enfans, parce que tout le monde le sait, mais je n'ose vous dire comment on doit s'y prendre pour ne pas en faire. Vous seriez trop savant pour un cultivateur.

4°. Eh quoi ! M. Vaillant, après m'avoir avoué ingénuement que mon assertion sur la troisième situation de l'enfant dans la matrice vous paraît aussi naturelle que la première et la seconde, vous embrassez la cause de ceux qui ne sont pas de notre opinion ? c'est-à-dire, de ceux qui ont des yeux sans voir, des oreilles sans entendre, des mains sans pouvoir toucher, des pieds sans faire un seul pas dans la science ; qui ne raisonnent pas, mais qui s'égosillent à force de crier. *Oculos habent et non videbunt ; aures habent et non audient ; manus habent et non palpabunt ; sed clamabunt in gutture suo.*

Eh quel intérêt avez-vous donc, vous, cultivateur, à leur faire ouvrir les yeux ? Cependant, si vous prenez quelque plaisir à combattre leurs sophismes, je veux bien vous

prêter mes armes et mon bouclier, vaillant chevalier, mais ne vous laissez pas désarmer.

Dans tous les temps, disent mes antagonistes, *les fibres de la matrice tendent à décrire des lignes droites.* Répondez leur avec assurance *nego suppositum.* Car si vous admettiez la supposition, ils vous mèneraient plus loin que vous ne pensez. En effet, il est faux que depuis l'instant physique de la conception, jusqu'à l'époque de la réaction de la matrice, ou *travail insensible,* lequel a lieu vingt ou vingt-cinq jours avant le dernier terme de la grossesse; il est faux, dis-je, que les fibres de la matrice, durant tout le cours de la grossesse, tendent à décrire des lignes droites; elles se prêtent, au contraire, passivement à la dilatation graduée, et successive des corps étrangers, fruits de la conception; et leur dilatation est singulièrement favorisée par les eaux de l'*amnios*, que l'analyse chimique a démontré être très-mucilagineuses dans les premiers mois de la grossesse, et perdre par degrés leur onctuosité pour devenir enfin âcres et irritantes, et se transformer en un stimulant mécanique placé là par la nature, pour exciter l'irritabilité qu'on suppose bien gratuitement être toujours active

pour le vain plaisir d'*ergotiser*, et de nous faire époumoner. Voilà, mon cher cultivateur, le *pourquoi* qu'ils demandent, ou la cause des situations diverses dans lesquelles l'art a trouvé l'enfant à terme dans la matrice, dans le cas de mort violente ou d'opération cæsarienne, parce que l'irritabilité de la matrice s'éteignant avec le flambeau de la vie, l'enfant n'a pu être maintenu dans la troisième situation propre à son expulsion.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* SACOMBE.

Sailli par Armentières, département du Nord, ce 10 floréal an 10.

CITOYEN DOCTEUR.

Pénétré de la solidité de vos principes que j'ai puisés dans votre *Médecin accoucheur*; *l'Avis aux sages-femmes*; *les Observations médico-chirurgicales*; *Encore une victime*; et la *réfutation* prétendue de ce dernier ouvrage par un prétendu élève en chirurgie, nommé Vandenzande, production que l'ex-représentant Declerc, de Bailleul (Nord) m'a donné, et ignorant votre adresse à Paris, je prends la liberté de vous écrire pour vous

prier de vouloir bien me faire passer les ouvrages que vous avez mis au jour depuis cette époque, et que je ne trouve point annoncés dans les journaux médicaux (je me doute bien pourquoi); j'aurai l'honneur de vous remercier en vous faisant passer de suite le montant par telle voie que vous jugerez convenable. Vous obligerez un accoucheur qui pratique depuis vingt ans, et qui n'a rien lu dans les auteurs de plus utile et de plus concluant que vos préceptes sur la théorie et sur la pratique des accouchemens. Je n'ai jamais eu d'autre instrument que mes mains, d'autres guides que la nature et vous. Une seule fois, avant d'avoir médité vos principes j'ai employé le morceau de bois de Baudelocque, indiqué dans son ouvrage à dormir debout.

Les citoyens Degland et Bouté, chirurgiens distingués à Lille, qui m'ont dit avoir eu l'honneur de vous voir à Paris, vous prient de vouloir agréer l'assurance de leurs très-profonds respects. J'ai l'honneur d'être avec le plus grand attachement à vos principes, votre dévoué. *Signé* CORNAT, chirurgien accoucheur.

RÉFLEXIONS

RÉFLEXIONS du Rédacteur sur la lettre ci-dessus.

Rien ne prouve tant la partialité et la mauvaise foi des rédacteurs des *journaux médicaux*, que le silence profond qu'ils affectent de garder sur mes productions, dont aucune n'a été annoncée par eux, à l'exception de ma *Lucine*, qu'ils cherchaient à étouffer dans son berceau. Mais elle a triomphé de leurs efforts, et se rit aujourd'hui de leur rage impuissante.

La réfutation dont parle M. Cornat, est une brochure (1) publiée à Bruxelles en 1797, dans laquelle les cæsariens, sous le nom d'un élève en médecine, prétendent réfuter mes principes avec des armes rouillées depuis plus de deux siècles dans l'arsenal de Rousset,

---

(1) Réfutation de certains principes de M. Sacombe, docteur en médecine et professeur d'accouchemens, énoncés de nouveau dans une brochure intitulée ENCORE UNE VICTIME DE L'OPÉRATION CÆSARIENNE ! par J. B. J. Vandenzande, élève en médecine, *in*-8o. de 55 pages. A Bruxelles, de l'imprimerie de F. Fayer, place de la Liberté, 1797.

tactique dont personne n'est dupe aujourd'hui, à la faveur de laquelle des maîtres qui ne valent pas les élèves de l'école moderne, mettent sur le compte d'un jeune imberbe, une critique lourdement rédigée dans le silence du cabinet.

En effet, il faudrait être bien stupide pour ne pas s'apercevoir que l'entrepreneur et bailleur de fonds de cette prétendue réfutation est Baudelocque-Tardieu, que le rédacteur est Plessmann; que l'éditeur est le Mécène Kok, élève de Baudelocque et ami de Fournier, médecin de l'Hôpital des Insensés de Bruxelles; enfin que Vandenzande, père putatif de cet avorton, est un nom apocryphe, à la faveur duquel MM. les Baudelocque, les Dubois et les Kok peuvent, sans blesser leur modestie, se qualifier à chaque page, de *célèbre* Baudelocque, de *célèbre* Dubois, de *célèbre* Kok, *semet ipsos fricantes invicem.*

Quant au but de l'ouvrage, le titre seul indique assez que les célèbres Baudelocque, Dubois et Kok (trois têtes dans un bonnet), ont eu le projet d'en imposer aux élèves en médecine de l'Ecole de Paris, en leur donnant à penser que cette prétendue réfutation, arri-

vée en dix mois (1) en poste de Bruxelles à Paris, était une réponse à mon ouvrage, intitulé : *Encore une victime!* publié le 25 floréal an 4, tandis que ce nouveau Don-Quichotte se défend de n'avoir pas défendu les cæsariens qui l'ont armé chevalier.

« Je n'ai point entrepris (c'est Vandenzande qui parle) la défense de MM. Dubois » et Baudelocque, parce que d'abord c'est un » fait qui m'est étranger et peu connu, et » qu'en sus, mon faible organe ne pourrait » rien ajouter à la réputation brillante de ces » hommes célèbres, qui d'ailleurs ont en » mains des armes beaucoup plus fortes qu'il » ne leur en faudrait pour cet effet (2) ».

Si *ce fait* (l'éventration de madame Vasseur par M. Dubois, assisté de maître Baudelocque-Tardieu), si *ce fait* vous est étranger et peu connu, pourquoi entreprenez-vous la réfutation d'un ouvrage qui ne roule que sur *ce fait?* Et puisque cet ouvrage vous a paru

---

(1) On lit, page 55 de cette prétendue Réfutation, la date précise de sa publication. Bruxelles, ce 1er. janvier 1797, ou 12 nivose an 5, date postérieure de neuf mois à la publication de l'ouvrage *Encore une victime, etc.* le 25 floréal an 4.

(2) Page 54, ligne 6, de la Réfutation.

digne de réfutation, pourquoi n'avez-vous pas entrepris, comme l'on devait s'y attendre, la défense de MM. Dubois et Baudelocque?

Quant à votre *en sus*, nous savons, en dépit de votre modestie, monsieur le réfutateur, que votre organe n'est pas si faible que vous voudriez nous le persuader, puisque vous portez à la fois sur votre dos trois hommes assez lourds; *en sus* leur célébrité; *en sus* leur réputation brillante; *en sus des armes beaucoup plus fortes*, dites-vous, *qu'il ne leur en faudrait.*

Mais c'est trop s'arrêter à une production éphémère, dont les placards dans Paris furent plus nombreux que les exemplaires.

Mes respects, je vous prie, à MM. Degland et Boulet, vos collègues à Lille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé SACOMBE.

AFFAIRE BAUDELOCQUE-TARDIEU.

M. DELAMALLE avait promis solemnellement de plaider l'affaire Baudelocque-Tardieu (première venante (1)) le 2 messidor, sans néanmoins déterminer

(1) Terme de palais.

l'année, en sorte qu'il serait possible que, par une scobarderie jésuitique, M. Delamalle eut entendu parler du 2 messidor an 13. Quoi qu'il en soit, en attendant que Me. Baudelocque se détermine à faire juger mon procès en calomnie, je vais informer son procès en impéritie, en faisant l'analyse impartiale et raisonnée de son ci-devant Catéchisme, et de ses deux gros lourds volumes *in*-8o. sur les *sauts périlleux* des enfans dans la matrice.

Puisse la démonstration des *mille et une sottises* consignées dans ces mauvais extraits des leçons de Solayrés, convaincre les chefs de l'instruction publique que c'est perpétuer le règne de l'erreur et des préjugés, que de propager dans les campagnes les manœuvres infanticides consignées dans l'ouvrage intitulé :

PRINCIPES sur l'art des accouchemens, par demandes et réponses, en faveur des sages-femmes de la campagne. Nouvelle édition, publiée par ordre du Gouvernement. Par Me. J.-L. Baudelocque, membre du Collége, conseiller du Comité perpétuel de l'Académie de Chirurgie; in-8o. de 557 pages. 1787.

Cet ouvrage, dit l'auteur, Me. J.-L. Baudelocque, *parut pour la première fois, en* 1775, *avec le titre de Catéchisme.* Ce titre modeste convenait mieux à cette production, que le

titre fastueux de PRINCIPES ne convient à la nouvelle édition, quoique revue, corrigée, augmentée, et enrichie d'un grand nombre de planches en taille-douce, propres à en faciliter l'étude.

Dufot, médecin de Soissons, et professeur d'accouchemens, publia la même année 1775 un Catéchisme sur l'art des accouchemens, pour les sages-femmes de la campagne, fait par ordre et aux dépens du Gouvernement.

Me. Jean-Louis Baudelocque, dans son avertissement, en tête de l'édition de 1787, se plaint que Dufot, à qui il avait communiqué son manuscrit, l'avait livré à l'impression à son insu. Cette réclamation faite douze ans après le vol, paraît un peu tardive. Mais que répond Dufot à cette inculpation grave? Rien, puisqu'il était mort à l'époque où le chirurgien-accoucheur se plaint de l'infidélité du docteur de Soissons. Cependant le plaignant avoue qu'il avait permis à Dufot d'en user ainsi pour remplir les engagemens qu'il avait pris envers le magistrat qui l'avait élevé depuis peu à la chaire d'accouchemens, dans la ci-devant généralité de Soissons. En général, je n'aime point qu'on fasse le procès à un mort pour un prétendu délit commis

douze ans avant l'époque de l'accusation, tandis que l'accusé, auquel on avait permis l'infidélité qu'on lui reproche, aurait pu se justifier durant sa vie, et prouver peut-être que la permission de publier un ouvrage élémentaire sous le même titre, fut une condition essentielle de la rédaction. Quant à cet abus de confiance de la part de Dufot, franchement je n'y crois pas davantage qu'au prétendu succès de l'opération cæsarienne que le plaignant se flatte d'avoir obtenu il y a dix-neuf ans. *Qui semel malus semper præsumitur esse malus in eodem genere mali.*

Cependant il est aisé de démêler, à travers tout ce fatras, que nos deux catéchistes, élèves de Solayrés, se sont disputés sans doute les dépouilles de leur instituteur, mort en 1771; et la conduite peu franche de Me. Baudelocque me confirme dans l'opinion généralement répandue, qu'il n'est pas même le rédacteur des ouvrages publiés sous son nom.

« *Texte. D.* Qu'est-ce que l'accouchement?

» *R.* L'accouchement, dans l'acception » la plus générale, dit Me. J.-L. Baude- » locque, est la sortie de l'enfant et de son » arrière-faix du sein de la femme, quelque

» soit le terme de la grossesse où il se fasse, » et la manière dont il s'opère ».

Réflexions. Cette définition est fausse, puisque l'auteur dit plus bas (1) que la sortie de l'enfant porte le nom de *fausse-couche*, ou d'avortement, toutes les fois qu'il a lieu avant le septième mois révolu; la sortie de l'enfant n'est donc pas un accouchement, à quelque terme que ce soit de la grossesse; or, une définition qui n'embrasse pas l'objet défini est une fausse définition.

L'accouchement, à mon avis, est l'expulsion ou l'extraction de l'enfant hors de la matrice, à l'époque où il peut vivre en venant au monde.

Cette définition, simple et vraie, divise l'accouchement, en accouchement naturel, ou par expulsion, et en accouchement laborieux, ou par extraction. Quant à la troisième espèce d'accouchement, depuis que Celse nous a appris, le premier, que l'accouchement par les pieds est le plus naturel après l'accouchement par la tête, il n'est permis qu'à Me. Baudelocque de dire que:

« L'accouchement contre nature est celui

---

(1) Page 3.

» où l'on est obligé de retourner l'enfant, et
» de l'amener par les pieds (1) ».

Quelle sera donc la ligne de démarcation entre l'accouchement *contre nature* et l'accouchement laborieux ? Me. Baudelocque ne l'a pas mieux tracée que ses devanciers, et je serais fort en peine de dire ce que les accoucheurs entendent proprement par accouchement *contre nature*, puisqu'ils ne s'entendent pas eux-mêmes sur cette troisième espèce d'accouchement. Pour moi, je ne vois que deux espèces d'accouchemens, l'accouchement naturel, c'est-à-dire, celui qui se termine sans accident et pour ainsi dire par les seuls efforts de la nature; et l'accouchement laborieux, que l'art seul peut terminer. L'accouchement laborieux peut être, à la vérité, plus ou moins difficultueux ; mais qu'on fasse l'extraction de l'enfant par les pieds ou à l'aide d'un instrument, l'accouchement ne saurait être une opération *contre nature*.

Un accouchement *contre nature* serait, à mon avis, l'accouchement cæsarien, ou pubio-symphisien. Mais, grace à la découverte du mécanisme de l'accouchement ou du procédé de la nature, ces opérations meurtrières

(1) Page 4, ligne 2.

ne sont plus regardées que comme des attentats *contre nature*, dignes de la férocité ou du charlatanisme des siècles qui les enfantèrent.

Texte. « Considéré dans le sens le plus » étendu, dit Me. Baudelocque (1), l'art des » accouchemens a pour objet le traitement des » maladies, soit pendant la grossesse, soit » pendant les couches ».

Réflexions. Me. Baudelocque n'exerce pas l'art des accouchemens *dans le sens le plus étendu.* En effet, j'offre de prouver qu'au neuvième jour de la couche, pour peu qu'il y ait complication de symptômes, qu'il survienne une fièvre de mauvais caractère ; en un mot, que la couche soit orageuse, il dit modestement, je ne suis pas médecin ; et sur-le-champ, comptant de ses doigts, dix moins un, il laisse l'accouchée entre les bras de la médecine, comme si la médecine des accouchemens n'étoit plus du ressort de l'accoucheur après le neuvième jour.

On ne trouve ni dans le ci-devant Catéchisme, ni dans les deux gros *in*-8o. de l'auteur Baudelocque, l'origine et les causes du préjugé qui, la montre à la main, fixe au

(1) Page 4, ligne 18.

neuvième jour la responsabilité de l'accoucheur, et le *nec plus ultrà* des dangers de l'accouchement. Une accouchée peut mourir des suites de couches, après comme avant le neuvième jour, sans que sa mort soit l'effet de la crise naturelle de la grossesse ou accouchement, ni des mauvaises manœuvres de l'accoucheur, tandis qu'un accoucheur peut n'être pas exempt de reproches après le neuvième jour de la couche. Est-ce, par exemple, au médecin ou à l'accoucheur à qui on pourrait imputer la mort d'une accouchée, survenue au vingtième jour de la couche, dans le cas où une portion du *placenta* serait restée dans la matrice ? Mais ce que Me. Baudelocque n'a pu dire aux sages-femmes de la campagne, en 548 pages, il l'aura dit sans doute aux accoucheurs des villes dans ses deux énormes volumes *in*-8°. que nous analyserons après celui-ci.

Texte. « *D.* Quelles sont les connaissances » nécessaires pour bien exercer cet art ?

R. Ces connaissances, répond Me. Baudelocque, sont très-étendues . . . . Si l'on » ne peut les exiger même d'un accoucheur, » du moins doivent-ils s'efforcer d'acquérir » toutes celles qui ont rapport exclusivement

» à la partie qu'ils veulent exercer de pré-
» férence ».

Réflexions. Un accoucheur, à mon avis, doit connaître à fond la médecine, la chirurgie et la pharmacie des accouchemens. Je n'exigerai pas sans doute de lui qu'il sache faire un bandage, un pessaire, etc., mais établir un pessaire, déterminer la forme d'un bandage pour contenir une hernie, sont du ressort de l'accoucheur; et je donnerais le titre de sage-femme en culotte à l'individu qui, après avoir reçu un enfant à la vulve, ou tué cet enfant avec les ferremens, ou déchiré le flanc à mon épouse enceinte, me dirait dans le cas de fièvre de mauvais caractère, survenue durant la couche: « Monsieur, appelez
» un médecin; je ne suis que chirurgien ».
Tandis que dans le cas d'extirpation d'un polype à la matrice, ce même individu me dirait: « Ayez recours à un chirurgien; je
» ne suis qu'accoucheur ».

Mais je ne voudrais pas qu'un médecin-accoucheur se permît de traiter d'autres maladies que celles qui ont rapport à la grossesse, à la couche et au premier âge de l'enfance, pour deux raisons dont tout médecin impartial appréciera la solidité.

1°. Le médecin-accoucheur est, durant le *travail* de l'enfantement, l'esclave heureux de la nature; il ne peut donc jamais disposer à son gré du temps que lui laissent les loisirs de son état pour faire des visites à des malades à des heures réglées.

2°. Les femmes en couche ont toujours une disposition très-prochaine à la putridité ; et un médecin-accoucheur qui arriverait chez elles, les vêtemens imprégnés de miasmes putrides, ajouterait au danger de leur situation en altérant l'air qu'elles respirent.

Cependant, le dirai-je ? l'égoïsme de la plupart des médecins de Paris, applaudit à l'ignorance des accoucheurs, qui sont forcés d'avoir recours à leur ministère. Il est même plus d'un docteur de la ci-devant saluberrime Faculté, qui fait humblement sa cour aux chirurgiens-accoucheurs achalandés, pour mériter l'honneur de leur protection. Ainsi le génie même devient ici tributaire de l'impéritie, lorsqu'à force d'intrigues, cette fille de l'ignorance, proclamée l'idole du vulgaire, reçoit de toutes parts l'encens de ses stupides adorateurs.

Les 80 premières pages du catéchisme que j'analyse, sont consacrées à la description des parties génitales de la femme.

Considérée sous le rapport de la science anatomique, cette description se trouve dans tous les Traités d'Anatomie et en tête de tous les Traités d'Accouchemens ; considérée sous le rapport de la science des accouchemens, cette description a consacré les erreurs des anciens. Nous allons réfuter les plus essentielles.

Texte. « Le troisième et le quatrième dia-
» mètres, dit Me. Baudelocque, coupent le
» détroit supérieur obliquement. . . . On les
» nomma diamètres moyens ou obliques (1) ».

Réflexions. Le détroit supérieur du bassin n'a et ne peut avoir que deux diamètres, le grand et le petit, destinés à recevoir les deux diamètres correspondans de la tête de l'enfant à terme, à l'instant physique où elle franchit le détroit supérieur, sa filière naturelle. En effet, pourquoi établir quatre diamètres au détroit supérieur du bassin, quand le détroit inférieur n'en a que deux, ainsi que la tête de l'enfant à terme.

Notre catéchiste n'a pas réfléchi que les deux diamètres, moyens ou obliques, ne sauraient livrer passage au grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, parce qu'ils

(1) Page 29, ligne 13.

ont chacun moins d'étendue que le grand diamètre ou diamètre transversal du détroit supérieur, à raison des muscles psoas qui, de chaque côté, diminuent leur étendue, afin d'obliger le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, à s'engager à travers le diamètre transversal du bassin de la mère, c'est-à-dire la face de l'enfant tournée vers la partie interne et moyenne de l'une ou l'autre fosse iliaque.

La situation des diamètres moyens ou obliques, est au milieu de l'excavation du petit bassin et dans une direction oblique; savoir: l'un depuis le centre du trou ovalaire droit jusqu'au centre du trou sacro-sciatique gauche (1), l'autre depuis le centre du trou ovalaire gauche, jusqu'au centre du trou sacro-sciatique droit. Placés entre les deux détroits, les diamètres obliques servent à l'exécution du mouvement de rotation spirale de la tête de l'enfant sur son axe, après qu'elle à franchi le détroit supérieur du bassin. Les diamètres moyens ou obliques sont deux en nombre, parce que, suivant la remarque ju-

(1) J'appelle trou sacro-sciatique, le trou formé par l'échancrure et par le ligament sacro-sciatique.

dicieuse de Ould, la face de l'enfant, au commencement du *travail*, regarde tantôt la fosse iliaque gauche, tantôt la fosse iliaque droite.

Texte. « Deux muscles, appelés *psoas*, » dit l'auteur (1), un de chaque côté, changent » un peu la forme du détroit et en diminuent » la largeur, de manière que le diamètre » transversal est alors plus petit que les dia- » mètres obliques; mais cette remarque est » peu importante ».

Réflexions. J'aime à voir que Me. Baudelocque se rend justice sur le peu d'importance de ses remarques. En effet, la situation seule des *psoas* prouve au contraire que le diamètre transversal est plus étendu que les diamètres obliques, et que ceux-ci n'ont l'étendue requise que lorsque le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme à franchi le grand diamètre du détroit supérieur. Aussi il semble que ce soit comme par instinct, que Me. Baudelocque et ses devanciers, aient donné le nom de diamètres moyens ou obliques, à deux étendues dont ils ne connaissaient pas l'usage et qu'ils plaçaient sans savoir pourquoi, au détroit supérieur du bassin.

(1) Page 30, ligne 5.

En

En parlant de la situation de l'enfant dans la matrice, j'ai décrit l'usage des *psoas* durant la grossesse (1). Placés transversalement de haut en bas au détroit supérieur, ils empêchent le grand diamètre de la tête de l'enfant de s'engager à travers l'un ou l'autre des diamètres moyens ou obliques, avant de s'être engagée à travers le grand diamètre ou diamètre transversal, auquel les *psoas* ne font rien perdre de sa longueur, puisqu'ils fuyent dans l'excavation du petit bassin avant d'être parvenus au point central qui forme l'extrémité du grand diamètre du détroit supérieur.

Texte. « Les degrés de resserrement qui ne » laissent, dit l'auteur, qu'au-dessous de deux » pouces et demi de diamètre (antéro-postérieur) rendent constamment l'accouchement » impossible, sans les secours extrêmes de » l'art ».

Réflexions. Si c'est là ce que M. Baudelocque appelle un principe, je dirai que ce principe est évidemment faux, et pour en démontrer la fausseté, je ne m'amuserai point à lui prouver que le petit diamètre de la tête

(2) *Voyez* mes Elémens de la Science des Accouchemens.

de l'enfant, à terme, et de grosseur ordinaire, n'a que trois pouces et demi, puisqu'il en est convenu lui-même (1), et conséquemment que dans cette hypothèse, ce petit diamètre n'a à subir qu'une compression d'un pouce et quelques lignes ; je ne m'amuserai point à lui prouver que le petit diamètre de la tête de l'enfant à terme, est susceptible de la plus grande compression, et que tel a été sans doute le vœu de la nature, qui, du même individu, semble avoir formé deux êtres différens, en faisant le coronal et la machoire inférieure de deux pièces dans le fœtus, et d'une seule dans l'adulte ; l'occipital, de quatre pièces dans le fœtus, et d'une seule dans l'adulte, etc. ; je ne m'amuserai point à lui prouver que le reflux du fluide nerveux vers les extrémités supérieures et inférieures, lors de la compression graduée et successive de la tête de l'enfant à terme, à travers le détroit supérieur, sa filière naturelle, favorise au plus haut degré la compression de cette même tête ; je me contenterai de lui rappeler ce que je lui ai dit à propos de son bassin merveilleux, qu'il n'est pas d'accord avec

(1) *Voyez* la note qui se trouve au bas de la page 39.

lui-même, puisqu'il pose en principe, que lorsqu'un accoucheur peut introduire sa main dans l'excavation du petit bassin, et l'en retirer après avoir saisi un pied de l'enfant pour l'amener à l'orifice, il n'y a point impossibilité physique de l'accouchement de l'enfant en vie : or, j'ai introduit ma main, en présence de tous les spectateurs, à travers l'excavation du bassin merveilleux, dont le petit diamètre antéro-postérieur n'avait que deux pouces deux lignes ; donc il n'y avait pas impossibilité physique de l'extraction de l'enfant. *Ex verbis tuis te judico.*

En parlant de la nature des vices du bassin, j'ai prouvé que ces vices sont toujours accidentels et jamais essentiels, c'est-à-dire, qu'ils proviennent toujours accidentellement d'une mauvaise configuration, et jamais essentiellement d'une mauvaise conformation, et que l'impossibilité prétendue de l'extraction de l'enfant à terme, par la voie naturelle, tient toujours à l'inexpérience de l'art, et jamais à l'imprévoyance de la nature.

Texte. « Le bassin n'ayant d'autres bornes
» que celles de la cavité abdominale même....
» nous pourrions, dit l'auteur des principes,
» faire mention de tous les viscères abdo-

» minaux, sans que cette digression fût étran-
» gère à notre objet ».

Réflexions. Miséricorde ! A propos de bassin, vous auriez donc été en droit de nous faire la description de l'estomac, du foie, de la rate, du pancreas et du canal intestinal, sans que cette digression fût étrangère à votre objet ? Je ne suis plus étonné de votre prodigieuse fécondité. En étendant ainsi le domaine de l'art, vous auriez pu, sans mettre votre esprit à la torture, enfanter dix volumes *in*-f°. au lieu des douze cents pages dont vous êtes accouché.

Texte. « On peut rapporter à six positions
» principales toutes celles que le sommet de
» la tête est susceptible de prendre à l'orifice
» de la matrice (1) ».

Réflexions. Après n'avoir admis que quatre diamètres au détroit supérieur du bassin, savoir : le diamètre transversal, le diamètre antéro-postérieur, et les deux diamètres obliques ; Me. Baudelocque rapporte néanmoins à six positions principales, ce qui en suppose d'autres, les positions dans lesquelles le sommet de la tête peut se présenter à l'orifice de la matrice.

---

(1) Page 173.

Texte. « Dans la troisième de ces six posi-
» tions, dit l'auteur, l'occiput répond à la
» symphise du pubis, et le front à la saillie
» du *sacrum.*

» Dans la sixième enfin, l'occiput est vis-
» à-vis la saillie du *sacrum*, et le front derrière
» la symphise du pubis ».

Réflexions. Je crois que l'auteur aurait dû dire la symphise des pubis, parce qu'il y a en effet deux pubis; mais ce n'est là, du reste, qu'une incorrection. Une erreur plus grave, est de mettre en rapport, dans sa troisième et sixième positions, le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, avec le petit diamètre, ou diamètre antéro-postérieur, du détroit supérieur du bassin de la mère; ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, *l'occiput à la symphise des pubis, et le front à la saillie du sacrum, ou l'occiput à la saillie du sacrum, et le front derrière la symphise des pubis.*

Sages-femmes de la campagne, c'est avec de tels principes que votre législateur décolle les enfans à terme, lorsque la matrice ne vient pas tirer le grand diamètre de la tête de l'enfant à terme, de la troisième ou de la sixième position. C'est dans cette troisième ou

sixième position que se trouvait le dernier enfant de madame Tardieu, décollé le 10 thermidor an 11.

Du reste, ces six positions de la tête de l'enfant au-dessus du détroit supérieur, auraient pu être portées à leur carré, car on pourrait en admettre trente-six aussi bien que six, et égaler même le nombre des situations au nombre des diamètres, qu'on peut tracer d'un point de la circonférence du détroit supérieur, au point opposé, en passant par le centre. Mais c'est pour se conformer à la faible intelligence des sages-femmes de la campagne que Me. Baudelocque a réduit à six principales les positions que le sommet de la tête est susceptible de prendre à l'orifice de la matrice.

Pour moi, si j'avais reçu l'ordre d'instruire les sages-femmes de la campagne, je leur aurais dit : « Mesdames, la tête d'un enfant à » terme a deux étendues, une grande, depuis » le menton jusqu'au sommet de la tête, et » une petite, depuis une oreille jusqu'à l'autre; » il faut donc au détroit supérieur du bassin » de la mère deux étendues, une grande et » une petite, pour recevoir à-la-fois les deux » étendues de la tête de l'enfant à terme. Il ne

» peut donc y avoir, d'après la direction du
» grand diamètre du bassin, que deux positions de la tête de l'enfant, lorsque son sommet se présente à l'orifice, savoir : l'une dans laquelle la face de l'enfant regarde la fosse iliaque droite, et l'autre, la fosse iliaque gauche ».

Les sages-femmes de la campagne auraient beaucoup mieux saisi ces deux positions que *les six positions principales*, consignées dans les *Principes par demandes et par réponses*, etc., *imprimés par ordre.*

Texte. D. *Quelle est la marche que suit la tête de l'enfant en traversant le bassin lorsqu'elle se présente dans la première et dans la seconde positions.*

R. « Lorsque la tête a franchi le détroit supérieur, elle tourne comme sur son axe au milieu de l'excavation du bassin, de manière que l'occiput vient se placer sous l'arcade des pubis, et s'y engage ensuite en s'avançant dans la vulve, et en s'élevant du côté du ventre de la femme, tandis que la face se dégage vers le bas de la vulve.

» Aussitôt que la tête est sortie, la face se tourne un peu vers l'une ou l'autre cuisse de la femme ; une épaule paraît au-dessus du

» pubis, et l'autre au-devant du *sacrum* pour » se dégager au premier effort, ainsi que le » reste du corps ».

Réflexions. C'est dans cette description de la marche que suit la tête de l'enfant en traversant le bassin dans la première et dans la seconde positions, que les prôneurs à gages de M.e. Baudelocque ont vu le mécanisme de l'accouchement naturel, dont il ne s'était jamais douté lui-même. Cette description est à la vérité le commentaire du *Ça Tourne* d'Antoine Dubois son élève ; mais ni le maître ni les élèves des célèbres Baudelocque et Dubois n'auront l'impudence d'avancer qu'ils se sont doutés du mécanisme de l'accouchement que j'ai découvert et démontré le premier.

Il faudrait en effet avoir la vue bien perçante, pour apercevoir dans le texte cité, 1°. l'opposition des diamètres des deux détroits du bassin et du diamètre du museau de tanche, avec la vulve ; 2°. l'opposition des grands et des petits diamètres de la tête de l'enfant ; celle des épaules avec le grand diamètre de la tête ; enfin celle du petit diamètre de la tête avec celle du petit diamètre de la poitrine de l'enfant ; 3°. l'accouchement

par la tête et par les pieds réduit à deux demi-cercles ou arcs de 90 degrés, séparés l'un de l'autre par une ligne de six pouces dans l'accouchement par la tête, et par deux lignes de trois pouces chacune dans l'accouchement par les pieds; 4°. l'avantage précieux de la structure du nez de l'enfant pour l'exécution du mécanisme admirable de l'accouchement par la tête et par les pieds, etc.

Mais comment des yeux de Lynx, qui ont aperçu dans un ouvrage ce dont l'auteur même ne s'est jamais douté, ont-ils pu ne pas apercevoir dans le texte même le contraire de ce qu'ils ont cru voir ?

En effet, que dit Me. Baudelocque? 1°. *Que la tête de l'enfant tourne comme sur son axe dans l'excavation du bassin, lorsqu'elle a affranchi le détroit supérieur.* La raison, la structure anatomique des parties et l'expérience démentent cette assertion. C'est le corps entier de l'enfant qui décrit alors sur son axe le premier quart de cercle ou arc de 90 degrés, parce qu'en même temps que le grand diamètre de la tête de l'enfant cherche à se mettre en rapport avec le grand diamètre du détroit inférieur, les épaules cherchent aussi à se mettre en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur. Si la tête roulait seule sur

son axe, il y aurait luxation des vertèbres cervicales, et le fœtus en sait plus par instinct que Me. Baudelocque par routine.

En effet, que dit Me. Baudelocque? 2°. *Aussitôt que la tête est sortie, la face se tourne un peu vers l'une ou l'autre cuisse de la femme, une épaule paraît au-dessous du pubis et l'autre au-devant du sacrum, pour se dégager au premier effort, ainsi que le reste du corps.* Ce n'est pas aussitôt après que la tête est sortie, que la face se tourne, mais dès qu'une nouvelle douleur, ou contraction de matrice imprimant au corps entier de l'enfant un mouvement de rotation spirale, lui fait décrire le second quart de cercle ou arc de 90 degrés. Or il est faux que la face de l'enfant ne se tourne qu'un peu, elle décrit le quart de cercle, ainsi que les épaules, en sorte que le nez qui était tourné vers l'anus de la mère se porte vers la partie interne et moyenne de la cuisse droite ou gauche suivant que la face de l'enfant au commencement du *travail* regardait au-dessus du détroit supérieur la fosse iliaque droite ou gauche.

Vous avez dit, à la vérité, que *cela tournait*, mais sans savoir comment et pourquoi *cela tournait*, ainsi qu'ont la bonne foi d'en convenir la plupart de mes correspondans, du

nombre desquels se trouvent plusieurs de vos élèves.

Vous avez dit, à la vérité, que *cela tournait*, mais sans savoir comment et pourquoi *cela tournait*, puisque vous admettez quatre diamètres et six positions de la tête de l'enfant au détroit supérieur, tandis qu'au détroit inférieur vous ne reconnaissez que deux diamètres et deux positions, et cependant la tête de l'enfant à terme a évidemment à exécuter, au détroit inférieur, le même mécanisme qu'au détroit supérieur.

Vous avez dit, à la vérité, que *cela tournait*, mais sans savoir comment et pourquoi *cela tournait*, puisque dans le cas d'application *du forceps* au milieu de l'excavation du petit bassin, vous ne vous contentez pas d'extraire la tête hors de la vulve, mais vous faites franchir aux épaules le petit diamètre du détroit inférieur, quoique vous ayez reconnu vous-même qu'*aussitôt que la tête est sortie une épaule paraît au-dessous du pubis* (1) *et l'autre au-devant du sacrum.*

---

(1) Me. Baudelocque a voulu dire des pubis, car il n'ignore pas sans doute qu'il y en a deux, et que l'épaule va répondre à leur symphise.

Cette violation manifeste de la loi des diamètres qui de tant de *roturiers fit des gentilshommes*, pour me servir de l'expression immorale du décolleur Mauriceau, prouve hautement que vous ignoriez pourquoi une épaule paraît au-dessous des pubis et l'autre vers le coccyx.

Vous avez dit que *cela tournait*, mais Moschion avait dit, il y a quelques siècles, qu'il croyait avoir observé qu'après l'expulsion de la tête de l'enfant hors de la vulve, sa face se tournait vers la partie interne de la cuisse de la mère. Ould, accoucheur anglais, avait dit en 1742 (1) qu'au commencement du *travail* la face de l'enfant regarde toujours un des côtés de la mère. Charles White avait dit, long-temps avant notre catéchiseur, qu'après l'expulsion de la tête de l'enfant hors de la vulve, une des épaules vient se placer sous les pubis et l'autre vers le coccyx, et cependant Charles White, loin de me contester la découverte du mécanisme de l'accouchement, a eu l'honnêteté de me dire, en présence du docteur Denman, à

---

(1) *Voyez* son Traité des Accouchemens, publié à Dublin.

Londres : *Nous avions trouvé quelques anneaux de la chaîne dont Sacombe tient les deux bouts.* Je répète avec orgueil cette phrase de l'auteur de l'*Avis aux femmes enceintes*, mon instituteur, mon Mécène, aux talens duquel tous les savans médecins anglais rendent hommage.

Les contemporains de Galilée savaient bien que *ça tournait*, mais aucun d'eux n'osa lui contester la gloire d'avoir dit le premier que c'est la terre qui tourne autour du soleil.

Mon cher collègue Voithier, qui, dans votre dernier voyage à Paris, entendîtes quelques prôneurs de Me. Baudelocque lui faire honneur de cette découverte, si dans les campagnes voisines de Troyes vous rencontrez des élèves mâles ou femelles de notre fameux *Ça Tourne*, demandez-leur comment et pourquoi *ça tourne*, et vous vous convaincrez par vous-même que les disciples n'en savent pas plus que le maître sur le mécanisme de l'accouchement. Du reste, la description de l'accouchement par les pieds va nous convaincre que Me. Baudelocque ne connaît point le mécanisme de l'accouchement par la tête.

Texte. D. *De combien de manières (les pieds) peuvent-ils se présenter?*

R. « 1°. Les talons regardent le côté gauche
» du bassin, et les orteils le côté droit; 2°. les
» talons peuvent répondre au côté droit du
» bassin, et les orteils au côté gauche; 3°. les
» talons regardent quelquefois le pubis (*est-ce*
» *le gauche ou le droit?*) et les orteils le
» *sacrum*; 4°. ou bien ils répondent au *sa-*
» *crum*, et les orteils au pubis (1).

Réflexions. Voilà quatre positions des pieds aussi ridiculement imaginées que les six positions de la tête. Le plus borné des élèves de Me. Baudelocque sera forcé d'en convenir. En effet, avant que le grand diamètre des épaules de l'enfant à terme se soit engagé à travers le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de la mère, les *talons et les orteils* peuvent avoir trente-six positions. Mais dès que le mécanisme de l'accouchement par les pieds commence d'avoir son exécution, suivant les lois invariables des diamètres, c'est-à-dire, dès que les épaules de l'enfant à terme franchissent le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de la mère, alors les pieds de l'enfant n'ont et ne peuvent avoir que deux positions, savoir : 1°. les talons tournés

(1) Page 187.

vers les pubis; 2°. les talons tournés vers le *sacrum* suivant que la face de l'enfant regarde les pubis ou le *sacrum* de la mère. Les quatre positions des *talons et des orteils* prouvent donc incontestablement que Me. Baudelocque ignore que le mécanisme de l'accouchement par les pieds ne commence qu'à l'instant physique où le grand diamètre des épaules de l'enfant à terme s'engage à travers le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de la mère. Mais voyons comment Me. Baudelocque *manœuvrera* l'accouchement par les pieds.

Texte. « Les pieds étant sortis, le tronc se » dégage facilement jusqu'à ce que les aisselles » touchent au détroit supérieur; mais sa mar- » che alors se ralentit un peu, par rapport à » la largeur des épaules, et à ce que les bras » sont comme forcés, dans ce moment, de se » relever vers le col et la tête. On remarque, » dans la première position, que les fesses se » présentent obliquement au détroit inférieur, » de manière qu'une des hanches répond à » la jambe droite de l'arcade des os pubis, » et l'autre à l'échancrure ischiatique gauche, » le dos étant situé sous la cavité cotyloïde, » et le trou ovalaire de ce dernier côté.

» Les épaules traversent le détroit supérieur

» dans la même direction, et la base du
» crâne vient s'y présenter, de façon que
» l'occiput répond au-dessus de la cavité co-
» tyloïde gauche, et la face vis-à-vis la sym-
» phise sacro-iliaque droite.

» La tête, poussée par de nouveaux efforts,
» s'engage en présentant le menton de plus en
» plus vers le bas de la symphise sacro-iliaque
» et l'échancrure ischiatique droite. La face se
» porte ensuite dans la courbure du *sacrum*
» et la nuque ou le derrière du col, vient sous
» la symphise du pubis, etc. (1) ».

Reflexions. Croirait-on, si tout autre que Me. Baudelocque le disait, qu'il est des cas où l'on peut livrer aux soins de la nature l'accouchement où l'enfant présente les pieds ?

D. *Dans quels cas peut-on*, dit l'auteur, *livrer aux soins de la nature l'accouchement où l'enfant présente les pieds?*

R. « On le peut et on le doit même, dit-il,
» toutes les fois que la femme n'éprouve aucun
» accident fâcheux, que son bassin est bien
» conformé, que les autres parties qui servent
» à l'accouchement sont bien disposées, et

(1) Page 189.

» que

» que les pieds se présentent dans une bonne
» position (1) ».

Il faut que les sages-femmes de la campagne soient douées d'une grande simplicité, pour croire que l'accouchement est *contre nature*, lorsqu'on est obligé d'aller chercher les pieds de l'enfant ; et qu'il est si naturel, lorsque *les talons et les orteils* se présentent bien, *qu'on peut et qu'on doit même* le livrer aux soins de la nature. Mais quelle est la matrone de village qui ignore que de dix enfans dont les *talons et les orteils* sont dans l'une des quatre positions requises, neuf périraient durant le *travail*, si l'art les abandonnait aux seuls efforts de la nature?

Cependant que fait la nature pour expulser, par ses seuls efforts, l'enfant à terme dans l'accouchement par les pieds? *Les fesses se présentent obliquement au détroit inférieur.* Toujours de l'obliquité dans ses principes, quoique la nature ait tout fait pour l'éviter. En effet, le bassin de l'enfant à terme franchit le détroit inférieur du bassin de la mère dans le sens du grand diamètre de ce même détroit, c'est-à-dire, que la crête d'un

---

(1) Page 186.

des os des îles du bassin de l'enfant répond aux pubis et l'autre au coccyx, et c'est immédiatement après que les fesses de l'enfant ont franchi la vulve, que ses épaules viennent se présenter au grand diamètre du détroit supérieur.

Les bras sont comme forcés dans ce moment, dit Me. Baudelocque, *de se relever vers le col et la tête.* Je défie bien qu'on me dise de quelle autre manière les bras pourraient se placer. Ah ! qu'un enfant sans bras serait aisé à extraire, a dû se dire plusieurs fois à lui-même, celui qui met en principe de les abattre au-dessus du détroit supérieur ; mais que d'enfans décollés, si les bras ne préservaient ces innocentes créatures des manœuvres féroces des accoucheurs !

Les épaules traversent le détroit supérieur dans la même direction (des fesses) et la base du crâne vient s'y présenter, de façon que l'occiput répond au-dessus de la cavité cotyloïde gauche, etc. . . . . enfin le menton s'engage de plus en plus vers le bas de la symphise sacro-iliaque, etc. Il n'y a rien dans tout ce fatras du procédé de la nature. Voici comme il fallait apprendre aux sages-femmes de la campagne *que ça tourne.*

« Bonnes femmes qui êtes plus près de la

» nature que les accoucheurs des grandes » villes, écoutez son langage : La tête de l'en- » fant à terme a deux diamètres, le grand et » le petit, lesquels forment une croix, ou, ce » qui est la même chose, quatre angles droits. » Le détroit supérieur du bassin de la mère a » deux diamètres, le grand et le petit, les- » quels forment une croix. Le détroit inférieur » du bassin de la mère a quatre diamètres » lesquels forment une croix. Le grand dia- » mètre du détroit supérieur et le grand dia- » mètre du détroit inférieur forment entre eux » une croix : il faut donc que la tête de l'enfant » à terme tourne deux fois pour franchir, » 1°. le détroit supérieur ; 2°. le détroit » inférieur ; chaque tour est d'un quart de » cercle : il faut donc que la tête de l'enfant » décrive deux quarts de cercle pour sortir » du bassin ; elle en décrirait trois s'il y avait » un détroit de plus au bassin de la mère : » voilà, mes bonnes femmes, pourquoi *ça* » *tourne*. Mais patience : voyons les *Pré-* » *ceptes relatifs à la manière d'opérer dans* « *les accouchemens* CONTRE NATURE (1) ».

Texte. « Pour nous conformer au langage

---

(1) Page 362.

» ordinaire, nous distinguerons deux sortes
» d'accouchemens *contre nature :* ceux qui
» n'exigent que la main d'une personne ins-
» truite, et ceux qui ne peuvent être terminés
» qu'au moyen de quelques instrumens.

» Nous appellerons les premiers, *accou-*
» *chemens contre nature*, et les derniers
» *accouchemens laborieux* (1).

Réflexions. L'accouchement par les pieds exigeant la main d'une personne instruite, est conséquemment un accouchement *contre nature*, dans la théorie de Me. Baudelocque qui, du reste, *se conforme au langage ordinaire.* Mais comment Me. Baudelocque fera-t-il pour se conformer au procédé de la nature, dans un accouchement qui exige la main d'une personne instruite du mouvement de rotation spirale du corps de l'enfant sur son axe, quand il ne connaît pas évidemment ce procédé ?

Il est difficile, pour ne pas dire extrêmement fastidieux, de suivre l'opérateur *contre nature*, dans les différentes positions des pieds; cependant, afin d'exposer sa doctrine dans tout son jour, mes lecteurs me permettront de la copier textuellement.

---

(1) Page 318.

Texte. D. *Comment doit-on opérer l'extraction de l'enfant?*

R. « On dégagera les pieds en les portant » obliquement en en-bas, et l'on continuera » de tirer dessus jusqu'à ce que les genoux » soient au-dehors. Alors on saisira les cuisses » des deux mains garnies d'un linge sec, et » l'on tirera selon la même direction, pour » dégager les fesses, de manière que le dos » de l'enfant soit placé sous la cavité cotyloïde » gauche, et que la poitrine regarde la sym- » phise sacro-iliaque droite, afin que les » épaules se présentent dans la suite avan- » tageusement au détroit supérieur.

» A mesure que les fesses de l'enfant s'a- » vancent, on rapprochera les mains du haut » des cuisses et des hanches pour tirer de plus » près et ne pas fatiguer l'articulation des » jambes et des pieds. Si l'on éprouve quel- » ques difficultés à faire descendre la poitrine » et les épaules, on tirera en relevant un peu » les cuisses de l'enfant vers l'aîne droite de » la mère, puis en les reportant de ce point » vers le dessous de la cuisse gauche, et alter- » nativement de cette manière, jusqu'à ce que » les aisselles paraissent à la vulve.

» Les praticiens conviennent assez unani-

» mement de l'utilité et même de la nécessité
» de dégager les bras de l'enfant, lorsque
» les épaules paraissent, mais il en est encore
» qui regardent cette précaution non-seu-
» lement comme inutile, mais même dan-
» gereuse; en ce que, disent-ils, les bras placés
» sur le côté de la tête s'opposent au resser-
» rement de l'orifice de la matrice sur le col
» de l'enfant, et empêchent qu'il ne soit
» étranglé au passage.

» On doit extraire (la tête de l'enfant) après
» avoir dégagé les bras, toutes les fois que les
» forces de la nature ne seront pas suffisantes
» pour l'expulser promptement.

» Ayant donné une position avantageuse à
» la tête en poussant la face dans la courbure
» du *sacrum*, au moyen de deux doigts, on
» introduira l'index, ou le doigt du milieu de
» la main droite, à l'entrée de la bouche de
» l'enfant, en le recourbant un peu, non pas
» pour tirer sur la machoire inférieure, comme
» quelques-uns l'ont recommandé, mais pour
» empêcher que le menton ne s'accroche et
» ne s'arrête en quelque endroit; ou bien on
» remplira les mêmes vues, en allongeant
» deux doigts de la même main sur les côtés
» du nez et vers les joues de l'enfant.

» Soit qu'on place les doigts de cette manière,
» ou qu'on en introduise un à l'entrée de la
» bouche, on soutiendra le corps de l'enfant
» de la même main, recouverte d'un linge,
» et on appliquera l'autre le long du dos, de
» façon que l'index et le doigt du milieu soient
» écartés et recourbés sur les épaules. Em-
» brassant de cette manière le corps de l'enfant,
» sans le comprimer, on tirera dessus en le
» relevant vers le ventre de sa mère, et en
» le portant ensuite en bas, pour le relever
» de nouveau et continuer de tirer légèrement
» dans ce dernier sens, tandis que la femme
» fera, de son côté, tous les efforts dont elle
» sera capable (1) ».

Réflexions. Quand on ignore le procédé de la nature dans l'accouchement par la tête et par les pieds, il est physiquement impossible de l'imiter dans les cas où l'art est forcé de venir à son secours. Aussi ne trouve-t-on dans les manœuvres de M. Baudelocque aucun principe lumineux pour l'extraction de l'enfant par les pieds. En effet, que signifie ce précepte? « *Si l'on éprouve quelques diffi-*
» *cultés à faire descendre la poitrine et les*

(1) Sect. II, page 378.

» *épaules, on tirera en relevant un peu les*
» *cuisses de l'enfant vers l'aîne droite de*
» *la mère, puis en les reportant de ce point*
» *vers le dessous de la cuisse gauche* ».

Que signifie ce précepte sur le dégagement des bras de l'enfant? « Au détroit supérieur les bras ne doivent jamais être dégagés. Placés sur les parties latérales de la tête, les bras en facilitent l'extraction, à travers le diamètre transversal sans fatiguer les vertèbres cervicales. Au détroit inférieur les bras doivent toujours être dégagés lorsque la face de l'enfant est dans la courbure du *sacrum* ». Peut-on ne pas faire mention des détroits dans le dégagement des bras!

L'enfant étranglé au passage! Eh! par quoi donc, Seigneur? Par l'orifice de la matrice? Il y a trop d'ineptie à le croire, pour qu'il n'y ait pas un excès de simplicité à le répéter. L'orifice de l'utérus ne se contracte sur lui-même qu'après l'extraction des corps étrangers renfermés dans la cavité de ce viscère, et la crainte de voir un enfant étranglé au passage quand le fond de la matrice se contracte, est absolument dénuée de fondement, et ne peut naître que du défaut absolu de principes.

On doit extraire la tête après avoir dégagé les bras, toutes les fois que les forces de la nature ne seront pas suffisantes. Eh! pourquoi s'en rapporter aux seuls efforts de la nature pour l'expulsion de la tête dans l'accouchement par les pieds? L'art doit imiter son procédé et pratiquer l'extraction de l'enfant à chaque nouvelle douleur ou contraction de la matrice.

Quel est ce procédé barbare, d'introduire le doigt indicateur dans la bouche de l'enfant pour extraire la tête? Il suffit de renverser le corps entier de l'enfant sur le dos, comme si on voulait le coucher sur le ventre de sa mère, pour dégager la tête le plus promptement possible, sans violence et sans le secours du crochet formé par le doigt indicateur et par le doigt du milieu.

Du reste, ces manœuvres de Me. Baudelocque apprennent-elles aux sages-femmes de la campagne la méthode simple de terminer l'accouchement par les pieds? Voici comme j'instruirais ces bonnes femmes pour leur apprendre comment *ça tourne* dans l'accouchement par les pieds.

« Quand vous aurez extrait, leur dirais-je, » les jambes et les cuisses de l'enfant à terme,

» et que ses parties génitales ou ses fesses pa-
» raîtront à la vulve de la mère, les épaules
» commenceront à s'engager à travers le grand
» diamètre du détroit supérieur du bassin. Pour
» leur faire franchir ce détroit, vous ferez les
» attractions dans la direction du grand dia-
» mètre du détroit supérieur. Dès que les
» épaules auront franchi ce détroit, vous
» ferez décrire au tronc entier de l'enfant un
» quart de cercle, en tournant vers le pubis
» de la mère la hanche droite ou gauche de
» l'enfant. Dans cet état des choses, le grand
» diamètre des épaules de l'enfant répondra
» au grand diamètre du détroit inférieur du
» bassin, et le grand diamètre de la tête au
» grand diamètre du détroit supérieur du
» bassin. Ici les attractions auront lieu de
» haut-en-bas, c'est-à-dire, des pubis au
» coccyx, afin de faire franchir à-la-fois,
» 1°. aux épaules, le grand diamètre du détroit
» inférieur; 2°. à la tête, le grand diamètre
» du détroit supérieur. Dès que la tête aura
» franchi ce détroit, il faudra lui faire décrire
» le second quart de cercle en ramenant la
» face dans la courbure du *sacrum*; alors,
» soulevant le corps entier de l'enfant comme
» si on voulait le coucher sur le ventre de sa

» mère, le menton, la bouche, le nez et le
» front se dégageront tour-à-tour et fran-
» chiront le vagin ».

Texte. D. *Quelles sont les causes qui peuvent donner lieu à l'arrachement du corps de l'enfant ?*

R. « Les efforts inconsidérés de l'accou-
» cheur en sont la seule cause déterminante(1)».

Réflexions. Voilà les propres expressions de l'accoucheur qui, le dix messidor an 11, décolla un enfant à terme au-dessus du détroit supérieur du bassin de madame Tardieu. Le détroit supérieur du bassin est donc l'écueil le plus dangereux pour la tête, et cependant Me. Baudelocque, dans ses Instructions aux sages-femmes de la campagne, parle moins de ce détroit que du détroit inférieur du bassin. Oui, sans doute, ce sont les efforts inconsidérés de l'accoucheur qui sont la cause déterminante du décollement de l'enfant, mais l'ignorance du mécanisme de l'accouchement en est la cause primitive. En effet, si M. Baudelocque se fût douté de la loi des diamètres eut-il employé *les efforts* les plus *inconsidérés* pour terminer, par les pieds, l'accouchement

(1) Page 391.

d'une femme qui n'était point *en travail*, et dont la matrice ne pouvait conséquemment mettre en rapport le grand diamètre de la tête de l'enfant avec le grand diamètre du détroit supérieur du bassin.

Texte. D. *Peut-on prévenir l'arrachement du tronc de l'enfant dans tous les cas?*

R. « On préviendra constamment cet évé» nement en prenant les précautions conve» nables (1) ».

Réflexions. Vous n'avez donc pas pris les précautions convenables, M. Baudelocque, dans le dernier arrachement de tronc du 10 thermidor an 11? *On le préviendra*, dites-vous, *dans le cas de mauvaise conformation du bassin, en appliquant* le forceps *à propos, quand les bras de l'enfant seront dégagés* (2). Ce n'est pas au-dessus du détroit supérieur que vous dégagez les bras de l'enfant, puisqu'ils préservent de l'arrachement du tronc; ce n'est donc qu'au détroit inférieur que vous appliquez le *forceps*. Mais ce n'est pas au détroit inférieur que le décollement de l'enfant est le plus à redouter. Il fallait nous

(1) Page 391.

(2) Page 391.

apprendre l'art de le prévenir au détroit supérieur, *dans le cas de mauvaise conformation du bassin.* Ce que vous n'avez pas dit, il faut que je le dise aux sages-femmes de la campagne. Il faut, mes bonnes femmes, en faisant décrire le premier quart de cercle aux épaules, dans l'excavation du petit bassin, tourner la face de l'enfant du côté vicié du bassin, et suivre fidèlement la loi des diamètres.

On préviendra, dites-vous, *l'arrachement du tronc, quand l'enfant sera très-putréfié, en commettant l'expulsion de la tête aux efforts de la nature, si le col ne peut supporter ceux qu'il faudrait exercer pour l'extraire* (1). Peut-on abuser à ce point de la crédulité des bonnes sages-femmes de la campagne? Et n'est-ce pas se jouer de la docile inexpérience des praticiens des grandes villes, que de leur conseiller d'abandonner *aux efforts de la nature l'expulsion de la tête quand l'enfant sera très-putréfié.* M. Baudelocque n'aurait pas donné un tel précepte à ses élèves, si, à l'époque où il le traçait, l'expérience l'eût éclairé sur ce point

(1) Page 392.

essentiel de pratique. Mais j'ose me flatter qu'il se souviendra long-temps de la leçon qu'il reçut de moi chez la femme Marville. *L'enfant était très-putréfié*, le bassin était très-vicié, Me. Baudelocque le sait, et cependant, à la barbe des Athéniens et contre l'avis de leur chef, l'enfant fut extrait tout entier à l'aide du crochet. C'est donc à l'aide du crochet qu'il faut chercher à extraire une tête restée dans la matrice, *quand l'enfant sera très-putréfié.* Abandonner *aux efforts de la nature* une tête putréfiée serait compromettre les jours d'une accouchée. Abandonner une accouchée, avec la tête de l'enfant dans la matrice, ne serait pas un conseil plus sage à donner à des élèves, que l'exemple d'attendre stupidement qu'un autre vint faire l'extraction de cette tête.

Texte. D. *Comment peut-on opérer l'extraction de la tête dans tous les cas?*

R. « Quand la tête est d'une grosseur ordi-
» naire, relativement à un bassin bien con-
» formé, on peut l'extraire en tirant sur la
» machoire inférieure, au moyen de deux
» doigts portés dans la bouche de l'enfant et
» en dirigeant la tête convenablement, tandis
» que la femme, de son côté, poussera for-
» tement en en-bas ».

Réflexions. Ce ne sera point, sans doute, *quand l'enfant sera très-putréfié* que l'accoucheur se permettra de tirer sur la machoire inférieure, au moyen de deux doigts portés dans la bouche de l'enfant : l'extraction de la machoire inférieure serait, dans ce cas, plus aisée à obtenir que celle de la boîte osseuse. Me. Baudelocque, qui donne ce précepte, ne l'a jamais vu confirmer par l'expérience. Sa méthode est d'emprunter, au besoin, les bras d'un chirurgien adroit, et de tirer, avec ces instrumens, les têtes qu'il décolle. Pour nous, qui n'avons jamais fait *d'un roturier un gentilhomme*, voici comment nous opérons lorsqu'on invoque notre ministère pour l'extraction d'une tête restée dans la matrice.

1°. Nous introduisons, dans la boîte osseuse, à travers le grand trou occipital, un crochet très-obtus, à la faveur duquel nous fixons la base du crâne sur le détroit supérieur, la face tournée vers l'une des fosses iliaques, afin que le grand diamètre de la tête soit en rapport avec le diamètre *transversal.*

2°. Nous introduisons un second crochet dans la bouche de l'enfant, pour saisir la machoire inférieure, et, à l'aide de ces deux crochets, nous forçons la base du crâne à

s'engager à travers le grand diamètre du détroit supérieur, sans fatiguer la femme, et sans l'engager à *pousser fortement en en-bas*, pitoyable ressource des accoucheurs mécaniciens qui crient toujours *poussez*, *poussez*, parce qu'ils n'ont aucune idée des ressources et des procédés de la nature dans l'importante fonction de l'accouchement.

L'article XXXVI de mes *Elémens de la Science des Accouchemens*, donne en deux pages la solution de tous les problêmes proposés par Me. Baudelocque sur les *sauts périlleux* de l'enfant dans la matrice. J'ai démontré que les *mille et un* tours de force qu'on fait exécuter dans la matrice à ces petits *Nicolets*, se réduisent à quatre modes d'expulsion ou d'extraction par la tête, par les pieds, par les genoux et par les fesses; encore est-il bon de faire observer que l'accouchement par les genoux et l'accouchement par les fesses, ne sont que des modifications de l'accouchement par les pieds.

Il n'y a donc, à proprement parler, que deux sortes d'accouchemens, l'accouchement par la tête et l'accouchement par les pieds, puisque le mécanisme de l'accouchement par les pieds ne commence qu'après l'extraction des

des extrémités inférieures de l'enfant hors la vulve de la mère.

Texte. D. Quelles sont en général les causes de la déchirure de la matrice?

R. 1°. « Cette rupture, le plus souvent,
» est l'effet des violentes contractions de la
» matrice même, et des efforts inconsidérés
» qu'exerce la femme dans l'espoir de hâter
» l'accouchement.

2°. » La femme ressent à l'instant de cette
» rupture, et dans le lieu où elle se fait, une
» douleur des plus aiguës.

3°. » Les suites de la déchirure de la ma-
» trice sont toujours des plus alarmantes, et
» la femme y succombe pour l'ordinaire en
» très-peu de temps.

4°. » Le sang s'épanche en plus ou moins
» grande quantité dans cette même cavité,
» une anse de boyaux s'engage quelquefois
» dans celle de la matrice, et peut y être
» étranglée, comme il arrive dans la hernie
» ordinaire.

5°. » Malgré le danger imminent et presque
» inévitable, qui accompagne cette triste
» circonstance, on ne doit cependant pas
» abandonner la mère et l'enfant à leur fatale
» destinée.

6°. » S'il est inutile de prévenir les sages-
» femmes que ces sortes de cas ne sont point
» de leur ressort, on ne saurait trop leur
» recommander d'appeler un accoucheur
» quand elles auront lieu de craindre la rup-
» ture de la matrice, ou qu'elles la croiront
» existante ».

Réflexions. 1°. La rupture de la matrice ne peut jamais être l'effet ni *des violentes contractions* de ce viscère, ni des *efforts inconsidérés qu'exerce la femme.* En effet, les violentes contractions du fond de l'utérus ne pourraient qu'opérer plus efficacement la dilatation de l'orifice de ce viscère, qui ne pourrait se rompre quand l'ouverture naturelle ne saurait opposer une résistance égale à celle des parois de ce même viscère, composé d'un entrelacement merveilleux de fibres musculaires capables de vaincre les plus grands obstacles.

Il serait encore plus ridicule de penser que *les efforts inconsidérés qu'exerce la femme dans l'espoir de hâter l'accouchement*, que l'action des muscles abdominaux exercée sur la matrice, peuvent en occasionner la rupture. Le bons sens même se refuse à croire à la possibilité d'un phénomène contraire aux lois de la saine physique.

La rupture de la matrice ne peut être que l'effet nécessaire des efforts violens exercés sur ce viscère par la main d'un accoucheur, armée ou non d'un instrument. Le plus léger effort de dedans en dehors, suffit pour rompre un viscère dont la force *centripète* ne cède qu'à regret à la puissance qui éloigne ses parois, par l'accroissement des corps, fruits de la conception durant les neuf mois de grossesse. Quant aux *efforts inconsidérés qu'exerce la femme*, Me. Baudelocque est bien éloigné de croire qu'ils puissent causer la rupture de la matrice, puisque durant le *travail*, il crie *à tue tête* : *POUSSEZ*, *POUSSEZ*, ce n'est pas moi qui accouche, c'est vous.

Malgré le danger imminent et presque inévitable qui accompagne cette triste circonstance, on ne doit cependant pas abandonner la mère et l'enfant à leur fatale destinée. Comment, après avoir donné des préceptes aussi humains aux sages-femmes de la campagne, Me. Baudelocque a-t-il pu abandonner madame Tardieu à sa fatale destinée, pendant cinq heures que la tête de l'enfant est restée dans le sein de sa malheureuse mère ?

AFFAIRE BAUDELOCQUE-TARDIEU.

JEUDI, 23 messidor dernier, l'affaire s'est engagée à la première section du tribunal de Première Instance du département de la Seine. M. Delamalle, défenseur de M. Baudelocque, a d'abord pris ses conclusions. Elles ne tendent à rien moins qu'à faire condamner solidairement les accusés aux dépens, à dix mille francs pour fait de calomnie, et à trois mille francs pour avoir sifflé M. Baudelocque le jour de la clôture de son cours, le 21 vendemiaire an 12.

L'orateur entre ensuite en matière, et démontre la nécessité de venger un genre de calomnie d'autant plus atroce, qu'il a pour but de porter atteinte à l'honneur, à la réputation, à la capacité des hommes les plus célèbres, qui renonceraient bientôt à la plus pénible, à la plus douloureuse des professions, s'ils ne devaient trouver, au terme de leur carrière, pour prix de leurs longues études et de la pratique la plus pénible,

qu'une vieillesse importune, en butte à l'envie, à l'imposture et à la mauvaise foi.

C'est l'acte de justice que j'ose invoquer, Messieurs, au nom des lois, au nom de l'ordre social, contre un soi-disant médecin, professeur d'accouchemens, fondateur d'une école anti-cæsarienne et d'un collége d'accoucheurs, le sieur Sacombe, qui, dans un libelle diffamatoire, a osé, l'arme de la calomnie à la main, poursuivre M. Baudelocque, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, chirurgien en chef de l'Hospice de la Maternité, membre de la Société de Médecine de Paris, de celle de Bruxelles, etc.; dans les maisons des conseillers d'état, des sénateurs et jusqu'au sein de la famille Impériale, en l'accusant d'impéritie, de barbarie et d'immoralité, sous prétexte de l'accouchement malheureux de madame Tardieu, épouse de M. Alexandre Tardieu, graveur de la marine; tandis qu'il est constant que les vices de conformation de ce sujet ne pouvaient faire espérer de succès plus heureux.

Etranger à la profession d'anatomiste et d'accoucheur, je ne m'engagerai point à justifier M. Baudelocque, mais je suis chargé, de sa part, de vous communiquer, Messieurs,

un Mémoire justificatif de sa conduite, dont vous allez entendre la lecture (1).

Ici M. Delamalle a lu rapidement, et à voix basse, un exposé succinct de l'accouchement de madame Tardieu. Aucun des faits avancés dans la Lucine n'a été démenti, à l'exception du couteau de cuisine, que l'auteur du Mémoire a prétendu être un couteau à gaîne; la cuisinière seule pourra répandre un grand jour sur ce point, d'ailleurs peu important. Les auditeurs n'ont pu écouter sans indignation le récit d'une scène plaisante que l'auteur du Mémoire dit avoir eu lieu au sujet d'une pantoufle égarée peu de temps avant que l'opérateur plongeât sa main dans les entrailles de sa victime. Toutes les femmes enceintes de Paris, qui ne sont pas mortes entre ses mains, n'ont eu, dit M. Baudelocque, qu'à se louer de l'honnêteté de ses procédés, et c'est sans doute par ces assertions mensongères que M. Baudelocque se flatte

---

(1) Ce Mémoire justificatif aurait dû être imprimé et communiqué aux Parties avant l'audience. Si M. Baudelocque le juge digne de voir le jour, nous lui offrons de l'insérer gratuitement dans la Lucine Française.

de faire oublier les propos atroces et inhumains tenus à madame Tardieu. Cette dame, s'il faut en croire l'auteur, était rachitique, et avait les genoux arqués, ce qui est démenti par son époux et par les plus célèbres artistes du Musée, qui, mieux que M. Baudelocque, se connaissent aux belles formes que leur traça le Génie des Arts. Du reste, le décollement est justifié par le prétendu vice du bassin; le couteau à gaîne par sa propre autorité, et par le défaut d'instrumens qu'on alla mendier de porte en porte; l'extraction de la tête de l'enfant, par Dubois, sur ce que cette opération est du ressort de la chirurgie.

Durant la lecture de ce Mémoire, qui seul suffirait pour condamner l'auteur, l'auditoire souriait de pitié ou baillait d'ennui.

A la lecture de cette pièce curieuse a succédé celle du procès-verbal dressé, par ordre du Magistrat de Sûreté, par le chirurgien du coin de la rue des Quatre-Vents, qui, quoique salarié par le ministère public, eut la bassesse de tendre la main pour réclamer de M. Tardieu un écu de six francs, sous prétexte qu'il lui épargnait les frais de deux inhumations; parce qu'il avait enfermé et cousu très-proprement le corps du petit fanfan dans le ventre

de sa maman. M. Tardieu lui donne six francs, ce qui l'encourage à demander pareille somme pour les élèves. Quel front d'airain !

Ce procès-verbal, dressé par un homme à qui on fait tout faire pour un écu, est l'œuvre de Baudelocque, et la fausseté de cette pièce sera démontrée en justice, et par le défaut de vices du bassin de madame Tardieu, et par l'immoralité du rédacteur, et par l'intérêt que Baudelocque avait de payer cher un procès-verbal qui pût justifier son impéritie.

Après la lecture du procès-verbal d'ouverture du cadavre de madame Tardieu, M. Delamalle a saisi par les cheveux ma pauvre Lucine, et sans respect pour son sexe et pour son âge (elle a bientôt deux ans), il l'a traitée aussi durement que madame Tardieu fut traitée par son client : on eût dit que celui-ci lui avait inoculé sa rage contre son père.

Ecoutez, Messieurs, a dit l'orateur, *et fremissez.*

« Un acte d'impéritie aussi révoltant flé-
» trirait dans l'opinion publique tout accou-
» cheur qui n'aurait pas encore acquis le droit
» de tuer impunément, tandis que ce nouveau
» meurtre ne fera qu'ajouter à la réputation

» colossale et gigantesque de son auteur,
» Me. Baudelocque, docteur en chirurgie ou
» en médecine, professeur de l'Ecole Spéciale
» de Médecine de Paris, chirurgien-accou-
» cheur en chef de l'Hospice de la Maternité».

M. Delamalle interprêtant en faveur de sa cause l'émotion soudaine des juges : Ecoutez, Messieurs, s'écrie-t-il, et frémissez; voici ce que dit la Lucine :

« Le comble de la scélératesse, à mon avis,
» de la part de M. Baudelocque, est de traîner
» depuis dix mois, de tribunal en tribunal,
» l'époux de sa victime».

Ecoutez, Messieurs, *et frémissez;* voici ce que dit la Lucine :

« Mais, vouloir accoucher sur-le-champ et
» à volonté, *de par sa réputation* et au mépris
» des lois de la nature, une femme qui n'était
» pas et qui ne pouvait être en *travail ;* dire
» à une femme *poussez*, quand la matrice ne
» seconde pas ses efforts; *marchez*, quand
» ses forces épuisées ne lui permettent pas de
» se soutenir; *dilater* l'orifice jusqu'à ce qu'il
» permette l'introduction de la main; *tirer*
» un enfant par les pieds en ligne droite,
» c'est-à-dire, prétendre faire passer le grand
» diamètre de la tête de l'enfant à travers le

» petit diamètre du bassin de la mère ; *dé-
» coller* l'enfant, quand on a soi-même en-
» seigné et consigné dans son ouvrage que le
» décollement d'un enfant à terme, même
» putréfié, est l'opprobre de l'art ; proposer
» *d'éventrer* une femme accouchée précé-
» demment d'un enfant à terme et vivant ; *se
» servir* d'un long couteau à gaîne pour ne
» pas se donner la peine d'envoyer chercher
» un perce-crâne ; *renoncer* à l'extraction de
» cette tête ; *avouer* que M. Dubois seul peut
» terminer cet accouchement ; enfin *aban-
» donner* cette tête à la dextérité de son col-
» lègue, n'est-ce pas là le comble de l'impé-
» ritie, de la démence et de la férocité ? »

Comme les juges écoutaient et ne frémissaient pas, M. Delamalle donnant un nouvel essort à sa voix : *Ecoutez*, Messieurs, s'écrie-t-il, *et frémissez ;* voici ce que dit la Lucine :

« J'en appelle à vous, M. Boyer, qu'avez-
» vous pensé des ressources de l'art des accou-
» chemens, lorsque vous avez vu manœuvrer
» comme un *fort de la Halle* le plus fort
» accoucheur de Paris ? Qu'avez-vous pensé
» des ressources de l'art des accouchemens,
» lorsque vous avez vu décoller l'enfant au-
» dessus du détroit supérieur du bassin ?

» Qu'avez-vous pensé des ressources de l'art
» des accouchemens, lorsque le plus fameux
» accoucheur de Paris, sur la porte duquel
» on lit, en gros caractères, MAGASIN DE FER,
» s'est servi d'un couteau de cuisine au lieu de
» perce-crâne, et qu'il l'a introduit dans la
» matrice de cette malheureuse femme ago-
» nisante? Vous avez dû fuir indigné. Mais
» ne vous y trompez pas, ce n'est pas là la
» science des accouchemens; celui que vous
» avez vu manœuvrer ainsi n'en connaît pas
» même les premiers élémens ».

Ecoutez, Messieurs, *et frémissez;* voici ce que dit la Lucine:

« Quant à l'immoralité de la conduite de
» M. Baudelocque envers madame Tardieu,
» ce n'est pas moi qui l'accuse, c'est l'époux
» de sa victime, c'est M. Dumont, c'est ma-
» dame Dumont, c'est madame Bridif, c'est
» la voix publique qui, dans tous les coins
» du Musée des Artistes, répète: *On n'est*
» *pas plus inhumain, on n'est pas plus inso-*
» *lent, on n'est pas plus cupide que M. Bau-*
» *delocque.* Si l'année prochaine cet accou-
» cheur en chef de l'Hospice de la Maternité
» prononce un discours, décerne des prix aux
» élèves, en un mot singe mes séances pu-

» bliques, tous les artistes du Musée et leurs
» épouses doivent se rendre en deuil à cet
» Hospice et l'interrompre à chaque phrase,
» en présence du Préfet du département de
» la Seine, en répétant en chœur : On n'est pas
» plus inhumain, on n'est pas plus insolent,
» on n'est pas plus cupide que M. Baudelocque.

» Cependant M. Baudelocque m'accuse
» peut-être en ce moment d'être envieux de
» sa renommée : il est dans l'erreur; j'ose me
» flatter de ne jamais l'obtenir, et les réflexions
» suivantes vont lui prouver que je suis peu
» jaloux de la mériter ».

Ecoutez, Messieurs, *et frémissez;* voici ce que dit la Lucine :

« Depuis Louis XIV, plusieurs accoucheurs
» ont obtenu tour-à-tour le sceptre de l'art des
» accouchemens. Eh! quels ont été leurs titres
» à cet empire despotique ? L'inhumanité,
» l'ignorance et l'immoralité.

» Mauriceau dit, d'un enfant à terme dé-
» collé au-dessus du détroit supérieur, qu'il
» a vu *d'un roturier faire un gentilhomme ;*
» Mauriceau sacrifia une malheureuse femme
» *en travail*, pour se donner le plaisir bar-
» bare d'humilier l'amour-propre de Cham-
» berleine.

« La maitresse de Samuël-Bernard, le
» grand Levret, imagina un tire-tête, ins-
» trument infernal, à l'usage duquel il ne
» renonça qu'après avoir immolé un nombre
» infini de victimes humaines.

» M. Baudelocque..... On sait ce qu'il a fait
» et ce qu'il est capable de faire.

» La célébrité dans l'art des accouchemens
» est donc à Paris, depuis près de deux siècles,
» le prix de l'ignorance, de la barbarie et de
» l'immoralité! Oui sans doute, parce qu'il
» faut aux aimables roués, à qui l'hymen n'a pu
» couper les aîles qu'ils tiennent de son frère,
» un accoucheur toujours prêt à se vendre, pour
» qu'ils puissent toujours l'acheter au besoin;
» un accoucheur dont la réputation impo-
» sante en impose à la renommée, parce
» qu'il faut aux *mille et un* accoucheurs rou-
» tiniers de Paris, un chef, un patron, un
» oracle qui soutienne leurs sottises aux yeux
» du sot vulgaire, à la charge par eux de
» préconiser leur dieu tutélaire; de-là l'ori-
» gine des préconiseurs de Mauriceau, de
» Levret et de Baudelocque.

» Femmes enceintes, vous sur-tout qui ha-
» bitez les rives du Pactole, défiez-vous d'un
» accoucheur que des prôneurs, ou des prô-

» neuses à gages viennent vous proposer ;
» défiez-vous sur-tout d'un accoucheur qui
» n'a jamais tort dans les événemens les plus
» tragiques.

» Et vous, époux vertueux et sensibles,
» que M. Tardieu soit votre modèle. Citez
» au tribunal redoutable de l'opinion pu-
» blique l'accoucheur qui aura donné la mort
» à votre épouse *en travail*, soit moralement
» par des propos inhumains, soit physique-
» ment par des manœuvres barbares, telles
» que le décollement de l'enfant au-dessus
» du détroit supérieur, l'usage d'un instrument
» proscrit, ou la rupture de la matrice; et
» bientôt ne comptant plus sur l'impunité,
» l'art ne fondera sa gloire que sur les heu-
» reux succès de sa pratique ».

M. Delamalle allait s'écrier encore : *Ecoutez*, Messieurs, *et frémissez*, lorsque les sanglots et les larmes de M. Tardieu, présent à l'audience, l'avertirent que l'émotion sensible des juges pouvait bien n'être pas causée par les citations qu'il venait de puiser dans ma Lucine; en conséquence il termina assez brusquement la première partie de son plaidoyer, dans laquelle, de l'aveu de ses

propres collègues, ce célèbre orateur s'est montré bien au-dessous de son talent.

Des lieux communs, des sarcasmes, la lecture d'un Mémoire insignifiant, et d'un procès-verbal mensonger (1), des citations tirées de la Lucine, voilà les seuls moyens oratoires qu'a développés le Démosthène français. Du reste, pas un seul des faits prétendus calomnieux n'a été abordé; seulement le couteau de cuisine a été transformé en couteau à gaîne. Mais comme la forme du couteau ne change rien au fait, je m'en rapporterai entièrement, à cet égard, à la bonne foi de la cuisinière de M. Tardieu.

Je suis persuadé que dans la séance du jeudi, 30 messidor, annoncée pompeusement dans tous les journaux, M. Delamalle discutant le point de droit, déploiera sa mâle éloquence et sa profonde érudition. Mais ne craint-il pas que ses vastes recherches ne tournent contre son propre client, si je prouve,

---

(1) M. Delamalle, en lisant lui-même ce Mémoire, a fait un acte de complaisance que son client ne saurait payer trop cher. Le rôle subalterne de lecteur dans cette affaire, ne pouvait convenir qu'à un élève de Me. Baudelocque, et non à son Défenseur.

comme je m'engage à le faire, que M. Baudelocque est le seul calomniateur dans ce fameux procès; si je prouve, comme je m'engage à le faire, que M. Baudelocque, par la plus lâche des impostures, est le seul artisan de cette accusation en sifflemens, qu'il n'a ourdie dans la nuit du silence que pour détourner l'attention publique du meurtre de madame Tardieu; enfin, si je prouve, comme je m'engage à le faire, que ma Lucine n'est accusée de calomnie que parce qu'elle est devenue le juste effroi de l'audace et de l'impéritie.

Le 30, M. Delamalle a lu un volume d'injures, je veux dire un *Traité des injures*; il a relu tous les numéros de ma Lucine; enfin il a discuté ma doctrine dans le sens de Baudelocque. En conscience, M. Delamalle me doit la moitié de ses honoraires; car ses sarcasmes, ses injures, mes principes et la lecture de ma Lucine ont fourni matière à la moitié de son plaidoyer.

Il plaidera encore le 7 thermidor : Dieu veuille que ce soit pour la dernière fois !

PLAIDOYER

Prononcé les 14 et 21 thermidor an 12, à la première Section du Tribunal de Première Instance du département de la Seine,

Par le docteur SACOMBE, médecin-accoucheur, professeur de l'école Anti-Cæsaro-Symphisienne, fondateur du Collége des Accoucheurs de Paris, sous les auspices du gouvernement; DÉFENDEUR :

EN RÉPONSE

A celui de M. DELAMALLE, défenseur de M. BAUDELOCQUE, chirurgien-accoucheur, professeur-adjoint à l'Ecole Spéciale de Médecine de Paris, chirurgien en chef de l'hospice de la Maternité, DEMANDEUR;

MESSIEURS,

Dépourvu de talens oratoires, mais plein de confiance en votre justice et fort de la

bonté de ma cause, étrangère aux jurisconsultes sous le rapport des faits, j'ai cru, sans avoir la prétention de faire le *métier* (1) d'avocat; pardonnez si je me serts de l'expression ignoble de M. Delamalle; j'ai cru, dis-je, pouvoir me charger de ma propre défense, contre Me. J.-L. Baudelocque, professeur-adjoint à l'Ecole Spéciale de Médecine de Paris, chirurgien-accoucheur en chef de l'Hospice de la Maternité, membre de la Société dite de Médecine, élu président de cette Société par les cæsariens dont il est le chef, peu de jours après la mort tragique de Madame Tardieu, lequel Me. J.-L. Baudelocque porta contre moi, dans le courant de fructidor an XI, une première plainte en calomnie devant M. Saussay, magistrat de sûreté du sixième arrondissement de Paris, pour avoir inséré dans la LUCINE FRANÇAISE,

(1) Dans le second acte de son plaidoyer, débité le 30 messidor dernier, il est échappé à M. Delamalle de dire : *M. Sacombe, au lieu de faire son métier, veut se mêler de faire le nôtre, mais nous verrons comment il s'en tirera.* Voilà où le long bavardage entraîne: *In multiloquio non deerit peccatum*, a dit le Sage.

ouvrage périodique dont je suis l'auteur, que lui J.-L. Baudelocque fit saigner le 8 thermidor Madame Tardieu, au dernier terme de la grossesse, un jour que le thermomètre de M. Chevalier était à dix-neuf degrés trois-quarts; que le 10 thermidor il rompit la matrice; qu'il refusa obstinément les conseils et les secours de ses collègues les accoucheurs; que peu d'heures après la rupture de la matrice il décolla l'enfant à terme au-dessus du détroit supérieur; qu'il tint à la patiente les propos les plus inhumains; qu'il abandonna durant cinq heures, au soin d'un élève, à la nature et au désespoir une femme agonisante; qu'il revint en habit noir attendre stupidement auprès de sa victime le retour de M. Dubois pour lui faire l'extraction de la tête de l'enfant; enfin que la mort termina le martyre de madame Tardieu le 11 thermidor, à midi.

Cependant Me. Baudelocque, qui savait mieux que tout autre que les faits insérés dans ma Lucine n'étaient rien moins que calomnieux, que ces faits étaient signés et confirmés par les dépositions de témoins non-suspects; Me. Baudelocque, fécond en ressources, s'avise de porter devant le même magistrat de sûreté une seconde plainte contre

moi, dans laquelle il m'accuse de m'être glissé furtivement dans la salle des cours à l'Hospice de Perfectionnement, et de l'avoir troublé dans ses fonctions par des sifflemens.

Tandis que Me. Baudelocque se jouait ainsi de la justice, en faisant servir un magistrat de sûreté d'instrument à ses passions, il faisait mouvoir auprès de l'autorité tous les ressorts de l'intrigue afin de faire supprimer ma Lucine. Son Excellence, le Grand-Juge, M. le Conseiller d'Etat Préfet de Police, le Chef Suprême de l'Empire ont été tour-à-tour vivement sollicités d'imposer silence à cette indiscrète Lucine; mais les efforts de la cabale ont été vains. Elle passera à la postérité la réponse du sage Napoléon : *C'est du choc des opinions contraires*, dit-il, *que jaillit la vérité; les arts ne peuvent que gagner aux querelles des savans.*

Cependant, comme il est faux que j'aie calomnié Me. Baudelocque en aucun des faits relatifs à l'accouchement de Mme. Tardieu; comme il est faux, et de la plus insigne fausseté, que je me sois introduit en aucun temps, et notamment le 1.er vendemiaire an 12, dans l'Hospice dit de Perfectionnement dépendant de l'Ecole de Médecine, je conclus, et con-

formément à la loi, Me. Ratel, avoué, va prendre ses conclusions.

Ici Me. Ratel, avoué, a conclu, contre la partie de Me. Baudelocque, avoué, aux frais et dépens des deux procès insidieusement et calomnieusement intentés contre sa partie; et le docteur Sacombe a repris la parole, et a dit:

MESSIEURS,

Si j'avais une vérité dans la main, a dit l'aimable Fontenelle, je ne l'ouvrirais pas pour la montrer aux hommes.

Une triste expérience avait, sans doute, démontré à Fontenelle, que les hommes en général n'aiment point la vérité, et que ne pouvant s'en prendre à cette auguste fille des cieux, ils persécutent, ils calomnient, ils proscrivent ses apôtres qui trop souvent en furent les martyrs.

En effet, pour se convaincre de la haine que les hommes portent à la vérité, il suffit d'entr'ouvrir au hasard les annales historiques.

Galilée s'avise de dire que la terre tourne autour du soleil, et soudain, privé de la lumière de cet astre, Galilée expie au fond d'un cachot le noble élan de son génie.

Harvée, l'immortel Harvée, ne fut-il pas l'objet des railleries de ses collègues et de ses élèves même, pour prix de sa découverte de la circulation du sang.

L'illustre restaurateur de la chirurgie française, Ambroise Paré, imagine un moyen d'arrêter les hémorragies ; l'envie s'arme contre lui, et ce n'est que cent ans après sa mort, que la postérité consacra, en faveur de l'humanité, cette nouvelle ressource de l'art.

Et moi aussi, Messieurs, sans avoir l'orgueil de me comparer à ces grands hommes, je me suis avisé de dire que la nature doit savoir mettre au jour l'être qu'elle destine à vivre, que la nature n'a pu vouloir punir de mort la femme qu'elle a fécondée pour propager la vie ; et les ennemis de la nature m'ont poursuivi jusques dans ce sanctuaire auguste, l'arme du ridicule à la main. Vous avez entendu, Messieurs, il y a peu de jours, le défenseur de mon adversaire, disserter sur ma doctrine, et tenter, par ses bons mots, de faire rire l'auditoire à mes dépens; mais vous avez dû vous apercevoir combien l'arme du ridicule a mauvaise grace entre les mains d'un orateur qui manie, avec tant de dextérité, la massue d'Hercule.

Et moi aussi, Messieurs, je me suis avisé de démontrer, par l'expérience, que toute femme doit accoucher heureusement par la voie naturelle, quelque vicieusement configuré que puisse être son bassin. Soudain les accoucheurs Cæsariens et Symphisiens de Paris, ont crié à l'anathême. Dans le siècle de Galilée, j'aurais subi le sort de ce grand homme. Dans ce siècle de lumières et de philosophie, j'ai été persécuté, atrocement calomnié; enfin, depuis près d'un an, Me. Baudelocque me traîne, à son gré, de tribunal en tribunal, comme un vil calomniateur, comme un perturbateur du repos public.

Mais, qu'ai-je dit, Messieurs; ce n'est pas Me. Baudelocque qui me traîne en justice avec l'époux de sa victime, c'est le tribunal redoutable de l'opinion publique, qui force aujourd'hui Me. Baudelocque à venir se justifier devant vous, sous peine de perdre à jamais l'estime publique et la confiance du gouvernement qui le salarie.

Je sais que Me. Baudelocque compte beaucoup sur son crédit, sur sa réputation colossale, et sur sa fortune. Sur son crédit! mais ne sommes-nous pas tous égaux aux yeux de la loi, sous l'empire de Napoléon? Sur sa

réputation ! mais l'a-t-il méritée ? Sur sa fortune ! ah ! je le dis avec cette confiance que m'inspirent, Messieurs, vos fonctions augustes : le sanctuaire de la justice ne ressemble plus de nos jours à cet enfer de la fable, où l'on n'entrait qu'un rameau d'or à la main, et sous la protection de la Sybile de Cumes.

Cependant, pour ne rien laisser à desirer dans une cause de la plus haute importance, je mettrai d'abord sous vos yeux, Messieurs, l'exposé des faits tels qu'ils ont été rédigés en présence même des témoins *qui* les ont signés. Ensuite je vous ferai part de mes réflexions et de mes observations sur chacun de ces faits. Je prouverai, en troisième lieu, qu'elle a été ma conduite dans la recherche et l'exposition des faits relatifs à l'accouchement de Mme. Tardieu. J'opposerai à ma conduite franche et loyale, celle de Me. Baudelocque, depuis sa première plainte en calomnie jusqu'à ce jour. Enfin je réfuterai, dans tous les points, le plaidoyer de M. Delamalle.

Loin de moi, Messieurs, les prestiges d'une vaine éloquence ; je laisse ces ressources au défenseur de mon adversaire, sa cause en a besoin. C'est à la vérité seule à défendre sa propre cause. Je vais l'exposer à vos yeux

toute nue, afin que vos chastes regards, accoutumés à la contempler, puissent la reconnaître à sa noble simplicité. Peut-être, Messieurs, n'êtes-vous ni époux, ni pères; mais ne suffit-il pas d'être homme, pour s'intéresser à la mort tragique d'une épouse et d'un enfant décollé aux portes de la vie. Daignez donc, Messieurs, m'honorer de votre attention, et faire grace à l'orateur en faveur de la cause sacrée de l'humanité qu'il va défendre.

FAITS.

« Madame Tardieu, mariée à vingt-huit
« ans, accoucha, neuf mois et demi après
« la célébration de son mariage, d'une de-
« moiselle qui touche aujourd'hui à sa onzième
« année. Ce premier accouchement fut si
« naturel, et se termina si heureusement,
« que Mme. Tardieu et son mari, se trouvant
« par l'effet du hasard chez feu M. Baude-
« locque cadet, à l'instant des premières dou-
« leurs *du travail*, cet accoucheur, après avoir
« touché Mme. Tardieu, lui dit : Madame,
« sauvons-nous, sans quoi vous accoucherez
« ici. En effet, à peine fut-elle rendue au
« logis, que M. Baudelocque cadet, qui les

« avait accompagnés dans la même voiture,
« l'accoucha sur-le-champ, et sans le plus
« léger accident. »

« Deux ans et demi après ce premier ac-
« couchement, Mme. Tardieu mit au monde,
« à terme, un enfant qui mourut durant le
« *travail.* Elle a toujours pensé que ce fut par
« la faute de son accoucheur, feu M. Bau-
« delocque cadet, qui, par l'effet d'une di-
« gestion pénible, au sortir d'un grand dîner,
« resta constamment assoupi dans un fauteuil,
« se contentant de répondre à la patiente et
« aux personnes qui le sollicitaient de la
« secourir : *Poussez, poussez toujours, la*
« *nature fera le reste.* Impatienté du rôle
« passif de l'accoucheur, et peiné de voir
« souffrir son épouse, le mari le conjure
« de se lever, au moins par complaisance,
« pour juger de l'état des choses. *Allez cher-*
« *cher mon forceps et mes crochets, j'ai*
« *besoin de mes crochets et de mon forceps.*
« Voilà tout ce qu'on pût obtenir, et notre
« homme se rendort. Cependant le *forceps*
« et les *crochets* arrivent, mais la tête était
« depuis long-temps au passage, et Mme. Tar-
« dieu, qui la sentait arrêtée, ne pût jamais
« déterminer son accoucheur à se lever, pour

« s'en convaincre. Enfin on l'arrache des « bras du sommeil. Ah! dit-il, *c'est vrai*, « *la tête est à moitié passée*, *nous n'aurons* « *pas besoin des instrumens*, et il fit de « suite l'extraction de l'enfant mort, sans « autre instrument que ses mains. Une telle « conduite fit perdre à cet accoucheur la « confiance de Mme. Tardieu.

« Six ans après ce second accouchement, « Mme. Tardieu mit à-la-fois deux enfans au « monde, à l'époque de huit mois et demi « de grossesse, ainsi que le jugea M. Marquais, « chirurgien-accoucheur, qui fut appelé au « défaut de M. Coutouly, dont Mme. Tardieu « avait fait choix. L'accouchement de ces « jumeaux morts-nés, quoique très-forts, fut « aussi prompt que l'éclair.

« Enfin M. Baudelocque, professeur ad- « joint d'accouchemens à l'Ecole de Médecine « de Paris, etc., etc. fut appelé par Mme. Tar- « dieu, dans le cours de sa dernière grossesse; il « lui rendit visite plusieurs fois, et à chaque » entrevue il lui répétait : *Madame, vous* « *accoucherez le plus heureusement pos-* « *sible, et vous nourrirez sans doute, car* « *la beauté de votre gorge vous en impose* « *la loi.*

« Qu'une femme enceinte est heureuse,
« mon ami, le jour où elle voit son accou-
« cheur, disait Mme. Tardieu à son mari ; sa
« présence ranime son courage et semble
« doubler ses forces.

« Mme. Tardieu fut saignée à cinq mois et
« demi de grossesse, et deux jours avant le
« *travail*, c'est-à-dire le mercredi matin,
« 8 thermidor. Ces deux saignées ont été pra-
« tiquées par M. Baffos, élève de l'Hospice
« dit de Perfectionnement, de l'avis et par
« ordre exprès de M. Baudelocque.

« Cependant, le jeudi 9 thermidor, à onze
« heures du soir, M. Baudelocque arrive chez
« Mme. Tardieu. Les douleurs du *travail*
« étaient sans doute très-peu expulsives, car
« l'accoucheur ne cessait de lui répéter :
« *Poussez, poussez donc, comme si vous*
« *alliez à la garde-robe.*

« Jusques-là M. Baudelocque n'était point
« sorti des bornes que l'humanité, la dé-
« cence, le respect dû aux êtres souffrans,
« prescrivent à tout accoucheur honnête ; lors-
« qu'à une heure du matin, un domestique
« arrive avec une voiture, chargé de venir
« chercher M. Baudelocque, pour accoucher
« une dame, au faubourg Saint-Honoré. Sur-

« le-champ il écrit à un de ses confrères de
« se rendre au lieu indiqué, et le domestique
« part avec la lettre.

« Une demi-heure après M. Baudelocque
« change de ton, et dit au mari : *Vous venez*
« *me chercher, en me donnant à entendre*
« *que les choses sont bien avancées, et ce-*
« *pendant votre femme n'est pas prête d'ac-*
« *coucher.* Monsieur, lui répondit-il, j'ai
« couru chez vous parce que mon épouse
« souffrait, et comme je ne suis point accou-
« cheur, je n'ai pu juger de son état.

« A chaque nouvelle douleur qu'avait
« Mme. Tardieu, l'accoucheur lui répétait
« avec un air d'impatience : *Poussez donc,*
« *vous n'accoucherez pas tant que vous*
« *mangerez vos douleurs. Ce n'est pas comme*
« *cela que l'on pousse ; vous* triturez *votre*
« *enfant ; c'est vous qui devez accoucher,*
« *non pas moi.* — Mais si vous ne m'aidez
« pas, Monsieur, disait cette malheureuse
« femme, je n'accoucherai jamais. — *Ap-*
« *prenez, Madame, qu'un professeur comme*
« *moi, un homme qui accouche depuis*
« *trente ans, n'est pas fait pour entendre ces*
« *raisons.* — Vous me traitez bien durement,
« Monsieur, reprend la patiente. — *Eh bien !*

« *je ne vous dirai plus rien*, ajoute l'accou-
« cheur, en s'étalant dans une bergère, et
« gardant le plus morne silence. M. Baude-
« locque, j'implore votre secours, de grace,
« M. Baudelocque, répondez-moi du moins.
« — *Non, vous m'avez imposé silence.*
« Qu'on juge de la situation douloureuse dans
» laquelle se trouvait M. Tardieu. Hélas!
« Monsieur, lui dit-il, agréez mes excuses,
« si vous avez pu vous croire outragé par une
« femme que la douleur égare. — *Eh! bien*
» *qu'elle descende de son lit, qu'elle mar-*
« *che;* je ne suis ni une sage-femme, ni un
« crocheteur; toutes les femmes marchent
« bien; qu'elle marche, peut-être les dou-
« leurs reviendront. A ces mots, il se tapit
« dans sa bergère, et s'endort jusqu'au point
« du jour.

« On l'éveille, et après avoir *touché* la
« femme, il prend en particulier son mari:
« *Votre épouse est perdue*, lui dit-il, *ainsi*
« *que son enfant;* en la faisant promener,
« vous avez rompu la matrice. Ah! Monsieur,
« que dites-vous là; à peine a-t-elle pu faire
« un pas, et d'ailleurs ce n'est que par votre
« ordre qu'elle est descendue de son lit.....Vous
« ne l'accoucherez donc point? — *Je ne con-*

» *nais qu'un seul moyen de terminer l'ac-*
» *couchement, c'est de lui ouvrir le ventre.*
» — Mais si la mère et l'enfant sont perdus,
» pourquoi, Monsieur, ouvrir le ventre à
» cette malheureuse mère ?

» Peu de temps après, M. Baudelocque,
» toujours en contradiction avec lui-même,
» lui dit : *Il n'y a que M. Dubois, profes-*
« *seur à l'Hospice, qui puisse accoucher*
« *votre femme.* On vole chercher M. Du-
« bois, il était à la campagne. A cette nou-
« velle, M. Baudelocque se désespère. *Non*,
« dit-il, *c'est qu'il ne veut pas venir; je*
« *vais lui écrire.* M. Baffos reçoit la lettre,
« et rapporte de vive voix la réponse que
« M. Dubois est réellement à la campagne.
« On propose tour-à-tour plusieurs accou-
« cheurs, M. Baudelocque les refuse; enfin
« on parle de M. Boyer, il est accepté.

« M. Boyer, professeur à l'école de méde-
« cine, et chirurgien de la Charité, arrive
« à six heures du matin. *Mon ami*, lui dit
« M. Baudelocque, il faut que vous m'aidiez à
« terminer cet accouchement, je suis excédé
« de fatigue. — Je ne suis point accoucheur,
« répond M. Boyer, et je m'étonne que vous
« ayez recours à moi. M. Boyer se refusa cons-

« tamment à ce triste ministère. Alors M. Bau-
« delocque se détermine à saisir les pieds de
« l'enfant; il tire de toutes ses forces, et après
« deux heures de manœuvres, il décolle l'en-
« fant. Ensuite il demande un long couteau
« de cuisine : M. Tardieu va en tremblant
« chercher un couteau à gaine, qui lui fut
« remis par Mme. Bridif, épouse d'un profes-
« seur, et sœur de M. Landry, professeur
« de mathématiques au Prytanée français.
« M. Baudelocque entoura la lame de ce
» couteau d'un linge fin et l'introduisit dans
» le corps, en présence de M. Boyer qui dis-
» parut peu de temps après.

» Madame Tardieu ayant senti extraire le
» tronc de l'enfant dont la tête était dans la
» matrice, demande à son accoucheur s'il y
» avait un autre enfant dans son corps? *Vous*
» *ne savez ce que vous dites, madame, c'est*
» *une portion de votre enfant.* Ce propos fut
» tenu en présence de Madame Dumont,
» épouse du fameux sculpteur de ce nom, qui
» sentit ses cheveux se dresser d'horreur.

» A neuf heures du matin, 10 thermidor,
» M. Baudelocque renonçant à l'extraction
» de la tête de l'enfant, se disposait à s'en aller.
» — Eh quoi! Monsieur, lui dit M. Tardieu,
vous

» vous partez, et la tête de l'enfant est en-
» core dans la matrice? — *Sa présence ré-*
» *pond*, *M. Baudelocque*, *retiendra les*
» *intestins*, *et empêchera le sang de s'épan-*
» *cher; c'est un bouchon naturel.*

» A une heure après-midi, l'accoucheur
» vint attendre, auprès de sa victime l'ar-
» rivée de M. Dubois, qui se rendit vers les
» deux heures. M. Dubois, lui dit le mari,
» la tête de l'enfant est restée dans la matrice
» de mon épouse, et M. Baudelocque m'a
» assuré que vous seul pouviez l'extraire et
» terminer l'accouchement. — *Votre épouse*
» *est perdue*, répond M. Dubois, d'un air
» vivement pénétré. *L'extraction de la tête*
» *ne changera pas son sort*, *tandis qu'elle*
» *peut périr dans l'opération*, *et je vous*
» *avoue que je craindrais qu'on ne m'im-*
» *putât sa mort.* On doit hautement cette
» justice à M. Dubois, que sa conduite a con-
» trasté d'une manière bien honorable pour
» lui avec celle de son collègue. Dans la nuit
» du 10 au 11 thermidor, il revint : *Vous*
» *voyez*, dit-il au mari, *le tendre intérêt*
» *que je prends à votre malheur; je n'ai pas*
» *voulu me coucher avant de voir votre*
» *épouse.*

» Cependant, à trois heures après-midi ;
» M. Dubois cédant aux instances du mari et
» à celles de M. Baudelocque, fit l'extraction
» de la tête, ensuite l'on temponna le vagin
» avec un linge pour retenir les intestins, et
» l'on posta un élève auprès de la victime,
» jusqu'à ce que la mort eût terminé son mar-
» tyre le 11 thermidor à midi ».

Nous soussignés, attestons la vérité des faits ci-dessus. *Signés* Alexandre Tardieu, *graveur de la Marine ;* Dumont *sculpteur ;* femme Dumont ; femme Bridif, *rue Sorbonne, au Musée des Artistes.*

RÉFLEXIONS

Sur les faits relatifs à l'accouchement de madame Tardieu.

Après avoir gémi, Messieurs, assez long-temps sous le poids de deux accusations, nous venons à notre tour accuser M. Baudelocque à la face de l'Europe savante d'avoir commis des actes d'impéritie et d'inhumanité dans l'accouchement de madame Tardieu ; et M. Baudelocque est absent, et nul accoucheur ne se présente en son nom pour venger son honneur et sa dextérité dans la pratique des

accouchemens! Pourquoi donc son défenseur a-t-il voulu me faire un crime aux yeux de la justice, d'avoir dit que M. Baudelocque ne trouverait pas parmi les gens de l'art un homme probe qui voulut entreprendre de le justifier sur les faits relatifs à l'accouchement de Mme. Tardieu. M. Delamalle s'est chargé de sa défense, c'est son état. Mais quelles pièces justificatives de la conduite de son client, M. Delamalle nous apporte-t-il? Magistrats, je frémis de le dire: Le cadavre mutilé d'une malheureuse mère, celui de son enfant la tête séparée du tronc, un Mémoire mensonger, puisque l'auteur ne l'a pas cru digne de la presse; enfin un procès-verbal fait par deux hommes, l'un étranger à l'art des accouchemens, l'autre capable de tout faire pour un écu.

Des cadavres! quelles pièces justificatives! Des cadavres mutilés ou décollés! quelles preuves des talens et de la dextérité d'un accoucheur! Mais, après tout, que prétendez-vous prouver avec ces deux cadavres? Que madame Tardieu avait la figure rachitique, les genoux noués et l'esprit aussi mal fait que le corps. Qui donc ose avancer des faits aussi étranges? L'auteur du Mémoire manuscrit. Ainsi, Messieurs, ce n'était pas assez d'avoir

martyrisé cette malheureuse mère, de l'avoir fait mourir de mille morts, M. Baudelocque est venu disséquer son cadavre sous vos yeux, et par la plus lâche des impostures, il a fait, de la plus belle, de la plus aimable des femmes, l'être le plus difforme, le plus acariâtre de la nature.

Artistes du Musée de Paris, si, par respect pour les juges qui composent cette cour, vous ne donnez pas en ce moment un démenti formel à M. Baudelocque, vous vengerez du moins avec éclat la mémoire d'une femme dont vous admirâtes tant de fois les belles formes et les qualités sociales avec ce goût exquis, cette noble sensibilité qui caractérisent les enfans du génie des arts. Mais, que dis-je, M. Baudelocque lui-même n'a-t-il pas, au dépens de son jugement, réparé l'outrage fait à la beauté, lorsqu'il a fait dire à M. Tardieu : *Eh quoi ! M. Baudelocque ne peut accoucher une femme si bien faite !* Est-il présumable, en effet, qu'un époux, un artiste célèbre, dont l'œil mathématique saisit à la fois les justes proportions du corps humain, ne se fût point aperçu en douze années de mariage que son épouse était rachitique.

Mais ce Mémoire, prétendu justificatif, n'est qu'un tissu de mensonges, de contradictions et de prétentions ridicules. C'est madame Tardieu qui a rompu sa matrice par son impatience et sa mauvaise humeur; l'auteur croit avoir beaucoup fait pour sa justification, lorsqu'il a dit qu'il ne s'est point servi d'un couteau de cuisine, mais d'un couteau à gaîne, dont il a consacré l'usage le 10 thermidor, comme nouvelle ressource de l'art. Une pantoufle égarée a causé plus de rumeur que le décollement de l'enfant. M. Baudelocque, dont la brutalité est passée en proverbe, est cependant, s'il faut l'en croire, le modèle de la complaisance, et toutes les femmes lui font des excuses, après l'accouchement, d'avoir mis sa patience à l'épreuve. C'est sans doute ce Mémoire que l'auteur a lu à l'Ecole de Médecine, et qui a fait dire à plusieurs de ses collègues : Ce Mémoire suffit pour condamner son auteur.

Quant au procès-verbal d'ouverture du cadavre de madame Tardieu, voici comment et par qui il a été dressé. M. le Magistrat de Sûreté m'a dit : Savez-vous comment je fus instruit de cette affaire ? Le bruit se répandit qu'on avait commis un meurtre à la Sorbonne,

sur-le-champ j'envoyai prendre des informations sur les lieux. Ainsi, de l'aveu même de M. le Magistrat de Sûreté, la Renommée, *vox populi*, *vox Dei*, avait qualifié d'attentat contre l'humanité la mort tragique de madame Tardieu.

Cependant, que dit ce procès-verbal ? Que le grand diamètre du détroit supérieur du bassin de Mme. Tardieu avait cinq pouces moins un quart, et le petit diamètre trois pouces moins un quart d'étendue. Or, l'accoucheur qui avancerait que ces dimensions sont insuffisantes pour le passage d'un enfant à terme, serait un homme à renvoyer à l'école. Le procès-verbal ne prouve donc point que madame Tardieu fut rachitique. Quant à l'assertion que l'enfant était mort depuis plusieurs jours, assertion dont nous démontrerons bientôt la fausseté, elle peut avoir été consignée pour un écu dans le procès-verbal, par le chirurgien du coin de la rue des Quatre-Vents. Un seul trait, Messieurs, va vous mettre à portée de juger de la moralité de cet homme, dont rien n'égale d'ailleurs l'ineptie.

A peine cet individu eut-il procédé à l'ouverture du cadavre, toujours payée par le ministère public, qu'il vint trouver M. Tardieu,

dont la situation douloureuse, à cette époque, est plus aisée à deviner qu'à peindre. *Monsieur*, dit ce chirurgien, *vous me devez six francs.* — Pourquoi ? — *Parce que je viens de mettre la tête et le corps du petit fanfan dans le ventre de sa mère, et que je vous épargne ainsi les frais d'une inhumation.* — Voilà six francs, lui dit M. Tardieu, content de pouvoir, à ce prix, se débarrasser de cette figure sinistre. — *Ces six francs, reprit le quidam, sont pour moi, mais il en faut autant pour chaque élève.* Je me charge des élèves, répond M. Tardieu; laissez-moi, de grace, j'ai besoin de repos. Par ce trait, qui n'est pas le seul, jugez, Messieurs, du degré de confiance que mérite ce procès-verbal.

A vos cadavres, à vos Mémoires, à vos procès-verbaux, qui ne disent et ne prouvent rien, nous venons opposer le témoignage d'êtres vivans, pour prouver que madame Tardieu ne fut ni rachitique ni contrefaite, 1°. une demoiselle, aujourd'hui âgée de onze ans, vint au monde en moins d'une heure, et sur vingt femmes qui accouchent de leur premier enfant, à peine en trouve-t-on une seule qui soit aussi favorisée de la nature. Je ne voudrais pas, pour mon hon-

neur, dire qu'une femme qui accouche aussi promptement d'un premier enfant à terme, sera dans l'impossibilité physique d'accoucher d'un quatrième; 2°. M. Jacques, chirurgien-accoucheur; M. Marquais, chirurgien-accoucheur, et tous les artistes du Lycée peuvent attester que madame Tardieu n'eût jamais de signes extérieurs qui annoncent à l'œil du physicien ou de l'artiste des vices de conformation.

Il faut donc chercher ailleurs que dans les vices du bassin les causes des actes d'impéritie commis par M. Baudelocque dans l'accouchement de madame Tardieu.

Je les trouve ces causes, 1°. dans la saignée du bras pratiquée le 10 thermidor an 11, par ordre de M. Baudelocque.

Dans son Mémoire justificatif cet accoucheur vous a dit, Messieurs, que madame Tardieu rédoutant, dans sa dernière grossesse un facheux accouchement, s'était adressée à lui comme à l'accoucheur le plus propre à la préserver du danger dont elle pensait être menacée. Ce fait est faux sous tous les rapports. Madame Tardieu dans sa dernière grossesse, avait donné sa confiance à M. Jacques. Elle fit appeler ce chirurgien-accoucheur, à quatre

mois et demi de grossesse et lui témoigna le desir qu'elle avait d'être saignée, à raison des maux de tête qu'elle éprouvait, et dont elle s'imaginait que l'excès de sang était la cause. M. Jacques la rassura et lui démontra que la saignée lui serait plus contraire qu'avantageuse. Sollicité de nouveau, M. Jacques qui ne voulait agir ni contre ses lumières, ni contre sa conscience, refusa formellement de se rendre au vœu de madame Tardieu.

Dans ces entrefaites, une prôneuse de M. Baudelocque, amie de madame Tardieu, proposa le roi des accoucheurs qui arrive, tâte le pouls et fait saigner. L'imagination satisfaite fit tout le succès d'une saignée contraire à tous les principes, mais conforme à ceux de M. Baudelocque dont la réputation est au-dessus des événemens.

Le dix thermidor an 11, madame Tardieu voulut encore être saignée, et le grand Saigneur fit ouvrir la veine au dernier terme de la grossesse, un jour où le thermomètre était à dix-neuf degrés trois quarts.

Le relâchement extrême produit à la fois par la saignée et par la chaleur atmosphérique, causa nécessairement la rupture des membranes et conséquemment l'écoulement

des eaux. Cet accident était facheux, sans doute, puisqu'il s'opposait au vœu de la nature; mais si madame Tardieu eût eu affaire à tout autre qu'à M. Baudelocque, je veux dire à un accoucheur intéressé pour sa propre réputation à ménager la vie de ses semblables, elle vivrait encore, parce que la rupture accidentelle des membranes ne peut être suivie que d'un avortement ou d'un accouchement avant terme, quelques jours après cet accident. Mais madame Tardieu dont l'imagination était sans doute très-vive, éprouvait des douleurs spasmodiques, effet de la révolution que la rupture des membranes venait d'opérer en elle. L'espoir de procurer quelque soulagement à son épouse, fait voler M. Tardieu chez M. Baudelocque. Il arrive et reste complaisamment jusqu'à une heure du matin, je dis complaisamment, parce qu'avec les moindres notions de l'art, il ne pouvait attendre le *travail* de l'enfantement vingt-quatre heures après la rupture des membranes, produite par excès de relâchement. J'ai l'orgueil de penser que mes principes sur ce point important de pratique sont conformes avec ceux de mon professeur d'anatomie, M. Delamalle.

Peut-être, pour le bonheur de madame Tar-

dieu, et pour son propre honneur, M. Baudelocque se disposait-il à partir, lorsque à une heure du matin arrive au logis de M. Tardieu un domestique avec une voiture du faubourg St.-Honoré, pour réclamer son ministère.

Je ne sais quel mauvais Génie inspira M. Baudelocque en ce moment et l'enchaîna auprès de madame Tardieu, puisque, encore un coup, *le travail* de l'enfantement ne pouvait s'établir avant huit jours; car il faut que vous sachiez, Messieurs, que la nature agit toujours bien parce qu'elle agit lentement. Dans le cas de rupture des membranes avant le *travail* de l'enfantement, c'est l'introduction de l'air dans la matrice qui vient altérer les eaux de l'*amnios*, lesquelles deviennent, au bout de quelques jours, un stimulant pour la matrice et l'aident à se contracter pour l'expulsion des fruits de la conception. Il est donc démontré physiquement que madame Tardieu ne serait pas accouchée avant huit jours.

Une boisson anti-spasmodique, une potion légèrement cordiale, un peu de ce baume consolateur que verse dans l'ame des femmes enceintes un accoucheur qui, suivant l'expres-

sion flatteuse de madame Tardieu, *ranime le courage et semble doubler les forces ;* le calme profond de corps et d'esprit, voilà ce qu'il fallait à madame Tardieu dans la nuit du 9 au 10 thermidor, et M. Baudelocque aurait été faire son accouchement faubourg St.-Honoré.

Quel est donc le mauvais Génie qui l'inspira ? Celui qui fait le tourment de sa vie, le Génie des richesses, qui lui dit : *Tu vas donc te condamner à venir tous les jours, et souvent plusieurs fois par jour pendant huitaine, chez qui ? chez un artiste ; quand tu peux en deux heures être au faubourg St.-Honoré.* Maudit Génie, c'est toi qui écrivis la lettre adressée au prévôt Anet, chargé d'aller provisoirement s'emparer du poste.

C'est ce maudit Génie qui, à force de dilater l'orifice, de le violenter, de manœuvrer, d'introduire et ses doigts et sa main, parvint à percer la matrice ; second acte d'impéritie que j'impute à M. Baudelocque.

La matrice est un viscère, dont l'organisation est si merveilleuse, que l'œil de l'anatomiste ne peut se lasser d'en admirer la structure ; et pour vous en donner une idée,

figurez-vous, Messieurs, un viscère de la figure d'une poire applatie, qui, avant l'âge de puberté, contiendrait à peine une amande, et qui, dans le dernier terme de la gestation, s'est néanmoins dilatée au point de renfermer à la fois un enfant du poids de sept à dix livres, un arrière-faix du poids de seize à dix-huit onces, et une plus ou moins grande quantité d'eaux.

La force de ce viscère est centripète, c'est-à-dire qu'il dirige son action de tous les points de sa circonférence vers le centre.

Cette force de la matrice que nous appelons énergie vitale, est si puissante et si active durant le *travail* naturel de l'enfantement, que ma main introduite dans ce viscère avant la douleur s'est trouvée saisie et comprimée au point d'éprouver par l'effet de la compression un engourdissement qui de la main se propageait sympatiquement jusqu'à l'épaule.

Quel est le corps, fruit de la conception, capable de résister à la force d'un viscère qui a une ouverture naturelle, l'orifice, placé à l'extrémité des leviers qui meuvent *l'utérus ?* La rupture spontanée de la matrice durant le *travail* de l'enfantement est donc une chimère qui n'entra jamais que dans la tête d'un cæsa-

rien, ou ce qui est synonyme, d'un homme ignorant, étranger aux premiers élémens de physique et de physiologie.

M. Delamalle vous a retracé une grande vérité, en vous disant, qu'il n'est point de force si énergique qui ne puisse être détruite par une force supérieure. Ainsi un coup de canon, un coup de sabre, peuvent rompre la matrice; nul doute à cela : et c'est vous faire injure, Messieurs, que de venir vous répéter gravement le premier principe de physique que vous reçutes au collége, principe qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec la question de la rupture de la matrice. En effet, il ne s'agit pas de prouver si une force supérieure à celle de la matrice peut rompre ce viscère; M. Baudelocque, hélas! ne l'a que trop prouvé : la question est de savoir s'il existe dans l'économie physique de la femme une force, je ne dis pas supérieure, mais seulement analogue à celle de la matrice, et capable de neutraliser ses efforts. S'il n'en existe point, la rupture de la matrice ne peut jamais avoir lieu que par l'effet d'une force extérieure, puisqu'il faudrait pour que cette rupture eût lieu spontanément, qu'il existat dans l'économie une force supérieure

à la force centripète inhérente à la matrice. Or je dis que cette force n'existe point, et je le prouve.

L'accouchement, le vomissement, le dernier acte de la digestion s'opèrent par le même mécanisme ; mécanisme admirable par sa simplicité, la contraction simultanée de tous les muscles qui, intérieurement et extérieurement, environnent la cavité du bas-ventre.

J'ai fait un travail particulier sur la description, les attaches et les usages des muscles génitaux, publié sous le nom de MYOLOGIE GÉNITALE. M. Chaussier a dit que ce travail me faisait honneur : le suffrage d'un anatomiste aussi célèbre me donne le droit d'émettre ici mon opinion sur la force et le jeu de ces muscles.

Leur contraction simultanée seconde l'action de la matrice durant le *travail* de l'enfantement en pressant de toutes parts le fond de ce viscère. Les muscles génitaux sont des leviers dont la nature se sert durant le *travail* de l'enfantement, non pour contrebalancer, mais pour doubler les forces de la matrice.

Une chose sur-tout que M. Delamalle me saura gré de lui apprendre, c'est que la na-

ture à sa sonnette et son cordon pour avertir les muscles abdominaux de seconder au besoin l'action de la matrice.

Une branche de la huitième paire des nerfs communique de la matrice à l'estomac. L'irritation de la matrice se propageant ainsi sympatiquement jusqu'au roi des viscères, y excite le vomissement dont le mécanisme est secondé par l'action de tous les muscles génitaux.

Mais, ô prodige de la nature! l'action des muscles abdominaux si propre à seconder l'énergie de la matrice durant le *travail*, ne produit presque aucun effet sur ce viscère dans l'état de grossesse. Aussi voit-on des femmes enceintes vomir durant plusieurs mois impunément, tandis que la toux les fait avorter.

D'après ces principes incontestables, je demanderai comment la marche, les changemens de situation, les diverses attitudes que les femmes enceintes prennent durant le *travail*, pourraient causer la rupture de la matrice ?

Je demanderai à M. Delamalle ce qu'il pense actuellement de l'influence de la volonté de la femme en *travail* sur le mécanisme

nisme de l'accouchement, et s'il ne lui était pas démontré qu'elle ne peut à son gré ni retarder, ni accélérer sa délivrance, je lui citerais en preuve de mon opinion le phénomène assez ordinaire d'une femme en *travail* et faisant tous ses efforts pour accoucher, qui tout-à-coup cesse de souffrir, et dont les douleurs se suspendent comme par enchantement, seul effet de l'impression désagréable que vient de lui causer la présence d'une personne qu'elle n'attendait pas.

Je demanderai à quoi servent les *poussades* ordonnées par ces accoucheurs qui, ne connaissant aucun des moyens propres à soutenir ou à augmenter l'action de la matrice, dorment auprès des femmes en *travail*, ou chassent le sommeil en criant à tue-tête : *poussez, poussez.*

Mais, Monsieur, disait madame Tardieu, *si vous ne me secondez pas, je n'accoucherai jamais.* — Apprenez, madame, qu'un *professeur comme moi, n'est pas fait pour entendre ces raisons.* Il faut que vous soyez bien bouché, monsieur le professeur, pour ne pas entendre les raisons d'un être souffrant qui a mis sa confiance en vous, et que votre féroce orgueil force à vous sup-

plier. — *Poussez comme si vous alliez à la garde-robe. Ce n'est pas comme cela que l'on pousse, vous* triturez *votre enfant.*

Cette expression est neuve dans la langue de la science, mais elle n'est susceptible que d'une seule interprétation ; sa signification ne peut vous être équivoque. *Vous triturez*, c'est dire, vous foulez, vous broyez, vous écrasez votre enfant par les situations contraires que vous prenez : or il n'est pas présumable que M. Baudelocque qui est si dur envers les vivans, s'intéresse à tel point au sort des morts que de gêner dans ses situations et ses mouvemens un être souffrant, pour ne pas exposer un cadavre à la *trituration*. D'où je conclus que l'enfant était vivant le 10 thermidor à trois heures du matin. Et si notre verbaliseur n'a pas consenti pour un écu à trahir sa façon de penser, en disant que l'enfant était mort depuis trois jours, c'est qu'en effet il a pu être induit en erreur par le mauvais état d'un cadavre, dont le tronc avait été cuit, en quelque sorte, dans les mains brûlantes d'un accoucheur échauffé par des manœuvres prolongées pendant deux heures dans la saison caniculaire, dont la machoire

inférieure avait été arrachée, et la boîte osseuse fracassée à coups de crochet.

Vous me traitez bien durement, Monsieur, reprend la patiente. — Eh bien, je ne vous dirai plus rien. — *M. Baudelocque j'implore votre secours, de grâce, M. Baudelocque, répondez-moi.* — Non, vous m'avez imposé silence.

La douleur est injuste ; elle aigrit souvent les femmes en *travail* : il est des dames d'une douceur extrême dans le commerce ordinaire de la vie, et qui, durant le *travail* de l'enfantement, exercent la patience de l'accoucheur le plus impassible. Mais peut-on faire ce reproche à madame Tardieu ? *Si vous ne m'aidez pas*, dit-elle, *je n'accoucherai jamais. Vous me traitez bien durement, M. Baudelocque, j'implore votre secours, de grâce répondez-moi, du moins.* Y a-t-il dans ces expressions de la douleur de quoi justifier les propos de M. Baudelocque ?

Qu'elle descende de son lit, qu'elle marche ; je ne suis ni une sage-femme, ni un crocheteur. Non, sans doute, toute femme est sensible, et vous, vous avez le cœur doublé d'un triple airain ; un crocheteur est un homme, et vous êtes un tigre, puisque le

cri de la douleur vous aigrit, et que la vue du sang excite en vous la soif de le répandre.

A ces mots, disent les témoins, il se tapit dans une bergère et s'endormit jusqu'au point du jour. Je n'en crois rien. J'aime à penser, pour son honneur, qu'après avoir percé la matrice, il lui fut impossible de goûter les douceurs du sommeil, et qu'il rêva jusqu'au point du jour, aux suites de ce sinistre événement et aux moyens d'en dérober la connaissance au public, ou à se décharger sur tout autre de sa responsabilité.

Cependant madame Tardieu ne pouvait plus se soutenir ; elle se plaignait d'une douleur aiguë dans la région épigastrique. *J'ai là une plaie*, disait-elle : son œil s'éteignait, sa figure se décomposait, tout annonçait sa désorganisation prochaine ; et certes à quelle autre cause imputer en si peu d'heures d'aussi grands changemens, si ce n'est à la rupture de la matrice ?

Plus d'une fois, sans doute, M. Baudelocque a tenté de terminer à son gré l'accouchement en allant chercher les pieds, sans qu'il soit survenu d'autre accident que la mort de l'enfant, qu'on a soin d'imputer à

toute autre cause, mais tôt ou tard l'accoucheur entreprenant est puni de sa témérité.

Une nouvelle preuve que la rupture de la matrice n'avait d'autre cause que la violence des manœuvres employées par l'accoucheur, c'est le refus constant d'admettre en consultation aucun de ses collègues. Il n'avait besoin que de son fidèle Acate, de Dubois, sur le dos duquel il avait le projet de se décharger du fardeau de sa responsabilité.

M. Baudelocque, dans son Mémoire justificatif, allègue, pour motif du refus fait par lui de ses collègues les accoucheurs, qu'il considérait l'extraction de la tête restée dans la matrice comme une opération chirurgicale, et conséquemment du ressort d'un chirurgien bien plus que du ressort d'un accoucheur.

Ce n'est d'abord là qu'une vaine allégation, qu'un misérable subterfuge de la part de M. Baudelocque. En effet, comment l'homme qui, par état, extrait l'enfant tout entier de la matrice serait-il moins apte qu'un chirurgien à en extraire la tête? Autant vaudrait dire que la tête d'un enfant ne fait point partie de son corps.

Mais il y a ici, Messieurs, un léger anacronisme que je dois vous faire observer, afin

que vous puissiez mieux sentir toute la fausseté de l'allégation de M. Baudelocque. En effet, quand M. Tardieu a-t-il proposé à M. Baudelocque de faire appeler des accoucheurs? Immédiatement après que celui-ci a eu déclaré que la matrice était rompue; immédiatement après qu'il a eu fait le modeste aveu que M. Dubois, son élève, pouvait seul terminer cet accouchement. L'accouchement n'était donc pas commencé? la tête n'était donc pas séparée du tronc? des accoucheurs étaient donc plus nécessaires que des chirurgiens? l'allégation est donc fausse et ridicule?

Si M. Baudelocque a refusé constamment le ministère des accoucheurs, c'est qu'il était peu jaloux de s'environner d'hommes de l'art, juges compétens de cette seconde impéritie, de collègues qui auraient souri de pitié, s'il se fût avisé de leur dire que la rupture de la matrice provenait de la marche d'une agonisante qui n'avait pu faire un pas, et à laquelle il avait ordonné de marcher; c'est que le tyran des accoucheurs de Paris, qui s'est arrogé le droit de les régir insolemment sous son sceptre de fer, ne voulait point avoir à rougir aux yeux de ses sujets d'un acte d'impéritie aussi révoltant.

D'ailleurs, en appelant des chirurgiens à son secours, M. Baudelocque avait un autre motif non moins puissant : celui de se décharger de toute sa responsabilité, comme je l'ai déjà dit, sur des hommes qui n'avaient rien à craindre pour leur propre réputation, puisqu'ils n'exercent point l'art des accouchemens.

Cependant M. Pelletan ne se rendit point, je ne sais trop pour quel motif; M. Dubois était à la campagne; M Boyer eut la prudence de refuser son ministère, pour un accouchement que le dieu des accoucheurs de Paris refusait de terminer.

M. Delamalle vous a dit, Messieurs, que la déposition de M. Boyer était favorable à M. Baudelocque. M. Boyer n'a pu déposer autre chose, sinon qu'il a refusé de prêter son ministère pour l'extraction de l'enfant; qu'il a été témoin du décollement et de l'emploi qu'on a fait du couteau à gaîne. Il est faux, comme l'a dit M. Delamalle, que ce soit M. Boyer qui ait demandé le couteau; il était simple spectateur et ne prévoyait pas que le couteau deviendrait de mode dans la pratique des accouchemens. C'est M. Baudelocque qui demanda lui-même un couteau de

cuisine, à défaut duquel on apporta un couteau à gaîne. Voici un fait relatif à M. Boyer, qui prouve que les manœuvres de son collègue ne lui parurent pas merveilleuses. En sortant de chez M. Tardieu, M. Boyer, l'imagination encore frappée de la scène sanglante à laquelle il venait d'assister, dit à ses élèves : Si j'avais eu envie de m'adonner à la pratique des accouchemens, le spectacle affreux dont je viens d'être témoin m'en dégoûterait à jamais.

Du reste, permettez, Messieurs, que je vous témoigne ma juste surprise de voir que vos ordonnances et vos réglemens sont si peu respectés par un défenseur qui devrait donner l'exemple de l'obéissance aux arrêts émanés des magistrats organes de la loi.

Lorsque M. le directeur du Jury d'accusation m'eût absout des deux délits dont m'avait chargé, dans sa sagesse, le Magistrat de Sûreté, un jurisconsulte éclairé, M. Giroust, me dit que la procédure intentée et instruite devant le Magistrat de Sûreté devenait nulle et de nul effet, par le seul fait de la déclaration du directeur du Jury, et qu'aucune des parties ne pouvait se prévaloir ni des dépositions des témoins, ni des pièces y relatives.

Cependant, en qualité d'enfant de la maison,

M. Delamalle dispose en maître des pièces de ce procès, et vient nous narguer à l'audience, tenant en main les procès-verbaux et les dépositions des témoins, qu'il a néanmoins la prudence de ne pas lire, mais que pour l'honneur de son client il eût mieux fait d'ensevelir dans l'obscurité du greffe.

Après deux heures de manœuvres, M. Baudelocque décolla l'enfant, parce que la femme n'étant pas *en travail*, et conséquemment la matrice ne réagissant pas sur la tête pour mettre son grand diamètre en rapport avec le grand diamètre du détroit supérieur, le menton s'accrocha aux *pubis* et ne pût en être dégagé.

Ce troisième acte d'impéritie tient à la fois à la témérité et à l'ignorance, tant des moyens médicaux que du mécanisme de l'accouchement. Dans l'état de spasme où se trouvait la matrice, et malgré la solution de continuité, une potion légèrement cordiale eût pu provoquer la partie saine de la matrice à mettre la tête dans une situation favorable. Mais dormir dans une bergère, ou crier à gorge déployée : *Poussez, poussez comme si vous alliez à la garde-robe*, ou fourrager perpétuellement dans le champ de la nature, voilà

toute la tactique des cæsariens; et par le chef, jugez de la dextérité des autres, *ab uno disce omnes.*

Après le décollement de l'enfant, M. Baudelocque, en présence de M. Boyer, demanda un couteau, dont il se servit après avoir entouré la lame d'un linge fin. A quel usage destina-t-il ce couteau? C'est ce que les témoins oculaires étrangers à l'art, ou effrayés de ce spectacle n'ont pu me dire. Etait-ce pour couper les tégumens et achever de détacher la tête du tronc? Mais quand la colonne cervicale est une fois rompue, quelle résistance peuvent opposer les tégumens d'un enfant à terme au bras nerveux d'un vigoureux accoucheur? C'est d'ailleurs s'exposer bien gratuitement à blesser la mère, que d'introduire la pointe d'un couteau bien avant dans l'excavation du petit bassin pour la promener autour du cou de l'enfant. Il est plus probable que M. Baudelocque ne se servit de la pointe de ce couteau que comme d'un perce-crâne, pour couper les membranes du cerveau, afin d'extraire plus aisément la tête après avoir vidé le crâne.

Le Mémoire justificatif lu par M. Delamalle nous apprend que M. Baffos, élève de

M. Dubois, alla de porte en porte chercher des instrumens. Comment donc M. Baudelocque, qui pratique depuis trente ans les accouchemens, n'a-t-il pas chez lui les instrumens de son art? Et s'il les a, pourquoi perdit-on un temps précieux à les chercher ailleurs, quand le logis de M. Baudelocque, rue Thionville, est si près du Lycée des Artistes?

Le *forceps*, le crochet et le perce-crâne sont aujourd'hui les seuls instrumens nécessaires dans la pratique des accouchemens; cependant, de par son autorité pleine et entière, il plut, dit-on, à M. Baudelocque de rehabiliter la mémoire du couteau de Palfin, rouillé depuis plus d'un siècle dans l'arsenal d'Albucasis avec les pieds de griffon, les pieds de grue, les becs de corbin, les *speculum matricis*, les tire-têtes, les perce-crânes, les crochets mousses et pointus, les ciseaux coupe-bras, les pinces, les leviers et tant d'autres instrumens dignes de la barbarie des siècles qui les forgèrent. Cependant, par quel hasard les couteaux à gaîne de M. Tardieu, à la lame près qu'on fut obligé d'entourer d'un linge fin, se trouvent-ils avoir une configuration parfaite avec le couteau qu'a sans

doute fait forger tout récemment M. Baudelocque, puisqu'il n'en parle point dans ses ouvrages solayriens?

Mais c'est se donner bien du tourment pour nous faire un conte puérile. Ne valait-il pas mieux avouer ingénuement ce qu'on ne peut cacher aux personnes les moins clairvoyantes, et dire tout bonnement : *Un grand malheur m'était arrivé, j'avais moi-même prononcé mon arrêt dans mon grand ouvrage, et pour échapper au juste reproche d'impéritie, je pris le premier instrument qui tomba sous ma main, dans l'espoir de faire l'extraction de cette tête.*

Une réflexion vient se présenter tout-à-coup à mon esprit, et je vais, Messieurs, vous en faire part; elle justifiera sans doute à vos yeux l'assertion émise par moi, que M. Baudelocque en n'appelant à son secours que des chirurgiens et non des accoucheurs, avait eu l'intention de se décharger sur eux de sa responsabilité. En effet, pourquoi le premier accoucheur de Paris avoue-t-il modestement que M. Dubois peut seul terminer l'accouchement? C'est que M. Dubois, qui, pour son honneur, n'exercera plus l'art des accouchemens, le déchargeait de la moitié du far-

deau en mettant la main à l'œuvre, et chacun d'eux se serait justifié de son mieux au dépens de l'autre. Pourquoi le premier accoucheur de Paris veut-il engager M. Boyer à le seconder dans cet accouchement laborieux ? et quel prétexte prend-il pour l'y déterminer ? *Je suis*, dit-il, *harassé de fatigue.* Qu'avait-il donc fait de si fatiguant avant même d'entreprendre l'accouchement ? Arrivé à onze heures du soir, il avait à la vérité beaucoup crié : *Poussez, poussez comme si vous alliez à la garde-robe ;* mais ces cris ne l'avaient pas épuisé au point de ne pouvoir entreprendre l'accouchement de madame Tardieu. La rupture de la matrice suppose sans doute beaucoup d'efforts et de pénibles manœuvres ; mais quelques heures de repos pris dans une bergère dûrent le délasser et le disposer à faire l'accouchement, s'il n'avait eu le plus grand intérêt à charger un autre de cette tâche pénible.

Cependant la tête était restée dans la matrice, et madame Tardieu s'applaudissait peut-être en secret d'avoir donné sa confiance à celui qu'elle regardait comme son sauveur, au milieu des angoisses cruelles de l'accouchement le plus douloureux, quand, portant

sa main sur cette tête, et ne se doutant pas même du sort affreux de son enfant : *j'avais donc deux enfans*, dit-elle, *j'en sens encore un.* Vous ne savez ce que vous dites, répond brusquement l'accoucheur, c'est la moitié de votre enfant que j'ai laissé dans le corps.

Messieurs les Souscripteurs, dont l'abonnement finit avec l'année, sont priés de le renouveler avant le premier vendemiaire an 13, afin que le service n'éprouve aucune interruption, et d'adresser leurs abonnemens à M. Lefebvre, imprimeur, rue de Lille, n°. 688.

L'affaire Baudelocque-Tardieu sera jugée d'ici au 15 fructidor à cause des vacances. Ce procès, dont les cinquante mille familles de M. Baudelocque (1) attendent le résultat, touche heureusement à sa fin. Nous donnerons, sur cette cause à jamais célèbre, tous les détails que nous croirons propres à intéresser nos lecteurs. Ensuite nous reprendrons le cours de nos travaux. Nos propres observations sur la grossesse, le *travail* et la couche, et la revue générale de celles consignées dans le Journal des Savans et dans le Journal de Médecine, entreront dans le plan que nous nous sommes tracés pour l'an 13.

(1) Voyez le Journal des Débats du 18 thermidor an 12.

ORDRE DES MATIÈRES

DU

SECOND VOLUME.

FIN DU SECOND VOLUME.



